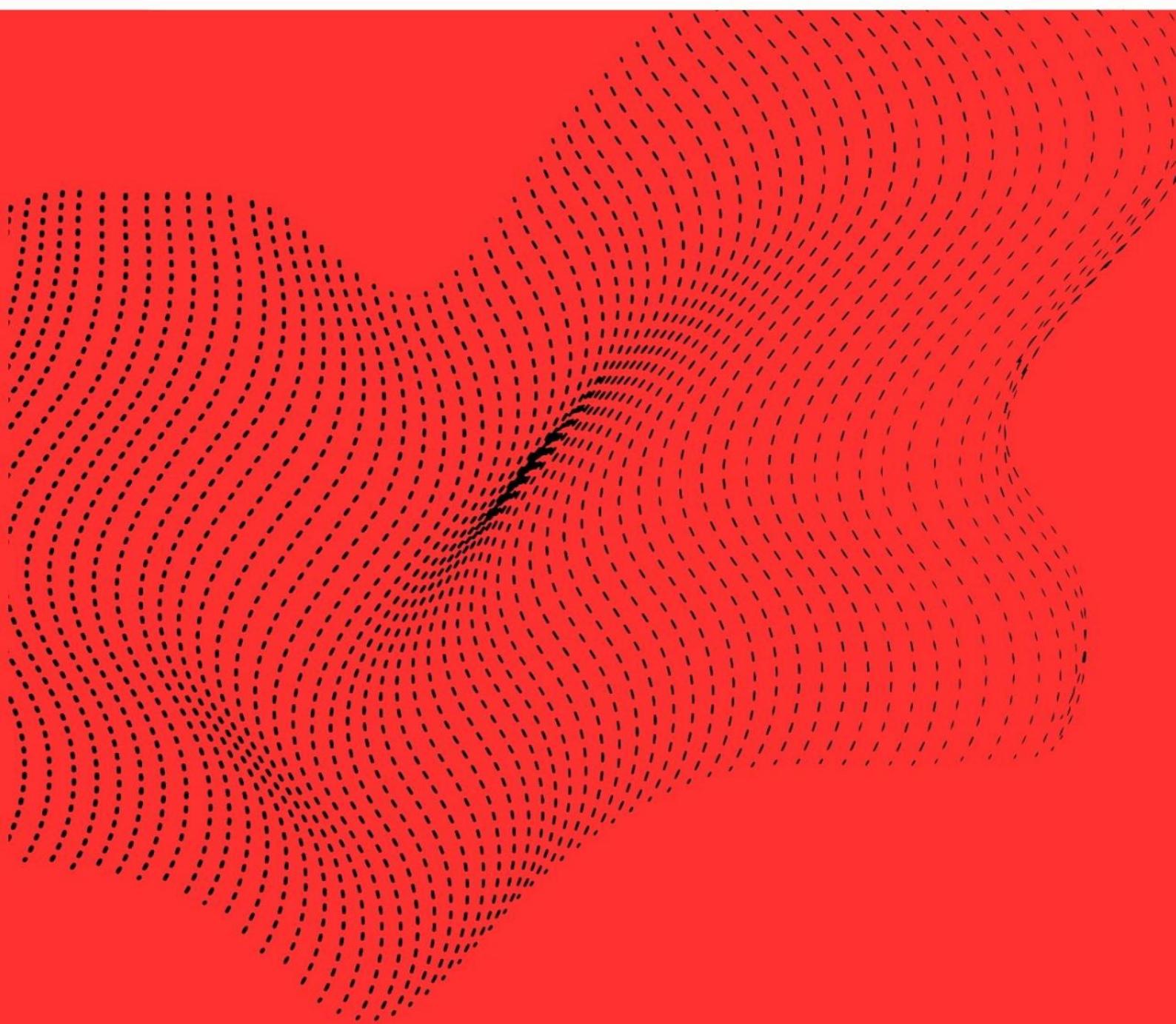




**INTERDISCIPLINARY  
FINANCE AND DEVELOPMENT  
JOURNAL**

**Revue Interdisciplinaire de Finance  
et de Développement**



**Volume - Volume: 3 | Issue - Numéro: 1 | Winter - Hiver 2026**

**ISSN:  
3023-896X**

---

## Interdisciplinary Finance and Development Journal



<https://infinancejournal.com/>



## Revue Interdisciplinaire de Finance et de Développement

---

### OWNER / PROPRIÉTAIRE

Dr. Patrice Racine DIALLO

### MANAGING EDITOR / ÉDITEUR EN CHEF

Dr. Patrice Racine DIALLO

### EDITOR / ÉDITEUR

Dr. Patrice Racine DIALLO

### CONTACT

Editor / Éditeur

[editor@infinancejournal.com](mailto:editor@infinancejournal.com)

Technical support / Assistance technique

[editor@infinancejournal.com](mailto:editor@infinancejournal.com)

### Email

[editor@infinancejournal.com](mailto:editor@infinancejournal.com)

### Web

<https://infinancejournal.com/>

### ISSN:

**3023-896X**

INDEXING / INDEXATION



## EDITORIAL TEAM / COMITÉ ÉDITORIAL

### Editor / Éditeurs

Dr. Patrice Racine DIALLO

### Associate Editors / Éditeurs Associés

Assoc. Prof. Dr. Özlem SAYILIR (**Anadolu University / TÜRKİYE**)

Asst. Prof. Murat DELİBAŞ (**Ankara Haci Bayram Veli University / TÜRKİYE**)

Dr. Boubacar Amadou CISSE (**Bamako University of Social Sciences and Management / MALI**)

Dr Alhousseini BARRO (**University of Legal and Political Sciences of Bamako / MALI**)

Dr. Hatice DELİBAŞ (**Ankara Haci Bayram Veli University / TÜRKİYE**)

Dr. Muhammed Aslam Chelery Komath (**Anadolu University / TÜRKİYE**)

### Editorial Board / Comité Éditorial

Prof. Dr. Güven SEVİL (**Anadolu University / TÜRKİYE**)

Prof. Dr. Abdoul SOGODOGO (**University of Legal and Political Sciences of Bamako / MALI**)

Prof. Dr. Bülent AÇMA (**Anadolu University / TÜRKİYE**)

Prof. Dr. Seval Kardeş SELİMOĞLU (**Anadolu University / TÜRKİYE**)

Prof. Dr. Saime ÖNCE (**Anadolu University / TÜRKİYE**)

Prof. Dr. Aslı AFŞAR (**Anadolu University / TÜRKİYE**)

Prof. Dr. Abdullah YALAMAN (**Eskisehir Osmangazi University / TÜRKİYE**)

Prof. Dr. Nuray TOKGÖZ (**Anadolu University / TÜRKİYE**)

Prof. Dr. Feride HAYIRSEVER BAŞTÜRK (**Bilecik Şeyh Edebali University / TÜRKİYE**)

Prof. Dr. Mustafa ÖZER (**Anadolu University / TÜRKİYE**)

Prof. Dr. Amara NIMAGA (**Normal School of Technical and Vocational Education / MALI**)

Assoc. Prof. Dr. Alp POLAT (**Bilecik Şeyh Edebali University / TÜRKİYE**)

Assoc. Prof. Dr. Nurdan SEVİM (**Bilecik Şeyh Edebali University / TÜRKİYE**)

Assoc. Prof. Dr. Çetin POLAT (**Anadolu University / TÜRKİYE**)

Assoc. Prof. Dr. Melik KAMIŞLI (**Bilecik Şeyh Edebali University / TÜRKİYE**)

Asst. Prof. Sharafudheen VK (**Calicut University / INDIA**)

Asst. Prof. Moussa THIAM (**Normal School of Technical and Vocational Education / MALI**)

Asst. Prof. Daouda KOUMA (**Normal School of Technical and Vocational Education / MALI**)

Asst. Prof. Murat DELİBAŞ (Ankara Haci Bayram Veli University / TÜRKİYE)

Asst. Prof. Murat DOĞAN (Manisa Celal Bayar University / TÜRKİYE)

Asst. Prof. Rana Şen DOĞAN (Manisa Celal Bayar University / TÜRKİYE)

Dr. Hatice DELİBAŞ (Ankara Haci Bayram Veli University / TÜRKİYE)

Dr. Ibrahima Diarra (Paris Saclay University / FRANCE)

Dr. Alou DEMBELE (University of Segou / MALI)

**Managing Editor / Éditeur En Chef**

Dr. Patrice Racine DIALLO

**Technical Editor / Éditeur Technique**

Beşir İstemi (Information Manager/Programmer)

**EDITOR'S NOTE :**

This issue was born out of a shared concern and a consciously embraced sense of hope.

It addresses rice production under increasing climate variability, public procurement systems that shape the effectiveness of public policies, fuel shortages, health systems under strain, the challenge of building endogenous industries, and media narratives capable of fostering both fear and resilience. At the heart of these analyses lies a fundamental question: how can decent living conditions be preserved amid economic, institutional, and social uncertainty?

The contributions brought together in this issue do not remain at the level of theoretical abstraction. They are grounded in concrete realities, agricultural territories, public administrations, cities under pressure, populations facing scarcity, and states striving for sovereignty. They also open a space for ethical reflection, notably through the thought of Emmanuel Levinas, reminding us that any reflection on development entails a responsibility toward others.

This issue does not claim to provide exhaustive answers. Instead, it makes a deliberate choice: to confront the complexity of reality with scientific rigor, critical insight, and intellectual commitment. Here, thinking is never neutral; it is an act of lucidity, sometimes even a form of resistance.

We wish you an engaging read.

**The Editor**

Dr. Patrice Racine DIALLO

## **NOTE DE L'ÉDITEUR :**

Ce numéro est né d'une inquiétude partagée et d'une espérance assumée.

Il y est question de riz cultivé sous une variabilité climatique croissante, de marchés publics qui conditionnent la réussite des politiques publiques, de pénuries de carburant, de systèmes de santé sous tension, d'industries à construire de manière endogène, et de récits médiatiques capables de nourrir aussi bien la peur que la résilience. Au cœur de ces analyses se pose une interrogation essentielle : comment préserver des conditions de vie dignes dans un contexte d'incertitude économique, institutionnelle et sociale ?

Les contributions réunies dans ce numéro ne s'en tiennent pas à des abstractions théoriques. Elles s'ancrent dans des réalités concrètes : des territoires agricoles, des administrations publiques, des villes éprouvées, des populations confrontées à la rareté, des États en quête de souveraineté. Elles ouvrent également un espace de réflexion éthique, notamment à travers la pensée de Levinas, rappelant que toute réflexion sur le développement engage une responsabilité envers l'autre.

Ce numéro ne prétend pas épuiser les réponses. Il fait un choix clair : affronter la complexité du réel avec exigence scientifique, sens critique et engagement intellectuel. Penser n'y est jamais neutre ; c'est un acte de lucidité, parfois même une forme de résistance.

Bonne lecture.

### **L'Éditeur**

Dr. Patrice Racine DIALLO

## CONTENTS

<b>1. Effect Of Rice Initiative Programme On Rice Yield Under Climate Variability In Mali</b>	
<i>Moussa Macalou, John Baptist D. Jatoe, Irene S. Egyir, and Kwabena A. Anaman</i>	<i>1-19</i>
<b>2. Procédures de passation des marchés publics au Mali : Analyses Critiques</b>	
<i>Soumaïla ONGOÏBA, Abdoulaye Mohamed DIALLO, Adama KOMINA</i>	<i>20-57</i>
<b>3. Résilience économique face à la crise du carburant : une étude empirique à Tombouctou, Mopti et Bamako</b>	
<i>Dr Ahmadou TOURE</i>	<i>58-69</i>
<b>4. L'essence Ethique De L'humain Chez Levinas : Au-délà De L'être, De La Culture Et De L'histoire</b>	
<i>Minourou BAGAYOGO</i>	<i>70-83</i>
<b>5. Industrialisation endogène et souveraineté économique dans l'AES : enjeux pour les entreprises nationales</b>	
<i>Abdoulaye Mohamed DIALLO, Adama KOMINA, Dr. Mahamadou Beïdaly SANGARE</i>	<i>84-97</i>
<b>6. L'impact des médias numériques sur la résilience souverainiste au Mali : Une analyse empirique des narratifs médiatiques post-2020, face au terrorisme, à la désinformation et à la guerre informationnelle</b>	
<i>Dr Ahmadou TOURE</i>	<i>98-105</i>
<b>7. Impact de la gouvernance des marchés publics sur la performance des projets/programmes dans les DFM au Mali (2018-2023)</b>	
<i>Soumaïla ONGOÏBA, Issa COULIBALY, Adama KOMINA, Houdou Attikou DIALLO</i>	<i>106-141</i>
<b>8. Financement de la santé au Mali : Défis et perspectives en 2023</b>	
<i>Dr Mohamed dit Bably CISSE, DIALLO Abdoulaye Mohamed, Papa AMARA NIMAGA</i>	<i>142-176</i>

**CORRESPONDENCE ADDRESS :**

Türkiye Research Center in Mali

Maarif Foundation of Türkiye in Mali / Bamako

Tel: (00223) 76766402

E-mail: [pr.diallo@ml.maarifschools.org](mailto:pr.diallo@ml.maarifschools.org), [racinediallo5481@gmail.com](mailto:racinediallo5481@gmail.com),  
[editor@infinancejournal.com](mailto:editor@infinancejournal.com)

The Interdisciplinary Finance and Development Journal (IFDJ) is an international, scientific, and peer-reviewed journal. It is published twice a year (in January and July). The authors are fully responsible for the content and any ethical violations related to the articles published in the journal. Articles cannot be published, in whole or in part, elsewhere without the publisher's permission.

**Publication Date:** January 24, 2026.



---

**Article Type: Research Article****Received: 31/12/2025****Volume/Issue: 3(1)****Accepted: 20/01/2026****Pub Date Season: Winter****Published: 24/01/2026****Pages: 1-19**

**Cite as:** Macalou, M., Jatoe, J. B. D., Egyir, I. S., & Anaman, K. A. (2026). Effect Of Rice Initiative Programme On Rice Yield Under Climate Variability In Mali. *Interdisciplinary Finance and Development Journal*, 3(1), 1-19.

## **Effect Of Rice Initiative Programme On Rice Yield Under Climate Variability In Mali**

***Moussa Macalou<sup>1</sup>\*, John Baptist D. Jatoe<sup>2</sup>, Irene S. Egyir<sup>2</sup>, and Kwabena A. Anaman<sup>2</sup>***

<sup>1</sup> *Rural Polytechnique Institute for Training and Applied Research (IPR-IFRA) of Katibougou, Mali, Corresponding author: [macabintou@gmail.com](mailto:macabintou@gmail.com), ORCID: 0009-0007-6473-6841*

<sup>2</sup>*Department of Agricultural Economics and Agribusiness of University of Ghana, Legon*

DOI: 10.5281/zenodo.1836305

### **ABSTRACT**

*This study estimated the effects of the Rice Initiative Programme (RIPRO) on rice mean yield and its variance under climate variability using the stochastic production function. The study relied on a three-stage feasible generalized least square to estimate a translog production function using panel data which covered climate and non-climate variables on six rice-growing regions from 1987 to 2017. The results showed that the rice initiative programme has positively affected rice mean yield. The results also indicated that climate variability influenced rice mean yield through variables like temperature deviation from its optimal level for rice and diurnal temperature range. Government and its development partners should encourage farmers to adopt improved rice varieties that withstand high temperature, and early sowing practices to avoid the stresses from high temperatures.*

**Keywords:** Rice Initiative Programme, yield, variance, mean, climate variability.

## **Effet du Programme d'Initiative Riz sur le rendement du riz face à la variabilité climatique au Mali**

### **RÉSUMÉ**

*Cette étude évalue les effets du Programme d'Initiative Riz (RIPRO) sur le rendement moyen du riz et sa variance dans un contexte de variabilité climatique, en utilisant une fonction de production stochastique. L'analyse repose sur une estimation en trois étapes par la méthode des moindres carrés généralisés faisables afin d'estimer une fonction de production translogarithmique à partir de données de panel couvrant des variables climatiques et non climatiques dans six régions rizicoles, sur la période allant de 1987 à 2017. Les résultats montrent que le Programme d'Initiative Riz a eu un effet positif sur le rendement moyen du riz. Ils indiquent également que la variabilité climatique influence le rendement moyen du riz à travers des variables telles que l'écart de température par rapport au niveau optimal pour la culture du riz et l'amplitude thermique diurne.*

*Le gouvernement et ses partenaires au développement devraient encourager les producteurs à adopter des variétés améliorées de riz capables de résister aux températures élevées, ainsi que des pratiques de semis précoce afin d'éviter les stress liés aux fortes températures.*

**Mots-clés :** Programme d'Initiative Riz, rendement, variance, moyenne, variabilité climatique.

## INTRODUCTION

Lower yields of heat-sensitive crops may result from rising temperatures, especially in areas that are already experiencing high temperatures (Xu et al., 2025). Droughts and floods brought on by altered rainfall patterns can have a detrimental impact on crop growth and productivity (Kumar et al., 2024). The projected negative effects of climate change on agricultural production, coupled with the challenge of meeting the increasing demand for food resulting from the worldwide population growth deserve particular attention (Harris & Consulting, 2014). In Africa, climate-related hazards create pressure on water resources, and reduce crop yields that negatively affect farm households' livelihoods and undermine their food security (Van Ypersele de Strihou, 2014).

The underperformance of the agricultural sector undermines the incomes of rural people, increases the prices of food, and reduces the job opportunities in this sector (AfDB, 2016). This is making Africa highly dependent on food imports. In 2011, the spending on food imports (excluding fish) in Africa was estimated at \$35 billion. In 2013, the undernourished population in Sub Saharan Africa (SSA) was estimated at 23.4 % and expected to increase by about 13.9% by 2050 due to climate change (World Resources Institute, 2013).

The population of Western Africa is currently estimated to be around 500 million, making it a dynamic and rapidly growing demographic group (Izugbara et al., 2024). The population of West Africa is expected to increase from 300 million in 2010 to 450 million in 2025 (FAOSTAT, 2019). Agriculture employed 65% (Hollinger & Staatz, 2015) and provides about 27.17% of the gross domestic product in West Africa (Iheonu et al., 2022). Rice is a major staple food of West Africa; its per capita consumption is expected to rise from 44 kg in 2010 to 53 kg in 2025 (Fofana et al., 2014).

Mali is one of the largest Sahelian countries in West Africa. Its total area reaches more than 1.2 million km<sup>2</sup>. Agriculture is the mainstay of the economy of Mali. In 2017, the share of the country's gross domestic product (GDP) attributed to the agricultural sector was about 40.8% which was the highest share, compared to the industry and services sectors (INSTAT, 2018). The sector employs more than 80% of the workforce and provides 30% of export earnings (INSTAT, 2018). Malian agriculture is generally confronted with climatic and hydrological challenges despite the efforts made to develop irrigation infrastructure.

Rice production in Mali was estimated at 2.7 million tons in 2017 which makes it the second highest rice producer in West Africa after Nigeria (Styger & Traore, 2018). Rice is the major cereal cultivated in Mali. From 2006-2015, Data from CPS/SDR shows that rice is the highest contributor to national cereal production on average (32%) followed by millet (26%). During the same period, the distribution of the national rice production per region shows that on average, the region of Segou provides almost half (49%) followed by the regions of Mopti (23%), Tombouctou (11%), and Sikasso (10%) while the region of Kayes has the smallest share of about 2% of the national rice production (CPS/SDR, 2016).

Cereals are the staple food in Mali. The total cereal consumption was estimated at 4,371,840 tons/year, and rice was the most (30%) consumed cereal (CPS/SDR, 2016). In 2018, rice per capita consumption was estimated at 102 kg/year (Styger & Traore, 2018). In Mali, rice productivity remains low and unable to satisfy the growing population's consumption demand. The rice yield potentially achievable in Mali was estimated between 5 Mt/ha and 8 Mt/ha (Diakite et al., 2016). From 1987 to 2017, the average rice

yield was 2.58 Mt/ha (CPS/SDR, 2017) which is below the country's potential yield attainable. In 2014, the rice self-sufficiency rate was estimated at approximately 85% (Kergna & Cisse, 2014) and import from Asia covers the remaining gap. From 2010 to 2016, the annual average import of rice into Mali was estimated at 196,673 metric tonnes (CPS/SDR, 2016). Rice production in Mali faces high year-to-year variability from 1961 to 2014 (Figure 1), which made rice farmers more vulnerable in terms of poverty and food security in the face of climate variability.

In response to the low productivity of rice and its variability, given the growing consumption of rice in Mali, the government launched the Rice Initiative Programme (RIPRO) in 2008, which was followed by the National Rice Development Strategies (NRDS) in 2009 (FAO, 2017). The programmes subsidized seed and fertilizer to rice farmers and facilitated their access to credit for farm equipment and agricultural extension services (FAO, 2017). However, little is known about how the rice initiative programme has affected the rice mean yield and its variance under climate variability. To the best of our knowledge so far, no study has been conducted to assess the effects of RIPRO on mean and variance of rice yield under climate variability in Mali. Therefore, the present research seeks to fill this void by addressing two specific research questions namely: (i) how the RIPRO affects the mean rice yield under climate variability in Mali? and (ii) how the RIPRO affects the variability of rice yield under climate variability in Mali?

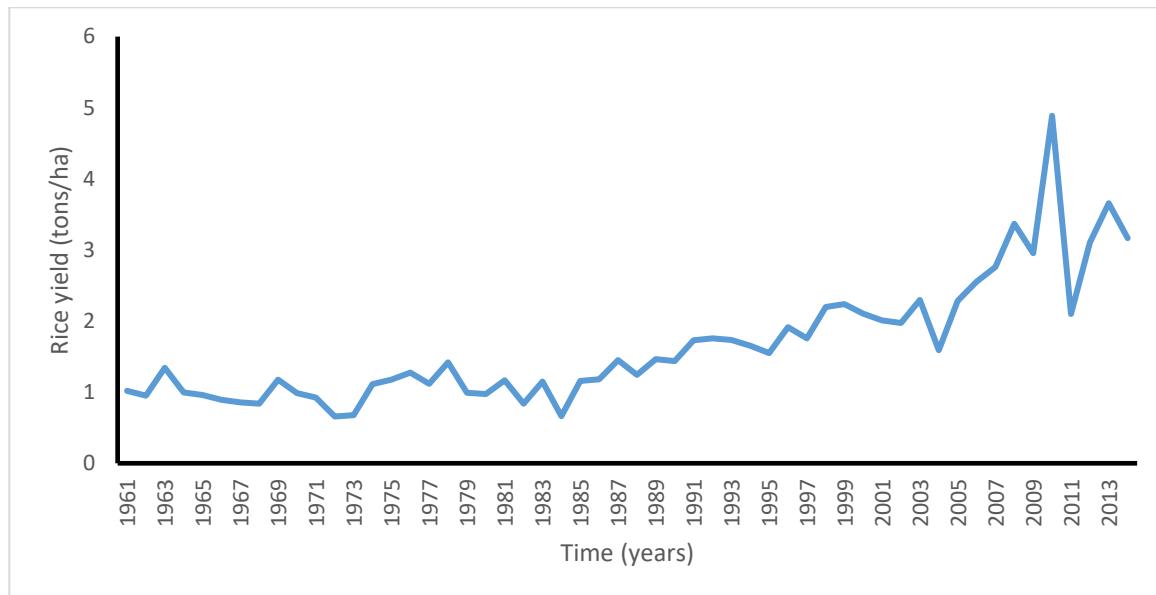


Figure 1: Trends In Cereal Production In Mali, 2006-2015

Source: Constructed by the authors using data from FAOSTAT

The main objective of this research is to assess the effects of RIPRO on mean and variance of rice yield under climate variability in Mali. To answer the above specific questions, the study sets two specific objectives. First, the study estimates the effect of RIPRO on mean of rice yield under climate variability in Mali. Then, the study estimates the effect of RIPRO on variance of rice yield under climate variability in Mali. The next section of the paper is focused on the materials and methods. Then, the empirical results are discussed. The study concludes and provides some policy recommendations in the last section.

## METHOD

### *Theoretical framework*

Given the objective of the study, to estimate the effects of RIPRO on rice yield and production risk under climate variability in Mali, we employ the theory of risk. The foundation for theoretical and empirical work on production risk was laid by Just and Pope (1978) as a production function with a risk component called stochastic production function or production risk function. In this function, the risk is measured by the variance of the dependent variable. The stochastic production function assumes that the mean crop yield and its variance are independently explained by the same vector of explanatory variables. Following Just and Pope (1978), the study denotes a stochastic production function as:

	$W(Y_t) = f(X_t) + h(X_t)^{\frac{1}{2}}\epsilon$	(1)
--	--	-----

where  $Y$  is the crop yield at time  $t$ ,  $X$  is a vector of explanatory variables,  $\epsilon$  is the error term with zero mean and variance one. The first component of equation (1) is the function of mean or average crop yield  $E(Y_t)$  while the second component represents the function of the crop yield variance  $\mu_t$ . The average and variance of crop yield are expressed as follows:

	$E(Y_t) = f(X_t; \beta)$	(2)
	$\mu_t = h(X_t; \alpha)^{1/2}\epsilon$	(3)

With regard to the specification of a production risk function, an input can be risk increasing, decreasing, or without risk depending on the sign of the first derivative of the yield variance with respect to that input. If the first derivative of the yield variance for an input is greater than zero (or less than or equal to zero) then that input is risk increasing (or risk decreasing or without risk). If the use of an input increases the risk (for example, the use of pesticides), a risk-averse producer will not use or will use less of that input; the true loss of utility for a risk-averse producer will be greater than the risk-neutral producer. If an input contributes to decreasing risk, the risk-averse farmer will use more of it (Just & Pope, 1978). The flexibility in the functional form of the production function is important with risk considerations. An input can increase the risk due to the lack of flexibility in the production function leading to wrong conclusions. In such situations, inaccurate input policies may be put in place (Just & Pope, 1978).

### *Analytical framework*

The objective of RIPRO was to increase rice yield and reduce rice yield variability. RIPRO was implemented through non-climate factors such as subsidizing fertilizer and seeds to rice farmers, and facilitating their access to credit for farm equipment and agricultural extension services. Several studies, dominated by agronomists and economists, have investigated the determinants of yield. Most agronomic models explain yield as a function of climatic variables, and the omission of farm inputs in modeling is to avoid endogeneity bias (Welch et al., 2010). Farmers' decision about investing in inputs is influenced by climate variables. The inclusion of time and district fixed effects is to ensure that the impacts on yield are from the weather variables not the omitted variables in the regression. The idea is to highlight the explanatory power of these climate variables and then, the adaptation opportunity. Different climate factors have been hypothesised to capture the effects of climate variability on crop yield.

Some studies used climate variables like temperature and rainfall in the raw form (Sarker et al., 2013 and Sarker et al., 2012). Based on the fact that climate variability affects crops, in addition to the raw

form of temperature and rainfall, other studies used their standard deviation (Poudel & Kotani, 2013; Barnwal & Kotani, 2010). Some other studies also, including Rahman et al. (2017), compute and use indexes (like standardized precipitation index and the diurnal temperature range) using raw climate data. In economics, however, in addition to the climatic factors, the yield is explained by non-climatic variables; mostly the input variables. Based on the literature, the study assumes that the mean rice yield and its variance are influenced by both climatic and non-climatic factors.

### **Method of analysis**

Following Cabas et al. (2010), the study used the stochastic production function to estimate the effects of RIPRO on the mean of rice yield and its variance under climate variability. As proposed by Just and Pope (1978), the effects of explanatory variables were captured on both the mean of rice yield and its variance. The model is expressed as follows:

$$Y_{it} = f(X_{it}; \beta) + h(X_{it}; \alpha)^{\frac{1}{2}}\epsilon \quad (4)$$

where  $Y_{it}$  was the rice yield for region  $i$  at time  $t$ ,  $X$  represented a vector of explanatory variables (climate and non-climate),  $\beta$  and  $\alpha$  were the parameters to be estimated,  $\epsilon$  was a stochastic error with zero mean and variance one. The first argument of equation (4) captured the effects of explanatory variables on mean rice yield  $E(Y)=f(X)$  while the second argument measured the effects of the explanatory variables on rice yield variance  $V(Y)=h(X)$ . The rationale behind this specification is to spread the effects of explanatory variables on output mean and its variance, independently. So, equation (4) can be rewritten as follows:

$$Y_{it} = f(X_{it}; \beta) + \mu_{it} \quad (5)$$

$$\mu_{it} = \epsilon_{it} h(X_{it}; \alpha)^{\frac{1}{2}} \quad (6)$$

The mean and the variance of the rice yield were expressed, respectively, as follows:

$$E(Y_{it}) = f(X_{it}; \beta) \quad (7)$$

$$V(Y_{it}) = \text{Exp}(h(X_{it}; \alpha)) \quad (8)$$

Two estimation techniques have been highlighted in the literature for the model of Just and Pope (1978). The first estimation technique is the three-stage feasible generalized least squares (FGLS) (Sarker et al., 2013; Poudel & Kotani, 2013; and Cabas et al., 2010). The second estimation technique is the maximum likelihood (Carew et al., 2017; Chen et al., 2004), which is known to be unbiased and more efficient with small samples (Saha et al., 1997). Given the relatively large size of the sample, the study used the FGLS estimation which is based on the three-stage procedure. The first stage was to estimate equation (5) through ordinary least squares. The second stage used the log of the square of the residual from the first stage to estimate the parameters of equation (6). The parameters of equation (6) are consistent and asymptotically efficient. The third stage was the weighted least squares which used the inverse of the exponential of the residual of the second stage as a weight to estimate the mean yield from equation (7). This last stage allows for correcting the heteroskedasticity of the error term.

### **Description of data and data sources**

The description of variables used to analyse the effect of the rice initiative programme on rice mean yield and its variance under climate variability with their expected signs are presented in Table 1. The dependent variable was the rice yield  $Y$ , which is defined as rice output per unit land area and it is measured in kg per hectare. The independent variables included non-climate, climate, and dummy variables. The non-climate variables were labour, orgfert, inorgfert, and the time trend, which accounts for technological change. The climate variables were the effective rainfall, maximum temperature, temperature deviation from  $32^{\circ}\text{C}$ , which was considered as the harmful threshold for rice growth, the standardized precipitation index (SPI), and the diurnal temperature range (DTR). The dummy variables included were shock, defined as economic shocks taking 1 during the year when a shock happened and 0 otherwise; RIPRO, defined as a dummy variable for RIPRO taking 0 before the intervention (1987 to 2008) and 1 under the intervention (2009 to 2017); and unobservable regional specific effects dummies (Udi's).

The non-climate variables are all expected to be positive in the yield function and their expected sign in the variance function is ambiguous. The initial climate variables encompassed total precipitation, and temperature which are measured, respectively, in millimeters, and degree Celsius. The effective rainfall, temperature deviation, standardized precipitation index (SPI), and Diurnal temperature range (DTR) were constructed using the initial climate variables. The temperature variability was measured by the temperature deviation and the diurnal temperature range while the rainfall variability was measured by the SPI.

The study used USDA-SCS method since the data available on the precipitation are average annual monthly precipitation. USDA-SCS has been also used by Chapagain & Hoekstra (2010). The expected sign of effective rainfall is positive for the yield function and negative for the variance function. While the expected sign of temperature is unclear for both yield and variance function. The maximum temperature that is optimum for rice production ranges between  $27^{\circ}\text{C}$  to  $32^{\circ}\text{C}$  (Rathnayake et al., 2016). The study considered any temperature beyond  $32^{\circ}\text{C}$  as a deviation from the maximum temperature that is optimum. The expected sign of the temperature deviation is negative for the yield function and positive for the variance function. Following Rahman et al. (2017) as proposed by McKee et al. (1993), the study used the standardized precipitation index (SPI).

The SPI represents the number of standard deviations that the observed total precipitation for year  $i$  deviates from the long-term average. The expected sign of SPI is negative for the yield function and positive for the variance function. Diurnal temperature range (DTR) is defined as the difference between maximum temperature and minimum temperature. The expected sign of DTR is negative for the yield function and positive for the variance function. The expected sign of RIPRO dummy is positive for the yield function and negative for the variance function. The expected sign of unobservable regional specific effects dummies (Udi's), and economic shocks dummies (Shocki's) is negative for the yield function and positive for the variance function.

Table 1: Description Of The Variables Used For The Analysis

Variable Description		Expected sign on rice yield	
	Dependent variables	Mean	Variance
Yield	Mean and Variance of rice production per land area (kg/ha)		
Labour	Proportion of agricultural population engaged in rice production (individuals/ha)	+	+/-
Organic fertilizer	Quantity of organic fertilizer used in rice production (kg/ha)	+	+/-
Inorganic fertilizer	Quantity of inorganic fertilizer used in rice production (kg/ha)	+	+/-
Effective rainfall	The total precipitation ( $P_t$ ) during the production season converted into effective rainfall using USDA-SCS approach: $P_e = \begin{cases} \frac{P_t}{125 * (125 - 0.2 * P_t)} & \text{for } P_t \leq 250\text{mm} \\ 125 + 0.1 * P_t & \text{for } P_t \geq 251\text{mm} \end{cases}$	+	-
Temperature	The average maximum temperature (°C)	+/-	+/-
Temperature deviation	Tempdev= Average maximum temperature-32°C	-	+
Standardized precipitation index (SPI)	$SPI = (P_t - \text{longterm mean of } P_t) / \text{standard deviation of the mean}$	-	+
Diurnal temperature range (DTR)	DTR = Maximum temperature - Minimum temperature	-	+
Rice initiative programme (RIPRO) dummy	RIPRO dummy took value 0 from 1987 to 2008 (before the intervention) and 1 from 2009 to 2017 (after the intervention)	+	-
Unobservable regional specific effects dummy (Udi)	Udi is a dummy taking value 1 for region i (i varies from 1 to 5) and value 0 otherwise.	-	+
Economic shocks dummy	shocki is a dummy taking value 0 for region i (i varies from 1 to 6) during the normal year, and 1 during the year where a shock happened	-	+
Trend	Time trend accounted for technological change	+	+

Source: constructed by the authors

The study used secondary and primary data. Secondary data was collected from various sources. The data include climate and non-climate variables for six rice-growing regions namely Kayes, Koulikoro, Sikasso, Segou, Mopti, and Tombouctou from 1987 to 2015. The climate data was collected from the meteorological service in Mali. The climate data encompasses the average annual monthly temperature and precipitation. The average annual monthly precipitation was used to estimate effective rainfall.

The non-climate data was from the Agricultural Survey of Conjuncture. This data was collected by planning and statistical unit annually on rice (both irrigated and rainfed) and aggregated at the regional

level. They include yield, labour, inorganic, and organic fertilizer from 1987 to 2015.

### **Empirical model specification**

The estimation technique used allows estimating both the mean rice yield and its variance. The study did not consider the natural logarithmic forms of variables such as SPI, tempdev, and DTR to avoid the issue of missing value because of the zero value cases. The natural logarithmic forms of the variables such as yield, labour, orgfert, inorgfert, effrain, and temp were considered for the econometric specification. The empirical specification of the mean rice yield for region  $i$  at time  $t$ ;  $t \in [1987;2017]$ ;  $i \in [1;6]$  (1 for Kayes region, 2 for Koulikoro region, 3 for Sikasso region, 4 for Segou region, 5 for Mopti region, 6 for Tombouctou region) is given by equation (9):

$$\begin{aligned} \ln \text{Yield}_{it} = & \delta_0 + \delta_1 \ln \text{labour}_{it} + \delta_2 \ln \text{orgfert}_{it} + \delta_3 \ln \text{inorgfert}_{it} + \delta_4 \ln \text{effrain}_{it} \quad (9) \\ & + \delta_5 \ln \text{temp}_{it} + \delta_6 \text{trend} + \delta_7 \text{shock1} + \delta_8 \text{shock2} + \delta_9 \text{shock3} \\ & + \delta_{10} \text{shock4} + \delta_{11} \text{shock5} + \delta_{12} \text{shock6} + \delta_{13} \text{RIPRO} + \delta_{14} \text{tempdev}_{it} \\ & + \delta_{15} \text{SPI}_{it} + \delta_{16} \text{DTR}_{it} + \varepsilon \end{aligned}$$

The dependent variable (Y) and the variables (X) are in the natural logarithm form; therefore, the coefficient of X measures the elasticity of Y with respect to X, that corresponds to the percentage change in Y as a result of one percent change in X (Gujarati, 2004, p.176). The dummy variables are not in the natural logarithm form, their coefficients  $\delta_i$ 's are not directly interpreted as a percentage change. The accurate way is to compute the percentage change using the formula  $(\text{exponential}^{\delta_i} - 1) * 100$  (Wooldridge, 2013, p.235)

### **Panel properties of data used**

The panel data analysis requires the unit root test to avoid spurious regression. This study used the unit root test proposed by Im et al. (2003) since it allows for region-specific effects (Chen et al. 2004). The unit root test results from Im et al. (2003) procedure are summarized for rice yield, labour, organic fertilizer, inorganic fertilizer, effective rainfall, and temperature in Table 2. The null hypothesis is: “All panels contain unit roots” against “Some panels are stationary”. The null hypothesis was rejected at level, for all rice yield, labour, inorganic fertilizer, effective rainfall, and temperature. Therefore, these variables were stationary at level. The null hypothesis was rejected at the first difference for organic fertilizer, this variable was stationary at order one. Therefore, the first difference of organic fertilizer was considered in the estimation. The first difference of the natural logarithmic of an economic variable corresponds to the growth rate of that variable in its level form (Gujarati, 2004, p.176). Therefore, the first difference of lnorgfert (noted Dlnorgfert) represented the annual growth rate of organic fertilizer.

*Table 2: Im-Pesaran-Shin Panel Unit Root Test*

Variables	ADF statistic	p-value	Stationarity
LnYield	-1.912	0.028	I(0)
LnLabour	-3.24	0.001	I(0)
Lnorgfert	-0.239	0.405	I(1)
Lnninorgfert	-6.079	0.000	I(0)
Lneffrain	-4.225	0.000	I(0)
Lntemp	-4.505	0.000	I(0)

Source: Constructed by the authors

Hausman specification test was applied to determine whether the fixed effect or the random effect model is the suitable model for the panel data. The null hypothesis under the Hausman specification test states that there is no substantial difference between the random effect and the fixed effect. The result of the Hausman specification test is summarized in Table 3 below. The p-value of the chi-square for Hausman specification test was less than one percent as indicated in table 3. Therefore, the null hypothesis was rejected at 1%. The fixed effect model is suitable for the estimation. This means that the unobservable regional specific effects are different from zero.

Table 3: Hausman Specification Test

H0: Random effect model is the appropriate one / Ha: Fixed effect model is the appropriate one	
Chi2(7) = (b-B)'[(V_b-V_B)^(-1)](b-B)	1071.91
Probability > chi2	0.0000
Decision rule	Prob(chi2) < 1%, rejection of H0

Source: Constructed by the authors

The unobservable regional specific effects have to be considered in the final specification of the model. All the six regions cannot be included in the model because of the dummy trap. Segou region is the highest contributor to national rice production and was used as a reference.

The three-stage FGLS was run for the Cobb-Douglas (CD) and the Translog (TL). The likelihood ratio test favored the Cobb-Douglas (CD) functional form against the Translog for the estimation of rice mean yield while the R-square test favored the Translog functional form (0.31) over the Cobb-Douglas functional form (0.14) for the estimation of the variance of rice yield. For the estimation of the variance of rice yield, the probability of F-statistics was also highly significant with the Translog functional form (1%) and it was not significant with the Cobb-Douglas functional form meaning that globally the explanatory variables did not explain the model. The study is interested in estimating both the mean and the variance of rice yield. Therefore, the study kept the Translog functional form to estimate both the mean and the variance of rice yield. The results of likelihood ratio tests are summarized in Table 4.

Table 4: Likelihood Ratio Test For Nested Models

Models	Restrict ed Model	Unrestr icted Model	LRc= - 2(lnLR- lnLU)	Degree of Freedom (df)	df; 0.01)	LRt(	Best Mod el
						LRc>LRt reject H0 (H0: Restricted model is the appropriate one)	
CD is nested within TL	372	265	-214	15	30.58	LRc<LRt	CD

NB: LnLR, LNU, LRc, and LRt are respectively log likelihood of the restricted model, log likelihood of the unrestricted model, likelihood ratio calculated, and likelihood ratio tabulated.

Source: Constructed by the authors

### Study area

The present study is focused on six regions namely Kayes, Koulikoro, Sikasso, Segou, Mopti, and Tombouctou. Basically, these six regions are the major rice-growing areas in Mali. Figure 2 represents the map of the study area.

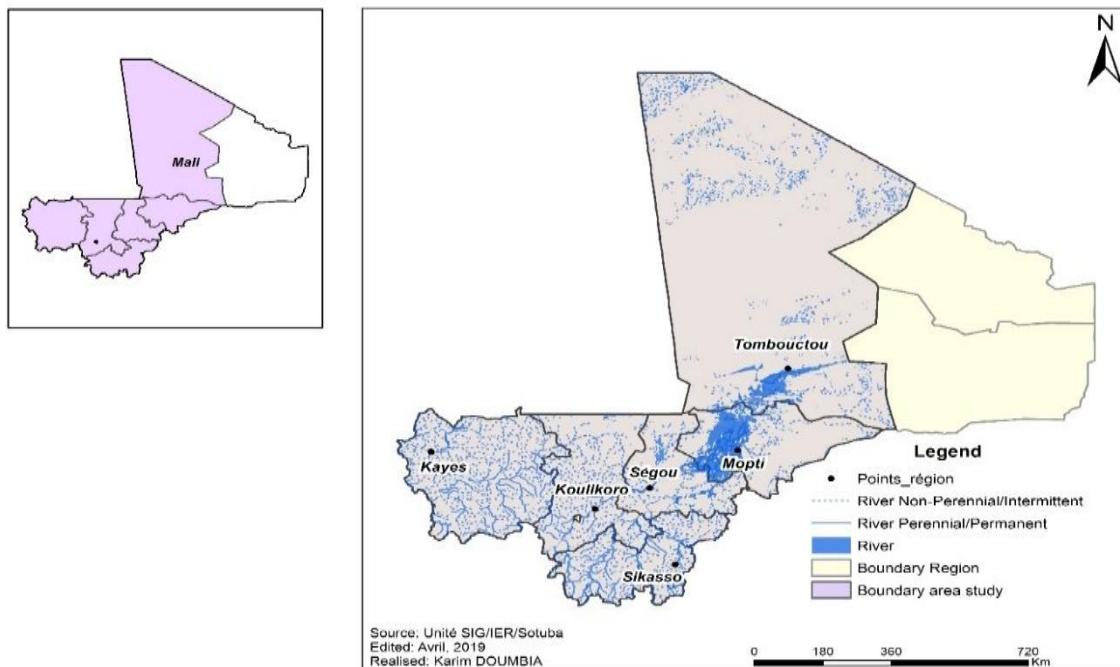


Figure 2: Map Of The Study Area

Source: SIG unit, August 2019

## RESULTS AND DISCUSSION

### Descriptive statistics

The descriptive statistics of the non-climate variables (rice yield, labour, organic fertilizer, and inorganic fertilizer) for the six regions are reported in Table 5. The rice initiative programme (RIPRO) was launched in 2008. The study divided the sample into two groups: before (1987-2008) and after (2009-2017) the rice initiative programme (RIPRO). The study compared the two groups using the t-test of difference in means. The descriptive statistics include the mean, the standard deviation (SD) in brackets, and the significance level of the t-statistics in the superscript (a,b,c). The mean difference between the rice yield after and before the intervention is positive for all the regions, and statistically significant for all the regions except the region of Kayes. This means that the average rice yield has increased in all the regions with the RIPRO. However, before the RIPRO, the region of Segou had the highest average rice yield (3,474 kg/ha), while the region of Mopti had the lowest average rice yield of 1,113 kg/ha. After the intervention, the region of Kayes has the highest average rice yield (6,882 kg/ha) followed by Segou region (5,239 kg/ha), while Sikasso region has the lowest average rice yield (2,860 kg/ha). For the full sample, the region of Segou has the highest average rice yield (3,986 kg/ha) followed by the region of Tombouctou (2,831 kg/ha). The region of Mopti has the lowest average rice yield (1788 kg/ha).

The mean difference between the labour after and before the intervention is negative for all the regions and statistically significant at 1% for the regions of Kayes and Koulikoro, and 5% for the regions of Sikasso and Tombouctou. This means that the number of labour units used in rice production per hectare has decreased with the RIPRO. Regardless of the intervention, the labour used in rice production per hectare for the region of Kayes is the highest. This result could be explained by the fact that agricultural production in Kayes region is less mechanized, more than 85% of the weeding activity is realized manually or semi-manually, while in the regions of Sikasso, Segou, Koulikoro, and Mopti 70 to 90% of the weeding activity is mechanized or semi-mechanized (CPS/SDR, 2013). Except the region of Tombouctou, the other regions have more agricultural equipment (tractors, Plough, traction oxen, Donkey, cart, etc.) compared to the region of Kayes (CPS/SDR, 2013). However, less than half of the farms (42.5%) have complete hitch equipment (2 traction oxen, a cart with a donkey, and at least one plough) in Mali (CPS/SDR, 2013). The region of Sikasso has the highest number of farms with complete hitch equipment (64.6%). The region of Segou follows with 60.2% of the farms having complete hitch equipment, the region of Koulikoro with 55.4%, the region of Mopti with 37%, the region of Kayes with 18% and the region of Tombouctou with 2% (CPS/SDR, 2013).

The mean difference between the organic fertilizer after and before the intervention is positive and statistically significant at 1% for the regions of Koulikoro and Kayes, and 5% for the regions of Sikasso and Segou. The reduction in the use of organic fertilizer after the intervention could be explained by the high presence of women in rice production in the regions of Koulikoro and Sikasso. Most of the new irrigation infrastructures are located in these two regions. The financial partners of the state impose on the state to prioritize the vulnerable groups (women and youth) in the allocation of the new irrigation infrastructures. Women have limited access to organic fertilizer because it is controlled by the household head (generally men) who rather preferred to reallocate it in their other farms such as cotton, hence reducing the proportion of organic fertilizer allocated to rice production. For the full sample, the region of Mopti has the highest average organic fertilizer application rate (1,183 kg/ha) followed by the region of Sikasso (1,044 kg/ha). In Mali, the main source of organic fertilizer is the livestock manure and Mopti and Sikasso are among the main regions producing the livestock.

The mean difference between the inorganic fertilizer after, and before the intervention is positive and statistically significant for all the regions. This means that the RIPRO has led to increasing the use of inorganic fertilizer on average in all the regions. For the full sample, the region of Sikasso has the highest average inorganic fertilizer application rate (151 kg/ha) followed by the region of Segou (105 kg/ha). The region of Kayes and Tombouctou have the lowest average inorganic fertilizer application rate (52 kg/ha and 26 kg/ha, respectively). This result could be explained by the fact that the region of Sikasso is an excellent agricultural area which contributes greatly to agricultural production in general. The region of Sikasso intensively uses inorganic fertilizer. For instance, during the 2012/2013 cropping season in Mali, about 43% of the amount that farms committed to purchase fertilizers (more than 61.2 million USD) came from the region of Sikasso, 22% from the region of Koulikoro and 20% from the Segou region (CPS/SDR, 2012/2013). The regions of Kayes (8%) and Mopti (7%) have the lowest shares (CPS/SDR, 2012/2013).

Table 5: Descriptive Statistics Of The Non-Climate Variables

Variables		Regions				
		Kayes	Kouli-koro	Sikasso	Segou	Mopti
Yield (kg/ha)	Before	1151	1422	1827	3474	1113
	RIPRO	(552)	(477)	(1157)	(905)	(366)
	Under	6882	3143	2860	5239	3438
	RIPRO	(13331)	(1013)	(712)	(3961)	(788)
	Mean Difference	5731	1720 <sup>a</sup>	1032 <sup>a</sup>	1764	2325 <sup>b</sup>
	Full sample	2814 (7389)	1922 (1031)	2127 (1140)	3986 (3986)	1788 (2101)
	Labour (individuals/ha)	Before	173	29	11	3.18
	RIPRO	(123)	(23)	(9)	(0.36)	3 (0.91)
	Under	62	11	8	2.61	2
	RIPRO	(47)	(7)	(3)	(1.55)	(2.2)
	Mean Difference	-111 <sup>a</sup>	-18 <sup>a</sup>	-3 <sup>b</sup>	-0.56	-1
	Full sample	141 (117)	24 (21)	10 (7)	3.02 0.9	2 3 (1.95)
Organic fertilizer (kg/ha)	Before	53	1151	1105	65.24	1113
	RIPRO	(13)	(408)	(348)	(5.25)	(235)
	Under	64	547	895	72.38	1352
	RIPRO	(6)	(121)	(184)	(10.63)	(680)
	Mean Difference	11 <sup>a</sup>	-603 <sup>a</sup>	-210 <sup>b</sup>	7.15 <sup>b</sup>	239
	Full sample	56 (12)	976 (445)	1044 (321)	67.31 (7.76)	1183 (417)
	Inorganic fertilizer (kg/ha)	Before	45.72	69.55	117.14	82.5
	RIPRO	(23.29)	(17.61)	(46.48)	(43.57)	51.09 (18.45)
	Under	68.78	151	234.67	160.44	83.56
	RIPRO	(25.38)	(28.54)	(29.95)	(69.67)	49.67 (6.84)
	Mean Difference	23.06 <sup>b</sup>	81.45 <sup>b</sup>	117.53 <sup>a</sup>	77.94 <sup>a</sup>	32.46 <sup>a</sup>
	Full sample	52.42 (25.78)	93.19 (491)	151.25 (68.5)	105.13 (62.58)	60.52 (21.8)
						25.84 (23.69)

NB: a,b,c represents the significance level of t-statistics at 1%, 5%, and 10% respectively.

Source: Author's calculations using data from planning and statistical unit (CPS)

The descriptive statistics of the climate variables for the six regions from 1987 to 2017 are reported in Table 6. It includes the mean and standard deviation in brackets. On average, the rainfall is more effective in the region of Sikasso (208.2 mm/raining season) which is followed by the region of Koulikoro (198.5 mm/raining season). The region of Tombouctou has the lowest effective rainfall (117.5 mm/raining season). The standard deviation for the effective rainfall is greater than one for all the regions meaning that the effective rainfall varies from one season to another in all the regions. On average, the region of Tombouctou has the highest temperature (38.73 °C), while the region of Sikasso has the lowest (30.99 °C). The standard deviation for the temperature is close to one or above one for all the regions which means that the temperature fluctuates from one season to another in all the regions.

Table 6: Mean And Standard Deviation Of The Climate Variables Used In The Regression

Variables	Kayes	Koulikoro	Sikasso	Segou	Mopti	Tombouctou
Effective rainfall (mm)	179.9 (14.19)	198.5 (33.82)	208.2 (16.05)	176.6 (12.31)	166.9 (10.7)	117.5 (29.64)
Temperature (°C)	34.8 (0.99)	35.13 (1.05)	30.99 (1.46)	34.16 (1.25)	33.32 (4.58)	38.73 (0.67)

Source: Authors' calculations using data from the meteorological service in Mali

### Estimation results

This section presents and discusses the results of the estimation of the effect of rice initiative programme on mean and the variance of rice yield under climate variability. For the rice mean yield estimation, the dependent variable was the natural logarithm of rice yield while for the estimation of the variance of rice yield, the dependent variable was the natural logarithm of the error term of the rice yield. Both estimations (mean and variance of rice yield) have the same independent variables.

For the rice mean yield estimation, the model fitness indicated that the value of the log-likelihood was 264.51. The Wald statistic was 12137.75 and it was statistically significant at 1%, which means that overall, the explanatory variables explain the mean rice yield indicating that the model is well specified. For the estimation of the variance of rice yield, the model fitness showed that the R-squared is 0.312 which means that 31.2% of the variations of the rice yield variance were explained by the variation of the explanatory variables. The F-statistic was significant at 1% indicating that globally the explanatory variables explain the model.

The results of the rice mean yield presented in Table 7 showed that labour influences positively and statistically (1%) the mean rice yield meaning that yield increases with labour. One percent increase in labour leads to an increase in the mean yield of rice by 0.47 percent. The rice production involves lots of activities (such as transplanting, weeding, and harvesting) which have to be carried out by labour when the mechanization level is low. This result could be explained by the fact that most of the farms do not have mechanical equipment, only 43% of farms have complete hitch equipment (CPS/SDR, 2013). The complete hitch equipment includes 2 traction oxen, a cart with a donkey, and at least one plough.

Miyamoto et al. (2012) analysed the determinants of new rice for Africa (NERICA) yield in Uganda. They also found a positive relationship between rice yield and labour. In developing countries, agriculture is dominated by small farmers who are not well-endowed with capital, therefore they practice labour-intensive agriculture.

The interaction term between labour and temperature was negatively associated with yield. One plausible explanation of this result is that when the temperature is high, workers' efficiency is reduced due to disease and tiredness. The interaction term between labour and effective rainfall was negatively associated with yield. During the rainy season, generally, the rainfall is not well distributed in Mali, it can rain all day without stopping. For instance, an intensive rain reduces farmers' efficiency which could have a negative effect on the rice yield.

The organic fertilizer was affecting negatively and statistically (1%) the rice mean yield. This result could be explained by the fact that the effect of organic fertilizer on the yield is not immediate after the application. The effect will be observed gradually by improving the soil properties over the years. The use of organic fertilizer considerably influences the physical, chemical, and biological properties of the soil (Paul et al., 2016, 2014) resulting to increase the nutrients and water available for the crop in the long-run (Okalebo et al., 2006).

The interaction between organic fertilizer and temperature was positively and statistically (1%) associated with the mean yield of rice. This result could be explained by the fact that the temperature may facilitate the decomposition of organic fertilizer. The interaction between organic fertilizer and effective rainfall was positively and statistically (5%) associated with the mean yield of rice. This result could be explained by the fact that the effective rainfall may facilitate the absorption of the nutrients from the organic fertilizer by the rice plants. From the agronomic perspective, the decomposition process of organic fertilizer is accelerated with high temperature under flooded conditions compared to the non-flooded conditions (Benbi & Khosa, 2014).

*Table 7: Results Of The Regression Of Rice Mean Yield And Its Variance*

VARIABLES	Mean rice yield	Variance of rice yield
Labour	0.47 (0.064)***	0.114 (0.911)
Labour square	-0.063 (0.06)	-0.41 (0.701)
Labour*Organic fertilizer	0.072(0.044)	1.335 (0.608)**
Labour*Inorganic fertilizer	-0.023(0.036)	0.153 (0.434)
Labour*Temperature	-2.776 (0.321)***	0.479 (5.259)
Labour* Effective rainfall	-0.421 (0.216)*	-2.249 (3.162)
Organic fertilizer	-0.144 (0.053)***	0.749 (0.735)
Organic fertilizer square	0.078 (0.055)	-1.837 (0.835)**
Organic fertilizer *Temperature	2.393 (0.248)***	-3.231 (3.497)
Organic fertilizer * Effective rainfall	0.348* (0.211)	0.026 (2.92)
Organic fertilizer *Inorganic fertilizer	0.117 (0.021)***	0.154 (0.294)
Inorganic fertilizer	0.316 (0.049)***	0.118 (0.94)
Inorganic fertilizer square	-0.086 (0.024)***	0.238 (0.412)
Inorganic fertilizer *Temperature	-0.437 (0.229)*	-9.216 (4.036)**
Inorganic fertilizer * Effective rainfall	-0.056 (0.174)	-6.022 (2.201)***
Effective rainfall	-0.208 (0.432)	11.45 (5.918)*
Effective rainfall square	-0.217 (0.388)	-4.664 (5.406)
Effective rainfall* Temperature	-4.32 (2.234)*	28.19 (28.08)
SPI	0.011 (0.047)	-0.102 (0.63)
Temperature deviation	-1.166 (0.575)**	-3.678 (8.473)
DTR	-0.039 (0.007)***	-0.0716 (0.091)
RIPRO dummy	0.27 (0.042)***	1.081 (0.679)
Trend	0.04 (0.003)***	-0.046 (0.046)
Constant	-0.159 (1.44)	10.92 (21.03)
Observations	180	180
Number of regions	6	6
Log likelihood	264.51	-
Wald chi2 (37)	12137.75	-
Prob (chi2)	0.000	-
R-squared	-	0.312
F-statistics	-	1.8
Prob (F)	-	0.008

Standard errors in parentheses \*\*\* p<0.01, \*\* p<0.05, \* p<0.1

Source: Authors' calculations using Secondary data

Inorganic fertilizer was influencing positively and statistically (1%) the rice mean yield while its square negatively affects the rice mean yield with a 1% significance level. Inorganic fertilizer is non-monotonic.

This means the application of inorganic fertilizer is beneficial for the rice yield up to an optimal level after which it has an adverse effect on rice yield. From the agronomic perspective, the optimal application rate of fertilizer varies by rice-based system. In Sub-Saharan Africa, for the rainfed (lowland and upland) rice-based system, the recommended rate for nitrogen (N) fertilizer ranges from 50 to 80 kg/ha, for phosphorus (P) fertilizer from 13 to 25 kg/ha, and for potassium (K) fertilizer from 10 to 20 kg/ha (Bado et al., 2018). For irrigated lowland rice-based system, the recommended rates vary between 60 and 120 kg/ha for N fertilizer, between 20 and 25 kg/ha for P fertilizer, while the application rate for K fertilizer depends on K contents from water and dust depositions (Bado et al., 2018). This result could be explained by the fact the excessive application of inorganic fertilizer increases the acidity of the soil which affects negatively the rice yield. Miyamoto et al. (2012) also found that the use of nitrogen increases NERICA yield in Uganda.

The association of inorganic and organic fertilizers was beneficial for the rice mean yield. This interaction term is statistically significant at 1%. This result could be explained by the fact that the use of inorganic fertilizer has an immediate effect on the mean yield of rice while organic fertilizer restores the soil. The growth and development of rice plants, productivity, and quality of the crop can be improved through the combination of organic and inorganic fertilizers (Dass et al., 2017 and Paul et al, 2014).

The temperature deviation from the optimal maximum temperature (32 °C) for rice was negatively affecting the rice mean yield. This result could be explained by the fact that high temperature negatively affects the growth and the productivity of rice plant (Krishnan et al., 2011 and Yoshida, 1981). Any temperature above 30 °C can be critical for rice and the severity of the damage depends on the growth stage (Krishnan et al., 2011). The diurnal temperature range (DTR) was negatively and statistically (1%) affecting the rice mean yield. The diurnal temperature range represents the daily heat. An increase in daily heat was found to be harmful to the yield. Rahman et al. (2017) also found a negative association between rice yield variability and DTR in Bangladesh.

The results indicated that Rice Initiative Programme (RIPRO) dummy influences positively and statistically the mean of rice yield. The computed percentage change from the coefficient of RIPRO dummy was 31 which means that the mean rice yield has increased by 31% percent as a result of RIPRO. One of the focus of the Rice Initiative Programme is to increase rice farmers' access to agricultural extension services. Agricultural extension agents teach farmers good agricultural practices which help them to increase rice yield. Subsidized fertilizers also are provided through RIPRO, and their use increases rice yield. The increase in productivity is highly dependent on fertilizers (Bado et al., 2018).

The results of the variance of rice yield estimation in the last column of Table 7 showed that the interaction between inorganic fertilizer and effective rainfall was linked negatively to the variance of rice yield. This result could be explained by the fact that effective precipitation may facilitate the nutrient fixation of inorganic fertilizer to the soil. When the rainfall is well distributed, inorganic fertilizer cannot be drained away from the soil by leaching. As a result, rice plants can benefit from nutrients of the inorganic fertilizer which could decrease the rice yield variability. The interaction between inorganic fertilizer and temperature was also decreasing the variability of rice yield. The organic fertilizer square explained the variance of rice mean yield negatively and statistically (5%). The application of organic fertilizer in abundant quantity restores the soil properties which can have a beneficial effect on the variance of rice yield due to the supply of nutrients and humidity in the soil.

## CONCLUSION AND RECOMMANDATION

The objective of the study was to assess the effect of Rice Initiative Programme on mean and variance of rice yield under climate variability in Mali. The Rice Initiative Programme was found to have a positive effect on the mean yield of rice. The climate variability was measured by standard precipitation index, temperature deviation from the optimal maximum temperature, and diurnal temperature range. The study found that climate variability affects negatively the mean yield of rice. However, the Rice Initiative Programme and climate variability were not affecting the variance of rice yield. The variability of rice yield was mainly reduced by the use of more organic fertilizer.

The Rice Initiative Programme (RIPRO) should be maintained. The provision of subsidized fertilizer and agricultural extension services (through RIPRO) has been useful since inorganic fertilizer and labour increase the mean rice yield. The government could maintain the fertilizer subsidy programme and engage more agricultural extension agents. Government and its development partners should encourage farmers to increase the application rate of organic fertilizer. The government could also create an enabling environment for local firms to produce organic fertilizer since its high application rate increases rice yield and reduces the rice yield variability. Rice yield was negatively affected by temperature deviation from the optimal maximum temperature (32 °C) for rice and diurnal temperature range. Government and its development partners should encourage farmers to adopt improved rice varieties that withstand high temperature, and early sowing practices to avoid the stresses from high temperatures.

## ACKNOWLEDGEMENTS

### CONFLICT OF INTEREST

There is no personal or financial conflict of interest between the authors of the article within the scope of the study.

### AUTHOR CONTRIBUTIONS

Research design:

Moussa MACALOU, John Baptist D. JATOE, Irene S. EGYIR & Kwabena A. ANAMAN

Data collection:

Moussa MACALOU

Statistical analysis:

Moussa MACALOU, John Baptist D. JATOE

Preparation of the Article:

Moussa MACALOU, John Baptist D. JATOE, Irene S. EGYIR & Kwabena A. ANAMAN

## REFERENCES

- AfDB. (2016). *Annual Development Effectiveness Review 2016 Accelerating the pace of change*.
- Aker, J. C., Block, S., Ramachandran, V., & Timmer, C. P. (2010). West African experience with the world rice crisis, 2007–2008. *The rice crisis: markets, policies and food security*, 143-162.
- Bado, V. B., Djaman, K., & Mel, V. C. (2018). Developing fertilizer recommendations for rice in Sub-Saharan Africa, achievements and opportunities. *Paddy and Water Environment*, 16(3), 571–586.

<https://doi.org/10.1007/s10333-018-0649-8>

- Barnwal, P., & Kotani, K. (2010). Impact of variation in climatic factors on crop yield: A case of rice crop in Andhra Pradesh, India. *Economics and Management series*, 17.
- Benbi, D. K., & Khosa, M. K. (2014). Effects of temperature, moisture, and chemical composition of organic substrates on C mineralization in soils. *Communications in soil science and plant analysis*, 45(21), 2734-2753. <https://doi.org/10.1080/00103624.2014.950423>
- Boubacar, I. (2012). The effects of drought on crop yields and yield variability: An economic assessment. *International Journal of Economics and Finance*, 4(12), 51-60. <https://doi.org/10.5539/ijef.v4n12p51>
- Cabas, J., Weersink, A., & Olale, E. (2010). Crop yield response to economic, site and climatic variables. *Climatic change*, 101(3-4), 599-616. <https://doi.org/10.1007/s10584-009-9754-4>
- Carew, R., Meng, T., Florkowski, W. J., Smith, R., & Blair, D. (2017). Climate change impacts on hard red spring wheat yield and production risk: evidence from Manitoba, Canada. *Canadian journal of plant science*, 98(3), 782-795. <https://doi.org/10.1139/cjps-2017-0135>
- Chapagain, A. K., & Hoekstra, A. Y. (2010). *The green, blue and grey water footprint of rice from both a production and consumption perspective*. Value of Water Research Report Series No. 40.
- Chen, C. C., McCarl, B. A., & Schimmelpfennig, D. E. (2004). Yield variability as influenced by climate: A statistical investigation. *Climatic Change*, 66(1-2), 239-261. doi:10.1023/B:CLIM.00000 43159.33816.e5.
- CPS/SDR. (2013). *Cellule de Planification et de Statistique du Secteur Developpement Rural: Bilan de la campagne agropastorale 2011-2012 et résultats provisoires de la campagne 2012-2013*.
- CPS/SDR. (2016). *Cellule de Planification et de Statistique du Secteur Developpement Rural: Resultats définitifs de la campagne agropastorale situation alimentaire et nutritionnelle 2015/2016*.
- CPS/SDR. (2017). *Cellule de Planification et de Statistique du Secteur Developpement Rural: Resultats définitifs de la campagne agropastorale situation alimentaire et nutritionnelle 2016/2017*.
- Dass, A., Chandra, S., Uphoff, N., Choudhary, A. K., Bhattacharyya, R., & Rana, K. S. (2017). Agronomic fortification of rice grains with secondary and micronutrients under differing crop management and soil moisture regimes in the north Indian Plains. *Paddy and water environment*, 15(4), 745-760. <https://doi.org/10.1007/s10333-017-0588-9>
- Diakite, L., Diarisso, T., & Drame, Z. (2016). *Etude de la situation de référence du projet commissionné sur le “Système de Riziculture Intensif (SRI) dans le cadre du WAAAP 2A au Mali.”*
- FAO. (2017). *Mali country fact sheet on food and agriculture policy trends*. Fao (Vol. 717).
- Fofana, I., Goundan, A., & Domgho, L. V. M. (2014). Impact simulation of ECOWAS rice self-sufficiency policy.
- Gujarati, D. N. (2004). *Basic Econometric Methods Fourth Edition* (Prentice H). New York.
- Harris, T., & Consulting, T. H. (2014). *Africa agriculture status report 2014: Climate change and smallholder agriculture in Sub-Saharan Africa* (No. BOOK). Alliance for a Green Revolution in Africa (AGRA).

- Hollinger, F., & Staatz, J. M. (2015). Agricultural Growth in West Africa. *Market and policy drivers. FAO, African Development Bank, ECOWAS. Pobrano październik.*
- Iheonu, C. O., Asongu, S., Emeka, E. T., & Orjiakor, E. C. (2022). *Climate change and agricultural productivity in West Africa* (No. WP/22/065). AGDI Working Paper.
- Im, K. S., Pesaran, M. H., & Shin, Y. (2003). Testing for unit roots in heterogeneous panels. *Journal of econometrics*, 115(1), 53-74.
- INSTAT. (2018). *Institut national de la statistique du Mali : Les comptes économiques en 2017.*
- Izugbara, C., Suubi, K., & Ingabire, M. G. (2024). Gender and adolescent sexual and reproductive health and rights in West and Central Africa: New evidence and emerging gaps. *African Journal of Reproductive Health*, 28(8s), 15.
- Just, R. E., & Pope, R. D. (1978). Stochastic specification of production functions and economic implications. *Journal of econometrics*, 7(1), 67-86.
- Karn, P. K. (2014). *The impact of climate change on rice production in Nepal*. SANDEE.
- Kergna, A. O., & Cisse, I. (2014). *Etude sur la chaîne de valeur riz en vue d'explorer les facteurs affectant les performances des organisations paysannes (2014).*
- Kumar, S., Meena, B. L., Om, H., Kumar, S., & Meena, V. K. (2024). *Understanding Climate Change and Its Impact on Crops*. 12–30. <https://doi.org/10.70762/b1c20125>
- Krishnan, P., Ramakrishnan, B., Reddy, K. R., & Reddy, V. R. (2011). High-temperature effects on rice growth, yield, and grain quality. In *Advances in agronomy* (Vol. 111, pp. 87-206). Academic Press. <https://doi.org/10.1016/B978-0-12-387689-8.00004-7>
- McKee, T. B., Doesken, N. J., & Kleist, J. (1993, January). The relationship of drought frequency and duration to time scales. In *Proceedings of the 8th Conference on Applied Climatology* (Vol. 17, No. 22, pp. 179-183).
- Miyamoto, K., Maruyama, A., Haneishi, Y., Matsumoto, S., Tsuboi, T., Asea, G., ... & Kikuchi, M. (2012). NERICA cultivation and its yield determinants: The case of upland rice farmers in Namulonge, Central Uganda. *Journal of Agricultural Science*, 4(6), 120. <https://doi.org/10.5539/jas.v4n6p120>
- Mohan, S., Simhadirirao, B., & Arumugam, N. (1996). Comparative study of effective rainfall estimation methods for lowland rice. *Water resources management*, 10(1), 35-44. <https://doi.org/10.1007/BF00698810>
- Okalebo, J. R., Othieno, C. O., Woomer, P. L., Karanja, N. K., Semoka, J. R. M., Bekunda, M. A., ... Mukhwana, E. J. (2006). Available technologies to replenish soil fertility in East Africa. *Nutrient Cycling in Agroecosystems*, 76(2–3), 153–170. <https://doi.org/10.1007/s10705-005-7126-7>
- Paul, J., Choudhary, A. K., Suri, V. K., Sharma, A. K., Kumar, V., & Shobhna. (2014). Bioresource nutrient recycling and its relationship with biofertility indicators of soil health and nutrient dynamics in rice–wheat cropping system. *Communications in soil science and plant analysis*, 45(7), 912-924. <https://doi.org/10.1080/00103624.2013.867051>
- Paul, J., Choudhary, A. K., Sharma, S., Bohra, M., Dixit, A. K., & Kumar, P. (2016). Potato production through bio-resources: Long-term effects on tuber productivity, quality, carbon sequestration and

soil health in temperate Himalayas. *Scientia Horticulturae*, 213, 152-163.  
<https://doi.org/10.1016/j.scienta.2016.10.022>

Poudel, S., & Kotani, K. (2013). Climatic impacts on crop yield and its variability in Nepal: do they vary across seasons and altitudes?. *Climatic change*, 116(2), 327-355.  
<https://doi.org/10.1007/s10584-012-0491-8>

Rahman, M. A., Kang, S., Nagabhatla, N., & Macnee, R. (2017). Impacts of temperature and rainfall variation on rice productivity in major ecosystems of Bangladesh. *Agriculture & Food Security*, 6(1), 10. <https://doi.org/10.1186/s40066-017-0089-5>

Rathnayake, W. M. U. K., De Silva, R. P., & Dayawansa, N. D. K. (2016). Assessment of the suitability of temperature and relative humidity for rice cultivation in rainfed lowland paddy fields in Kurunegala district. <https://doi.org/10.4038/tar.v27i4.8214>

Saha, A., Havenner, A., & Talpaz, H. (1997). Stochastic production function estimation: small sample properties of ML versus FGLS. *Applied Economics*, 29(4), 459-469.  
<https://doi.org/10.1080/000368497326958>

Sarker, M. A. R., Alam, K., & Gow, J. (2012). Exploring the relationship between climate change and rice yield in Bangladesh: An analysis of time series data. *Agricultural Systems*, 112, 11-16.  
<https://doi.org/10.1016/j.agsy.2012.06.004>

Sarker, M. A., Alam, K., & Gow, J. (2013). How Does the Variability in Rice Yield Respond to Climate Variables in Bangladesh?. *Journal of Agronomy and Crop Science*, 199(3), 189-194.  
<https://doi.org/10.1111/jac.12011>

Styger, E., & Traoré, G. (2018). 50,000 Farmers in 13 Countries: Results from Scaling up the System of Rice Intensification in West Africa.

Van Ypersele de Strihou, J. P. (2014). *Climate Change 2014 Synthesis Report*.

WDR. (2000). *World Development Report 2000 / 1 Attacking Poverty*.

Welch, J. R., Vincent, J. R., Auffhammer, M., Moya, P. F., Dobermann, A., & Dawe, D. (2010). Rice yields in tropical/subtropical Asia exhibit large but opposing sensitivities to minimum and maximum temperatures. *Proceedings of the National Academy of Sciences*, 107(33), 14562-14567.

Wooldridge, J. M. (2010). *Econometric analysis of cross section and panel data*. MIT press.

Wooldridge, J. M. (2013). *Introductory Econometrics: A Modern Approach 5th EDITION* (SOUTH-WEST, Vol. 120-121).

World Resources Institute. (2013). *Creating a Sustainable Food Future : A menu of solutions to sustainably feed more than 9 billion people by 2050. World Resources Report 2013-14*.

Xu, J., Chang, J., Liu, Y., Guo, L., Du, G., & Guan, G. (2025). Impacts of Climate Change on Crops: a comprehensive review. *Hydrological Processes*, 39(9), e70224.

---

### Article Type: Research Article

Received: 30/11/2025

Volume/Issue: 3(1)

Accepted: 20/01/2026

Pub Date Season: Winter

Published: 24/01/2026

Pages: 20-57

Cite as: Ongoïba, S., Diallo, A. M., & Komina, A. (2026). Procédures de passation des marchés publics au Mali : Analyses Critiques. *Interdisciplinary Finance and Development Journal*, 3(1), 20-57.

## Procédures de passation des marchés publics au Mali : Analyses Critiques

**Soumaïla ONGOÏBA<sup>1</sup>, Abdoulaye Mohamed DIALLO<sup>2</sup>, Adama KOMINA<sup>3</sup>**

<sup>1</sup>Doctorant, Ecole Doctorale « Droit-Economie-Sciences Sociales-Lettres et Arts » ED-DESSLA Mali, Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako (USSGB), Faculté des Sciences Economiques et de Gestion de Bamako (FSEG), [soumailaongiba@gmail.com](mailto:soumailaongiba@gmail.com)

<sup>2</sup>Doctorant, Ecole Doctorale « Droit-Economie-Sciences Sociales-Lettres et Arts » ED-DESSLA Mali, Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako (USSGB), Faculté des Sciences Economiques et de Gestion de Bamako (FSEG), [dialloba41@gmail.com](mailto:dialloba41@gmail.com), ORCID : 0009-0009-0141-0822

<sup>3</sup>Doctorant, Ecole Doctorale « Droit-Economie-Sciences Sociales-Lettres et Arts » ED-DESSLA Mali, Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako (USSGB), Faculté des Sciences Economiques et de Gestion de Bamako (FSEG), [adamakomina@gmail.com](mailto:adamakomina@gmail.com), ORCID : 0009-0004-8022-6620

DOI : 10.5281/zenodo.18363072

### RÉSUMÉ

Cet article propose une analyse critique des procédures de passation des marchés publics au Mali, tout en les confrontant à celles de la Banque mondiale (BM), afin de mettre en exergue leurs points forts, leurs faiblesses ainsi que les obstacles entravant leur efficience. S'appuyant sur les textes réglementaires en vigueur, notamment le Code des marchés publics et ses décrets d'application, l'étude examine la conformité des procédures aux principes de transparence, d'efficacité et de concurrence loyale. Elle souligne que, malgré des avancées notables dans l'alignement du cadre juridique sur les standards internationaux, des insuffisances persistent dans la mise en œuvre, notamment au niveau de la planification, de la publicité, du contrôle et de la régulation. L'analyse révèle également que la complexité des procédures, les retards dans les délais d'exécution et la faible capacité technique des acteurs constituent des facteurs limitant la performance du système.

**Mots-clés :** Marchés Publics, Procédures, Transparence, Gouvernance, Mali.

## Public procurement procedures in Mali: Critical Analyses

### ABSTRACT

This article offers a critical analysis of public procurement procedures in Mali, while comparing them to those of the World Bank (WB), in order to highlight their strengths, weaknesses, and the obstacles hindering their effectiveness. Based on current regulations, particularly the Public Procurement Code and its implementing decrees, the study examines the compliance of procedures with the principles of transparency, efficiency, and fair competition. It emphasizes that, despite notable progress in aligning the legal framework with international standards, shortcomings persist in implementation, particularly in terms of planning, advertising, control, and regulation. The analysis also reveals that the complexity of procedures, delays in execution times, and the low technical capacity of actors are factors limiting the system's performance.

**Keywords :** Public Procurement, Procedures, Transparency, Governance, Mali.

## INTRODUCTION

Les procédures de passation des marchés publics regroupent l'ensembles des méthodes, techniques et outils utilisés, conformément aux seuils prévus par la réglementation en vigueur, en vue de la sélection d'un attributaire définitif (titulaire de marché). Il existe des procédures spécifiques aux marchés de travaux, fournitures et services courants ; des procédures applicables uniquement aux marchés de Prestations Intellectuelles (PI) ; ainsi qu'une procédure commune à toutes les natures de marché. Il s'agit dans ce dernier cas de l'Entente directe (ED), soumise à des conditions rigoureuses.

Au Mali, la commande publique demeure un levier central de l'action de l'État et de l'investissement, d'où l'importance stratégique de procédures de passation fiables, transparentes et efficientes. Depuis l'adoption du Code des marchés publics par le décret n°2015-0604/P-RM du 25 septembre 2015, l'architecture juridique s'est consolidée autour de principes de transparence, d'égalité d'accès, de concurrence et de redevabilité, complétés par des textes d'application et des ajustements sectoriels. Ces évolutions ont été progressivement actualisées par des décrets spécifiques : par exemple sur les exclusions de champ et les régimes d'urgence afin d'adapter le cadre aux chocs exogènes et aux besoins opérationnels des autorités contractantes. Parallèlement, l'Autorité de Régulation des Marchés Publics et des Délégations de service public (ARMDS) a renforcé la surveillance, l'audit et le règlement des différends. Les rapports annuels 2021-2023 mettent en évidence à la fois des progrès (professionnalisation des acteurs, clarification des procédures) et des fragilités récurrentes (retards, qualité inégale des dossiers, maîtrise perfectible des outils numériques, faiblesse des contrôles internes). Ces constats invitent à une lecture critique de l'effectivité des règles « sur le papier » au regard des pratiques, des capacités et des résultats. Le cadre national s'inscrit, de surcroît, dans un environnement communautaire et partenarial. Au niveau de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), les directives de 2005 sur les procédures et la déontologie ont servi de socle d'harmonisation, complétées par des textes plus récents (notamment la directive n°01/2022/CM/UEMOA sur les PPP) qui appellent à une cohérence accrue entre outils contractuels, gestion des risques et performance. Sur le plan international, les évaluations et bases de connaissances [Méthodologie d'Evaluation des Systèmes nationaux de Passation des Marchés (MAPS), Groupe d'Evaluation Indépendante (IEG), Global Public Procurement Database ou Base de données mondiale sur les marchés publics (GPPD) de la Banque mondiale (BM)] soulignent, de manière transversale, que la création de valeur en achat public repose autant sur la qualité de l'exécution et des contrôles que sur la conformité formelle aux textes. Dans ce contexte, cet article propose une analyse critique des procédures de passation au Mali (Procédures nationales et celles de la BM spécifiquement) : en examinant dans une première partie l'adéquation entre le cadre normatif et les principes de transparence, d'efficacité et de concurrence et dans une deuxième partie l'analyse critique de certains codes et donnés spécifiques proprement dits.

## 1 Procédures de passation de marchés publics au Mali

Conformément aux procédures nationales, au Mali, les marchés publics sont passés, soit par Appel d'offres (AO), soit par Entente directe « 1.1 », soit à travers des procédures propres aux Prestations intellectuelles « 1.2 » (CMP-DSP, 2015, art. 48 & 55). En ce qui concerne les procédures de la BM, en plus des modes cités qui sont propres aux procédures nationales, il existe le mode de passation par Appel à Propositions [BM/RPMES-FPI, 6.2 à 6.4, (2020)].

### *1.1 Procédures propres aux marchés de travaux, fournitures et services courants*

Pour ce qui est des procédures nationales, il s'agit principalement de l'AO et de l'ED, auxquels s'ajoute l'Appel à proposition lorsqu'il est question de projets financés par la BM. Il convient de noter que l'AO peut être ouvert (AOO) ou restreint (AOR) [CMP-DSP, art. 49-52, (2015)]. Quel que soit le mode choisi, sa mise en œuvre est toujours précédée d'activités préparatoires.

#### 1.1.1 Activités préparatoires

Les activités de préparation et de planification qui précèdent la passation des marchés publics, sont essentielles pour garantir le bon déroulement de la procédure. Ainsi, nous distinguons :

- **Activités préliminaires**

Les autorités contractantes prévoient l'ensemble des besoins de l'année « n+1 » durant l'année « n ». Ces besoins font l'objet d'une quantification, d'une estimation financière, puis inscrits dans le budget d'Etat. Le budget adopté et voté sert de base à la planification des activités de passation dans le Plan de Passation des Marchés (PPM) de l'année « n+1 ».

- **Plan de Passation des Marchés (PPM)**

Les autorités contractantes élaborent des plans prévisionnels annuels de passation, basés sur leur programme d'activités. Ces plans révisables, doivent être cohérents avec les crédits alloués et transmis à la Direction générale des Marchés publics et des Délégations de Service public (DGMP-DSP) pour Avis. Ils sont publiés après Avis de Non Objection (ANO), sous forme d'Avis généraux indicatifs pour les marchés atteignant les seuils. Ils sont ensuite publiés sous forme de PPM afin d'assurer la transparence et la conformité de la planification (Directive n°04/2005/CM/UEMOA, art.23, 2005 ; CMP-DSP, art.33 & 62, 2015). Notons que pour les projets financés par la BM, la validation du PPM se fait avec l'accord juridique dont il est partie intégrante. Les mises à jour du PPM, dont la version initiale est conçue pour au moins dix-huit (18) mois, sont soumises à l'ANO de la BM (BM/ RPMES-FPI, 4.1 à 4.5, 2020).

- **Précision des besoins**

La détermination des besoins avec la plus grande précision possible constitue une étape cruciale avant toute finalisation du dossier de passation. En effet, une définition claire et détaillée des besoins, à travers leurs spécifications, est essentielle pour garantir la satisfaction de l'entité publique, assurer la conformité aux normes et standards internationaux, favoriser la concurrence et l'équité, et prévenir les litiges et les

retards dans l'exécution des marchés publics (Directive n°04/2005/CM/UEMOA, art. 44 & 48, 2005 ; CMP-DSP, art. 34 & 35, 2015).

### 1.1.2 Procédure de passation par Appel d'Offres ouvert (AOO)

Elle constitue la règle (Directive n°04/2005/CM/UEMOA, art. 28.2, 2005). C'est le mode de passation par défaut pour les marchés de travaux, fournitures et services courants (Ongoïba, S. 2018). L'AO est dit « *ouvert* » lorsque tous les candidats, ne se trouvant pas dans une situation d'interdiction et possédant les capacités juridiques et techniques requises, peuvent soumettre une offre ou une demande de préqualification. Cette procédure peut s'exécuter en une ou deux (02) étapes, précédé d'une préqualification, avec ou sans concours (Directive n°04/2005/CM/UEMOA, art. 30, 31 & 33, 2005 ; CMP-DSP, art. 50 à 53, 2015). Par contre, en ce qui concerne la BM, l'AO s'exécute en une étape (BM/RPMES-FPI, 6.5 & à 6.6, 2020).

#### - Appel d'Offres ouvert (AOO) en une étape sans préqualification

Ce mode de passation est celui que les spécialistes privilégient le plus. Pour plus de détails, le **tableau 1** ci-dessous présente illustre cette procédure.

**Tableau 1** : Différentes tâches exécutées dans l'AOO en une étape et sans préqualification.

N°	Opérations à effectuer	Phase
1	Planification de tous les marchés publics dans le PPM révisable	Planification et préparation de l'AOO
2	Transmission PPM pour Avis de la DGMP-DSP ou BM selon le cas	
3	ANO de la DGMP-DSP ou de la BM sur le PPM selon le cas	
4	Publication de l'Avis général indicatif ou de Passation, ensuite du PPM	
5	Préparation du DAOO <sup>1</sup> (Précision des spécifications et critères du dossier)	
6	Transmission DAO pour ANO à la DGMP-DSP ou à la BM selon le cas	Passation et entrée en vigueur du marché
7	ANO de la DGMP-DSP ou de la BM sur le DAOO selon le cas	
8	Publication de l'AAOO <sup>2</sup> spécifique (30 jours au minimum)	
9	Création de la commission d'évaluation des offres, remise du dossier aux candidats à titre onéreux ou gratuit, période d'éclaircissement, etc.	
10	Remise des offres par les soumissionnaires et enregistrement des offres	
11	Ouverture des offres, évaluation et proposition d'attribution du marché	
12	Rédaction et signature du rapport et élaboration du projet de marché	
13	Soumission du rapport et projet de marché à l'ANO de la DGMP ou BM	
14	ANO de la DGMP-DSP ou de la BM sur le rapport et le projet de marché	
15	Notification à l'attributaire provisoire et lettres de regret aux perdants	
16	Publication de l'Avis d'attribution provisoire et attente quant aux recours	

<sup>1</sup> DAOO signifie Dossier d'Appel d'Offres Ouvert

<sup>2</sup> AAOO signifie Avis d'Appel d'Offres Ouvert

17	Conclusion, engagement et approbation du marché	
18	Numérotation du marché par la DGMP-DSP	
19	Notification définitive au titulaire, entrée en vigueur du marché	
20	Enregistrement du marché au niveau du service des impôts	
21	Exécution du marchés et suivi de l'exécution	Exécution, réception et suivi post exécution
22	Création d'une commission de réception du marché	
23	Réception du marché, observations, réserves et divers	
24	Règlement du marchés et garanties	
25	Suivi poste exécution le cas échéant	

Il convient de noter que cette description correspond à l'AOO à enveloppe unique (Offres technique et financière dans la même enveloppe) de la BM (BM/ RPMES-FPI, S6, 6.28, 2020). En plus la BM admet une procédure d'AOO à deux (02) enveloppes (BM/ RPMES-FPI, S6, 6.29, 2020). A cet égard, après la **tâche n°4 du tableau 1** interviennent les suivantes :

**Tableau 2 : Description de la procédure d'AOO à deux enveloppes**

N°	Opérations à effectuer	Phase
i)	Remise et enregistrement des offres techniques et financières dans deux enveloppes distinctes à l'intérieur d'une grande enveloppe	Passation du marché
ii)	Ouverture et évaluation des seules offres techniques	
iii)	Rédaction et signature du rapport des offres techniques	
iv)	Soumission du rapport à l'ANO de la BM	
v)	ANO de la BM sur le rapport et le projet de marché	
vi)	Ouverture des offres financières et évaluation combinée	
vii)	Rédaction et signature du rapport d'évaluation combinée et élaboration du projet de marché	

Ainsi, après le point **vii)** du **tableau 2**, les autres tâches se succèdent à partir de la **tâche n°13** jusqu'à la **25** du **tableau 1** ci-dessus.

- **Appel d'Offres ouvert (AOO) en deux étapes,**

Il s'agit d'un mode utilisé dans le cadre des marchés de grande complexité, nécessitant une phase préliminaire de discussion et de clarification d'aspects techniques avant la finalisation des offres. Ce mode de passation s'applique aussi aux marchés dont l'attribution repose sur la performance, plutôt que sur les spécifications techniques (CMP-DSP, art. 52, 2015). Les différences avec l'AOO en une étape sont consignées dans le **tableau 3** ci-dessous. Notons que de la **tâche n°1 à 4** du **tableau 1** ci-dessus, consacrées à la planification et à la préparation, il n'existe aucune différence avec l'AOO en une étape.

**Tableau 3 : Description de la procédure d'Appel d'offres ouvert en deux étapes**

N°	Opérations à effectuer	Phase
i)	Demande d'autorisation de passation de marché par AOO en deux étapes, accompagnée du DAOO de la 1 <sup>ère</sup> étape pour ANO à la DGMP-DSP	Passation et entrée en vigueur du marché
ii)	ANO DGMP-DSP sur la demande et le DAOO de la 1 <sup>ère</sup> étape	
iii)	Publication de l'AAOO spécifique	
iv)	Création de la commission d'évaluation des offres, remise du dossier aux candidats intéressés, période d'éclaircissement, addenda, etc.	
v)	Remise des offres par les soumissionnaires et enregistrement des offres	
vi)	Ouverture et évaluation des offres techniques sans indication de prix	
vii)	Rédaction et signature du rapport d'évaluation des offres techniques	
viii)	Transmission du rapport avec le DAOO révisé pour la 2 <sup>e</sup> étape et la liste restreinte des soumissionnaires retenus, pour ANO à la DGMP	
ix)	ANO de la DGMP-DSP sur le rapport et le DAOO pour la 2 <sup>e</sup> étape	
x)	Invitation des soumissionnaires retenus pour le retrait du DAOO pour 2 <sup>e</sup> étape et information des soumissionnaires non retenus, recours possibles	

Ainsi, après la tâche « x » du **tableau 3** ci-dessus, la procédure se poursuit à l'identique de l'AOO en une étape, à partir de la **tâche n°10** jusqu'à la **25** du **tableau 1**.

#### - Appel d'Offres ouvert (AOO) avec préqualification

Dans le cadre d'un AOO avec Préqualification, les soumissionnaires sont d'abord soumis à un processus de préqualification. Leur aptitude à exécuter le marché est évaluée en fonction de critères définis dans l'invitation à soumissionner. Seuls les candidats répondant aux critères de qualification sont ensuite admis à soumettre une offre complète. Ce processus permet de restreindre le nombre de soumissionnaires (CMP-DSP, art. 51, 2015). L'AOO en une étape ainsi que l'AOO en deux étapes peuvent être précédés d'une phase de préqualification (CMP-DSP, art. 51 et 52, 2015). L'AOO en une étape avec préqualification comporte le même nombre de tâches que l'AOO en deux étapes sans préqualification, à la différence qu'il n'y a aucune discussion au cours de la phase de préqualification.

#### - Appel d'Offres ouvert (AOO) avec concours

L'AOO avec concours est un mode spécifique de passation permettant de sélectionner des prestataires sur la base d'études ou de recherches particulières. Ce mode implique un processus d'évaluation par un jury compétent dans le domaine concerné à hauteur d'au moins 1/3. Dans cette procédure, l'autorité contractante fixe le maximum de dépenses prévues (CMP-DSP, art. 51 et 52, 2015). Ce mode de passation comporte le même nombre de tâches que l'AOO en une étape, sans préqualification.

#### 1.1.3 Procédures exceptionnelles ou dérogatoires

##### - Appel d'offres restreint (AOR)

L'AOR est une procédure spécifiquement utilisée dans le cadre des marchés pour l'acquisition des biens et/ou services de nature spécialisée, disponibles auprès d'un nombre limité d'opérateurs (fournisseurs, entrepreneurs ou prestataires de services). Cependant, seuls les candidats préalablement sélectionnés, en raison de leur expérience, sont invités à soumettre une offre. Afin d'obtenir des offres de qualité et un bon niveau de compétitivité, le nombre de candidats admis à soumissionner est choisi de manière à garantir une concurrence réelle (Directive n°04/2005/CM/UEMOA, art. 32, 2005 ; CMP-DSP, art. 54, 2015). Cette procédure est identique à l'AOO avec ou sans préqualification en une étape, sauf que :

- Une demande expresse est adressée à la DGMP-DSP ou BM, selon le cas, aux fins d'autorisation de passation par AOR avant la **tâche n°6 du tableau 1** ci-dessus ;
- Au niveau de la **tâche n°6 du tableau 1**, c'est un Dossier d'Appel d'Offres Restreint (DAOR) qui est transmis avec une liste restreinte des candidats présélectionnés, au lieu de Dossier d'Appel d'Offres Ouvert (DAOO) ;
- Au niveau de la **tâche n°8 du tableau 1**, en lieu et place de la publication d'un Avis d'Appel d'Offres Ouvert (AAOO), c'est une lettre d'invitation qui est adressée aux candidats présélectionnés.

- **Entente directe (ED) ou Sélection directe (SD)**

- **ED ou SD, de quoi s'agit-il ?**

L'ED ou la SD est une procédure exceptionnelle, dérogatoire, utilisée dans des cas spécifiques où les besoins ne peuvent être satisfaits que de manière directe. L'ED comporte des dispositions spécifiques concernant le contrôle des prix ainsi que les obligations comptables des opérateurs. L'ED ou SD est donc une procédure par laquelle l'autorité contractante engage des discussions directes avec un opérateur, sans passer par une procédure d'AO. Tout recours à cette procédure doit être justifié et soumis à l'autorisation préalable de la DGMP-DSP (Directive n°04/2005/CM/UEMOA, art. 38, 2005 ; CMP-DSP, art. 58, 2015). Par ailleurs, la BM précise que la Sélection directe (SD) peut être engagée « *pour des raisons de proportionnalité, d'adaptation à l'objectif visé et d'optimisation des ressources* » [BM/RPMES-FPI, S6, 6.8, (2020)].

- **Recours au Marché par Entente Directe**

L'entente directe est utilisée dans les cas suivants : i) lorsque les besoins ne peuvent être satisfaits que par une prestation nécessitant l'emploi d'un brevet d'invention, d'une licence ou de droits exclusifs détenus par un seul opérateur ; ii) en cas d'extrême urgence, pour les travaux, fournitures ou services que l'autorité contractante doit faire exécuter en remplacement d'un opérateur défaillant ; iii) dans le cas d'une urgence impérieuse, obligeant une intervention immédiate (Directive n°04/2005/CM/UEMOA, art. 38, 2005 ; CMP-DSP, art. 58, 2015). En complément des cas cités, la BM précise qu'un marché convenablement passé et exécuté, même s'il n'a pas été au préalable financé par elle, peut être reconduit par SD si une justification est fournie, les prix sont raisonnables et l'AO n'y apporterait aucune valeur ajoutée. Elle ajoute aux cas de reconduction justifiée, un marché de faible

valeur, sans risque majeur et validé dans le PPM ; des raisons de standardisation ; des raisons de performance, la SD des Institutions des NU (BM/ RPMES-FPI, S6, 6.9, 2020). Le **tableau 4** ci-dessous fournit des détails à la suite de la **tâche n°4** du **tableau n°1**.

**Tableau 4** : Différentes tâches à exécuter dans un marché conclu par ED ou SD.

N°	Opérations à effectuer	Phase
i)	Demande de passation par ED ou SD à la DGMP-DSP ou BM	Passation
ii)	ANO de la DGMP-DSP ou de la BM sur la demande selon le cas	
iii)	Préparation du dossier de consultation (Précision des spécifications et critères du dossier), puis invitation de l'opérateur sélectionné	
iv)	Réception de la proposition de l'opérateur	
v)	Négociations de la proposition	
vi)	Rédaction et signature du PV de négociations (y compris par l'opérateur) et élaboration du projet de contrat	
vii)	Transmission du PV et du projet de contrat pour ANO de la DGMP-DSP ou de la BM selon le cas	

Après le point **vii)** « Transmission du PV et du projet de contrat pour ANO », le reste de la procédure est identique au **tableau 1** (AOO), à partir de la **tâche n°14** jusqu'à **25**.

Par ailleurs, il existe d'autres modalités de passation applicables aux modes ci-dessus décrits. Il s'agit notamment des marchés à commandes (indication d'une quantité minimale et maximale), des marchés à clientèle, où seuls les prix unitaires sont définis, mais pas les quantités (Directive n°04/2005/CM/UEMOA, art. 36 & 37, 2005 ; CMP-DSP, art. 39 & 40, 2015) ; des marchés passés suite à des offres spontanées (CMP-DSP, art. 57, 2015) ; des accords-cadres (Directive n°04/2005/CM/UEMOA, art. 1<sup>er</sup>, 2005 ; CMP-DSP, art. 2 & 41, 2015). Cependant, ces modalités de passation ne feront pas l'objet de développement dans le cadre de la présente étude. En revanche, la procédure d'Appel à proposition (AP), absente des procédures nationales, mais applicable au sein des projets de la BM, sera abordée.

#### - Appel à proposition (AP)

L'AP, est une méthode de passation en plusieurs étapes, utilisée par les projets de développement sous financement BM. L'emprunteur y fait recours lorsque les besoins en fournitures, travaux ou services autres que les Services de consultants sont de nature complexe, et pour lesquels il est indispensable d'inviter des proposants à présenter des solutions innovantes, personnalisées et souvent variantes (BM/RPMES-FPI, 6.3, 2020). L'évaluation se fait sur la base de critères notés, contrairement à toutes les procédures nationales de passation de marchés de travaux, fournitures et services courants. Il en existe trois (3) modèles (BM/RPMES-FPI, Annexe XII, 3.1, 2020). Un seul de ces modèles sera

développé ci-dessous dans le **tableau 7**. Pour la phase de planification, se référer au **tableau 1**, en ses **tâches 1 à 4**.

**Tableau 5** : Description de l'AP en deux (02) étapes à la suite de la sélection initiale.

N°	Opérations à effectuer	Phase
1	Préparation du dossier de sélection	Sélection initiale
2	Transmission du dossier de sélection pour ANO à la BM	
3	ANO de la BM sur le dossier de sélection	
4	Publication de l'Avis spécifique (30 jours au minimum)	
5	Création de la commission d'évaluation des offres, remise du dossier de sélection, période d'éclaircissement, d'addenda etc.	
6	Réception et enregistrement des propositions	
7	Ouverture et évaluation des propositions sur la base de critères notés et présélection des proposants	
8	Rédaction et signature du rapport de sélection	
9	Transmission du rapport de sélection pour ANO à la BM	
10	ANO de la BM sur le rapport de sélection	
11	Notification d'invitation aux candidats présélectionnés et lettre de regret aux candidats non sélectionnés, possibilité de recours	Première étape
12	Remise du dossier d'AP technique aux proposants présélectionnés	
13	Dépôt et enregistrement des propositions techniques	
14	Evaluation des Propositions techniques, discussions avec chaque proposant et amélioration du dossier d'AP	
15	Remise des propositions technique et financière complètes	Deuxième étape
16	Ouverture et évaluation des seules propositions techniques, et mise sous scellé des propositions financières	
17	Rédaction et signature du rapport des propositions techniques	
18	Transmission du rapport BM pour ANO à la BM	
19	Invitation des proposants ayant obtenu la note minimale de qualification pour l'ouverture des propositions financières <sup>3</sup> , information des non qualifiés avec communication de notes.	
20	Ouverture et évaluation des propositions financières et sélection de la proposition la plus avantageuse	
21	Rédaction et signature du rapport d'évaluation combinée	
22	Négociation ou Meilleure Offre Finale (MOF) <sup>4</sup>	

<sup>3</sup> Les proposants dont les propositions techniques n'ont pas atteint la note minimale requise, se verront retourner leurs propositions financières sans être ouvertes.

<sup>4</sup> Les deux (02) procédures optionnelles sont mutuellement exclusives, soit c'est avec négociations, soit avec MOF. Avec l'une ou l'autre de ces deux (02) options, l'ouverture des offres financières ne se fait pas en public, mais devant un garant de probité indépendant (Vérificateur de probité) jugé acceptable par la BM. Sans les négociations et sans la MOF (méthode directe), nous passons de la **tâche 21 à 23 du tableau 5**.

23	Transmission à la BM pour Avis, du rapport d'évaluation, du PV le cas échéant de négociation et du projet de marché	
24	ANO de la BM sur les documents transmis	
25	Notification à l'attributaire provisoire et lettres de regret aux perdants	

A la suite de la **tâche n°25** du **tableau 5**, se référer au **tableau 1**, à partir de la **tâche 16 jusqu'à 25** pour la suite et fin de la procédure.

A la différence des procédures de la BM et de celles du Togo (Décret n°2022-080/PR du 06/07/2022), cette procédure comme mentionné ci-dessus est absente des procédures nationales, tout comme celles du Sénégal (Décret n°2014-1212 du 22 septembre 2014).

Après avoir analysé les procédures propres aux marchés de travaux, fournitures et services courants, il conviendrait d'examiner les procédures propres aux PI.

### *1.2 Procédures propres aux marchés de prestations intellectuelles*

Aussi appelés services de consultants (BM/RPMES-FPI, 2020), ils font référence à des marchés à caractère substantiellement intellectuel, dont l'élément prédominant n'est pas physiquement quantifiable. Ces marchés sont attribués à la suite d'un Avis à Manifestation d'Intérêt (AMI) et après une mise en concurrence, d'un nombre limité de candidats pré-qualifiés (Directive n°04/2005/CM/UEMOA, art. 34, 2005 ; CMP-DSP, art. 55.1, 2015). Il existe différentes sortes de sélections pour les marchés de PI ou SC. Il s'agit de : i) la Sélection fondée sur la Qualité et le Coût (SFQC) ; ii) la Sélection dans le Cadre d'un Budget Déterminé (SCBD) ; iii) la Sélection au Moindre Coût (SMC) ; iv) la Sélection Fondée sur la Qualité (SFQ) ; v) la Sélection fondée sur les Qualifications du Consultant (SQC) ; vi) la Sélection directe (CMP-DSP, art. 55.4, 2015 ; BM/RPMES-FPI, 7.2, 2020) et la sélection des consultants individuels (CMP-DSP, art. 56, 2015 ; BM/RPMES-FPI, 7.34 à 7.39, 2020).

#### *1.2.1 Sélection fondée sur la qualité et le coût (SFQC)*

Ce mode de passation par excellence représente pour les PI, ce que représente l'AOO pour les marchés de travaux, fournitures et services courants. Les différentes étapes ainsi que les tâches relatives à cette méthode de sélection sont décrites dans le **tableau 6** ci-dessous.

**Tableau 6 : Description de la Sélection Fondée sur la Qualité et le Cout (SFQC)**

N°	Opérations à effectuer	Phase
1	Planification de tous les marchés publics dans le PPM	Planification et préparation de la SFQC
2	Soumission du PPM à l'ANO de la DGMP-DSP ou de la BM selon le cas	
3	ANO de la DGMP-DSP ou de la BM sur le PPM selon le cas	

4	Publication de l’Avis général indicatif ou de Passation, ensuite du PPM	
5	Préparation de l’Avis de Manifestation d’intérêt sur la base des TDR	
6	Publication de l’AMI (15 jours au minimum), période d’éclaircissement	
7	Réception et enregistrement des manifestation d’intérêt (MI)	
8	Ouverture et évaluation des MI et présélection des candidats	
9	Rédaction et signature du rapport de manifestation d’intérêt (RMI)	
10	Préparation de la DP (précision TDR et autres critères d’évaluation)	
11	Transmission RMI et DP à la DGMP ou BM pour Avis selon le cas	
12	ANO de la DGMP-DSP ou de la BM sur le RMI et DP selon le cas	
13	Notification d’invitation aux candidats présélectionnés et lettre de regret aux candidats non sélectionnés avec possibilité de recours	
14	Remise de la DP à titre onéreux ou gratuit aux candidats présélectionnés pour un délai de préparation de trente (30) jours minimum, création de la commission d’évaluation et période d’éclaircissement et d’addenda	
15	Remise et enregistrement des propositions des consultants	
16	Ouverture et évaluation des seules propositions techniques, et mise sous scellé des propositions financières <sup>5</sup>	
17	Rédaction et signature du rapport des propositions techniques	
18	Transmission du rapport à la DGMP ou BM pour Avis selon le cas	
19	ANO DGMP-DSP ou BM sur le rapport des propositions techniques	
20	Invitation des consultants qualifiés (70-80 points) pour l’ouverture des propositions financières ; information des non qualifiés avec communication de notes et retour de leur PF. Possibilité de recours	
21	Ouverture et évaluation des propositions financières	
22	Rédaction et signature du rapport d’évaluation combinée	
23	Invitation du consultant ayant obtenu la note technique et financière combinée la plus élevée, pour la séance de négociations	
24	Négociations, derniers ajustements (Si pas entente consultation du 2 <sup>e</sup> )	
25	Rédaction, signature PV de négociations et élaboration projet de marché	
26	Transmission à la DGMP-DSP ou BM pour ANO, le rapport d’évaluation combinée, le PV de négociations et le projet de marché	
27	ANO DGM-DSP ou BM sur les documents transmis	
28	Notification à l’attributaire provisoire et lettres de regret aux perdants	
29	Publication de l’Avis d’attribution provisoire et attente d’éventuels recours	
30	Conclusion, engagement et approbation du marché	
31	Numérotation du marché par la DGMP-DSP	
32	Notification définitive au titulaire, entrée en vigueur du marché	

Passation et entrée en vigueur du marché

<sup>5</sup> Pour chaque consultant, les propositions technique et financière sont soumises sous la forme d’une enveloppe unique, contenant deux (02) enveloppes distinctes et cachetées comportant respectivement la proposition technique et la proposition financière [CMP-DSP, art. 55.2, (2015) ; BM/RPMES-FPI, 7.2, e), (2020)].).

33	Enregistrement du marché au niveau du service des impôts	
34	Débriefing avec l'autorité contractante, Exécution du marché sur Ordre de Service (OS) ou non et suivi de l'exécution	Exécution du marché
35	Remise des livrables provisoires (Rapport, logiciel, etc.)	
36	Observations sur les livrables provisoires par l'autorité contractante	
37	Intégration des observations et transmission des livrables définitifs	
38	Validation des livrables par l'autorité contractante	
39	Règlement du marchés et garanties	
40	Suivi poste exécution le cas échéant	

A la différence de l'évaluation des marchés de travaux, fournitures et services courants qui se fait en l'absence de toute pondération, l'évaluation des PI repose sur des notations technique et financière pondérées et additionnées.

### 1.2.2 Cas pratique d'évaluation des propositions

Cette illustration commence à partir de la **tâche n°16 (Ouverture) du tableau 6** ci-dessus, en supposant que la liste restreinte est constituée de trois (03) consultants (A, B et C). L'ouverture des propositions techniques s'effectue dans les mêmes conditions que celles des AOO. En revanche, les propositions technique et financière sont contenues dans deux enveloppes distinctes, elles-mêmes placées à l'intérieur d'une plus grande enveloppe cachetée. Seules les propositions techniques sont ouvertes et lues à haute et intelligible voix au cours d'une séance publique. Quant aux propositions financières, elles sont conservées par l'autorité contractante dans un lieu sûr (CMP-DSP, art. 55, 2015 ; BM/RPMES-FPI, 5.36 & 5.37, 2020).

#### - Ouverture et évaluation des propositions techniques

Après l'ouverture et l'établissement du PV s'y rapportant, la sous-commission technique procède à l'évaluation des propositions techniques en adoptant la méthodologie suivante : i) vérification de la fourniture et de la conformité des pièces demandées ; ii) évaluation technique ; iii) classement des consultants par ordre décroissant du score technique. Ce processus est illustré comme suit :

##### i) Vérification de la fourniture et conformité des pièces demandées dans la DP

Supposons que seuls les consultants **A et C** ont franchi cette étape.

##### ii) Évaluation technique

Cette séance technique consiste à évaluer les consultants suivant la grille d'annotation indiquée dans la DP. Par exemple, supposons que le nombre de points minimal requis est de 75/100. **Le tableau 7** ci-dessous donne une illustration de cette évaluation.

**Tableau 7** : Illustration de la notation suivant la grille d'annotation du rapport type d'évaluation

Critères et sous critères	<u>Pli 1 : A</u>	<u>Pli 3 : C</u>
1- Expérience du Cabinet dans le domaine concerné..... <b><u>10</u></b> points	<b><u>10</u></b>	<b><u>10</u></b>
<i>a- Réalisation d'au moins deux missions similaires dans le domaine concerné, 10 points</i>	10	10
2- Conformité du plan de travail, de la méthodologie, de l'organisation et personnel aux TDR ..... <b><u>30</u></b> points	<b><u>30</u></b>	<b><u>25</u></b>
<i>a- Plan de travail 10 points</i>	10	10
▪ Conforme, <b><u>10</u></b> points	10	10
▪ Moins conforme, <b><u>5</u></b> points		
▪ Pas conforme, <b><u>0</u></b> point		
<i>b- Méthodologie 15 points</i>	15	10
▪ Conforme, <b><u>15</u></b> points	15	
▪ Moins conforme <b><u>10</u></b> points		10
▪ Pas conforme <b><u>0</u></b> point		
<i>c- Organisation et personnel 5 points</i>	5	5
▪ Conforme, <b><u>5</u></b> points	5	5
▪ Moins conforme, <b><u>2,5</u></b> points		
▪ Pas conforme, <b><u>0</u></b> point		
3- Qualifications et compétences techniques du consultant pour la mission ..... <b><u>60</u></b> points	<b><u>57</u></b>	<b><u>60</u></b>
<i>a- Un Expert n°1 spécialiste dans un domaine pertinent pour la mission (Chef de mission) ..... <b><u>35</u></b> points</i>	35	35
▪ Qualifications générales : <b><u>10</u></b> points	10	10
- Diplôme dans un domaine en rapport avec la mission..... <b><u>5</u></b> points	5	5
- Avoir une expérience générale d'un nombre d'années défini..... <b><u>5</u></b> points	5	5
▪ Expérience spécifique : <b><u>25</u></b> points	25	25
- Expérience pertinente pour la mission, à raison de 5 points par mission similaire..... <b><u>25</u></b> points	25	25
<i>b- Un Expert n°2 spécialiste dans un domaine pertinent pour la mission..... <b><u>25</u></b> points</i>	25	25
▪ Qualifications générales : <b><u>10</u></b> points	10	10
- Diplôme en rapport avec la mission..... <b><u>5</u></b> points	5	5
- Avoir une expérience générale d'un nombre d'années défini..... <b><u>5</u></b> points	5	5

▪ <i>Expérience spécifique : 15 points</i>	12	15
- Expérience pertinente pour la mission, à raison de 3 points par mission similaire..... <b>15 points</b>	12	15
<b>Total des points / 100</b>	<b>97/100</b>	<b>95/100</b>

Chaque point obtenu ou perdu par un Consultant est commenté et justifié dans le rapport.

**iii) Classement des consultants par ordre décroissant du score technique :**

L'évaluation des propositions techniques donne le classement suivant :

1<sup>er</sup> pli n°1 : **Consultant A** avec **97 sur 100 points**.

2<sup>e</sup> Pli n°3 : **Consultant C** avec **95 sur 100 points**.

La note technique minimale requise étant de 75/100 points, le pli n°1, **Consultant A**, ayant obtenu **97/100 points**, et le Pli n°3, **Consultant C**, ayant obtenu **95/100 points**, sont proposés pour **l'évaluation financière**. En revanche, le pli n°2, **consultant B**, n'ayant pas franchi l'étape de vérification de la fourniture et de la conformité des pièces demandées, est écarté.

À l'issue de l'évaluation, le rapport, signé par les membres de la commission, est transmis à la DGMP-DSP ou à la BM pour Avis, conformément à la **tâche n°18 du tableau 6** ci-dessus.

**- Ouverture et évaluation des propositions financières et évaluation combinée**

L'ouverture des propositions financières, qui se fait dans les mêmes conditions que celle des propositions techniques, correspond à la **tâche n°21 du tableau 6**. L'évaluation de la sous-commission technique s'effectue selon la méthodologie suivante : i) examen préliminaire des propositions ; ii) Calcul du score ; iii) Proposition de négociations du marché :

**i) Examen préliminaire des propositions financières :**

Supposons que les consultants **A** et **C** ont franchi cette étape. Après toutes vérification, la proposition du Consultant **A** s'élève à 85 000 000 F CFA, tandis que celle du Consultant **C** est de 80 000 000 F CFA. La pondération se fera sur la base de 70% pour la note technique et 30% pour la note financière des deux (02) consultants ayant atteint ce stade.

**ii) Calcul des scores :**

**ii-1 Calcul du score financier (SF) :**

Pour le calcul du score financier, nous utilisons la formule suivante :

- Note Financière (NF) = 100 x Proposition financière la moins distante/la proposition financière du pli concerné ;
- Score Financier (SF) = NF x 30/100 ;
- Score Global (SG) = Score Technique (ST) + SF.

Ainsi :

- SF du pli n°1 : **Consultant A** =  $(80\ 000\ 000/85\ 000\ 000) \times 100 = 94,12$  points.  
SF du pli n°1 : **Consultant A** =  $94,12 \times 30/100 = 28,24$  points.
- NF du pli n°3 : **Consultant C** =  $(80\ 000\ 000/80\ 000\ 000) \times 100 = 100$  points.  
SF du pli n°3 : **Consultant C** =  $100 \times 30/100 = 30$  points.

### ii-2 Calcul du score global (combinaison du score technique et du score financier) :

- ST du pli n°1 : **Consultant A** =  $97 \times 0,7 = 67,90$  points.
- SG du pli n°1 : **Consultant A** =  $67,90 + 28,24 = 96,14$  points.
- ST du pli n°3 : **Consultant C** =  $95 \times 0,7 = 66,50$  points.
- SG du pli n°3 : **Consultant C** =  $66,50 + 30 = 96,50$  points.

### ii-3 Classement :

1<sup>er</sup> pli n°3 : **Consultant C** avec 96,50 points.

2<sup>e</sup> pli n°1 : **Consultant A** avec 96,14 points.

#### iii) Proposition de négociations :

La sélection étant fondée sur la qualité technique et le « moindre coût », le pli ayant obtenu le score global le plus élevé est celui du **Consultant C** avec 96,50 points. Le pli n°3 : **Consultant C**, est donc proposé pour les négociations.

Pour la suite de la procédure, se référer au **tableau 6**, à partir de la **tâche 22 à 40**.

#### 1.2.3 Procédures exceptionnelles dans la passation des PI

Au-delà de la SFQC, les autres procédures prévues dans le cadre des PI sont : la SCBD ; la SMC ; la SFQ ; la SQC ; l'ED ou SD et la sélection des consultants individuels.

##### - Sélection dans le cadre d'un Budget Déterminé (SCBD)

Ce mode de passation est utilisé par l'autorité contractante dans le cadre des PI relativement simples. Il respecte toutes les étapes et tâches à exécuter dans la SFQC (**Voir tableau 6**), à la différence près que l'autorité contractante précise, au préalable, le budget dont elle dispose. Dès lors, après l'évaluation des propositions techniques, seule la « *proposition dont la note technique est la plus élevée et qui rentre*

*dans le budget déterminé est considérée comme la Proposition la plus Avantageuse »* (BM/RPMES-FPI, 7.4 & 7.5, 2020). Le consultant arrivé premier, sera invité pour les négociations, tandis que les autres recevront des lettres de regret.

#### **- Sélection au Moindre Coût (SMC)**

Ce mode de passation, tout comme la SCBD, suit toutes les étapes et tâches de la SFQC (**Voir tableau 6**). Toutefois, parmi les consultants techniquement qualifiés, seul celui ayant présenté la proposition financière la moins-disante sera invité à engager les négociations. « *Cette méthode convient en règle générale pour des missions standard ou courantes (par exemple la préparation de dossiers techniques de travaux non complexes), pour lesquelles il existe des pratiques et des normes bien établies* » (BM/RPMES-FPI, 7.6 & 7.7, 2020).

#### **- Sélection fondée sur la qualité (SFQ)**

A l'instar des méthodes précédentes, celle-ci s'exécute globalement comme la SFQC. Cependant, elle tient sa particularité du fait qu'elle offre la possibilité aux consultants de ne présenter, dans un premier temps, que la proposition technique. Dans ce cas, le consultant ayant obtenu la note technique la plus élevée sera invité à présenter une proposition financière aux fins de négociations. En outre, lorsque la Demande de Proposition (DP) exige la remise simultanée des propositions technique et financière, seul le consultant ayant obtenu la note technique la plus élevée, verra sa proposition financière ouverte, puis invité pour les négociations. Ce mode de sélection est utilisé dans le cadre des missions complexes ou très spécialisées, pour lesquelles il est difficile de définir les TDR avec précision. Il est également employé pour les missions très sensibles ou celles ayant un impact important en aval, etc. (BM/RPMES-FPI, 7.8, 7.9 & 7.10, 2020).

#### **- Sélection fondée sur les Qualifications du Consultant (SQC)**

Cette méthode tient sa particularité du fait que, suite à la réception des réponses à l'AMI (l'AMI n'est pas obligatoire) d'au moins trois (03) consultants, celui présentant le meilleur niveau de qualification et d'expérience est retenu. Ce consultant est ensuite invité à soumettre ses Propositions technique et financière aux fins de négociations (BM/RPMES-FPI, 7.11 & 7.12, 2020). Cette méthode n'est pas prévue dans les procédures nationales.

#### **- Section de consultant individuel**

A la différence de toutes les méthodes de passation des PI étudiées, la sélection de consultants individuels est la seule à interdire la participation de consultants en tant que bureau ou cabinet. Seuls les consultants individuels (personnes physiques) peuvent y prendre part. La sélection peut se faire suivant trois (03) modalités : i) la mise en concurrence ouverte (CMP-DSP, art. 56.2, 2015) ; ii) la mise en concurrence restreinte qui est absente des procédures nationales (BM/RPMES-FPI, 7.38, 2020) ; et iii) la SD ou l'ED (BM/RPMES-FPI, 7.39, 2020). Dans le cadre des procédures nationales, lorsque la mise en concurrence est ouverte, la sélection de consultants individuels exige une publication quel que soit le

montant. On y fait recours, dans tous les cas, lorsque la mission ne requiert pas l'intervention d'une équipe d'experts et « *aucun appui professionnel supplémentaire extérieur* » n'est nécessaire (CMP-DSP, art. 56.1, 2015). Se référer au **tableau 6** ci-dessus, en ce qui concerne les étapes préliminaires de planification et des premières tâches de la passation (**tâche n°1 à 5**). Les étapes et tâches suivantes sont ensuite nécessaires :

**Tableau 8 :** Description de la Sélection de consultants individuels suivant la modalité de mise en concurrence ouverte

N°	Opérations à effectuer	Phase
i)	Publication de l'AMI (15 jours au minimum), période d'éclaircissement	Passation du marché
ii)	Réception et enregistrement des manifestation d'intérêt (MI)	
iii)	Ouverture et évaluation des MI et sélection du consultant le plus qualifié	
iv)	Rédaction et signature du rapport de manifestation d'intérêt (RMI)	
v)	Transmission RMI à la DGMP ou BM pour Avis selon le cas	
vi)	ANO de la DGMP-DSP ou de la BM sur le RMI selon le cas	
vii)	Invitation à la préparation de propositions techniques et financière au consultant individuel le plus qualifié au regard des critères de sélection. Lettres de regret aux candidats non sélectionnés avec possibilité de recours	
viii)	Remise et enregistrement de la proposition du consultant individuel retenu	
ix)	Ouverture et négociations de propositions (Si pas d'entente, recours au 2 <sup>e</sup> )	
x)	Rédaction, signature PV de négociations et élaboration projet de marché	

A la suite de la rédaction du rapport, il convient de se référer à nouveau au **tableau 6** ci-dessus, en particulier aux **tâches n°26 à 40**.

Quant à la sélection par mise en concurrence restreinte des consultants individuels, elle ne diffère, en substance, de la sélection par mise en concurrence ouverte que par l'absence de publication. En remplacement de la publication, une liste restreinte de consultants individuels est constituée. La constitution de cette liste est motivée, puis soumise à l'autorisation préalable de l'organe chargé du contrôle a priori de la passation (DGMP-DSP ou BM). Une fois l'ANO obtenu, une invitation à soumettre une proposition est adressée à chaque consultant individuel. Après le dépôt des propositions, il convient de se référer au **tableau 8** ci-dessus, précisément à partir de la tâche **ii)** jusqu'à la fin de la procédure.

Les procédures de passation ayant été abordées de façon substantielle, il serait pertinent jeter un regard critique sur certaines dispositions de la réglementation nationale.

## 2 Analyse critique de certaines dispositions du Code et étude de données spécifiques

Tout d'abord, un examen de certaines dispositions de la règlementation nationale et partenariale (BM spécifiquement) sera réalisé (2.1). Par la suite, l'analyse de quelques données issues des données statiques de la DGMP-DSP sera menée (2.2).

### 2.1 Analyse critique de certaines dispositions issues des principaux textes réglementant les marchés publics au Mali

#### 2.1.1 Analyse des déterminants du choix des procédures

##### - Les déterminants suivant les procédures nationales

- La nature du marché

Déterminer les modes de passation des marchés publics au Mali, selon la nature du marché, revient à les repartir en deux (2) principales catégories (CMP-DSP, 2015, art. 48.1 et 48.3).

**\* Première catégorie :** Il s'agit des marchés de fournitures, de services courants et de travaux respectant les seuils légaux de passation. Ces marchés ne peuvent être passés au Mali que par Appel d'Offres (AO) ou par entente directe (ED) (CMP-DSP, 2015, art. 48.1).

**\* Deuxième catégorie :** Il s'agit des marchés publics de prestations intellectuelles qui, contrairement à la première catégorie, sont passés par une consultation suivie d'une remise de propositions (CMP-DSP, 2015, art. 48.3), ou par Entente directe (CMP-DSP, 2015, art. 55.6).

De ces deux catégories de marchés, les constats suivants surgissent : **i)** aucun marché de prestations intellectuelles ne peut être passé par AO ; **ii)** aucun marché de fournitures, de services courants ou de travaux ne peut être passé par une procédure propre aux prestations intellectuelles ; **iii)** quelle que soit la nature du marché, celui-ci peut être attribué par ED. Il convient, en outre, de préciser qu'en dessous des seuils de passation, aucune distinction n'est faite dans l'Arrêté n°2015-3721/MEF-SG du 22 octobre 2015, modifié, fixant les modalités d'application (AFMAC) du Décret n°2015-0604/P-RM du 25 septembre 2015, quant à la nature du marché et aux procédures applicables. En effet, les modes de passation en dessous des seuils [la Demande de Renseignement et de Prix à Compétition Ouverte (DRPCO) ; la Demande de Renseignement et de Prix à Compétition Restreinte (DRPCR) et la Demande de Cotation (DC)] sont communs à toutes les natures de marché (AFMAC, 2015, art.22).

- Le montant estimatif ou l'enveloppe prévisionnelle du marché

A l'exception de l'ED, lorsque la nature d'un marché est connue, celui-ci ne peut être attribué que par AO pour la première catégorie, et par des procédures propres aux PI pour la deuxième catégorie, conformément aux seuils légaux. Le recours à la DC ainsi qu'aux DRPCR et DRPCO se fait lorsque la valeur estimée du marché est inférieure aux seuils réglementaires, quelle que soit sa nature.

**Tableau 9 :** Détermination des choix des procédures en fonction de la valeur estimative

Modes de passation	Fournitures ou services courants	Travaux	Prestations Intellectuelles
AO	Au moins 80 000 000	Au moins 100 000 000	Non concernés
DRPCO	De 25 000 000 à moins de 80 000 000	De 25 000 000 à moins de 100 000 000	De 15 000 000 à moins de 70 000 000
Procédures propres aux PI	Non concernés	Non concernés	Au moins 70 000 000
DRPCR	De 5 à moins de 25 000 000	De 5 à moins de 25 000 000	5 000 000 à moins de 15 000 000
ED	Tous montants	Tous montants	Tous montants
DC avec contrat	De 500 000 à moins de 5 000 000	De 500 000 à moins de 5 000 000	De 500 000 à moins de 5 000 000
DC sans contrat	Moins de 500 000	Moins de 500 000	Moins de 500 000

**Références :** CMP-DSP, 2015, art.9.1 & AFMAC, 2015, art.23 et 24. (Montants en FCFA)

- Autres déterminants :

\* « *L'urgence impérieuse motivée par des circonstances imprévisibles ou de force majeure ne permettant pas de respecter les délais prévus dans les procédures d'appel d'offres, nécessitant une intervention immédiate* » constitue l'un des principaux déterminants du mode particulier de passation qu'est l'ED (CMP-DSP, 2015, art.58.2).

\* **L'extrême urgence** est également un facteur déterminant dans le mode de passation et de conclusion des marchés par ED avec un entrepreneur, fournisseur ou prestataire de remplacement dans une situation pour laquelle « *les travaux, fournitures ou services que l'autorité contractante [fait] exécuter en lieu et place de l'entrepreneur, du fournisseur ou du prestataire défaillant* » (CMP-DSP, 2015, art.58.2).

- Les déterminants des choix suivant les procédures sur financement BM

- La nature du marché

La détermination des modes de passation des marchés suivant la nature du marché, s'appuie sur deux (2) classes : (BM/ RPMES-FPI, 6.2 et 7.2, 2020).

**\*Première classe :** Il s'agit des marchés de travaux, de fournitures et de services autres que les services de consultants. Ces marchés ne peuvent être attribués que par Appel à Propositions (AP) ; AO ; DC ; Sélection directe ou ED (BM/ RPMES-FPI, 6.2, 2020).

**\*Deuxième classe :** les marchés publics de services de consultants (SC) sont passés, selon des procédures qui leur sont propres. Les modes possibles pour cette nature de marché correspondent à ceux des procédures nationales, avec en plus la SQC (BM/ RPMES-FPI, 7.2 & 7.34-7.39, 2020).

A l'analyse, il ressort que : **i)** aucun marché de services de consultants ne peut être passé par selon les procédures propres à la première classe, à l'exception de l'ED ; **ii)** aucun marché de travaux, de fournitures, ou de services autres que les services de consultants, ne peut être passé selon les procédures propres à la deuxième classe, à l'exception de l'ED ; **iii)** l'ED est donc la seule procédure (ou mode de passation) commune aux deux (2) classes.

- **Le montant estimatif du marché pour les projets financés par la BM :**

Les seuils de passation, définis selon la nature des marchés, sont appliqués à chaque projet en fonction des risques associés aux opérations de passation dans le pays (BM/RPMES-FPI, 2020, 3.1). Les nouveaux seuils, mis à jour pour les approches et méthodes de passation des marchés par pays (financés par la Banque mondiale), sont entrés en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2023. Ils ont été revus à la hausse dans certains pays du sahel, précisément au Burkina Fasso, au Mali, au Niger et au Tchad.

**Tableau 10 :** Détermination des modes de passation en fonction du montant estimatif

Modes de passation	Fournitures ou services autres que les SC	Travaux	Services de consultants
Ouvert à l'International	Au moins 15 000 000	Au moins 3 000 000	Au moins 400 000
Ouvert sur le plan national	Moins de 15 000 000	Moins de 3 000 000	Moins de 400 000
			≥ 500 000 pour l'ingénierie et la supervision travaux
DC	Au plus 300 000	Au plus 500 000	Non concernés
	Au plus 500 000 pour les véhicules et carburant		
ED	Tous montants	Tous montants	Tous montants

**Source :** Lettre n°CdS/aic/344-23 du 12 septembre 2023. (Montants en USD)

Quel que soit le mode de passation, celui-ci s'inscrit dans le cadre des seuils ci-dessus indiqués, en fonction de la nature du marché, pour le Burkina Fasso, le Mali, le Niger et le Tchad. Il convient également de noter que, lorsque les seuils sont ouverts à l'International ou qu'il s'agit d'une ED, les procédures de passation sont soumises à une revue a priori de la BM.

- **Autres déterminants au niveau de la BM**

Il existe d'autres déterminants influençant les modes de passation des marchés dans le cadre des procédures sur financement extérieur (BM par exemple) : Il s'agit notamment des :

**\*aspects de gouvernance :** Ils font référence à des situations d'instabilité, de conflit ou de fragilité, conduisant à des problèmes sécuritaires et autres (BM/ RPMES-FPI, 2020, 3.3.a).

**\*aspects économiques :** Ils comprennent des éléments comme la taille économique, l'inflation, la préférence nationale, etc. (BM/ RPMES-FPI, 2020, 3.3.b).

**\*aspects technologiques** : Ceux-ci incluent la rapidité des changements technologiques, le besoin de transfert d'informations, etc. (BM/ RPMES-FPI, 2020, 3.3.c).

**\*aspects de développement durable** : Ils incorporent des exigences en matière de pratiques durables de passation de marchés, des impacts sociaux liés au travail dans un environnement sensible, l'importation de la main-d'œuvre ... (BM/ RPMES-FPI, 2020, 3.3.d).

#### - Analyse comparative

En comparant les déterminants des choix des procédures nationales avec ceux de la BM, on remarque tout d'abord que la nature du marché, le montant estimatif et l'urgence constituent des déterminants communs aux deux règlementations (CMP-DSP, 2015, art. 48.1, 48.3, 55.6 ; BM/ RPMES-FPI, 2020, 6.2 et 7.2). En revanche, figurent parmi les déterminants de la BM des aspects liés à la gouvernance, à l'économie, à la technologie et au développement durable (BM/ RPMES-FPI, 2020, 3.3), qui ne sont pas explicitement mentionnés dans le CMP-DSP, 2015. Par ailleurs, les modes de passation propres aux services de consultants, selon les procédures de la BM sont similaires à ceux des PI dans le cadre des procédures nationales, à l'exception de la SQC (CMP-DSP, 2015, art. 55 et 56). Enfin, à la différence de la BM, les procédures nationales ne prévoient pas non plus le mode de passation par AP.

#### 2.2.2 Incohérence de la règlementation nationale quant à la détermination des autorités de conclusion et celles d'approbation

Pour mieux examiner cette incohérence, il convient de présenter, sous forme de tableau, les seuils de conclusion et d'approbation des marchés publics, conformément au Décret n°2014-0256/P-RM du 10 avril 2014 et l'Arrêté n°2015-3721/MEF-SG du 22 octobre 2015.

**Tableau 11** : Représentation des autorités de conclusion et d'approbation des contrats suivant les seuils de passation : Cas des DFM (Montants en FCFA)

Autorités	Fournitures ou services courants	Travaux	Prestations Intellectuelles
Seuils Décret 2014-0256	De 25 à 300 millions	25 à 250 millions	15 à 100 millions
Seuils Arrêté 2015-3721	De 25 à moins de 80 millions	De 25 à moins de 100 millions	De 15 à moins de 70 millions
Autorités de conclusion Décret et Arrêté pour les deux seuils	DFM	DFM	DFM
Autorités d'approbation Décret 2014-0256	Ministre	Ministre	Ministre
Autorités d'approbation Arrêté 2015-3721	Administrateur de crédits	Administrateur de crédits	Administrateur de crédits

**Références** : DACA-MP/DSP, 2014, art.2 & AFMAC, 2015, art.22.

Pour traduire l'esprit de la gestion budgétaire en mode « programme », l'Arrêté 2015-3721 (AFMAC), modifié, dispose : « *Avant tout commencement d'exécution, le marché attribué suivant les procédures*

*de demande de renseignement et de prix, [...] est approuvé par l'administrateur de crédits... »* (AFMAC, 2015, art.22). Or, les administrateurs de crédits auxquels l'Arrêté fait référence, correspondent aux Responsables de programmes (RPROG) dans notre exemple. Le Décret, qui, étant supérieur à l'Arrêté (AFMAC) dans la hiérarchie des normes, ne prévoit toutefois aucun administrateur de crédits ni RPROG comme autorités d'approbation de contrats, comme l'indique le tableau ci-dessus. De même, selon l'Arrêté, « *dans le cas où la Direction des Finances et du Matériel est en position d'administrateur de crédit, les marchés sont conclus par le Chef de la Division Approvisionnement et approuvés par le DFM* » (AFMAC, 2015, art.22). Or, le Décret ne prévoit aucun Chef de Division Approvisionnement comme autorité de conclusion, même pour les seuils mentionnés dans l'Arrêté. Ainsi, l'Arrêté 2015-3721, modifié, se trouve en contradiction avec le Décret, qui lui est supérieur. Dès lors, un blocage peut apparaître entre certaines délégations du contrôle financier et certaines autorités contractantes, notamment les DFM. Etant entendu que pour ces délégations, la seule autorité de conclusion reconnue, c'est le DFM, et la seule autorité d'approbation, c'est le Ministre, conformément au Décret. Enfin, le décret visé ne fait aucune mention des autorités de conclusion et d'approbation des marchés conclus au sein des autorités administratives indépendante (AAI). Cette situation donne lieu à des pratiques diversifiées d'une AAI à une autre. Ainsi, étant donné que l'Arrêté 2015-3721, modifié, est postérieur au Décret et traduit en plus l'esprit de la gestion du budget en mode programme, il convient dès lors, d'opter pour une relecture du Décret, en vue de prendre en compte les innovations consacrées par l'Arrêté et prévoir les autorités de conclusion et d'approbation des marchés au niveau des AAI.

### 2.1.3 Analyse critique d'autres insuffisances

- **Insuffisance de la technique d'évaluation des offres pour les marchés de travaux, fournitures et services courants**

Contrairement aux prestations intellectuelles, pour lesquelles l'autorité contractante a la possibilité de recourir à des « *critères et sous-critères d'évaluation avec des poids respectifs* » ou des pourcentages de pondération, l'évaluation des marchés de travaux, de fournitures et services courants s'effectue en l'absence de toute pondération (Voir Dossiers types du Mali, avril 2017 « *DP et DTAO travaux, fournitures et services courants* »). En effet, pour sélectionner l'offre conforme évaluée la moins-disante pour ces natures de marchés, l'autorité contractante se réfère plutôt à des critères économiques, financiers et techniques, spécifiés dans le DAO. « *Ces critères d'évaluation, tels que les coûts d'utilisation, le prix, la rentabilité, la qualité, [...], en rapport avec l'objet du marché, quantifiables et exprimés en termes monétaires* » (CMP-DSP, 2015, art. 75). S'il s'avère que l'autorité contractante ne devait retenir qu'un seul critère pour l'évaluation des offres, alors celui-ci sera le prix. Néanmoins, au cours de l'évaluation détaillée des offres, en ce qui concerne les réserves mineures, si le DAO le prévoit, l'autorité contractante peut procéder à des ajustements en termes monétaires desdites offres, mais uniquement aux fins d'évaluation. Par exemple, lorsqu'une offre indique un délai de livraison supérieur au délai minimal spécifié dans le DAO, mais inférieur au maximal, alors l'offre sera soumise à une

pénalité prévue par les Instructions aux Candidats (IC). Si les IC ne comportent pas d'indication à cet égard, il sera alors appliqué une pénalité en référence au taux des dommages indiqué dans le DAO. (Rapport type fournitures et services courants, 2017, 6.1 des instructions pour l'évaluation des offres). Pour autant, ces ajustements ne peuvent, en aucun cas, être considérés comme une pondération, à l'instar de celle pratiquée dans l'évaluation des propositions issues des marchés de PI ou celle indiquée par l'art. R. 2152-12. du Décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique en France, qui stipule que : « *pour les marchés passés selon une procédure formalisée, les critères d'attribution font l'objet d'une pondération ou, lorsque la pondération n'est pas possible pour des raisons objectives, sont indiqués par ordre décroissant d'importance* ».

Il est tout aussi important de signaler, que les insuffisances du CMP-DSP, 2015, modifié, ne se limitent pas seulement au manque de pondération pour les types de marchés cités, mais vont bien au-delà. En effet, ni le CMP-DSP ni son arrêté d'application ne précisent explicitement comment doit s'effectuer l'évaluation des offres en fonction des différentes natures de marchés. Pour les prestations intellectuelles, il faut se référer à la DP type, en sa version de 2017, « *Section 3 : Données particulières de la DP* », pour en savoir plus sur « *les critères d'évaluation, les sous-critères, et leurs poids respectifs* ». Cela donne, néanmoins, plus de précisions sur l'évaluation des propositions techniques et financières, en comparaison aux marchés de travaux, de fournitures et services courants. Pour ces derniers, malgré l'absence d'une réelle pondération, il faut se référer aux DAO types, version 2017, ainsi qu'aux rapports types d'évaluation des offres de la même année, pour obtenir des informations sur les quatre (4) principales étapes de l'évaluations. Dès lors, et pour plus d'efficacité, il serait pertinent d'introduire la pondération dans l'évaluation des offres en réponse à des AOO relatifs aux travaux, fournitures et services, notamment à l'image de la France et d'autres pays. Toutefois, cette mesure devrait préalablement faire l'objet d'une formalisation dans une prochaine révision du code des marchés publics.

#### **- Incomplétude des principes fondamentaux dans le code des marchés publics**

Notons tout d'abord que les principes fondamentaux auxquels doivent être soumises les procédures de passation, d'exécution et de suivi des marchés publics varient quelque peu d'une réglementation à une autre, d'une directive à une autre<sup>6</sup>. Cependant, quels que soient la directive, le code des marchés publics,

---

<sup>6</sup> Par exemple, aux principes fondamentaux du Décret 2015-0604/P-RM du 25 septembre 2015, modifié, portant code des marchés publics et des délégations de service du Mali, l'Ordonnance n°2019-679 du 24 juillet 2019 portant code des Marchés publics en Côte d'Ivoire ajoute : l'interdiction de toute discrimination fondée sur la nationalité des candidats, sous réserve de la préférence communautaire ; l'équilibre économique et financier des marchés et le respect de la réglementation en matière environnementale, sociale et du travail, de protection des personnes handicapées et du genre. Notons que ces deux codes sont issus de la Directive N°04/2005/CM/UEMOA portant procédures de passation, d'exécution et de règlement des marchés publics et des délégations de service public dans l'UEMOA, qui elle-même ne fait pas mieux que le code de la Côte d'Ivoire. Pendant ce temps, l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics en France n'énonce que trois principes fondamentaux qui figurent dans la quasi-totalité des codes des marchés publics. Il s'agit des

et/ou le règlement, les principes contenus dans le préambule de la loi type de la Commission des Nations Unies pour le Droit Commercial International (CNUDCI) sont les plus fréquemment utilisés. Il s'agit de l'économie et de l'efficacité du processus d'achat ; de l'encouragement de la participation lors des acquisitions publiques ; de la promotion de la concurrence ; du traitement juste, égal et équitable des opérateurs, ainsi que de la transparence des procédures de passation (CNUDCI, 2001). A ces principes s'ajoutent ceux du libre accès à la commande publique ; de l'obligation de rendre compte (appelée aussi redevabilité) et de la confidentialité de certaines informations issues des offres concurrentes, conformément à certaines législations. Quant au Décret 2015-0604/P-RM du 25 septembre 2015, modifié, portant code des marchés publics au Mali, il en a repris les principes suivants : l'économie et l'efficacité du processus d'acquisition ; le libre accès à la commande publique ; l'égalité de traitement des candidats, la reconnaissance mutuelle et la transparence des procédures (CMP-DSP, 2015, art. 3). A partir de ce moment, il devient légitime de s'interroger quant à l'insuffisance du CMP-DSP du fait de son manque de reconnaissance explicite de certains principes fondamentaux tels que : *«la participation ; la redevabilité ; la concurrence ; la confidentialité de certaines informations et la protection de l'environnement»*.

Cependant, il serait plus juste de nuancer ce constat en évoquant plutôt une relégation au second plan, par le CMP-DSP de certains de ces éléments. En effet, même si le code ne reconnaît pas explicitement les éléments cités comme principes fondamentaux, certaines de ses dispositions défendent malgré tout : *« la concurrence »* (CMP-DSP, 2015, art. 6 ; 31 ; 55 ; 127), *« la confidentialité de certaines informations »* (CMP-DSP, 2015, art. 20.2 ; 60), ou encore *« la protection de l'environnement »* (CMP-DSP, 2015, art. 91 ; 57.4), etc.

#### **- Insuffisances quant aux conditions de validité d'un marché public**

Pour qu'un marché public soit valide au Mali, le CMP-DSP précise qu'il doit avoir été conclu en bonne et due forme, avant d'être approuvé par l'autorité compétente, au sens du Décret n°2014-0256/P-RM du 10 avril 2014, DACA-MP/DSP. Ensuite, il doit être notifié au titulaire, avant son entrée en vigueur conformément aux dispositions du contrat. Enfin, une publication de l'attribution définitive doit être effectuée. En effet, un marché public conclu est transmis à une autorité d'approbation distincte de celle qui l'a conclu. Cette autorité doit l'approuver, sous peine d'exposer le marché à un recours devant le Comité de Règlement des Différends (CRD) de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics et des Délégations de Service Public (ARMDS), sauf en cas d'absence ou d'insuffisance de crédits. L'acte d'approbation marque la validité du contrat (CMP-DSP, 20115, art. 21 et 82). Par ailleurs, dans les trois (3) jours calendaires suivant son approbation, le marché doit faire l'objet d'une notification au titulaire, avant tout commencement d'exécution (CMP-DSP, 2015, art. 83). La notification marque l'entrée en vigueur du marché et le début de l'exécution du contrat sauf spécification contraire [par exemple un

---

principes de liberté d'accès à la commande publique, d'égalité de traitement des candidats et de transparence des procédures.

début d'exécution peut être matérialisé par un Ordre de service (OS) par exemple]. Le marché notifié doit également faire l'objet d'un avis d'attribution définitive (CMP-DSP, 2015, art. 84). Dès l'entrée en vigueur, le marché reste valide jusqu'à l'extinction de l'ensemble des droits et obligations réciproques des parties. Etant entendu que la fin des droits et obligations réciproques entre les parties est généralement déterminée par des dispositions contractuelles spécifiques, telles que les clauses de **résiliation** (CMP-DSP, 2015, art. 101), les conditions de **règlement des litiges** (CMP-DSP, 2015, art. 119), ou les obligations post-exécution comme les **garanties** (CMP-DSP, 2015, art. 97 à 97), les **assurances**, etc.

Ces conditions de validité, issues du CMP-DSP, aussi explicite soient-elles, semblent ignorer certaines conditions de validité d'un contrat administratif pourtant reconnues, voire érigées par la doctrine et la réglementation de plusieurs pays au rang de principes généraux du droit. « *Or au Mali, la réglementation tout comme la doctrine et la jurisprudence restent muettes sur [certains de] ces principes généraux* » (Dicko, A., 2018). Selon Guttier, C. (2001), cité par Dicko, A. 2018, il s'agit des conditions prévues par le droit des obligations, dont l'insatisfaction entraîne la nullité du contrat. Ces conditions de validité sont : le consentement, la capacité, l'objet et la cause. Il convient de noter que, parmi ces conditions, la question de la capacité a été exceptionnellement prévue par le CMP-DSP (2015), qui stipule que « *Le candidat doit remplir les conditions juridiques, techniques et financières nécessaires à l'exécution du marché, ainsi que posséder l'expérience de contrats analogue* » (CMP-DSP, 2015, art. 23 et 24). Par ailleurs, « *le consentement ne doit pas être atteint par un vice du consentement comme l'erreur, le dôle ou la violence* » (Dicko, A., 2018).

#### - Insuffisances liées aux conditions de travail des agents

Au Mali, par le passé, en raison d'un vide juridique, les autorités contractantes utilisaient les produits de la vente des DAO et DP comme frais de fonctionnement des commissions de dépouillement et de jugement des offres. En effet, le Décret n°95-401-P-RM du 10 novembre 1995, portant code des marchés publics au Mali ; son Arrêté d'application, l'Arrêté n°97-1037/MFC-SG du 26 juin 1997 ; ainsi que les réglementations précédentes étaient tous muets sur la question. Cette insuffisance réglementaire a conduit à des abus dans la fixation des prix de vente des dossiers. En effet, le prix des dossiers devenait de plus en plus exorbitant, du fait de l'utilisation des produits issus de cette vente au profit des commissions d'évaluation. Ce n'est qu'après moult plaintes que l'Arrêté n°09-1969/MEFSG du 6 août 2009 fixant les modalités d'application du Décret n°08-485/P-RM du 11 août 2008 (abrogeant les textes précédemment cités), a mis un terme à cette situation. Cet Arrêté, en son article 10 précise que « *lorsque le dossier d'appel à la concurrence n'est pas remis gratuitement, les produits issus de la vente des dossiers sont reversés au Trésor Public. En ce qui concerne les organismes personnalisés, les produits issus de la vente des dossiers sont versés au comptable dudit organisme* ». Cette disposition a, depuis lors, été maintenue au niveau du même article dans l'Arrêté n°2014-1323/MEF-SG du 25 avril 2014 et au niveau de l'article 9 de l'Arrêté n°2015-3721/MEF-SG du 22 octobre 2015, modifié, tout en précisant

que « *80% des produits de la vente des dossiers des Collectivités Territoriales et des Etablissements publics sont reversés au Trésor Public et 20% à l'autorité de Régulation des Marchés Publics et des Délégations de Service Public* ». Quant au Décret n°09-687/P-RM du 29 décembre 2009, il précise qu'un taux de 0,5% du montant hors taxes (HT) des marchés est reversé à l'ARMDS, afin de permettre à cette essentielle structure de remplir souverainement les missions qui lui sont confiées.

En tout état de cause, aucune disposition tangible n'a été entreprise ni à travers le code, ni dans ses textes subséquents, pour octroyer un budget de fonctionnement aux commissions d'évaluation des offres, après avoir mis fin à l'utilisation illégale des produits issus de la vente des dossiers. Outre cette défaillance, les autorités contractantes au niveau de l'Etat exécutent la substance du travail de préparation, de passation, de gestion des dossiers et de suivi de l'exécution des marchés publics, sans bénéficier du moindre avantage explicitement et légalement accordé, pendant que d'importantes sommes sont en jeux. Cette deuxième faiblesse de la réglementation constitue un risque majeur pour les deniers publics, d'autant plus que l'amélioration des conditions de travail des acteurs de la chaîne de la corruption a un impact positif largement reconnu.

#### **- Insuffisances concernant les recours**

Un différend, un litige ou une revendication formulée au moment de la passation, de l'exécution, de la résiliation ou de l'interprétation des textes doit faire l'objet d'un recours gracieux, d'un recours non-juridictionnel, d'un recours juridictionnel, ou encore d'un arbitrage (CMP-DSP, 2015, art.119). Cependant, cette étude se concentrera plus sur la période de passation. En effet, tout candidat ou soumissionnaire peut saisir l'autorité contractante d'un recours gracieux contre les décisions ou procédures lui ayant causé préjudice (CMP-DSP, 2015, art.120). Les décisions rendues, peuvent faire l'objet d'un recours devant le CRD de l'ARMDS, dont les décisions peuvent ensuite être contestées devant Section administrative de la Cour suprême, à l'exception des sociétés soumises aux règles de marchés publics, qui relèvent des juridictions de droit commun (CMP-DSP, 2015, art.121). Par ailleurs, les litiges peuvent également être soumis à un tribunal arbitral de l'OHADA, à condition qu'une clause compromissoire ait été prévue (CMP-DSP, 2015, art.124).

A l'évidence, la camisole de force dans laquelle le code des marchés publics maintient les requérants risque de faire perdre de vue les raisons fondamentales ayant conduit à l'institution même du recours. Imposer aux requérants de s'adresser au préalable à l'autorité contractante est une initiative salutaire, toutefois débouter un requérant pour défaut d'utilisation de cette voie préalable semble abusif, et va à l'encontre de l'obligation de faire respecter les principes fondamentaux de la bonne gouvernance des marchés publics. Par exemple, pour un cas de violation flagrante des procédures de passation de marché, si un recours est intenté en premier lieu devant le CRD, il sera purement et simplement rejeté pour vice de procédures, sans procéder à une analyse du fond du dossier. Il semble, en effet, plus opportun devant une telle situation, de revoir les dispositions du code afin permettre un renvoi du requérant devant

l'autorité contractante pour l'exercice préalable de son droit de recours gracieux. Il est réservé le même sort au requérant s'adressant à la Section administrative de la Cour suprême, avant le CRD. En plus des observations déjà développées, d'autres insuffisances retiennent également notre attention. Il s'agit entre autres des faiblesses présentées par la clause compromissoire et le manque d'objectivité de certains critères d'évaluation.

## *2.2 Analyse des marchés passés au Mali de 2018 à 2023 suivant leurs natures, leurs modes de passation et leurs sources de financement*

Cette analyse, qui porte sur les marchés atteignant les seuils réglementaires, met en exergue un total de 32 742 marchés, pour un montant global de 3 319 862 235 380 FCFA, sur la période allant de 2018 à 2023.

### *2.2.1 Analyse des marchés passés suivant leurs natures*

L'analyse montre que les marchés de fournitures et services courants ont été les plus nombreux au Mali de 2018 à 2023, avec un total 21 725. Le record annuel a été atteint en 2021, avec 4 672, tandis que le minimal a été observé en 2018, avec 2 403. Ces marchés sont suivis, à une distance significative, par les travaux qui totalisent 6 173 marchés. Le record enregistré pour les travaux a été de 1 364 marchés en 2023, contre un minimal de 667 en 2022. Quant aux marchés de prestations intellectuelles, ils ont été les moins nombreux au cours de la période, avec un total de 4 844. Toutefois, un pic a été observé en 2018 avec 1 411 marchés, soit un taux de 30,66%, contre seulement 505 en 2022, représentant 11,08%.

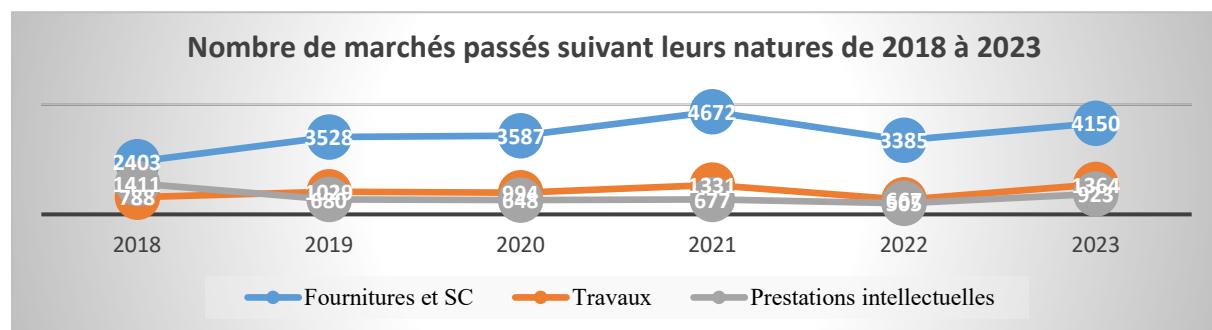
**Tableau 12 :** Nombre de marchés passés au Mali de 2018 à 2023 suivant leurs natures

Nature des marchés	Nombre	Pourcentage nombre	Montant des marchés	Pourcentage montant
<b>Marchés passés en 2018</b>				
<b>Fournitures et SC</b>	2403	52,22%	248 283 101 121	46,39%
<b>Travaux</b>	788	17,12%	226 997 925 908	42,41%
<b>Prestations intellectuelles</b>	1411	30,66%	59 964 076 836	11,20%
<b>Total</b>	<b>4602</b>	<b>100%</b>	<b>535 245 103 865</b>	<b>100%</b>
<b>Marchés passés en 2019</b>				
<b>Fournitures et SC</b>	3528	67,37%	206 885 898 708	41,30%
<b>Travaux</b>	1029	19,65%	254 410 727 508	50,79%
<b>Prestations intellectuelles</b>	680	12,98%	39 607 544 642	7,91%
<b>Total</b>	<b>5237</b>	<b>100%</b>	<b>500 904 170 858</b>	<b>100%</b>
<b>Marchés passés en 2020</b>				
<b>Fournitures et SC</b>	3 587	68,60%	222 759 671 905	44,40%
<b>Travaux</b>	994	19,01%	249 066 184 575	49,64%
<b>Prestations intellectuelles</b>	648	12,39%	29 880 497 847	5,96%
<b>Total</b>	<b>5 229</b>	<b>100%</b>	<b>501 706 354 327</b>	<b>100%</b>

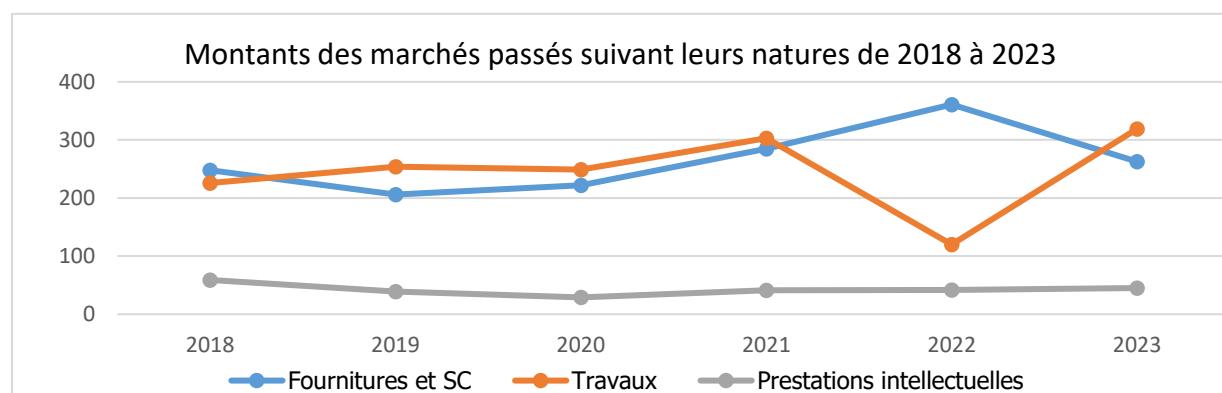
Marchés passés en 2021				
<b>Fournitures et SC</b>	4 672	69,94%	285 318 070 749	45,24%
<b>Travaux</b>	1331	19,93%	303 899 839 842	48,18%
<b>Prestations intellectuelles</b>	677	10,13%	41 512 161 459	6,58%
<b>Total</b>	<b>6 680</b>	<b>100%</b>	<b>630 730 072 050</b>	<b>100%</b>
Marchés passés en 2022				
<b>Fournitures et SC</b>	3 385	74,28%	361 096 013 660	68,98%
<b>Travaux</b>	667	14,64%	120 034 154 738	22,93%
<b>Prestations intellectuelles</b>	505	11,08%	42 378 404 975	8,10%
<b>Total</b>	<b>4 557</b>	<b>100%</b>	<b>523 508 573 373</b>	<b>100%</b>
Marchés passés en 2023				
<b>Fournitures et services courants</b>	4 150	64,47%	263 523 182 988	41,98%
<b>Travaux</b>	1 364	21,19%	319 366 961 061	50,87%
<b>Prestations intellectuelles</b>	923	14,34%	44 877 816 858	7,15%
<b>Total</b>	<b>6 437</b>	<b>100%</b>	<b>627 767 960 907</b>	<b>100%</b>
Récapitulatif				
<b>Totaux Fournitures et SC</b>	<b>21 725</b>	<b>66%</b>	<b>1 587 865 939 131</b>	<b>48%</b>
<b>Totaux Travaux</b>	<b>6 173</b>	<b>19%</b>	<b>1 473 775 793 632</b>	<b>44%</b>
<b>Totaux prestations intellectuelles</b>	<b>4 844</b>	<b>15%</b>	<b>258 220 502 617</b>	<b>8%</b>
<b>Total</b>	<b>32 742</b>	<b>100%</b>	<b>3 319 862 235 380</b>	<b>100%</b>

Source : DGMP-DSP (Statistiques 2018-2023)

En termes de montants, les fournitures et SC restent en tête de liste. Ils ont englouti près de 1 588 milliards de FCFA de 2018 à 2023, soit 48%, avec un record annuel de plus 361 milliards en 2022. Ils sont suivis par les travaux qui totalisent plus de 1 473 milliards de FCFA, avec un pic annuel de 303 milliards de FCFA en 2021. Ces chiffres démontrent que les investissements au Mali nécessitent un renforcement, notamment par une augmentation des travaux. En ce qui concerne les PI, elles sont nettement en retrait, représentant seulement 8% du total, avec moins de 260 milliards de FCFA, malgré un record de près de 60 milliards en 2018. Ceci dénote une régression tant en nombre qu'en montant pour cette nature de marchés.

**Graphique 1 :** Représentation du nombre de marchés suivant leurs natures de 2018 à 2023

**Source :** Auteur

**Graphique 2 :** Représentation des montants associés aux marchés suivant leurs natures

**Source :** Auteur

Les marchés de fournitures n'ont cessé de croître en nombre de 2018 et 2021, avant de baisser en 2022, puis de recommencer à monter en 2023. Par contre, en termes de montants annuels, ils ont connu une baisse en 2019, avant suivre une tendance haussière de 2020 à 2022. Les travaux ont progressé de 2018 à 2021, avant de chuter en 2022. Cette baisse s'explique par une diminution des investissements publics dans le pays. En revanche, en 2023, ils ont enregistré une hausse excédant le niveau de 2018. En ce qui concerne les PI, elles ont suivi une tendance à la baisse tant en nombre qu'en montant, de 2018 à 2022. Malgré la reprise observée en 2023, les PI n'ont jamais réussi à atteindre à nouveau les 50 milliards FCFA.

## 2.2.2 Analyse des marchés suivant leurs modes de passation

**Tableau 13 :** Présentation des marchés passés de 2018 à 2023 suivant le mode de passation

Mode passation	de	Nombre marchés	de	Pourcentage nombre	Montant marchés	des	Pourcentage montant
<b>Marchés passés en 2018</b>							
<b>AOO</b>		4384		95,26%	405 112 123 433		75,69%
<b>AOR</b>		90		1,96%	91 507 762 108		17,10%
<b>ED</b>		128		2,78%	38 625 218 324		7,22%
<b>Total</b>		<b>4602</b>		<b>100%</b>	<b>535 245 103 865</b>		<b>100%</b>

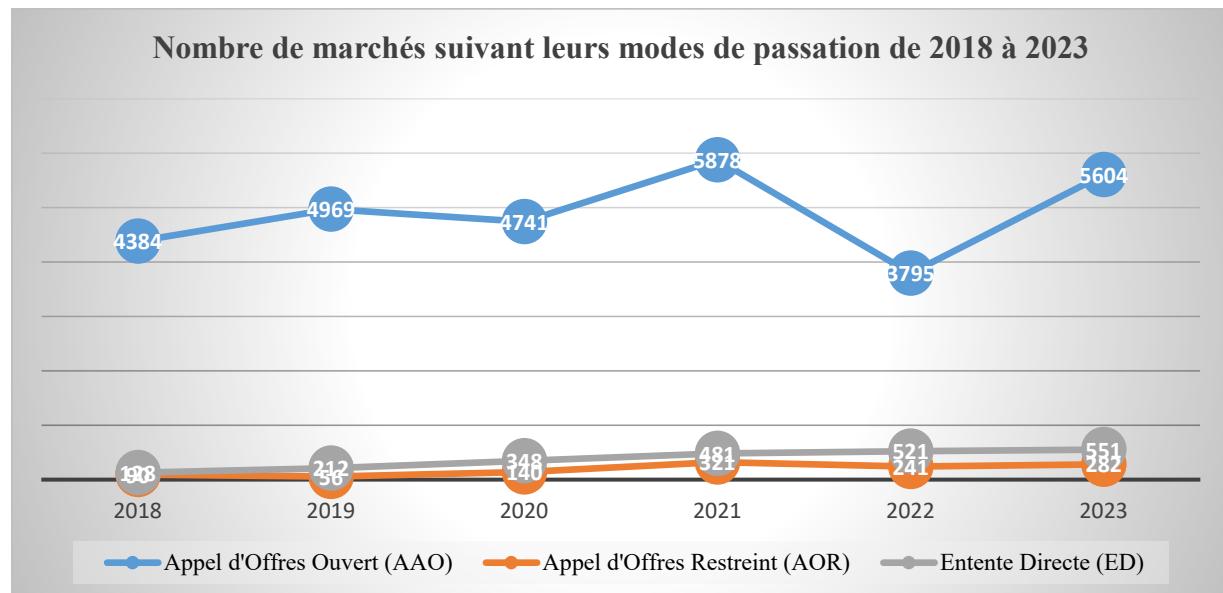
Marchés passés en 2019				
<b>AOO</b>	4969	94,88%	416 375 260 918	83,12%
<b>AOR</b>	56	1,07%	29 215 828 506	5,83%
<b>ED</b>	212	4,05%	55 323 081 434	11,04%
<b>Total</b>	<b>5237</b>	<b>100%</b>	<b>500 914 170 858</b>	<b>100%</b>
Marchés passés en 2020				
<b>AAO</b>	4 741	90,67%	361 930 663 123	72,14%
<b>AOR</b>	140	2,68%	91 514 233 052	18,24%
<b>ED</b>	348	6,66%	48 261 458 152	9,62%
<b>Total</b>	<b>5 229</b>	<b>100%</b>	<b>501 706 354 327</b>	<b>100%</b>
Marchés passés en 2021				
<b>AAO</b>	5 878	87,99%	296 711 346 277	47,04%
<b>AOR</b>	321	4,81%	135 262 774 222	21,45%
<b>ED</b>	481	7,20%	198 755 951 551	31,51%
<b>Total</b>	<b>6 680</b>	<b>100%</b>	<b>630 730 072 050</b>	<b>100%</b>
Marchés passés en 2022				
<b>AAO</b>	3 795	83,28%	223 787 378 535	42,75%
<b>AOR</b>	241	5,29%	191 482 312 989	36,58%
<b>ED</b>	521	11,43%	108 238 881 899	20,68%
<b>Total</b>	<b>4 557</b>	<b>100%</b>	<b>523 508 573 423</b>	<b>100%</b>
Marchés passés en 2023				
<b>AAO</b>	5 604	87,06%	361 696 977 416	57,62%
<b>AOR</b>	282	4,38%	132 856 750 270	21,16%
<b>ED</b>	551	8,56%	133 214 233 221	21,22%
<b>Total</b>	<b>6 437</b>	<b>100%</b>	<b>627 767 960 907</b>	<b>100%</b>
Récapitulatif				
<b>Totaux AOO</b>	<b>29 371</b>	<b>89,70%</b>	<b>2 065 613 749 702</b>	<b>62,22%</b>
<b>Totaux AOR</b>	<b>1 130</b>	<b>3,45%</b>	<b>671 839 661 147</b>	<b>20,24%</b>
<b>Totaux ED</b>	<b>2 241</b>	<b>6,84%</b>	<b>582 418 824 581</b>	<b>17,54%</b>
<b>Totaux</b>	<b>32 742</b>	<b>100%</b>	<b>3 319 872 235 430</b>	<b>100%</b>

Source : DGMP-DSP (Statistiques 2018-2023)

L’analyse des marchés suivant leurs modes de passation révèle que les AOO sont les plus nombreux, avec 29 371 marchés, soit 89,70%, et représentent près de 2065 milliards de FCFA, soit 57,62%. On note un record de 5878 marchés en 2021 et 416 milliards FCFA en 2019, soit près de 95%. Ce qui dénote un système relativement transparent et concurrentiel. En revanche, les AOR et les ED évoluent à une distance significative, avec respectivement 1 130 et 2 241 marchés, soit 3,45% et 6,84%. Les AOR

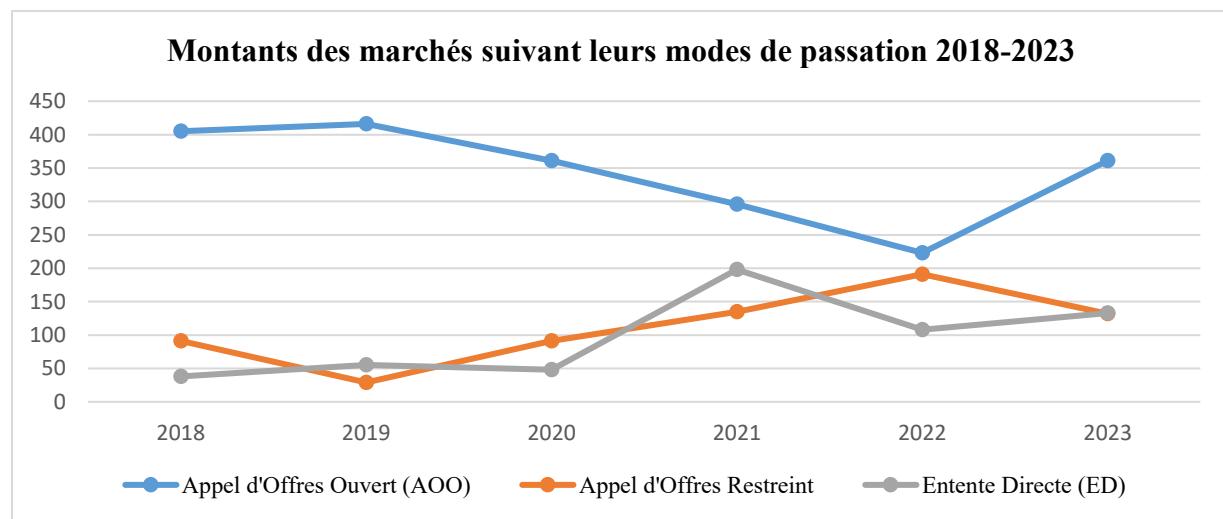
prennent l'ascendant, en termes de montant, avec près de 671 milliards de FCAF, contre moins de 583 milliards pour les ED. En nombre, les ED (6,84%) dépassent le seuil communautaire de 5%. Par contre le montant est plus préoccupant, d'autant plus qu'il dépasse les 17%, ce qui est largement au-dessus du seuil plafond de 5%.

**Graphique 3 :** Nombre de marchés suivant leurs modes de passation de 2018 à 2023



**Source :** Auteur

**Graphique 4 :** Montants des marchés suivant leurs modes de passation de 2018 à 2023



**Source :** Auteur

L'analyse du **graphique 4** montre que les AOO ont évolué en dent de scie au cours de la période. Ils ont connu une chute brutale en nombre en 2022. En termes de montant, une tendance baissière est observée à partir de 2019, passant ainsi de plus 400 milliards en 2019 à moins de 362 en 2023. Par ailleurs, les procédures dérogatoires d'AOR et d'ED se sont successivement alternés d'année en année

de 2019 à 2023. On note une tendance nettement haussière pour les AOR de 2019 à 2022, avant d'enregistrer une forte baisse en 2023.

### 2.2.3 Analyse des marchés suivant leurs sources de financement

Tableau 14 : Présentation des marchés de 2018 à 2023 suivant leurs sources de financement

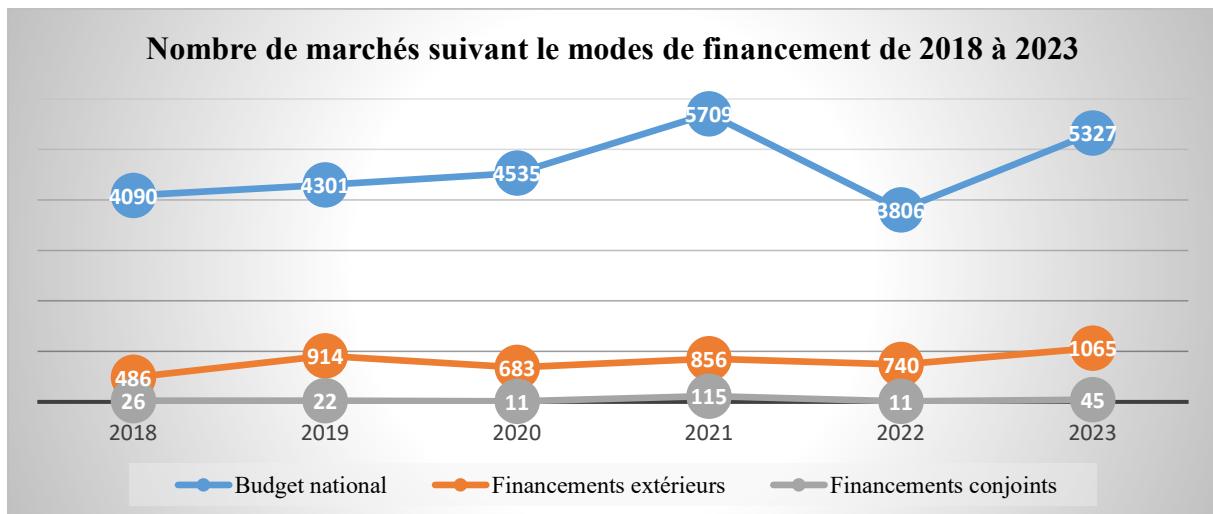
Source de financement	Nombre	Pourcentage nombre	Montant marchés	Pourcentage montant
<b>Marchés passés en 2018</b>				
<b>Budget national</b>	4090	88,87%	248 283 101 121	46,39%
<b>Financement extérieur</b>	486	10,56%	226 997 925 908	42,41%
<b>Financement conjoint</b>	26	0,56%	59 964 076 836	11,20%
<b>Total</b>	<b>4602</b>	<b>100%</b>	<b>535 245 103 865</b>	<b>100%</b>
<b>Marchés passés en 2019</b>				
<b>Budget national</b>	4301	82,13%	243 229 135 720	48,56%
<b>Financement extérieur</b>	914	17,45%	253 903 420 413	50,69%
<b>Financement conjoint</b>	22	0,42%	3 771 614 725	0,75%
<b>Total</b>	<b>5237</b>	<b>100%</b>	<b>500 904 170 858</b>	<b>100%</b>
<b>Marchés passés en 2020</b>				
<b>Budget national</b>	4 535	86,73%	342 228 256 790	68,21%
<b>Financement extérieur</b>	683	13,06%	121 135 442 477	24,14%
<b>Financement conjoint</b>	11	0,21%	38 342 655 060	7,64%
<b>Total</b>	<b>5 229</b>	<b>100%</b>	<b>501 706 354 327</b>	<b>100%</b>
<b>Marchés passés en 2021</b>				
<b>Budget national</b>	5 709	85,46%	404 571 105 459	64,14%
<b>Financement extérieur</b>	856	12,81%	220 093 521 977	34,90%
<b>Financement conjoint</b>	115	1,72%	6 065 444 614	0,96%
<b>Total</b>	<b>6 680</b>	<b>100%</b>	<b>630 730 072 050</b>	<b>100%</b>
<b>Marchés passés en 2022</b>				
<b>Budget national</b>	3 806	83,52%	415 259 616 477	79,32%
<b>Financement extérieur</b>	740	16,24%	108 065 077 896	20,64%
<b>Financement conjoint (FC)</b>	11	0,24%	183 879 000	0,04%
<b>Total</b>	<b>4 557</b>	<b>100%</b>	<b>523 508 573 373</b>	<b>100%</b>
<b>Marchés passés en 2023</b>				
<b>Budget national</b>	5 327	82,76%	483 205 168 866	76,97%
<b>Financement extérieur</b>	1065	16,54%	141 507 830 428	22,54%
<b>Financement conjoint</b>	45	0,70%	3 054 961 613	0,49%
<b>Total</b>	<b>6 437</b>	<b>100%</b>	<b>627 767 960 907</b>	<b>100%</b>

Récapitulatif				
<b>Totaux BN</b>	27 768	84,88%	2 136 776 384 433	64,36%
<b>Totaux Financements extérieurs</b>	4 744	14,50%	1 071 703 219 099	32,28%
<b>Totaux des FC</b>	204	0,62%	111 382 631 848	3,36%
<b>Totaux généraux</b>	<b>32 716</b>	<b>100%</b>	<b>3 319 862 235 380</b>	<b>100%</b>

**Source :** DGMP-DSP (Statistiques 2018-2023)

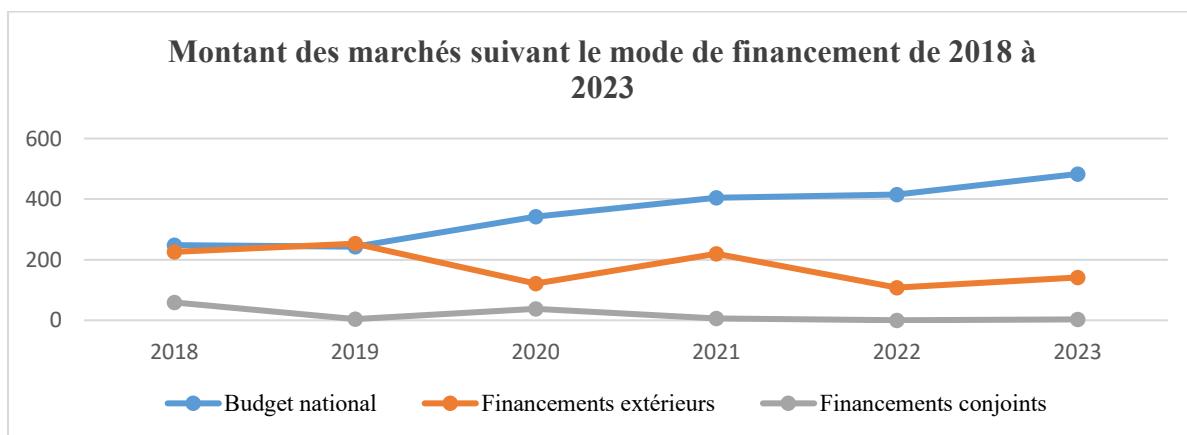
Sur les 32 716 marchés financés au cours de la période de 2018 à 2023, le BN représente la plus grande portion du financement avec 27 768 marchés, soit 84,88%, et un pic annuel de 5 709 en 2022. Il est suivi par le financement extérieur qui totalise 4 744 marchés, soit plus de 14%. Quant au financement conjoint, il est nettement en marge au Mali. Au cours des six (6) années étudiées, seulement 204 marchés en ont bénéficié, soit un taux de 0,62%. Le minimal a été enregistré en 2022, avec seulement onze (11) marchés, soit 0,21%.

**Graphique 5 :** Nombre des marchés suivant la source de financement de 2018 à 2023



**Source :** Auteur

**Graphique 7 :** Montant des marchés suivant la source de financement de 2018 à 2023



**Source :** Auteur

Le BN a financé les MP au Mali à hauteur de 2 136 milliards de FCFA au cours de la période étudiée, soit 64,36%, avec un maximal de 483 milliards de FCFA en 2023, représentant plus de 82%. Cependant, la tendance haussière en termes de nombre, depuis 2018, a brusquement chuté en 2022, avant de remonter en 2023. Le financement extérieur, totalisant plus de 1 065 milliards de FCFA (16,54%), a connu des fluctuations avant d'atteindre son niveau le plus bas en 2022 avec 108 milliards de FCFA. Quant au financement conjoint, il ne représente que 3,36 % du financement total au cours de la période, avec seulement 111 milliards de FCFA. Il a enregistré un record à la baisse d'un peu plus de 3 milliards en 2021, soit un taux de 0,49%.

## CONCLUSION

L'analyse critique des procédures de passation des marchés publics au Mali révèle un système en quête d'efficacité et de transparence, mais encore marqué par des défis structurels et opérationnels. Si le cadre juridique national, inspiré des normes communautaires de l'UEMOA et des standards internationaux, consacre des principes fondamentaux tels que la concurrence, l'égalité d'accès et la redevabilité, la mise en œuvre reste freinée par des difficultés persistantes : lourdeur des procédures, faible maîtrise des outils par les acteurs, retards dans les délais, insuffisance des contrôles internes et externalisation limitée des audits.

Ces insuffisances sont accentuées par des contraintes institutionnelles et contextuelles : faibles capacités techniques des autorités contractantes, manque de professionnalisation des acheteurs publics, ainsi qu'une gouvernance encore perfectible en matière de prévention des risques de collusion et de corruption. En outre, le recours fréquent aux procédures exceptionnelles, souvent justifié par des situations d'urgence, tend à fragiliser le respect des principes de transparence et d'égalité de traitement.

Pour surmonter ces limites, il est indispensable d'engager des réformes structurelles orientées vers la simplification des procédures, la professionnalisation des acteurs, le renforcement des capacités de contrôle, et surtout la digitalisation intégrale de la chaîne de passation afin d'améliorer la traçabilité et la performance. Une meilleure articulation entre les prescriptions normatives et les réalités opérationnelles constitue également une condition essentielle pour faire des marchés publics un véritable levier de bonne gouvernance et de création de valeur publique.

En définitive, l'efficacité des procédures de passation ne dépend pas uniquement de la conformité juridique, mais surtout de leur capacité à répondre aux objectifs de performance, d'intégrité et d'optimisation des ressources publiques, dans un contexte où les enjeux économiques, sociaux et institutionnels appellent à des pratiques plus rigoureuses et innovantes.

## BIBLIOGRAPHIE

**ARMDS** (2023). *Rapport annuel 2023 (et rapports 2021–2022)*. Décret n°2023-0275/PT-RM du 3 mai 2023 (régime des marchés exclus) ; Décret n°2024-0639/PT-RM du 8 novembre 2024 (mesures d'urgence inondations).

**Arrêté** n°2024-4354 MEF-SG du 24 décembre 2024 fixant la liste initiale détaillée des besoins concernés par les marchés relatifs aux mesures d'urgence

**Arrêté** interministériel n°2024-0124/MEF/MATCL-SG du 28 février 2024 fixant les dispositions particulières relatives à la passation des marchés des collectivités territoriales au Mali.

**Arrêté** n°2019-4798/MEF-SG du 18 décembre 2019 portant CCAG applicables aux marchés publics de travaux au Mali.

**Arrêté** n°2019-4799/MEF-SG du 18 décembre 2019 portant CCAG applicables aux marchés publics de PI au Mali.

**Arrêté** n°2019-4800/MEF-SG du 18 décembre 2019 portant CCAG applicables aux marchés publics de services courants au Mali.

**Arrêté** n°2019-4801/MEF-SG du 18 décembre 2019 portant CCAG applicables aux marchés publics de fournitures au Mali.

**Arrêté** n°2015-3721/MEF-SG du 22 octobre 2015, a été modifié par les Arrêtés n°1560/MEF-SG du 22 avril 2020 et n°2023-3292/MEF-SG du 24 octobre 2023 fixant les modalités d'application du Décret n°2015-0604/P-RM.

**Arrêté** interministériel n°10-0203/MEF/MATCL-SG du 28 janvier 2010 fixant les dispositions particulières relatives à la passation des marchés des collectivités territoriales

**Arrêté** n°09-1970/MEF-SG du 06 août 2009 portant CCAG applicables aux marchés publics de travaux.

**Arrêté** n°09-1971/MEF-SG du 06 août 2009 portant CCAG applicables aux marchés publics de fournitures courantes, services, d'informatique et bureautique.

**Arrêtés** n°09-1972/MEF-SG du 06 août 2009 portant CCAG applicables aux marchés publics de PI.

**Arrêté** n°97-1037/MFC-SG du 26 juin 1997 portant application du Décret n°95-401-P-RM du 10 novembre 1995.

**Arrêté** n°09-1969/MEFSG du 6 août 2009 fixant les modalités d'application du Décret n°08-485/P-RM du 11 août 2008.

**Banque** Mondiale (BM), (2020). *Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projet d'Investissement (RPMES-FPI)*, 4<sup>e</sup> édition, 140 pages.

**Décret** n°2024-0639/PT-RM du 08 novembre 2024 fixant le régime des marchés publics relatifs aux mesures d'urgence

**Décret** n°2023-0275-PT-RM du 03 mai 2023 fixant le régime des marchés de travaux, fournitures, services exclus du champ d'application du décret n°2015-0604/P-RM du 25 septembre 2015, modifié.

**Décret** n°2022-080/PR du 06 juillet 2022, portant Code des marchés publics en République du Togo.

**Décret** n°2020-0276/P-RM du 11 juin 2020 fixant le régime des marchés publics relatifs aux mesures de prévention et de riposte contre la maladie à coronavirus ou COVID-19.

**Décret** n°2020-0277/P-RM du 11 juin 2020 portant allègement des conditions de recours à la procédure d'entente directe pour la passation des marchés publics dans le cadre de la mise en œuvre des actions humanitaires et de relèvement au profit des régions affectées par la crise sécuritaire.

**Décret** n°2019-0300-P-RM du 17 avril 2019 portant réglementation de la maîtrise d'ouvrage public déléguée au Mali.

**Décret** n°2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique en France

**Décret** n°2018-0473-PM-RM du 28 mai 2018 portant adoption de mesures d'orientation de la commande publique au Mali.

**Décret** n°2018-0009/P-RM du 10 janvier 2018 portant règlement général sur la comptabilité publique au Mali.

**Décret** n°2016-0155/P-RM du 15 mars 2016 fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement des cellules de passation des marchés publics.

**Décret** n°2014-1212 du 22 septembre 2014, portant Code des marchés publics en République du Sénégal.

**Décret** n°2014-0764/P-RM du 9 octobre 2014 fixant le régime des marchés de travaux, fournitures, services exclus du champ d'application du décret n°08-485/ P-RM du 11 août 2008.

**Décret** n°2015-0604/P-RM du 25 septembre 2015, modifié, portant code des marchés publics et des délégations de service public au Mali.

**Décret** n°2014-0256/P-RM du 10 avril 2014 déterminant les autorités chargées de la conclusion et de l'approbation des marchés et des DSP.

**Décret** n°09-687/P-RM du 29 décembre 2009 fixant les taux de la redevance de régulation des marchés publics et des délégations de service public, des produits des ventes des dossiers d'appel d'offres versés à l'ARMDS et des frais d'enregistrement des recours non juridictionnels.

**Décret** n°08-485/P-RM du 11 août 2008, portant procédures de passation, d'exécution et de règlement des marchés publics et des délégations de service public, modifié par Décret n°2011-079/P-RM du 22 février 2011.

**Décret** n°09-219/PM-RM du 11 mai 2009 déterminant les autorités chargées de la conclusion et de l'approbation des marchés et des DSP

**Décret** n°09-137/P-RM du 27 mars 2009, modifié, fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement des Directions des Finances et du Matériel

**Décret** n°95-401-P-RM du 10 novembre 1995, portant code des marchés publics, modifié par Décret n°99-292/P-RM du 21 septembre 1999.

**Décret** n°92-059/P-CTSP du 14 février 1992 portant réglementation des marchés publics.

**Décret** n°0204/PG-RM du 08 novembre 1977, modifiant le Décret n°108/PG-RM du 22 juillet 1968.

**Décret n°49-500 du 11 avril 1949 portant application pour les territoires relevant du ministère de la France d'Outre-mer, relatif aux marchés passés au nom de l'Etat, modifié par le Décret du 21 novembre 1952.**

**Dicko, A., (2018). *Droit des marchés publics au Mali, cadre harmonisé des marchés publics au sein de l'espace UEMOA, Procédures de passation des marchés des bailleurs de fonds*, L'Harmattan-Mali, Bamako, 485 pages.**

**Directive n°2014/23/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 février 2014 sur l'attribution de contrats de concession.**

**Directive n°2014/25/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 février 2014 relative à la passation de marchés par des entités opérant dans les secteurs de l'eau, de l'énergie, des transports et des services postaux.**

**Directive n°07/2009/CM/UEMOA portant règlement général sur la comptabilité publique au sein de l'UEMOA.**

**Directive n°01/2009/CM/UEMO portant Code de transparence dans la gestion des Finances publiques**

**Directive n°04/2005/CM/UEMOA, (2005). Portant procédures de passation, d'exécution et de règlement des marchés publics et des délégations de service public dans l'union économique et monétaire ouest-africaine.**

**Directive n°05/2005/CM/UEMOA, (2005). Portant contrôle et régulation des marchés publics et des délégations de service public dans l'union économique et monétaire ouest-africaine.**

**Directive n°2004/17/CE du Parlement européen et du Conseil du 31 mars 2004 portant coordination des procédures de passation des marchés dans les secteurs de l'eau, de l'énergie, des transports et des services postaux.**

**Directive n°2004/18/CE du Parlement européen et du Conseil du 31 mars 2004 relative à la coordination des procédures de passation des marchés publics de travaux, de fournitures et de services.**

**Directive n°92/13/CEE du Conseil, du 25 février 1992, portant coordination des dispositions législatives, réglementaires et administratives relatives à l'application des règles communautaires sur les procédures de passation des marchés des entités opérant dans les secteurs de l'eau, de l'énergie, des transports et des télécommunications.**

**Directive n°89/665/CEE du Conseil, du 21 décembre 1989, portant coordination des dispositions législatives, réglementaires et administratives relatives à l'application des procédures de recours en matière de passation des marchés publics de fournitures et de travaux.**

**Loi n°2016-020 du 09 juin 2016, portant ratification de l'Ordonnance n°2016-013/P-RM du 29 mars 2016, portant création de la DNCF.**

**Loi n°01-009 du 28 mai 2001 portant ratification de l'Ordonnance n°00-059/P-RM du 28 septembre 2000, portant création de l'Inspection des Finances**

**Loi 2013-028 du 11 juillet 2013, modifiée, relative aux Lois de Finances au Mali**

**Loi n°08-022 du 23 juillet 2008 portant création de la DGMP-DSP, modifiée par la loi n°2011-029 du 24 juin 2011 au Mali.**

**Loi n°08-023** du 23 juillet 2008 *relative à l'ARMDS, modifiée par la loi n°2011-030 du 24 juin 2011 au Mali.*

**Loi n°03-030** du 25 août 2003, *instituant le Vérificateur général.*

**Loi n°00-067** du 30 novembre 2000 *portant ratification de l'Ordonnance n°00-051/PRM du 27 septembre 2000, portant création du CGSP.*

**Loi n°90-06/AN-RM** du 19 février 1990 *portant création de la DGMP.*

**Ordonnance n°2015-899** du 23 juillet 2015 *relative aux marchés publics en France*

**Ordonnance n°2015-899** du 23 juillet 2015 *relative aux marchés publics en France*

---

Article Type: Research Article

Received: 09/12/2025

Volume/Issue: 3(1)

Accepted: 20/01/2026

Pub Date Season: Winter

Published: 24/01/2026

Pages: 58-69

Cite as: Touré, A. (2026). Résilience économique face à la crise du carburant : une étude empirique à Tombouctou, Mopti et Bamako. *Interdisciplinary Finance and Development Journal*, 3(1), 58-69.

## Résilience économique face à la crise du carburant : une étude empirique à Tombouctou, Mopti et Bamako

*Dr Ahmadou TOURE*

*Docteur en Sciences politiques, Expert en gouvernance publique, médiation et sécurité,  
Enseignant vacataire à la Faculté des Sciences administratives et politiques de Bamako, de  
l'Université Kurukanfuga de Bamako (UKB) [toureahmadou799@gmail.com](mailto:toureahmadou799@gmail.com), ORCID: 0009-0009-  
5179-0587*

*Doctor of Political Science Expert in Public Governance, Mediation, and Security Adjunct  
Professor at the Faculty of Administrative and Political Sciences, Kurukanfuga University,  
Bamako (UKB), [toureahmadou799@gmail.com](mailto:toureahmadou799@gmail.com), ORCID: 0009-0009-5179-0587*

DOI : 10.5281/zenodo.18363090

### RÉSUMÉ

*Au cœur du Sahel, le Mali a été confronté à une crise du carburant dévastatrice de septembre à novembre 2025, orchestrée par une escalade de la guerre asymétrique du JNIM, soutenue par des narratifs médiatiques occidentaux visant à déstabiliser les autorités. Cette étude empirique examine les impacts économiques dans les localités de Tombouctou, Mopti et Bamako, tout en identifiant les mécanismes de résilience active qui ont évité un effondrement. La méthodologie mixte repose sur 135 entretiens semi-structurés (45 par ville) auprès de commerçants, transporteurs et agriculteurs, complétés par des questionnaires et observations. Les résultats révèlent des hausses de 150 % des prix du transport à Tombouctou, 65 % de pertes agricoles à Mopti et une chute de 70 % des revenus à Bamako. Néanmoins, la bravoure des FAMa (91 % d'approbation), le courage des chauffeurs (87 %), l'efficacité des autorités (74 %) et la solidarité populaire (84 %) ont atténué les effets, renforçant l'unité nationale. Cette recherche met en lumière comment la résilience collective transforme une déstabilisation hybride en cohésion, dans un contexte de dynamiques plurisectorielles africaines.*

**Mots-clés :** Résilience économique, crise du carburant, guerre asymétrique, guerre informationnelle, solidarité nationale.

## Economic resilience facing the fuel crisis: an empirical study in Timbuktu, Mopti and Bamako

### ABSTRACT

*In the heart of the Sahel, Mali faced a devastating fuel crisis from September to November 2025, orchestrated by an escalation in JNIM's asymmetric warfare, supported by Western media narratives aimed at destabilizing authorities. This empirical study examines economic impacts in Timbuktu, Mopti, and Bamako, while identifying active resilience mechanisms that averted collapse. The mixed methodology relies on 135 semi-structured interviews (45 per city) with merchants, transporters, and farmers, supplemented by questionnaires and observations. Results reveal 150% transport price increases in Timbuktu, 65% agricultural losses in Mopti, and 70% revenue drops in Bamako. Nevertheless, FAMa's bravery (91% approval), drivers' courage (87%), authorities' efficiency (74%), and popular solidarity (84%) mitigated effects, strengthening national unity. This research highlights how collective resilience transforms hybrid destabilization into cohesion, amid African multisectoral dynamics.*

**Keywords :** *Economic resilience, fuel crisis, asymmetric warfare, information warfare, national solidarity.*

## INTRODUCTION

Imaginez une capitale africaine, Bamako, où les rues habituellement animées par le ronronnement des moteurs se transforment en files d'attente interminables devant des stations-service vides. Des agriculteurs à Mopti contemplant leurs champs assoiffés, incapables d'irriguer leurs récoltes faute de carburant pour les pompes. À Tombouctou, des commerçants voyant leurs marchandises périssables pourrir dans des camions immobilisés par la pénurie.

Telle fut la réalité du Mali entre septembre et novembre 2025, lors d'une crise du carburant qui n'était pas un simple accident logistique, mais une arme délibérée dans une guerre hybride.

Cette crise, marquée par des attaques ciblées du Groupe de soutien à l'islam et aux musulmans (JNIM), affilié à Al-Qaïda, a révélé les fractures du Sahel, une région où les conflits armés se mêlent à des défis climatiques et économiques persistants (Thurston, 2020). Mais au-delà de la souffrance, elle a mis en lumière une résilience extraordinaire : celle d'un peuple uni, de soldats braves et de civils ingénieux qui ont transformé l'adversité en force collective.

Cette entrée en matière n'est pas anecdotique ; elle capture l'essence d'un drame qui a menacé la stabilité d'un pays entier. Le Mali, avec ses 23 millions d'habitants et une économie dépendante à 90 % des importations de carburant via des routes vulnérables, s'est trouvé au bord du gouffre. Pourtant, comme un phénix, il a su rebondir, grâce à des actes de bravoure qui rappellent les grandes épopées africaines de résistance. Pour comprendre ce phénomène, il faut plonger dans le contexte géopolitique du Sahel, une zone de transition entre le désert saharien et les savanes subsahariennes, où les enjeux sécuritaires, économiques et climatiques s'entremêlent depuis des décennies.

Depuis l'effondrement de la Libye en 2011, qui a inondé la région d'armes et de combattants, le Sahel est devenu un théâtre de conflits asymétriques. Le JNIM, formé en 2017 par la fusion de plusieurs groupes djihadistes, a étendu son influence du nord vers le centre et le sud du Mali, ciblant non seulement les forces de sécurité mais aussi les infrastructures vitales.

En 2025, cette stratégie a culminé avec des perturbations des convois de carburant, provoquant une pénurie nationale qui a paralysé l'économie. Des rapports indiquent que ces attaques ont causé des pertes humaines et matérielles massives, avec des chauffeurs de camions souvent pris pour cibles (Lacher, 2020). Mais face à cette menace, les Forces Armées Maliennes (FAMa) ont démontré une bravoure exemplaire, escortant des convois sous le feu ennemi, tandis que la population organisait des initiatives de solidarité pour atténuer les impacts.

Cette crise n'est pas isolée ; elle s'inscrit dans un pattern plus large de conflits au Sahel, où les groupes armés utilisent les crises économiques comme leviers pour déstabiliser les États (International Crisis Group, 2023). Selon des analyses, le JNIM vise à stranguler économiquement le régime malien, en

exploitant les vulnérabilités liées à la dépendance énergétique (Africa Center for Strategic Studies, 2025). Cependant, la réponse malienne a surpris par sa résilience, transformant une potentielle catastrophe en opportunité de cohésion nationale. C'est dans ce cadre que s'inscrit notre étude, qui cherche à décortiquer les dynamiques de cette résilience face à une guerre hybride combinant actions militaires et manipulation informationnelle.

Le problème central de cette recherche réside dans les vulnérabilités économiques structurelles du Mali exacerbées par les conflits armés. Le pays, enclavé et dépendant des importations via des routes exposées aux attaques, fait face à une insécurité chronique depuis la rébellion touarègue de 2012. La crise du carburant de 2025, provoquée par des embuscades répétées du JNIM sur les axes logistiques, a révélé ces fragilités : hausse des prix des biens essentiels, pertes agricoles dues à l'arrêt des machines, et paralysie du transport urbain et interurbain (BBC, 2025). À Tombouctou, ville historique du nord, les impacts ont été amplifiés par l'isolement géographique ; à Mopti, hub agricole du centre, les récoltes ont été compromises ; à Bamako, la capitale, l'économie informelle, qui représente 80 % des emplois, a été durement touchée.

Mais le problème va au-delà de l'économie : il s'agit d'une guerre hybride où la dimension informationnelle joue un rôle clé. Certains médias occidentaux ont relayé des narratifs dépeignant la crise comme une faillite interne du gouvernement malien, ignorant le rôle des acteurs externes et sapant ainsi les efforts des autorités. Ces narratifs, parfois soutenus par des chancelleries, ont alimenté des perceptions de complot international, avec 62 % des Maliens interrogés y croyant (selon nos données). Cette guerre informationnelle vise à transformer la pénurie en soulèvement populaire, érodant la légitimité de l'État.

Dans le contexte plus large du Sahel, ce problème reflète des défis régionaux : le Burkina Faso et le Niger font face à des crises similaires, avec des défis économiques qui affectent le commerce transfrontalier (ODI, 2023). La combinaison de conflits armés, changements climatiques et surpopulation accentue ces vulnérabilités, menant à une insécurité alimentaire et à des migrations forcées. Le Mali, avec un PIB par habitant parmi les plus bas d'Afrique subsaharienne, risque un effondrement si de telles crises se répètent. Le problème posé est donc : comment un État en reconstruction comme le Mali peut-il maintenir sa résilience économique face à des stratégies de déstabilisation hybrides ?

La question principale de recherche est la suivante : Dans quelle mesure la résilience économique du Mali face à la crise du carburant de 2025, induite par la guerre asymétrique du JNIM et amplifiée par la guerre informationnelle, repose-t-elle sur des facteurs humains et institutionnels tels que la bravoure collective et la solidarité nationale ?

Cette question vise à explorer non seulement les impacts destructeurs mais aussi les mécanismes de réponse qui ont permis d'éviter un chaos total. Elle s'ancre dans une perspective interdisciplinaire,

combinant économie, sciences politiques et études de sécurité, pour comprendre comment des éléments intangibles comme le courage peuvent contrer des stratégies sophistiquées de déstabilisation.

Cette étude s'appuie sur deux hypothèses principales :

Hypothèse 1 : La bravoure des FAMa et des chauffeurs de citerne, combinée à la réactivité des autorités, a directement contrecarré les objectifs stratégiques du JNIM en maintenant un ravitaillement minimal et en renforçant la légitimité de l'État. Cette hypothèse postule que la résilience active, par opposition à une absorption passive des chocs, est clé dans les conflits hybrides (Brookings, 2022).

Hypothèse 2 : La guerre informationnelle, soutenue par des narratifs médiatiques occidentaux, a été partiellement neutralisée par la solidarité populaire et la communication transparente des autorités, transformant la crise en facteur d'unité nationale plutôt qu'en source de division. Cette hypothèse s'inspire d'analyses sur la désinformation en Afrique, où les réseaux sociaux locaux peuvent inverser les dynamiques narratives (Africa Center, 2024).

Ces hypothèses seront testées à travers les données empiriques collectées, en évaluant les perceptions des répondants et les corrélations entre facteurs de résilience et impacts atténués.

L'objectif principal de cette recherche est d'analyser empiriquement les dynamiques de déstabilisation économique lors de la crise du carburant de 2025 au Mali, et d'identifier les facteurs de résilience active qui ont permis de limiter les dommages dans les villes de Tombouctou, Mopti et Bamako. Plus spécifiquement, il s'agit de : (1) quantifier les impacts économiques sectoriels ; (2) évaluer le rôle de la bravoure humaine et de la solidarité ; (3) examiner l'influence de la guerre informationnelle ; et (4) proposer des recommandations pour renforcer la résilience future dans un contexte plurisectoriel africain.

## **METHODOLOGIE**

Cette section détaille l'approche adoptée pour collecter et analyser les données, en justifiant chaque choix dans le contexte de la crise au Mali. L'étude suit le modèle IMRAD, adapté aux normes CAMES, avec une exigence renforcée de rigueur, de transparence et de reproductibilité. L'approche est empirique et mixte, combinant méthodes qualitatives et quantitatives afin de saisir à la fois les impacts mesurables et les perceptions profondes des acteurs directement touchés. La triangulation des données renforce la validité des résultats (Creswell & Plano Clark, 2017). Les villes retenues – Tombouctou (nord, zone hautement conflictuelle), Mopti (centre, région agricole vulnérable) et Bamako (sud, pôle urbain) – offrent une couverture représentative de la diversité géographique, économique et sécuritaire du pays.

### **1. Conception de l'étude**

L'approche mixte séquentielle (qualitative → quantitative) a permis d'explorer d'abord les récits de terrain avant de les quantifier. Les données qualitatives issues des entretiens de terrain ont directement

nourri l’élaboration des questionnaires, assurant une parfaite adéquation aux réalités locales (Creswell, 2014). La collecte s’est déroulée exclusivement sur le terrain entre octobre et novembre 2025, période choisie pour la proximité immédiate des événements et la possibilité d’observer les dynamiques en temps réel.

Une attention particulière a été portée à la participation active des acteurs locaux : des consultations préalables avec des représentants communautaires (chefs coutumiers, présidents d’associations professionnelles, leaders de femmes et de jeunes) ont permis de co-construire les outils et d’adapter le protocole aux sensibilités culturelles et sécuritaires de chaque site.

## 2. Population, échantillonnage et participation des acteurs locaux

Population cible : commerçants des marchés, transporteurs routiers et agriculteurs de subsistance directement affectés par l’insécurité. Échantillon : 135 personnes (45 par ville, 15 par catégorie professionnelle), sélectionnées par échantillonnage stratifié (équilibre genre 50/50, tranches d’âge, groupes ethniques). Cette stratégie, adaptée aux contextes instables (Patton, 2015), a été mise en œuvre avec l’appui de comités consultatifs locaux (5 à 7 membres par ville) qui ont identifié et mobilisé les participants, garantissant ainsi une légitimité communautaire et un accès sécurisé aux zones sensibles.

## 3. Outils de collecte et accent sur le terrain

Tous les outils ont été déployés exclusivement en présentiel :

- **Entretiens semi-structurés de terrain** : 135 entretiens individuels ou en petits groupes, d’une durée de 45 à 75 minutes, réalisés sur les lieux de vie et de travail des participants (marchés de Tombouctou, bords du fleuve à Mopti, gares routières et fermes périurbaines de Bamako). Le guide, testé et validé localement, explorait les impacts économiques, les perceptions de la menace terroriste, les liens éventuels entre acteurs locaux et groupes armés, ainsi que les facteurs de résilience. Les échanges, menés dans les langues locales (bambara, peul, tamasheq, songhaï) par des enquêteurs bilingues formés, ont produit des verbatim d’une richesse exceptionnelle grâce à la confiance établie par la présence physique.
- **Questionnaires auto-administrés ou assistés** : remplis immédiatement après l’entretien, sur place, avec échelles Likert et items quantitatifs (pertes financières, fréquence des déplacements, etc.), permettant la production immédiate de données statistiques.
- **Observations participantes intensives** : immersion prolongée sur les marchés, les axes routiers et les zones agricoles pour documenter les pratiques de contournement de l’insécurité (covoitage armé, horaires décalés, réseaux d’alerte communautaires).
- **Cartographie participative et données secondaires** : ateliers de cartographie avec les comités locaux pour identifier les zones d’influence des groupes armés et leurs relais locaux ; croisement avec les bases ACLED, rapports ONU et cartes actualisées 2025. Résultat : cartes précises des

zones d'action du JNIM, d'AQMI résiduel et des groupes affiliés, accompagnées de tableaux récapitulatifs et de courbes d'évolution des incidents.

## RESULTATS

Les résultats de cette étude empirique, issus d'une collecte de données rigoureuse menée en octobre et novembre 2025, offrent un aperçu détaillé et nuancé des impacts économiques de la crise du carburant au Mali, tout en mettant en évidence les facteurs de résilience active qui ont permis d'atténuer les effets dévastateurs de cette déstabilisation hybride. Basés sur 135 entretiens semi-structurés et questionnaires administrés auprès de commerçants, transporteurs et agriculteurs dans les villes de Tombouctou, Mopti et Bamako, ces résultats combinent des données quantitatives (pourcentages, moyennes, corrélations) et qualitatives (témoignages verbatim) pour une analyse exhaustive. La crise, déclenchée par une escalade de la guerre asymétrique du JNIM à partir de septembre 2025, a impliqué des attaques ciblées sur les convois de carburant, des embuscades sur les axes routiers et une stratégie d'encerclement économique visant à paralyser l'État malien. Selon les données collectées, les impacts ont été sévères mais variables selon les régions, reflétant les spécificités géographiques et socio-économiques de chaque ville. Par exemple, le blocage des routes principales reliant le Mali à ses voisins comme le Sénégal et la Côte d'Ivoire a entraîné une interruption quasi-totale des approvisionnements, avec plus de 100 camions-citernes incendiés par le JNIM, comme rapporté par des sources indépendantes. Cette section est structurée en sous-parties pour une clarté optimale : d'abord les impacts économiques par ville, ensuite les facteurs de résilience identifiés, et enfin les corrélations statistiques et témoignages verbatim qui enrichissent l'analyse.

### 1. Impacts économiques par ville

À Tombouctou, ville historique du nord du Mali déjà marquée par une insécurité relative depuis les rébellions de 2012, la crise a exacerbé les vulnérabilités liées à l'isolement géographique. Les répondants rapportent une hausse de 150 % des prix du transport, due aux embuscades répétées sur les routes reliant la ville au reste du pays. Cette augmentation a entraîné des pertes massives pour les commerçants, avec 80 % d'entre eux signalant des stocks périssables (fruits, légumes, produits laitiers) devenus invendables en raison de l'immobilisation des véhicules. Les agriculteurs, dépendants des pompes à carburant pour l'irrigation, ont vu 40 % de leurs récoltes compromises, particulièrement dans les zones rizicoles du delta du Niger intérieur.

Un commerçant interrogé explique : « Les routes étaient bloquées par les djihadistes du JNIM, et chaque convoi risquait d'être attaqué. Nos marchandises pourrissaient dans les camions, et nous perdions des milliers de francs CFA par jour » (C12-Tombouctou).

Cette situation s'aligne avec les rapports indiquant que le JNIM a imposé un blocus sur les importations de carburant depuis le Sénégal et la Mauritanie, interdisant tout passage et incendiant des véhicules pour renforcer la mesure. De plus, les transporteurs ont signalé une réduction de 60 % de leurs activités, avec

des itinéraires alternatifs via des pistes sablonneuses augmentant les coûts en temps et en maintenance. Globalement, l'économie locale, déjà fragile avec un taux de chômage élevé chez les jeunes, a subi un choc systémique, menaçant la stabilité sociale dans une région où le tourisme culturel (mosquées classées UNESCO) est quasi-inexistant depuis des années en raison des conflits.

À Mopti, hub agricole central du Mali surnommé la « Venise du Sahel » en raison de son positionnement sur le fleuve Niger, les impacts ont été particulièrement dévastateurs pour le secteur primaire. 65 % des agriculteurs interrogés ont rapporté des pertes de récoltes dues à l'arrêt des systèmes d'irrigation mécanisés, qui dépendent du diesel pour fonctionner. Les rizières et les champs de mil, essentiels pour la sécurité alimentaire nationale, ont souffert d'une sécheresse artificielle, avec des estimations indiquant une réduction de 50 % de la production saisonnière. Les transporteurs ont vu leurs revenus chuter de 50 %, car les marchés régionaux, reliant Mopti à Bamako et aux zones frontalières, étaient paralysés par le manque de carburant. Un agriculteur témoigne : « Sans carburant, mes pompes se sont arrêtées, et mes rizières ont séché sous le soleil. J'ai perdu 65 % de ma récolte, et ma famille risque la famine si cela continue » (A8-Mopti). Cette pénurie s'inscrit dans une stratégie plus large du JNIM, qui a bloqué les axes routiers vers le sud et l'ouest, détruisant des ponts et posant des engins explosifs improvisés (IED) pour empêcher les convois. Les commerçants ont noté une inflation de 200 % sur les biens essentiels, comme le riz et l'huile, importés via des routes maintenant sous contrôle djihadiste partiel. L'économie informelle, représentant 70 % des emplois à Mopti, a été touchée par la fermeture temporaire de marchés flottants et la réduction des échanges avec les communautés nomades peules, souvent impliquées dans les conflits ethniques exacerbés par la crise.

À Bamako, la capitale économique et politique du Mali, abritant plus de 2 millions d'habitants, la crise a provoqué une chute de 70 % des revenus des transporteurs, avec une paralysie quasi-totale du trafic urbain. Les taxis et bus, piliers de la mobilité citadine, ont vu leurs tarifs tripler, forçant de nombreux résidents à marcher des kilomètres pour se rendre au travail. 60 % des petits commerces informels ont fermé temporairement, faute de réapprovisionnement en marchandises importées. Les hôpitaux ont subi des coupures d'électricité dues à la pénurie de diesel pour les générateurs, menaçant les services d'urgence. Un transporteur déclare : « La ville était paralysée, plus de clients, et nous dormions aux stations-service en attendant un hypothétique ravitaillement » (Tr6-Bamako). Selon les données, le JNIM a incendié environ 200 camions-citernes dans le sud et l'ouest, avec des vidéos circulant sur les réseaux sociaux maliens montrant des colonnes de fumée sur les autoroutes. L'économie formelle, incluant les industries minières (qui représentent 80 % des exportations), a été indirectement affectée par la diversion des ressources militaires vers la protection des convois, réduisant les investissements. Les prix des denrées alimentaires ont triplé, exacerbant la pauvreté urbaine, avec des files d'attente interminables devant les stations-service devenant un symbole de la crise.

## 2. Facteurs de résilience active

Malgré ces impacts sévères, la situation n'a pas dégénéré en chaos total grâce à plusieurs facteurs de résilience active, identifiés par 91 % des répondants comme cruciaux. Tout d'abord, la bravoure des Forces Armées Maliennes (FAMa) : 91 % des interviewés saluent le courage des militaires qui ont escorté les convois sous le feu ennemi, permettant un ravitaillement partiel. Par exemple, un convoi de 300 camions-citernes a atteint Bamako le 7 octobre 2025, malgré des embuscades, grâce à l'intervention des FAMa. Un soldat anonyme cité par les répondants : « Nous avons risqué nos vies pour protéger les camions, sous les tirs des djihadistes » (témoignage relayé par C4-Tombouctou). À Tombouctou, 94 % d'approbation ; à Mopti, 88 % ; à Bamako, 92 %.

Ensuite, le courage des chauffeurs de citernes, considérés comme « les héros invisibles » par 87 % des participants. Ces chauffeurs ont bravé des axes minés et embusqués, parfois au prix de leur vie, avec des rapports indiquant des kidnappings et exécutions par le JNIM. Un chauffeur témoigne : « J'ai conduit la nuit, évitant les embuscades, pour nourrir ma famille et le pays » (Ch3-Mopti). Ce facteur a été jugé essentiel pour maintenir un flux minimal de carburant.

La capacité de réaction des autorités a été appréciée par 74 % des répondants, avec la mise en place de corridors sécurisés, un rationnement organisé et une communication transparente. Le gouvernement a signé un accord avec la Russie pour des importations de pétrole raffiné et une assistance technique pour sécuriser les routes. Des négociations locales menées par des communautés ont abouti à des accords dans les régions de Ségou, Mopti et Tombouctou, où le JNIM a levé des sièges en échange de taxes et de règles communautaires. Un agriculteur note : « Le rationnement était juste, ça a évité le chaos total » (A10-Bamako).

Enfin, la solidarité populaire, citée par 84 % comme élément atténuant, inclut le partage de carburant entre voisins, le covoiturage spontané, la réduction volontaire de consommation et le soutien aux familles vulnérables. À Bamako, des initiatives communautaires ont réduit la consommation de 30 %, avec des marchés informels de troc émergents. Une commerçante déclare : « Nous partagions le peu de carburant entre voisins, c'est ça l'esprit malien face à l'adversité » (C9-Mopti). Ces actes ont transformé la crise en moment de cohésion.

**Tableau 1 : Perceptions par ville**

Ville	Impact économique	Perception bravoure FAMa (%)	Héros : chauffeurs citernes (%)	Efficacité autorités (%)	Solidarité citoyenne forte (%)
Tombouctou	+150 % transport, 80 % pertes stock, 40 % récoltes compromises	94	89	68	81

Mopti	65 % pertes récoltes, - 50 % revenus transport, +200 % inflation biens	88	84	71	79
Bamako	-70 % revenus transporteurs, 60 % commerces fermés, coupures électricité hôpitaux	92	88	81	91
Moyenne	-	91	87	74	84
Ville	Impact économique	Perception bravoure FAMa (%)	Héros : chauffeurs citernes (%)	Efficacité autorités (%)	Solidarité citoyenne forte (%)

Source : Enquêtes de terrain, octobre-novembre 2025.

### 3. Corrélations et témoignages supplémentaires

Les analyses quantitatives révèlent une corrélation positive forte ( $r = 0.78$ ) entre la perception de la bravoure des FAMa et le sentiment d'unité nationale, indiquant que les actes de courage ont renforcé la cohésion sociale. Une corrélation modérée ( $r = 0.65$ ) existe entre la solidarité populaire et la réduction des impacts économiques perçus, soulignant l'importance des initiatives prises. Des témoignages verbatim enrichissent ces données : « Nous sommes en guerre, mais nous prions pour que Dieu apporte la paix à notre pays » (témoignage local). Un autre : « Si cela continue, d'autres problèmes surgiront, et cela pourrait donner des idées dangereuses aux gens » (témoignage local). Ces résultats, croisés avec des données secondaires comme les rapports de l'ACLED sur 207 morts civils au premier trimestre 2025, confirment l'ampleur de la crise tout en highlighting la résilience humaine comme bouclier contre l'effondrement.

## DISCUSSION

Si cette nouvelle étape de la guerre asymétrique du JNIM, soutenue par le narratif de certains médias occidentaux pour saper les efforts des autorités et parfois relayée par des chancelleries, illustre une stratégie classique visant à étrangler économiquement l'État, la réponse malienne a démontré que la résilience ne se réduit pas à la seule capacité d'absorption passive des chocs : elle repose aussi sur une résilience active portée par le courage des soldats, des chauffeurs et de la population, ainsi que par une gouvernance réactive. Cette section discute des résultats en les confrontant à la littérature existante, en analysant les dynamiques de déstabilisation, le rôle de la guerre informationnelle, et les implications juridiques, politiques et plurisectorielles, tout en intégrant des comparaisons régionales pour une profondeur analytique maximale.

### 1. Analyse des dynamiques de déstabilisation économique

La stratégie du JNIM en 2025 représente une évolution sophistiquée de la guerre asymétrique, passant d'attaques hit-and-run à une guerre économique prolongée via des blocus et des sabotages d'infrastructures. En incendiant plus de 200 camions-citernes et en imposant des interdictions sur les importations de carburant depuis le Sénégal, la Guinée, la Côte d'Ivoire et la Mauritanie, le groupe a visé les artères vitales de l'économie malienne, qui dépend à 95 % de ces routes pour son approvisionnement en pétrole. Cette approche, qualifiée d'« encerclement économique » dans la littérature sur les conflits au Sahel, vise à inciter le mécontentement populaire et à forcer le gouvernement à négocier ou à s'effondrer. Les résultats montrent que cette déstabilisation a réussi partiellement, avec des hausses de prix du carburant de 400 % (de 25 à 130 dollars le litre) et des tripléments des coûts alimentaires et de transport, menaçant la sécurité alimentaire et énergétique. Cependant, la bravoure des FAMa et des chauffeurs a directement contrecarré ces objectifs : les escortes militaires ont permis l'arrivée de convois cruciaux, comme celui de 300 tankers le 7 octobre, malgré des embuscades. Cela confirme l'hypothèse 1, où la résilience active transforme une vulnérabilité structurelle (dépendance aux routes) en opportunité de résistance. Comparativement, au Burkina Faso, où le JNIM assiègerait Djibo depuis 2022, les blocus ont mené à des famines localisées, mais au Mali, la diversification des réponses (accords locaux, aide russe) a limité l'ampleur. Sur le plan théorique, cela s'aligne avec les travaux sur les conflits hybrides, où les acteurs non-étatiques exploitent les asymétries pour affaiblir les États fragiles (Hoffman, 2007).

## 2. Rôle de la guerre informationnelle et narrative médiatiques

La guerre informationnelle a amplifié la déstabilisation, avec 62 % des répondants croyant à un complot international, nourri par des narratifs de médias occidentaux dépeignant la crise comme une faillite interne plutôt qu'une agression externe. Le JNIM a utilisé les réseaux sociaux pour diffuser des vidéos de tankers en feu et des annonces en bambara et fulfulde imposant des blocus, créant une peur psychologique et coercitive. Ces tactiques, visent à éroder la légitimité de l'État en présentant le groupe comme alternative aux « marionnettes de l'Occident ».

Cependant, la transparence des autorités et la viralité des témoignages de courage sur les réseaux maliens ont partiellement neutralisé cela, renforçant l'unité nationale. Par exemple, des vidéos de convois escortés ont circulé, contrecarrant la propagande djihadiste. Cela confirme l'hypothèse 2, où la solidarité populaire et la communication officielle inversent les dynamiques narratives. Dans un contexte africain plus large, cela rappelle la désinformation au Soudan, où les médias sociaux amplifient les divisions ethniques (Nieman Reports, 2025). Les chancelleries occidentales, en évacuant leur personnel, ont parfois relayé des narratifs alarmistes, sapant les efforts maliens sans contextualiser l'asymétrie.

## 3. Implications juridiques, politiques et plurisectorielles

Sur le plan juridique, cette crise révèle la nécessité de reconnaître la « résilience par le courage collectif » comme variable explicative dans l'analyse des conflits hybrides au Sahel, potentiellement intégrable dans les cadres du droit international humanitaire pour protéger les civils impliqués (comme les chauffeurs). Politiquement, elle renforce la légitimité des institutions, perçues comme protectrices, et souligne l'importance des partenariats régionaux (ECOWAS) pour sécuriser les corridors. Plurisectoriellement, la crise intersecte avec les défis climatiques (sécheresse aggravant les pertes agricoles) et digitaux (cyber sécurité contre la propagande), appelant à une approche holistique. Comparaisons avec le Niger montrent des similarités en expansion djihadiste, mais le Mali se distingue par sa résilience communautaire. Les innovations analytiques incluent l'intégration de données empiriques multi sites pour modéliser la résilience hybride.

## CONCLUSION

La crise du carburant de 2025 a certes révélé les fragilités économiques du Mali, mais elle a surtout mis en lumière une résilience exceptionnelle fondée sur la bravoure héroïque des Forces armées maliennes (FAMa) et des chauffeurs de citerne, la capacité rapide des autorités à organiser la riposte logistique et informationnelle, et la solidarité et l'ingéniosité de la population malienne. Ces éléments ont permis de circonscrire le problème, d'éviter l'effondrement et de transformer une tentative de déstabilisation en facteur de cohésion nationale. Les recommandations restent la diversification des approvisionnements (via pipelines ou accords régionaux) et le renforcement de la cyber sécurité contre la propagande, mais elles doivent impérativement s'accompagner de la valorisation et du soutien institutionnel aux acteurs de cette résilience active que sont les FAMa, les transporteurs et les citoyens ordinaires. Le Mali a prouvé, une fois de plus, que face à l'adversité, son peuple et ses forces de défense savent faire preuve d'un courage et d'une détermination qui dépassent largement les calculs des groupes terroristes et de leurs éventuels soutiens extérieurs.

Les résultats montrent des impacts sévères : +150 % des prix du transport à Tombouctou avec 80 % de pertes de stock ; 65 % de pertes de récoltes à Mopti avec inflation de 200 % ; -70 % des revenus à Bamako avec 60 % de commerces fermés et coupures hospitalières. Cependant, la résilience active atténue : 91 % approuvent la bravoure FAMa, 87 % les chauffeurs, 74 % les autorités, 84 % la solidarité, avec corrélation  $r=0.78$  bravoure-unité.

Les deux hypothèses sont confirmées.

H1 (bravoure contrecarrant objectifs JNIM) est justifiée par les escortes réussies malgré les embuscades, comme le convoi d'octobre.

H2 (neutralisation info war par solidarité) l'est par la viralité des témoignages contre propagande JNIM sur réseaux. Justification : les données empiriques et corrélations alignées avec littérature.

Il intègre la « résilience active » dans les modèles de conflits hybrides, offrant un cadre empirique pour analyser les facteurs humains en sciences sociales et politiques.

Il documente la crise 2025 en temps réel, éclairant les dynamiques Sahel avec données locales inédites.

Les perspectives de recherches pour les travaux futurs pourront concerter la cyber sécurité, les comparaisons régionales, les impacts climatiques sur résilience.

Le nombre de personnes interviewées 135 (45/ville) : commerçants (marchés), transporteurs (routiers), agriculteurs (subsistance), équilibrés genres/âges.

Les entretiens ont eu lieu sur les sites (marchés Tombouctou, fermes Mopti, rues Bamako).

## **BIBLIOGRAPHIE**

Benjamin, Nancy Brookings Institution Brookings, 2022

Creswell, John W, SAGE Publications Creswell, 2014

Creswell, John W, SAGE Publications Creswell & Plano Clark, 2017

Hoffman Frank G. Potomac Institute for Policy Studies, Hoffman, 2007

Lacher Wolfram, I.B. Tauris (Bloomsbury Publishing), Lacher, 2020

Mbaye Ahmadou Aly Brookings Institution, Brookings, 2022

Patton, Michael Quinn, SAGE Publications, Patton, 2015

Thurston Alexander, Cambridge University Press, Thurston, 2020

### Article Type: Research Article

Received: 31/12/2025

Volume/Issue: 3(1)

Accepted: 20/01/2026

Pub Date Season: Winter

Published: 24/01/2026

Pages: 70-83

Cite as: Bagayogo, M. (2026). L'essence Ethique de l'humain chez Levinas : Au-délà de l'être, de la culture et de l'histoire. *Interdisciplinary Finance and Development Journal*, 3(1), 70-83.

# L'essence Ethique De L'humain Chez Levinas : Au-délà De L'être, De La Culture Et De L'histoire

**Minourou BAGAYOGO**

Université Yambo Oueleguem, Mali, [bagayogominourou09@gmail.com](mailto:bagayogominourou09@gmail.com), ORCID: 0009-0008-2533-1726

DOI: 10.5281/zenodo.18363097

### RÉSUMÉ

Cet article propose une relecture de la conception lévinassienne de l'humain à travers une perspective anthropologique renouvelée. En rompant avec la tradition ontologique de la philosophie occidentale, Emmanuel Levinas déplace le questionnement de l'être vers celui de l'éthique, plaçant la responsabilité à l'égard d'autrui au fondement même de l'humanité. L'homme n'est plus défini par la raison, la conscience, la culture ou l'histoire, mais par sa capacité à répondre à l'appel de l'Autre. À rebours de l'anthropologie classique, qui inscrit l'homme dans la nature, la société ou l'histoire, Levinas envisage un être trans-phénoménal, dégagé de toute détermination culturelle ou biologique. L'essence de l'humain réside ainsi dans une subjectivité éthique, une proximité sensible, antérieure à toute connaissance et à toute représentation. En ce sens, la pensée lévinassienne fonde une anthropologie métaphysique où l'homme se définit par sa vulnérabilité, sa passivité et sa responsabilité infinie envers autrui. Ce travail montre que, chez Levinas, l'éthique précède l'ontologie : l'homme n'est pas un être-en-soi, mais un être-pour-autrui, un être relationnel. En dépassant les catégories de la culture et de l'histoire, Levinas ouvre la voie à une compréhension de l'humain comme existence purement relationnelle, où l'altérité devient le lieu même de la dignité humaine.

**Mots-clés:** Ethique, Alterité, Subjectivité, Responsabilité, Anthropologie Métaphysique, Transcendance, Humanisme, Passivité, Relation à Autrui.

# The Ethical Essence Of The Human In Levinas: Beyond Being, Culture, And History

### ABSTRACT

This article offers a rereading of Levinas's conception of the human from the perspective of a renewed anthropology. By breaking with the ontological tradition of Western philosophy, Emmanuel Levinas shifts the question of being toward that of ethics, placing responsibility toward the Other at the very foundation of humanity. The human being is no longer defined by reason, consciousness, or culture, but by the capacity to respond to the call of the Other. Contrary to classical anthropology, which situates man within nature, society, or history, Levinas envisions a trans-phenomenal being, free from any cultural or biological determination. The essence of the human resides in an ethical subjectivity—a sensible proximity that precedes all knowledge and representation. In this sense, Levinas's thought establishes a metaphysical anthropology in which man is defined by vulnerability, passivity, and infinite responsibility toward the Other. This study demonstrates that, for Levinas, ethics precedes ontology: man is not a being-in-itself but a being-for-the-Other. By transcending the categories of culture and history, Levinas opens the way to an understanding of the human as a purely relational existence, where otherness becomes the very site of human dignity.

**Keywords:** Ethics, otherness, subjectivity, responsibility, metaphysical anthropology, transcendence, humanism, passivity, relation to the Other.

## INTRODUCTION

La question de l'homme demeure l'un des problèmes les plus persistants de la philosophie. Depuis l'Antiquité, la pensée occidentale a cherché à définir l'humain à travers les catégories de la raison, de la conscience ou de l'être. Cependant, cette tradition ontologique, fondée sur la primauté du sujet et de l'identité, a souvent conduit à une réduction de l'homme à un concept abstrait ou à un être purement rationnel. En rupture avec cette approche, Emmanuel Levinas propose une refondation radicale de l'anthropologie philosophique : l'homme n'est pas un être défini par l'être, mais un être défini par l'éthique.

Pour Levinas, comprendre l'humain suppose de dépasser les cadres de la nature, de la culture et de l'histoire, afin de penser une subjectivité ouverte à autrui. L'essence de l'homme réside dans sa capacité à répondre à l'appel du visage de l'autre, c'est-à-dire dans une responsabilité qui précède toute connaissance et toute liberté. En ce sens, la philosophie lévinassienne fonde une anthropologie métaphysique, où l'humain s'affirme non par sa puissance ou son autonomie, mais par sa vulnérabilité et son exposition à l'autre.

Ainsi, cet article se propose d'examiner la manière dont Levinas redéfinit l'homme à partir de la relation éthique, en dépassant les limites de l'ontologie et en ouvrant la voie à une compréhension éthique et relationnelle de l'existence humaine.

### I-Une brève histoire de la conception de l'homme dans la philosophie occidentale

Lorsqu'on s'interroge sur ce qu'est l'homme, trois conceptions fondamentales apparaissent dans l'histoire de la pensée.

La première est la conception religieuse de l'homme, propre aux traditions monothéistes : judaïsme, christianisme et islam. L'homme y est conçu comme un être créé par Dieu et à Son image *imago Dei*. Comprendre l'homme revient alors à le penser en relation avec son Créateur. L'humanité y est fondée sur une dignité dérivée, issue de la ressemblance divine et de la vocation morale qui en découle.

La deuxième est la conception philosophique, héritée de la Grèce antique. Selon cette approche, l'homme est un être doué de *logos*, c'est-à-dire de raison et de parole. En tant qu'animal rationnel *zoon logon echon*, il se distingue des autres êtres par sa capacité à connaître, à juger et à ordonner. Cette conception, qui s'enracine dans la métaphysique, cherche à comprendre la nature humaine indépendamment de toute référence à Dieu, en fondant la dignité humaine sur la rationalité.

La troisième conception, enfin, est celle des sciences de la nature et de la psychologie génétique, qui appréhendent l'homme comme un être biologique évolué. L'homme ne se distingue alors des autres espèces que par le degré de complexité de ses structures organiques et de ses fonctions psychiques<sup>7</sup>.

---

<sup>7</sup> Max Scheler, *İnsanın Kosmostaki Yeri*, Çeviren: Harun Tepe, (Ankara: BilgeSu, 2015), p. 35.

Cette approche met l'accent sur la continuité entre l'homme et la nature, plutôt que sur une rupture ontologique.

Cependant, ces trois perspectives demeurent isolées. Chacune éclaire un aspect de l'humain, mais aucune ne parvient à restituer son unité. Comme l'écrit Takiyettin Mengüçoğlu : « Ces recherches ont dû fragmenter l'homme, parce qu'elles l'ont considéré sous divers aspects, et, ce faisant, elles ont perdu de vue l'unité de l'être humain.<sup>8</sup> » Contre cette dispersion, Mengüçoğlu plaide pour une philosophie de l'homme intégrale, capable d'articuler les apports des sciences empiriques à une réflexion ontologique et éthique sur l'humain.

Edgar Morin, dans *Le Paradigme perdu : la nature humaine*, exprime une inquiétude semblable. Il rappelle que, malgré l'ancienneté de l'univers et le développement des savoirs, notre compréhension de l'homme demeure embryonnaire :

« L'univers a sept milliards d'années [...] mais lorsqu'il s'agit de l'homme, nous en sommes à zéro an<sup>9</sup>. » Par cette formule provocatrice, Morin souligne la nécessité d'une pensée complexe, seule capable d'unifier les approches dispersées du phénomène humain.

En cherchant à définir ce qu'est l'être humain, la philosophie occidentale s'est souvent appuyée sur une série d'oppositions<sup>10</sup> fondamentales : entre l'homme et l'animal, le rationnel et l'irrationnel, la nature et la culture. L'homme y apparaît comme un être rationnel, libre et créateur de culture, un être qui connaît, agit, éprouve des valeurs, travaille, parle, éduque et se projette dans l'histoire. L'animal, au contraire, est perçu comme un être guidé par l'instinct, dépourvu de raison, de langage et de conscience morale. Ainsi, la pensée occidentale a souvent défini l'homme par contraste avec ce qu'il n'est pas, plutôt qu'en l'examinant pour lui-même.

Dans cette perspective, la question « qu'est-ce que l'homme ? » s'est d'abord posée de manière indirecte. Platon, par exemple, aborde la nature humaine à travers la recherche du Bien et de la justice. L'homme y est compris à partir de l'analogie entre la cité et l'âme : l'ordre politique reflète l'ordre intérieur du sujet. Sa réflexion sur l'homme relève ainsi d'une éthique et d'une politique du juste plutôt que d'une anthropologie autonome.

Aristote, pour sa part, conçoit l'homme comme un être rationnel et politique<sup>11</sup> (*zoon politikon*). Il fonde sa réflexion sur le bonheur (*eudaimonia*), défini comme la vie vertueuse au sein de la communauté<sup>12</sup>.

<sup>8</sup> Takiyettin Mengüçoğlu, *İnsan Felsefesi* (Doğubatı Yayınları, 2015), p. 12.

<sup>9</sup> Edgar Morin, *Le Paradigme Perdu La Nature Humaine*, (Editions du Seuil, 1973), p. 2.

<sup>10</sup> Cette distinction a souvent servi de point de départ plutôt que de définition ultime.

<sup>11</sup> Max Scheler, « *İnsanın Kosmostaki Yeri Felsefe* », Çeviren: Harun Tepe, (Ankara: BilgeSu, 2015), p. 9.

<sup>12</sup> Aristote, *La Politique* Traduit par Jules Tricot, (Librairie Philosophique, J. Vrin, 1989), p. 28-29.

L'homme se distingue<sup>13</sup>, par la raison, le langage et la sociabilité ; son accomplissement ne se réalise pas dans l'isolement, mais dans la vie commune.

Les écoles hellénistiques, stoïciennes et épiciennes prolongent cette orientation éthique. Les Stoïciens voient dans la vertu l'expression de la raison universelle (*logos*) et identifient la vie bonne à la conformité avec la nature. Épicure, quant à lui, place le bonheur dans le plaisir, mais dans un plaisir mesuré, stable, qui conduit à la tranquillité de l'âme (*ataraxia*). Dans les deux cas, la compréhension de l'homme demeure inséparable d'une finalité morale : vivre bien, vivre selon la nature.

Ainsi, dans l'Antiquité, l'homme n'a pas encore fait l'objet d'une réflexion proprement anthropologique. Il est pensé à travers d'autres disciplines, l'éthique, la politique ou la cosmologie. Ce n'est qu'à l'époque moderne, avec l'émergence de l'anthropologie philosophique, que la question de l'homme commencera à se constituer comme objet autonome de la réflexion.

Au Moyen Âge, la conception de l'homme se développe en relation étroite avec la religion. L'être humain y est compris comme une créature façonnée par Dieu, créée à Son image (*imago Dei*). Cette vision théocentrique fait de Dieu la mesure de toute chose<sup>14</sup> : c'est par rapport à Lui que se définit la dignité humaine. Chez saint Augustin, cette perspective s'articule selon trois dimensions : ontologique<sup>15</sup>, épistémologique et morale. Ontologiquement, l'homme participe à la fois du monde terrestre, par son corps, et du monde spirituel, par son âme. Épistémologiquement, il ne peut accéder à la vérité qu'en se tournant vers Dieu. Moralement, enfin, il est appelé à ordonner sa volonté vers le Bien suprême.

Avec la Renaissance, la pensée humaniste redéfinit l'homme en accentuant son autonomie. Sans rompre totalement avec la théologie, elle déplace l'accent de la transcendance vers l'immanence. Dans son célèbre *De hominis dignitate*, Pico della Mirandola affirme que Dieu a accordé à l'homme une liberté singulière : n'ayant reçu ni forme ni place fixes, l'homme peut se modeler lui-même selon son choix. Cette indétermination fonde sa dignité : il peut s'abaisser jusqu'à l'animalité ou s'élever jusqu'à la divinité. La rationalité et la liberté deviennent les signes de sa supériorité.

Chez Blaise Pascal, la réflexion anthropologique retrouve une dimension religieuse, mais sous une forme dramatique. L'homme se tient entre le néant et l'infini, entre Dieu et la bête. Être intermédiaire, il est à la fois misérable et grand : misérable par sa finitude, grand par la pensée qui le dépasse. Cette conscience de sa condition contradictoire fait de lui l'unique être capable de reconnaître sa faiblesse et, ce faisant, de s'ouvrir à Dieu.

<sup>13</sup> Chez les plantes, l'âme assure uniquement la nutrition, tandis que chez les animaux, elle rend possibles la sensation, la formation d'images et le mouvement. Les animaux agissent seulement selon leurs désirs, car chez eux, la faculté d'imagination constitue le niveau le plus élevé de l'âme. Chez l'être humain, en revanche, l'âme est le principe du mouvement, de la pensée, du jugement et de la perception. Cf. Aristote, *Ruh Üzerine*, Çev. Ömer Aygün, Y. Gurur Sev, (Pinhan Yayınları, 2018), p. 177.

<sup>14</sup> La mesure immuable de toutes choses est en Dieu. Cf. Saint Augustin, *De vera religione*, 30, *confessiones*, Livre VII, ch. 10-17.

<sup>15</sup> L'ontologie est empruntée à la foi chrétienne, tandis que les deux autres dimensions s'inspirent de Platon et d'Aristote.

Avec l'émergence de la philosophie de Descartes, la question de ce qu'est l'homme commence à changer de perspective, car l'on cesse d'examiner l'homme pour s'intéresser plutôt à la nature de la conscience<sup>16</sup>, c'est à dire au *cogitio*. Dans l'étude de la conscience, le sujet devient la pierre angulaire de la philosophie. Avec Herder, l'anthropologie acquiert une dimension culturelle et historique ; avec Nietzsche, elle se voit profondément remise en question, car l'homme y est pensé comme un être en devenir plutôt qu'une essence fixe. Cependant, le philosophe qui a véritablement jeté les bases du développement contemporain de l'anthropologie est Immanuel Kant<sup>17</sup>. Kant a posé, de manière systématique, les questions relatives à l'être humain. Kant distingue, dans la constitution de l'homme, la sensibilité et l'entendement, mais il montre aussi que l'homme relève à la fois du monde phénoménal et du monde moral, ce qui confère à son anthropologie une dimension à la fois empirique et pratique.

Dans le débat sur la nature de l'homme, Feuerbach va plus loin. Pour lui, l'être humain ne doit pas être l'un des objets de la philosophie, mais en constituer le centre même<sup>18</sup>. Sur un plan biologique, Darwin s'oppose à l'idée d'un anthropocentrisme ; il ne voit entre l'homme et les autres êtres vivants qu'une différence de degré. Par conséquent, l'homme n'est pas une espèce distincte des autres, mais s'inscrit dans la continuité de la chaîne des êtres. Ainsi, la conception métaphysique de l'homme se trouve interrompue.

Selon Heidegger, l'être humain ne peut être compris ni dans le cadre des questions classiques de la métaphysique (dans un contexte épistémologique), ni dans les limites de la biologie ou de la zoologie. Pour lui, l'homme ne peut être saisi qu'en tant que « berger de l'être », aux frontières du langage et dans son appartenance au monde<sup>19</sup>. Max Scheler, quant à lui, cherche à poursuivre la problématique de l'homme systématisée par Kant. Selon Scheler, ce qui distingue l'homme des autres êtres, c'est que, tout en étant un être bio-psychique, il possède le *Geist* (l'esprit). Ainsi, tandis que Darwin ne voit entre l'homme et l'animal qu'une différence de degré, Scheler y voit une différence de supériorité.

Ernst Cassirer, en répondant à la question de savoir ce qu'est l'homme, ne le définit pas simplement comme un être rationnel, mais comme un animal *symbolicum*, c'est-à-dire qui vit dans et par les symboles. Les symboles dont il est question sont le mythe, le langage, l'art, la religion, l'histoire et la science. C'est autour de ces symboles que l'homme construit sa propre existence<sup>20</sup>. A travers ces symboles l'homme organise et interprète la réalité. Contrairement aux autres animaux, les actions humaines ne constituent pas une réaction immédiate aux stimulations extérieures ; elles sont le résultat d'une réponse médiatisée par des systèmes symboliques<sup>21</sup> (linguistiques, artistiques, religieux ou

<sup>16</sup> Ici il s'agit de la conscience autoréflexive, celle qui distingue l'homme de l'animal.

<sup>17</sup> Max, *İnsanın Kosmostaki Yeri*, Çeviren: Harun Tepe, (Ankara: Bilge Su, 2015), p. 15.

<sup>18</sup> Max, *İnsanın Kosmostaki Yeri*, Çeviren: Harun Tepe, (Ankara: Bilge Su, 2015), p. 20.

<sup>19</sup> Yaylagül Ceran Karataş, *Posthüman: Şehir ve Beden* (Siyasal Kitabevi-Ünal Sevindik, 2022), p. 26.

<sup>20</sup> Takiyyettin Mengüsoğlu, *İnsan Felsefesi*, (Ankara: Doğubatı, 2015), p. 43.

<sup>21</sup> Ernst Cassirer, *An Essay On Man, An Introduction To a Philosophy of Human Culture* (Doubleday & Company, 1944), p. 43.

scientifiques). Pour Edgar Morin, enfin, indépendamment de l'histoire et des cultures, l'homme est un être paradoxal et complexe<sup>22</sup> où s'entrecroise les dimensions biologique, psychique, sociale, historique et culturelle. Le centre de cette complexité ne réside pas seulement dans le cerveau, en tant qu'organe biologique, mais s'étend au système cerveau-esprit-culture, qui illustre la boucle réflexive de l'humain sur lui-même.

Dans la tradition métaphysique classique, dominante en philosophie occidentale, l'être humain est souvent envisagé comme un être abstrait et spéculatif<sup>23</sup>, pensé à travers des catégories universelles plutôt qu'à partir de son existence concrète. Une telle approche tend à effacer les différences entre les individus et à considérer l'homme comme un être unidimensionnel : celui-ci ne posséderait qu'une seule structure, dont l'analyse permettrait de déterminer ce qu'il est véritablement. L'homme y est réduit à une structure métaphysique et anhistorique, dont l'analyse permettrait, pense-t-on, de déterminer ce qu'il est en soi. À partir de cette conception métaphysique de l'homme comme essence universelle, la pensée occidentale a cherché à dégager les caractéristiques immuables de l'humain et, par extension, à comprendre la société comme manifestation de cet esprit universel.

Cette conception métaphysique de l'homme tente de fonder un terrain commun entre les êtres humains en abolissant leurs différences. L'Autre c'est-à-dire les autres hommes et les autres cultures est alors réduit au Même, c'est-à-dire à la norme occidentale du sujet. Il est absorbé, représenté et interprété à travers ce prisme, ce qui renforce la centralité et la suprématie du modèle occidental de l'humain.

Ainsi, cette conception de l'homme relève d'une pensée de l'identité et de la similitude, propre à la tradition ontologique, qui subordonne l'Autre au Même et refuse la pluralité irréductible de l'humain.

Les sciences de la nature tendent à considérer l'être humain comme un objet d'observation, selon une méthode qui vise l'explication causale. Transposée à l'étude des sociétés, cette approche conduit l'anthropologue classique à se maintenir dans une position d'extériorité par rapport au groupe qu'il observe. Une telle démarche, en cherchant l'objectivité, risque de réduire l'Autre au Même, selon le mot de Levinas : elle appréhende l'homme comme un objet, négligeant la dimension vécue et subjective de son existence. C'est pourquoi la compréhension authentique de l'humain suppose une approche qui reconnaît sa subjectivité, plutôt qu'elle ne la nie.

## **II-Pour une anthropologie métaphysique fondée sur la proximité et l'altérité**

Venons-en maintenant à Levinas. Celui-ci cherche à dépasser les perspectives classiques de la philosophie occidentale afin de repenser radicalement le rapport à l'humain. Dans la tradition moderne, la compréhension de l'être repose sur la centralité du sujet : les penseurs occidentaux ont généralement interrogé le sens de l'être à partir du sujet<sup>24</sup>. De ce fait, la philosophie occidentale demeure enfermée dans le cadre de l'ontologie, c'est-à-dire d'une pensée qui cherche à comprendre l'être des choses et des

---

<sup>22</sup> Edgar Morin, *La Méthode 5. L'humanité De L'humanité, L'identité Humaine* (Editions du Seuil, 2001), 58.

<sup>23</sup> Il est ici question d'une orientation métaphysique.

<sup>24</sup> Il s'agit ici des philosophes occidentaux à partir de Descartes, Kant jusqu'à Husserl.

hommes. Sous cet angle, l'ontologie a pour thème dominant le sujet lui-même, conçu comme le centre de tout sens. Levinas, quant à lui, rompt avec cette orientation en affirmant la primauté de la relation à autrui sur l'être : l'éthique devient alors la philosophie première.

Le subjectivisme moderne trouve son origine chez Descartes : avec le *cogito*, le sujet devient le point d'ancrage de toute certitude et le centre de la philosophie de la conscience. À partir du *cogito*, tout peut être examiné ; la pensée part du sujet et y revient, dans un mouvement que Levinas comparera au retour d'*Ulysse*. Ce geste fonde un anthropocentrisme, voire une tendance au solipsisme, dans la mesure où l'Autre est défini à partir du Même. Depuis l'époque moderne, cette orientation subjectiviste a profondément marqué la philosophie occidentale : la suprématie du moi ou du sujet s'est imposée, et les autres êtres humains ont souvent été appréhendés comme des objets de connaissance plutôt que comme des présences irréductibles. C'est précisément contre cette primauté du Même que Levinas fera surgir la pensée de l'Autre.

Dans ce cadre, l'homme devient le maître des étants et se conçoit lui-même comme une entité autonome, close sur sa propre substance. Dans cette philosophie subjectiviste, il n'existe pas de place véritable pour autrui. L'approche dominante de la pensée occidentale définit le sujet comme une conscience qui revient continuellement à soi, qui demeure en elle-même et pour elle-même, qui agit dans et par son activité, et qui existe dans l'autonomie de sa spontanéité.

À l'inverse, Levinas redéfinit la subjectivité à partir de la responsabilité antérieure et supérieure à la conscience. La subjectivité s'y comprend comme le fait d'« être pour autrui », dans une passivité radicale où le moi se découvre assigné à répondre de l'autre<sup>25</sup>. Ainsi, la philosophie de Levinas part encore du sujet, mais pour en transformer le sens : le sujet devient *ipséité éthique*, exposée à autrui, responsable jusqu'à la substitution, là où il se découvre dépossédé de lui-même.

Dans cette perspective, le sujet se situe en deçà<sup>26</sup> du présent, qui constitue le temps propre de la conscience intentionnelle. Cet événement, différent du retour réflexif de la conscience à elle-même, est désigné par Levinas sous le nom de récurrence<sup>27</sup>. Celle-ci se distingue du «retour de la conscience à soi» : au lieu de s'enraciner dans la liberté et l'autonomie, elle renvoie à un moment avant-originale<sup>28</sup>, à une passivité plus ancienne que toute activité.

<sup>25</sup> Özkan Gözel, *Varlıktan Başka: Levinas'in Metafiziğine Giriş*, (Ketebe, 2018), p. 394.

<sup>26</sup> Ce en deçà n'est pas temporel au sens chronologique : il désigne un niveau pre-intentionnel, pre-originale, an-archique (sans commencement), il s'agit d'un en deçà phénoménologique et non chronologique.

<sup>27</sup> La récurrence est aussi une passivité plus passive que toute passivité : elle désigne le moi obsédé par autrui, avant même d'être libre

<sup>28</sup> Cet avant originale n'est pas un commencement psychologique, une structure éthique, la responsabilité infinie du moi pour autrui.

La philosophie de Levinas part du sujet<sup>29</sup> pour aller vers autrui, faisant de la relation éthique le fondement de toute philosophie. Il accorde ainsi la primauté non pas à l'autonomie, mais à l'hétéronomie, où le moi se découvre responsable d'autrui avant toute volonté.

La subjectivité lévinassienne n'est pas isolée : elle est relationnelle et incarnée<sup>30</sup>. Être homme, c'est être exposé à autrui, répondre de lui avant toute décision, et porter en soi la trace d'une responsabilité infinie et irréversible<sup>31</sup>.

Selon Levinas, dans la relation avec autrui, le sujet préserve sa séparation<sup>32</sup> : il ne s'agit ni d'union ni de fusion, mais d'une « relation sans relation », où le Même demeure distinct de l'Autre tout en étant appelé par lui. Cette séparation n'est pas fermeture, mais condition de la responsabilité.

Le « social » dont parle Levinas ne relève pas du domaine sociologique ou biologique : la véritable socialité surgit du *face-à-face*, où le moi se découvre responsable d'autrui avant toute réciprocité. En s'éloignant de la tradition idéaliste, Levinas décrit une subjectivité incarnée, vulnérable, définie par son exposition à autrui. Ainsi, pour Levinas, l'homme n'est pas d'abord un être rationnel ou autonome, mais un être responsable. Dans la relation éthique, il échappe à la logique de la totalité et se situe autrement qu'être, dans une transcendance éthique qui fonde l'humanité même.

Selon Levinas, l'être humain ne peut être défini à partir de la conscience ni de la connaissance : le savoir ne fonde pas l'humanité. Il situe la subjectivité sur un plan éthique, au-delà de la conscience intentionnelle, dans une relation originale de responsabilité envers autrui. L'homme ne se définit pas par l'identité ni par le savoir, mais par la relation éthique, asymétrique, qui le lie à autrui et le rend responsable avant toute liberté. Le sens de l'existence dépasse tout effort de connaissance de soi : il se découvre dans la rencontre avec autrui, dans le *face-à-face* où le moi est exposé à une responsabilité infinie<sup>33</sup>. L'être humain ne peut être représenté ni compris comme un objet : il se manifeste à travers la subjectivité éthique et la socialité première qu'implique la relation avec autrui.

Le « social » dont parle Levinas n'a rien de sociologique ni de totalisant : il désigne la socialité originale, antérieure à toute structure collective, où se fonde la possibilité même du vivre-ensemble. C'est dans cette relation interpersonnelle, et non dans la société comme totalité, que l'humanité prend sens.

---

<sup>29</sup> À préciser que Levinas ne part pas du sujet au sens d'un ego autonome, mais d'un sujet déjà atteint par autrui, c'est une inversion de la phénoménologie classique.

<sup>30</sup> La subjectivité vient de la chair, la vulnérabilité et de la responsabilité incarnée.

<sup>31</sup> Selon Levinas, la sensibilité est une expérience affranchie de toute domination du système logique et de la conscience. En ce sens, elle constitue, sur un plan à la fois ontologique et éthique, une modalité de l'existence qui façonne l'être de l'individu et qui peut dépasser les significations et les catégories établies. La sensibilité se manifeste comme une relation d'être directe, indépendante de toute abstraction et de toute pensée systématique. Dans cette perspective, elle n'est pas simplement un reflet de la conscience ni une simple perception des objets, mais une expérience qui englobe également les fondements éthiques de l'existence. Ali Sait Sadikoğlu, *Être Et Autre: La Métaphysique Originale Avec Levinas* (Editions Baudelaire, 2020), p. 156.

<sup>32</sup> La séparation, n'est pas ici un isolement, ni une indifférence, elle est la condition de possibilité de la rencontre éthique, elle est appel à la responsabilité.

<sup>33</sup> Emmanuel Levinas, *Humanisme De L'autre Homme* (Fata Morgana, 1972), p. 11.

Chez Levinas, le terme « social » ne renvoie pas à la société conçue comme totalité, mais à une socialité originaire : la relation éthique du moi à autrui, antérieure à toute organisation culturelle ou institutionnelle<sup>34</sup>. Cette relation n'est pas collective, mais interpersonnelle et asymétrique<sup>35</sup>.

Levinas ne privilégie ni le *cogito* ni la conscience réflexive dans sa définition de l'humain. Il ne réduit pas la subjectivité à une auto-conscience : le sujet se situe en-deçà de la conscience et échappe à toute conceptualisation<sup>36</sup>. Il se manifeste dans une passivité éthique originaire, avant toute intentionnalité ou libre arbitre<sup>37</sup>.

Le sujet, chez Levinas, est *autrement qu'être* : une subjectivité irréductible à l'ordre ontologique, non thématisable, séparée de la totalité. Cette séparation n'est pas isolement, mais la condition de la relation éthique. Distinct mais exposé à autrui, le sujet vit une proximité sans médiation, où se révèle la responsabilité infinie qui fonde l'humanité même.

Pour Levinas, l'homme est un être essentiellement relationnel : il se définit par la relation éthique à autrui, une relation incarnée et immédiate, non médiée par la représentation.

Dans cette perspective, le langage joue un rôle central. Il ne représente pas le monde extérieur : il exprime et maintient la séparation entre le moi et autrui. Le langage est le lieu du pluralisme humain<sup>38</sup> et le point de départ de l'éthique<sup>39</sup>, car il advient toujours entre des êtres distincts.

Levinas comprend le langage comme le *Dire* : un mouvement d'ouverture et de donation, où le sujet s'expose à autrui dans une passivité éthique<sup>40</sup>. Ce *Dire* ne vise pas la connaissance, mais l'adresse, la responsabilité, qui rend possible toute relation humaine<sup>41</sup>.

Ainsi, le langage n'est pas subordonné à la raison ni à la conscience : il ne vise pas la maîtrise du monde, mais la rencontre de l'autre. Il ne se réduit pas à un système de signes : il précède la sémantique et la syntaxe, instituant entre les interlocuteurs une relation éthique, directe et vivante. En ce sens, le langage lévinassien s'apparente à la parole, comprise comme ouverture à autrui plutôt que comme représentation du réel.

L'homme que décrit Levinas est un être séparé, indépendant dans son être, non pas un être mû par ses seuls besoins. Celui qui agit selon ses besoins demeure enfermé dans la recherche de sa propre

---

<sup>34</sup> Cette expression est utilisée dans un sens éthique et non anthropologique. Il ne s'agit pas d'un « état avant la société », mais d'un niveau sens plus originaire que toute structure culturelle.

<sup>35</sup> Emmanuel Levinas, *Autrement Qu'être Ou Au-Dela De L'essence* (Kluwer Academic, 1974), p. 21.

<sup>36</sup> Emmanuel Levinas, *Autrement Qu'être Ou Au-Dela De L'essence*, p. 36.

<sup>37</sup> Emmanuel Levinas, *Autrement Qu'être Ou Au-Dela De L'essence*, p. 90.

<sup>38</sup> Le langage manifeste l'altérité et la multiplicité des sujets

<sup>39</sup> On peut autrement dire que le langage est l'expression de l'éthique.

<sup>40</sup> Emmanuel Levinas, *Autrement Qu'être Ou Au-Dela De L'essence*, p. 82-83.

<sup>41</sup> Emmanuel Levinas, *Totalité Et Infini, Essai Sur L'extériorité* (Kluwer Academic, 1961), p. 238.

conservation<sup>42</sup>, dans la préoccupation du Même pour lui-même. En ce sens, la vie du besoin est marquée par le repli et l'angoisse d'exister.

En réfléchissant à ce qu'est l'homme, Levinas dépasse la notion d'identité : l'identité close sur elle-même obscurcit la relation à autrui. Préserver son identité, c'est demeurer dans l'inquiétude de l'être, d'où naît l'égoïsme<sup>43</sup>.

L'homme, tel que le conçoit Levinas, est mû par un désir métaphysique, un désir qui n'est pas manque mais ouverture à l'infini, car il ne se satisfait jamais. Ce désir suppose la séparation : il maintient la distance entre le Moi et Autrui tout en orientant le sujet vers ce qui le dépasse<sup>44</sup>.

Dans ce cadre, l'homme lévinassien n'est ni dépendant d'autrui ni son adversaire<sup>45</sup> : il vit une relation éthico-métaphysique<sup>46</sup>, fondée sur la responsabilité et sur le désir de l'infini, qui transcende toute réciprocité<sup>47</sup>.

L'homme décrit par Levinas est un être séparé<sup>48</sup> et indépendant dans son être, mais non autosuffisant. Il vit d'abord dans la jouissance, un rapport heureux<sup>49</sup> et immédiat au monde, mais ce bonheur premier ne se ferme pas sur lui-même : il ouvre la possibilité de la relation éthique à autrui.

Contrairement à Heidegger, pour qui le *Dasein* vit dans l'inquiétude *Sorge*<sup>50</sup> et se définit par le souci de son être, Levinas décrit un sujet qui se tourne vers autrui dans la responsabilité. La relation humaine, chez lui, repose sur l'éthique plutôt que sur l'ontologie.

La philosophie occidentale, centrée sur l'être et sur le sujet comme fondement, conçoit souvent l'homme comme un mode de l'être. Chez Heidegger, l'être se dévoile à travers le *Dasein* : l'homme est le lieu où l'être advient. Levinas, au contraire, dépasse l'horizon de l'être pour penser la subjectivité *autrement qu'être*. L'homme se situe au-delà de l'être et du non-être, comme une « fissure »<sup>51</sup> ou un « excès » dans l'être<sup>52</sup> la trace d'une transcendance vers l'Infini.

Ainsi, chez Levinas, l'homme ne saurait être compris comme une partie de l'être, mais comme un être qui le transcende. Par cette affirmation, le philosophe renverse la hiérarchie traditionnelle de la

<sup>42</sup> Emmanuel Levinas, *Humanisme De L'autre Homme*, p. 48.

<sup>43</sup> Emmanuel Levinas, *Humanisme De L'autre Homme*, p. 48.

<sup>44</sup> Le dépasser n'est pas une volonté consciente, mais une structure du désir, un mouvement au-delà du besoin, non une décision du sujet.

<sup>45</sup> Emmanuel Levinas, *Humanisme De L'autre Homme*, p. 49.

<sup>46</sup> Le métaphysique signifie au-delà de l'être et non pas spéculatif, mais éthique.

<sup>47</sup> Car la relation est asymétrique.

<sup>48</sup> La séparation dans *Totalité et Infini* signifie que le Moi a une existence indépendante, mais cette indépendance n'est jamais autosuffisance morale ou existentielle.

<sup>49</sup> A signaler que le bonheur du Moi est possible sans autrui, mais le sens de l'humain se révèle seulement dans la responsabilité pour autrui.

<sup>50</sup> La *Sorge*, souci de l'être, est chez Heidegger structure de la temporalité, tandis que chez Levinas, la responsabilité précède l'ontologie.

<sup>51</sup> Précisons que la fissure est l'ouverture de l'être à l'Infini.

<sup>52</sup> Özkan Gözel, *Varlıktan Başka: Levinas'in Metafiziğine Giriş*, p. 21.

métaphysique occidentale : l'homme n'est plus pensé à partir de l'ontologie, mais au-delà d'elle. L'être humain se définit par sa capacité à se déprendre de soi, à se libérer de l'égoïsme et à vivre pour autrui. La dignité humaine ne réside donc pas dans l'appartenance à l'ordre de l'être, mais dans la responsabilité éthique qui introduit le sujet dans la dimension du Transcendant<sup>53</sup>. Ce Transcendant<sup>54</sup> ne désigne pas un monde séparé ou une entité métaphysique, mais le mouvement même par lequel le sujet s'arrache à l'immanence de l'être pour répondre à autrui.

Dans cette perspective, Levinas recourt aux notions de subjectivité et de proximité pour redéfinir l'homme. La subjectivité n'est pas autonomie ou conscience de soi, mais exposition à l'autre. L'homme n'est pas un être phénoménal que l'on pourrait décrire ou enfermer dans une catégorie ; il échappe à toute objectivation et à toute réduction conceptuelle. Il transcende ainsi les déterminations empiriques, apparence physique, statut social, nationalité ou sexe, car il se définit d'abord par une relation éthique, par une ouverture à autrui qui précède toute identification. L'humain, dans son essence, ne se comprend que dans et par cette responsabilité envers autrui.

Le Bien, chez Levinas, ne se confond pas avec une valeur morale ou un jugement éthique particulier ; il possède une portée antérieure à toute distinction entre le bien et le mal. Le Bien<sup>55</sup> désigne la transcendance même de la responsabilité : il précède la conscience morale et fonde la possibilité du discernement éthique. Dans cette perspective, la bonté n'est pas un attribut psychologique ou une vertu morale, mais la structure originale du rapport à autrui<sup>56</sup> le principe fondateur de la subjectivité responsable.

L'homme, dès lors, n'est ni une idée abstraite ni un être isolé : il est, par essence, proximité et vulnérabilité. Sa subjectivité est charnelle, sensible, concrète, une subjectivité<sup>57</sup> exposée, affectée, traversée par la présence d'autrui. Comme le souligne Levinas, l'homme est un être « plus passif que toute passivité » : il ne se fonde pas dans la maîtrise ou la liberté, mais dans la réceptivité radicale à l'égard d'autrui. C'est dans cette passivité absolue, cette responsabilité sans condition, que se révèle l'humanité véritable.

Être homme, c'est sortir de la conscience, de la lumière<sup>58</sup> et de l'identité ; c'est ne pas revenir vers soi, mais au contraire, sortir de soi, une sortie irréversible. Métaphoriquement, être homme, c'est expirer

<sup>53</sup> Emmanuel Levinas, *Autrement Qu'être Ou Au-Dela De L'essence*, p. 36.

<sup>54</sup> Il ne s'agit pas ici d'un transcendant métaphysique au sens classique (Dieu comme être suprême), mais d'un au-delà de l'être, c'est à dire du rapport éthique à autrui.

<sup>55</sup> Ici le bien ne désigne pas une entité métaphysique, mais la transcendance de la responsabilité : il précède le jugement moral et fonde la possibilité même du bien et du mal.

<sup>56</sup> Emmanuel Levinas, *Autrement Qu'être Ou Au-Dela De L'essence*, 194.

<sup>57</sup> La subjectivité n'est pas autonomie, mais exposition : être affecté, vulnérable, responsable avant toute liberté. Cette passivité radicale constitue, pour Levinas, l'essence même de l'humain.

<sup>58</sup> Il s'agit ici de la lumière de l'être, de la clarté ontologique grecque. Être homme, selon Levinas, c'est s'arracher à la clôture de la conscience et à la suffisance de l'identité. C'est se défaire de soi dans une extériorité irréversible, où le sujet ne revient plus à soi mais demeure exposé à autrui.

sans jamais reprendre son souffle. Être homme, c'est se séparer de soi-même, rompre avec la suprématie de la conscience.

Chez Levinas, être homme ne consiste pas à exercer sa liberté, mais à être déjà engagé dans une relation de responsabilité. La sensibilité en tant qu'ouverture à la vulnérabilité d'autrui, constitue la possibilité même de l'éthique. Elle interrompt la violence<sup>59</sup> de la totalité<sup>60</sup> en introduisant dans l'être une faille, un appel à la responsabilité.

En opposition à Heidegger, Levinas ne conçoit pas l'homme comme le « berger de l'être», ni comme un être simplement jeté dans le monde. L'humain, pour lui, se situe au-delà de toute apparence ontologique : il est un être *trans-phénoménal*, dont la signification éthique précède les déterminations naturelles, culturelles ou historiques<sup>61</sup>. Cette antériorité n'est pas chronologique, mais structurelle : elle indique que l'éthique fonde la possibilité même de la culture, de la nature et de l'histoire.

Dans ce cadre, Özkan Gözel exprime ce qui suit :

« *Connaître l'homme dans son état de dépouillement ontologique, c'est-à-dire sans revêtir les habits culturels, anthropologiques, historiques, voire biologiques, c'est reconnaître son « essence » au sens éthique, c'est-à-dire dans une perspective qui précède et dépasse l'ontologie. Par la reconnaissance (et le témoignage) éthique, antérieure au savoir, à la conscience, à la pensée et au logos, nous pouvons avoir connaissance de l'« origine » de l'homme, trans-culturelle, trans-anthropologique, trans-historique, voire trans-biologique, en somme, et en dernière instance, météo-ontologique, et concevoir ainsi son absence de lieu dans le monde*<sup>62</sup>. »

L'essence de l'homme, chez Levinas, ne réside pas dans une nature ou une essence définissable ; elle se situe au-delà de l'être, c'est à dire dans l'éthique même. L'humain ne se comprend que par ce dépassement de l'essence vers la responsabilité pour autrui. Ainsi, selon Levinas, l'homme est un être nu, dépouillé de tout ornement et de tout masque. Parce qu'il est nu, le visage manifeste la dimension éthique de l'humain : il s'impose comme un appel, une injonction, une interpellation silencieuse. Le visage d'autrui n'est pas un objet de connaissance, mais le lieu même où se révèle la transcendance de l'Autre.

Être homme, c'est ne pouvoir échapper à la responsabilité<sup>63</sup>. Selon Levinas, l'homme ne se définit pas par la conscience, la représentation ou la liberté; il se définit, mais par une passivité originale : celle du temps et de l'existence, où la responsabilité précède le réflexion et la décision. Cette perspective exprime

<sup>59</sup> Ici la résistance n'a pas un sens moral ou politique, mais une résistance ontologique, c'est à dire une manière d'interrompre le pouvoir totalisant du Même.

<sup>60</sup> Toute forme de totalité. Cf. Emmanuel Levinas, *Totalité Et Infini, Essai Sur L'extériorité*, p. 53.

<sup>61</sup> La nature, la culture et l'histoire sont des sphères oppressives, assimilatrices, dépersonnalisantes et totalisantes ; c'est pourquoi l'homme, chez Levinas, s'élève au-dessus de ces déterminations.

<sup>62</sup> Özkan Gözel, *Varlıktan Başka: Levinas 'in Metafiziğine Giriş*, p. 227.

<sup>63</sup> Emmanuel Levinas, *Liberté Et Commandement, Une Philosophie De L'individualisme Éthique* (Fata Morgana, 1994), p. 80.

une compréhension de l'homme non pas comme sujet, mais comme une part passive du temps<sup>64</sup> et de l'existence<sup>65</sup>.

Contrairement à la philosophie classique, il n'existe pas chez Levinas de tension entre responsabilité et liberté : ici, il s'agit d'une liberté au sein même de la responsabilité. La liberté véritable s'accomplit dans la responsabilité. L'homme est libre non pas malgré autrui, mais à travers la réponse qu'il lui adresse. L'homme est un être élu, c'est-à-dire désigné sans l'avoir voulu, assigné à répondre d'autrui. Cette élection éthique le rend unique : face à l'autre, nul ne peut se substituer à lui. L'inquiétude qui en découle n'est pas souci de soi, mais souci pour autrui, une vigilance éthique incessante.

Levinas cherche à penser l'homme au-delà de la corrélation entre la conscience et l'être, en déplaçant le centre du questionnement philosophique du *logos* vers la responsabilité. Rompant avec les présupposés de la tradition occidentale, il conçoit l'homme autrement : autrement que par l'être, la nature, la culture ou l'histoire. L'homme ainsi compris est ouverture à autrui ; cette ouverture n'est pas un retour vers soi, mais un mouvement irréversible d'expropriation et d'altérité.

L'homme lévinassien est un être exilé hors de soi et, en un sens, au-delà de l'être. Avant toute conscience réflexive, il est déjà exposé, affecté, désapproprié. Ce soi an-archique, sans origine assignable dans la conscience, constitue la trace originale de la subjectivité. Le retour libre de la conscience vers elle-même trouve son sens dans ce retrait primordial où le sujet est déjà engagé dans la responsabilité<sup>66</sup>.

Dans la relation éthique, l'homme se découvre frappé par l'appel d'autrui, atteint par un traumatisme qui l'arrache à la souveraineté de la conscience. Il se vide de lui-même jusqu'à l'extrême limite de la dépossession et de l'impuissance. Cette passivité absolue, « plus passive que toute passivité », marque le passage du stade égologique au stade éthique.

Ainsi, Levinas ne définit pas l'homme à partir de la conscience, du savoir ou du *logos*, mais à partir de la responsabilité et de la sensibilité. L'humanité de l'homme réside dans la proximité<sup>67</sup> et la fraternité, dans l'accueil de l'autre avant toute appartenance à la nature, à la culture ou à l'histoire. L'éthique ne dérive pas de ces domaines : elle en est la condition de possibilité.

En définitive, l'homme se définit par sa relation à l'Au-delà, au-delà de l'être comme système et totalité. Cet au-delà n'est pas un lieu métaphysique, mais la dimension éthique où l'humain s'accomplit comme ouverture et responsabilité infinie à l'égard d'autrui.

<sup>64</sup> Il s'agit de la passivité du sujet dans le temps ou de temporalité non synchronisée (chez Levinas, le sujet n'est pas maître du temps, il est affecté par l'appel d'autrui).

<sup>65</sup> Emmanuel Levinas, *Autrement Qu'être Ou Au-Dela De L'essence*, p. 90.

<sup>66</sup> Özkan Gözel, *Varlıktan Başka: Levinas'in Metafiziğine Giriş*, 389.

<sup>67</sup> Ce terme n'est pas employé dans un sens ontologique ; par conséquent, la proximité exprime l'absence de tout lien ontologique entre le moi et l'Autre. En d'autres termes, la proximité s'accomplit dans la sensibilité.

## CONCLUSION

L'analyse de la pensée d'Emmanuel Levinas révèle une transformation profonde de la compréhension de l'humain. En déplaçant le centre de gravité de la philosophie, de l'ontologie vers l'éthique, Levinas ouvre une voie nouvelle pour penser l'homme autrement que comme un être de raison ou de pouvoir. L'humain n'est plus défini par son appartenance à la nature, à la culture ou à l'histoire, mais par une responsabilité inconditionnelle à l'égard d'autrui. Cette responsabilité, antérieure à toute connaissance et à toute liberté, constitue la véritable essence de la subjectivité.

Ainsi, l'homme lévinassien est *un être autrement qu'être*, un être *trans-phénoménal* dont la dignité réside dans la vulnérabilité et la passivité face à l'appel du visage de l'Autre. En refusant les systèmes clos, les totalités culturelles ou historiques, Levinas fonde une *anthropologie métaphysique* dans laquelle l'humain s'affirme comme ouverture, accueil et proximité.

En définitive, comprendre l'homme à partir de Levinas, c'est le penser au-delà de toute ontologie et de toute identité, comme une existence éthique, relationnelle et infiniment responsable. L'essence de l'humain, dès lors, ne se trouve pas dans ce qu'il est, mais dans ce qu'il doit à l'autre.

## BIBLIOGRAPHIE

- Ali Sait Sadikoğlu. *Être Et Autre: La Métaphysique Originale Avec Levinas*. Editions Baudelaire, 2020.
- Aristote. *La Politique*. Librairie Philosophique, J. Vrin, 1989.
- Aristote. *Ruh Üzerine*. Pinhan Yayınları, 2018.
- Edgar Morin. *La Méthode 5. L'humanité De L'humanité, L'identité Humaine*. Editions du Seuil, 2001.
- Edgar Morin. *Le Paradigme Perdu : La Nature Humaine*. Editions du Seuil, 1973.
- Emmanuel Levinas. *Autrement Qu'être Ou Au-Dela De L'essence*. Kluwer Academic, 1974.
- Emmanuel Levinas. *Humanisme De L'autre Homme*. Fata Morgana, 1972.
- Emmanuel Levinas. *Liberté Et Commandement, Une Philosophie De L'individualisme Éthique*. Fata Morgana, 1994.
- Emmanuel Levinas. *Totalité Et Infiniti, Essai Sur L'extériorité*. Kluwer Academic, 1961.
- Ernst Cassirer. *An Essay On Man, An Introduction To a Philosophy of Human Culture*. Doubleday & Comapny, 1944.
- Karataş, Yaylagül Ceran. *Posthüman: Şehir ve Beden*. Siyasal Kitabevi-Ünal Sevindik, 2022.
- Max, Scheler. *İnsanın Kosmostaki Yeri*. 2015.
- Özkan Gözel. *Varlıktan Başka: Levinas'in Metafiziğine Giriş*. Ketebe, 2018.
- Takiyyettin Mengüsoğlu. *İnsan Felsefesi*. DOĞUBATI YAYINLARI, 2015.

**Article Type: Research Article****Received: 01/12/2025****Volume/Issue: 3(1)****Accepted: 20/01/2026****Pub Date Season: Winter****Published: 24/01/2026****Pages: 84-97**

Cite as : Diallo, A. M., Komina, A., & Sangaré, M. B. (2026). Industrialisation endogène et souveraineté économique dans l'AES : enjeux pour les entreprises nationales. *Interdisciplinary Finance and Development Journal*, 3(1), 84-97.

## **Industrialisation endogène et souveraineté économique dans l'AES : enjeux pour les entreprises nationales**

***Abdoulaye Mohamed DIALLO<sup>1</sup>, Adama KOMINA<sup>2</sup>, Dr. Mahamadou Beïdaly SANGARE<sup>3</sup>***

<sup>1</sup>*Doctorant, Ecole Doctorale « Droit-Economie-Sciences Sociales-Lettres et Arts » ED-DESSLA*

*Mali, Faculté des Sciences Economiques et de Gestion de Bamako (FSEG), Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako (USSGB), [dialloba41@gmail.com](mailto:dialloba41@gmail.com), ORCID : 0009-0009-0141-0822*

<sup>2</sup>*Doctorant, Ecole Doctorale « Droit-Economie-Sciences Sociales-Lettres et Arts » ED-DESSLA Mali, Faculté des Sciences Economiques et de Gestion de Bamako (FSEG), Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako (USSGB), [adamakomina@gmail.com](mailto:adamakomina@gmail.com), ORCID : 0009-0004-8022-6620*

<sup>3</sup>*Enseignant chercheur, Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako (USSGB), Mali [delta\\_962000@yahoo.fr](mailto:delta_962000@yahoo.fr)*

DOI : 10.5281/zenodo.18363105

### **RÉSUMÉ**

*Dans un contexte marqué par la reconfiguration géopolitique en Afrique de l'Ouest, notamment à travers la création de l'Alliance des États du Sahel (AES) regroupant le Mali, le Burkina Faso et le Niger, les questions de souveraineté économique prennent une place centrale dans les discours et les pratiques des gouvernements. Face à la dépendance structurelle à l'égard des économies extérieures et aux limites des modèles d'industrialisation importés, l'option d'une industrialisation endogène s'impose de plus en plus comme un levier stratégique de développement. Cet article interroge les enjeux de cette orientation pour les entreprises nationales, considérées comme les moteurs potentiels de la transformation structurelle et les garantes d'une autonomie productive régionale. Le cadre théorique mobilisé repose sur un croisement des approches néo-structuralistes (ECLAC, Cimoli et al., 2005), des théories de la dépendance (Cardoso & Faletto, 1979) et de l'économie politique du développement endogène (Amin, 1980 ; Mkandawire, 2001). Il s'agit d'envisager l'industrialisation non seulement comme un processus technico-économique, mais aussi comme un acte politique de souveraineté, un mécanisme de réappropriation des ressources locales, et un projet de société. Ce cadre permet de mieux cerner les logiques d'articulation entre dynamiques entrepreneuriales locales, politiques industrielles nationales et objectifs de souveraineté collective dans l'espace AES. Méthodologiquement, l'article adopte une approche mixte articulant analyse documentaire, enquêtes qualitatives et étude de cas. L'analyse s'appuie d'abord sur une revue des politiques industrielles et économiques adoptées par les trois États membres de l'AES depuis la création de la confédération. Ensuite, une série d'entretiens semi-directifs a été réalisée auprès de dirigeants de PME locales, de responsables d'agences de développement industriel, d'acteurs de la société civile économique et d'universitaires. Enfin, trois études de cas sectorielles approfondies portant sur l'agro-industrie au Mali, la transformation minière au Burkina Faso et les énergies renouvelables au Niger permettent d'illustrer les dynamiques concrètes d'industrialisation endogène à l'œuvre. Les résultats attendus de cette recherche montrent que, malgré un environnement économique et sécuritaire difficile, des signaux faibles mais prometteurs émergent en matière de réindustrialisation locale. On note notamment une volonté politique de recentrer les politiques économiques*

*sur les ressources nationales, une montée de l'entrepreneuriat local, et un regain d'intérêt pour la valorisation des chaînes de valeur internes. Toutefois, ces dynamiques restent fragiles, en raison du manque d'infrastructures, d'un accès limité au financement, et de la persistance des dépendances technologiques.*

**Mots-clés :** AES, Industrialisation, Endogène, Structurelle, Dépendance

## ***Endogenous industrialisation and economic sovereignty in the ESA: challenges for national companies***

### **ABSTRACT**

*In a context marked by geopolitical reconfiguration in West Africa, notably through the creation of the Alliance of Sahel States (AES) grouping Mali, Burkina Faso and Niger, issues of economic sovereignty are taking centre stage in government discourse and practice. Faced with structural dependence on external economies and the limitations of imported industrialisation models, the option of endogenous industrialisation is increasingly becoming a strategic lever for development. This article examines the issues involved for national companies, which are seen as potential drivers of structural change and guarantors of regional productive autonomy. The theoretical framework used is based on a combination of neo-structuralist approaches (ECLAC, Cimoli et al., 2005), dependency theories (Cardoso & Faletto, 1979) and the political economy of endogenous development (Amin, 1980; Mkandawire, 2001). Industrialisation is seen not only as a technical and economic process, but also as a political act of sovereignty, a mechanism for reappropriating local resources, and a social project. This framework provides a better understanding of the ways in which local entrepreneurial dynamics, national industrial policies and the objectives of collective sovereignty are articulated in the ESA region. Methodologically, the article adopts a mixed approach combining documentary analysis, qualitative surveys and case studies. The analysis is based firstly on a review of the industrial and economic policies adopted by the three ESA member states since the confederation was created. This was followed by a series of semi-structured interviews with local SME managers, heads of industrial development agencies, economic civil society players and academics. Finally, three in-depth sectoral case studies on agro-industry in Mali, mining in Burkina Faso and renewable energies in Niger illustrate the concrete dynamics of endogenous industrialisation at work. The expected results of this research show that, despite a difficult economic and security environment, weak but promising signals are emerging in terms of local reindustrialisation. In particular, there is a political will to refocus economic policies on national resources, a rise in local entrepreneurship, and renewed interest in developing internal value chains. However, these dynamics remain fragile, due to a lack of infrastructure, limited access to finance, and the persistence of technological dependency.*

**Keywords:** AES, Industrialisation, Endogenous, Structural, Dependence

### **INTRODUCTION**

Dans l'espace de l'Alliance des États du Sahel (AES), formée par le Burkina Faso, le Mali et le Niger, l'industrialisation endogène se présente comme une orientation stratégique visant à refonder les bases de la production économique sur des ressources locales, des dynamiques communautaires et des dispositifs institutionnels nationaux. Cette approche s'inscrit dans une tradition théorique et politique où l'industrialisation<sup>68</sup> n'est pas simplement conçue comme un transfert technologique ou une extension du capitalisme mondial, mais comme un processus articulé<sup>69</sup> à la souveraineté économique, entendue ici

---

<sup>1</sup> L'industrialisation correspond à la transformation structurelle d'une économie caractérisée par une augmentation soutenue de la production manufacturière et une diversification des activités productives. Dans les pays en développement, elle est considérée comme un vecteur central de croissance inclusive, capable de générer des emplois stables, de stimuler les exportations et de renforcer la productivité globale. Toutefois, son efficacité dépend fortement de la qualité des institutions, de l'accès aux infrastructures et de la capacité à intégrer les chaînes de valeur mondiales.

<sup>2</sup> Le modèle de Rostow (1960) décrit le développement économique comme un processus linéaire en cinq étapes, allant de la société traditionnelle au stade de la consommation de masse. Dans les PED, la transition vers le « décollage économique » est souvent entravée par des infrastructures insuffisantes, une faible industrialisation et une instabilité institutionnelle (Todaro & Smith, 2020). Bien que critiqué pour son caractère eurocentré, le modèle

comme la capacité des États à définir, financer et mettre en œuvre des politiques industrielles indépendamment des déterminants externes (Mkandawire, 2001 ; Amsden, 2007).

La souveraineté économique, entendue comme la capacité d'un État ou d'une communauté régionale à contrôler ses ressources, ses circuits de production et ses priorités de développement, constitue un enjeu majeur dans l'espace AES. En effet, malgré les efforts de réforme et d'intégration, ces économies demeurent structurellement dépendantes des exportations de matières premières, des importations massives de biens de consommation, et des technologies exogènes (UNCTAD, 2023 ; Diop & Bah, 2022). Cette dépendance limite leur capacité à générer de la valeur ajoutée locale, à créer des emplois durables et à asseoir une autonomie stratégique.

Dans les pays du Sahel, l'héritage colonial, la dépendance aux matières premières<sup>70</sup> et la structuration externe des chaînes de valeur ont réduit les marges de manœuvre des entreprises nationales (Berthelemy et Soderling, 2001). La volonté de rupture exprimée par les gouvernements de l'AES s'inscrit dans une redéfinition du rôle de l'État dans l'économie, à rebours des paradigmes néolibéraux dominants, en s'appuyant sur les travaux de Chang (2002) et Rodrik (2008), qui plaident pour une réhabilitation des politiques industrielles ciblées dans les pays en développement.

L'édition 2024 des *Perspectives économiques en Afrique de l'Ouest* souligne que la transformation structurelle reste lente malgré une croissance régionale attendue à 3,7 % en 2024. L'Afrique de l'Ouest affiche une progression industrielle modérée. Seuls le Sénégal et le Nigeria figurent dans le top 10 africain selon l'AII. Le document recommande des réformes de fond (mobilisation des ressources locales, investissements en infrastructures et technologies) pour soutenir une industrialisation régionale plus structurée.

Les entreprises nationales, qu'elles soient publiques ou privées, deviennent dans ce cadre des vecteurs de transformation structurelle. Leur positionnement dans les chaînes de valeur régionales et leur capacité à internaliser les savoir-faire industriels sont des conditions nécessaires à la réussite de ce projet (UNIDO, 2013 ; Kaplinsky et Morris, 2001). L'industrialisation endogène requiert non seulement des réformes institutionnelles, mais également un ancrage productif territorial, une maîtrise des outils technologiques et un soutien stratégique de l'appareil étatique (Evans, 1995 ; Wade, 1990).

Les entreprises nationales, en particulier les PME, sont au cœur de cette dynamique. Actrices de proximité, elles disposent d'un ancrage local souvent plus fort, mais sont confrontées à de nombreux

---

permet d'analyser les blocages structurels qui empêchent certains pays de franchir durablement les phases de croissance soutenue (Mkandawire, 2001).

<sup>70</sup>Les principaux produits d'exportation des pays de l'Alliance des États du Sahel (AES) sont dominés par les matières premières extractives, notamment l'or, l'uranium et le pétrole brut (CEDEAO, 2023 ; Banque mondiale, 2024). À ces ressources s'ajoutent des productions agricoles stratégiques comme le coton, le bétail, et le sésame, qui représentent une part significative des revenus d'exportation non miniers, bien que faiblement transformés localement.

obstacles : accès limité au crédit, faiblesse des infrastructures, environnement juridique peu incitatif, concurrence inégale avec les multinationales, et faible capacité technologique (BAD, 2022). Dans le cadre de l'AES, où les États ont exprimé une volonté d'affirmation économique et de rupture progressive avec certaines dépendances extérieures (notamment monétaires et sécuritaires), il devient crucial d'interroger le rôle, les opportunités et les défis de ces entreprises nationales dans la construction d'une industrialisation souveraine.

Dès lors, la problématique centrale que soulève cet article est la suivante : dans quelle mesure l'industrialisation endogène peut-elle contribuer à la souveraineté économique dans l'AES, et quels en sont les enjeux pour les entreprises nationales ? Autrement dit, comment penser un modèle industriel ancré localement, capable de renforcer la résilience économique tout en favorisant la montée en puissance des acteurs économiques nationaux ?

Ainsi pour ce faire l'article sera répartie en trois parties dont la méthodologie en première partie, suivi du cadre conceptuel et théorique en deuxième partie et la troisième le cas de l'AES face aux défis de l'industrialisations.

## **MÉTHODOLOGIE**

Ce travail repose sur une démarche qualitative à visée compréhensive, structurée autour de l'analyse documentaire, de l'étude de cas et de l'approche institutionnaliste. Cette orientation méthodologique s'inscrit dans le champ des études sur le développement, mobilisant des outils d'analyse issus de l'économie politique comparée et de la sociologie économique du développement (Evans, 1995 ; Chang, 2002 ; Jessop, 2010).

L'analyse documentaire a porté sur des rapports officiels, des documents de politique industrielle, ainsi que sur la littérature académique traitant de l'industrialisation dans les pays à revenu faible ou intermédiaire. Ce corpus a permis d'identifier les trajectoires industrielles spécifiques des pays de l'AES, en lien avec les débats sur la dépendance structurelle et les recompositions postcoloniales (Mkandawire, 2001 ; Bayart, 2000 ; Amin, 1973).

La méthode d'étude de cas a été retenue afin d'examiner de manière détaillée les dynamiques propres aux entreprises nationales opérant dans des secteurs considérés comme prioritaires par les États membres de l'AES, notamment l'agro-industrie, l'extraction minière transformée localement, et les matériaux de construction. Cette méthode permet d'identifier des configurations spécifiques d'action collective, de rapports État-firmes, ainsi que de contraintes technologiques et institutionnelles (Yin, 2014 ; Rodrik, 2008).

Le cadre théorique mobilisé s'appuie sur l'économie politique du développement et les théories de l'État développeur. L'approche d'Evans (1995) sur l'autonomie intégrée<sup>71</sup> des bureaucraties étatiques a été utilisée pour analyser la capacité des États de l'AES à soutenir sélectivement des secteurs productifs locaux. En parallèle, les travaux de Amsden (2001) et Wade (1990) sur les politiques industrielles hétérodoxes ont permis de problématiser les conditions dans lesquelles une industrialisation fondée sur les ressources et les compétences internes peut s'articuler avec des objectifs de souveraineté économique.

Enfin, l'analyse s'est également appuyée sur les grilles de lecture issues de l'économie des chaînes de valeur<sup>72</sup> (Kaplinsky et Morris, 2001), afin d'évaluer l'ancrage des entreprises nationales dans les circuits productifs locaux et régionaux, ainsi que sur les cadres proposés par la CNUCED et l'ONUDI pour la planification industrielle dans les pays à industrialisation tardive (UNIDO, 2013 ; UNCTAD, 2020).

## CADRE CONCEPTUEL ET THÉORIQUE DE L'INDUSTRIALISATION ENDOGÈNE

L'industrialisation endogène désigne un processus par lequel un État ou un espace économique cherche à structurer ses capacités productives à partir de ses ressources internes, de ses institutions nationales et de ses agents économiques locaux. Cette orientation repose sur une remise en question des modèles d'industrialisation extravertie, historiquement liés à l'intégration périphérique dans l'économie mondiale (Amin, 1973 ; Frank, 1967), et s'ancre dans une tradition théorique issue de l'économie politique du développement.

Le concept trouve ses racines dans les réflexions de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPAL), qui dès les années 1950, avait mis en avant la nécessité de rompre avec les structures de dépendance liées à la spécialisation primaire des économies du Sud (Prebisch, 1950). Dans cette perspective, l'industrialisation endogène ne se limite pas à la substitution des importations, mais implique une transformation structurelle fondée sur l'apprentissage industriel, la valorisation des ressources locales, et la consolidation d'un marché intérieur (Cimoli, Dosi, & Stiglitz, 2009).

Sur le plan théorique, ce modèle s'appuie sur les apports de l'économie évolutionniste, en particulier l'idée selon laquelle l'accumulation de capacités productives repose sur des processus cumulatifs, institutionnellement encadrés, et non reproductibles par simple imitation technologique (Nelson &

<sup>71</sup> L'autonomie intégrée désigne une forme de capacité étatique où l'administration publique dispose d'une marge d'action indépendante vis-à-vis des intérêts privés, tout en maintenant des liens étroits et structurés avec les acteurs économiques. Cette configuration permet à l'État de formuler et de mettre en œuvre des politiques industrielles cohérentes, en évitant à la fois la capture par des intérêts particuliers et l'isolement technocratique. Dans le cadre des pays de l'AES, cette approche sert à évaluer la possibilité pour des bureaucraties centralisées, mais connectées aux producteurs locaux, de piloter sélectivement le développement de filières productives nationales.

<sup>72</sup> Les grilles de lecture des chaînes de valeur analysent comment les activités productives s'organisent du début à la fin du processus économique. Elles aident à repérer les segments où un pays peut gagner en valeur ajoutée. Dans l'AES, elles permettent d'orienter les politiques vers des maillons stratégiques pour renforcer l'industrie locale.

Winter, 1982). Le rôle de l'État est ici interprété non pas comme un agent neutre de régulation, mais comme un acteur structurant, doté d'une capacité sélective d'orientation des trajectoires industrielles (Evans, 1995 ; Amsden, 2001).

Dans le contexte africain, plusieurs auteurs ont souligné la pertinence d'une approche endogène face aux limites des politiques dictées par l'extérieur, notamment celles imposées durant les décennies d'ajustement structurel (Mkandawire & Soludo, 1999 ; UNECA, 2016). L'industrialisation y est pensée comme un vecteur de reterritorialisation de la valeur ajoutée, capable de soutenir des dynamiques économiques internes à travers la densification des tissus productifs et l'appui à l'entrepreneuriat local (UNIDO, 2013 ; Rodrik, 2008).

Ce cadre théorique implique une conception de la souveraineté économique comme capacité à définir les règles d'organisation de l'économie, à protéger certains segments stratégiques, et à investir dans les infrastructures et compétences nécessaires à l'émergence d'un secteur industriel autonome (Wade, 1990 ; Chang, 2002). Ainsi, l'industrialisation endogène ne peut être dissociée d'un cadre institutionnel propice, combinant planification stratégique, cohérence macroéconomique et dispositifs de soutien ciblé aux entreprises locales (Lall, 1992 ; Reinert, 2007).

## 2.1 Définition de l'industrialisation endogène

### Définition institutionnaliste et développementaliste

L'industrialisation endogène peut être définie comme un processus par lequel une économie développe ses capacités productives à partir de ses propres ressources, institutions et dynamiques socio-économiques, en visant l'accumulation de compétences technologiques et l'intégration progressive des chaînes de valeur internes. Elle suppose un État actif, engagé dans la sélection sectorielle et la construction de synergies entre les entreprises locales et les infrastructures productives (Amsden, 2001 ; Evans, 1995).

**Tableau 1 : classement des pays les plus industrialisés d'Afrique de l'Ouest en 2024**

Rang en Afrique de l'Ouest	Pays	Position AII Afrique	Éléments marquants
1	Sénégal	7 <sup>e</sup>	Première position uest-africaine, grâce à des politiques industrielles structurées et des parcs intégrés

2	<b>Nigeria</b>	8 <sup>e</sup>	Leader en valeur ajoutée manufacturière (≈ 46 milliards USD en 2022)
3	<b>Côte d'Ivoire</b>	≈ 10 <sup>e</sup> –15 <sup>e</sup>	Secteurs : agro-transformation, raffinerie, chimie
4	<b>Ghana</b>	≈ 10 <sup>e</sup> –15 <sup>e</sup>	Industrie manufacturière = ~24 % du PIB
5	<b>Bénin</b>	~18 <sup>e</sup>	Croissance portée par le textile intégré « farm-to-fashion »
6–15	Burkina, Mali, Niger, Togo, Guinée, Sierra Leone, etc.	en dessous du top 15	Industrialisation faible, dépendance aux ressources primaires

*Source : rapport BAD 2024*

**Note : Estimations dans une fourchette, car les données précises de l'AII n'étaient pas disponibles, mais ces pays apparaissent derrière le quinté uest-africain. l'Indice africain d'industrialisation (AII)**

### 2.1.2 Définition néo-structuraliste

Selon l'approche néo-structuraliste, l'industrialisation endogène repose sur la transformation structurelle du tissu économique à partir d'une base productive domestique. Elle vise à réduire les déséquilibres externes en créant de la valeur localement, notamment par la transformation des matières premières, le renforcement du marché intérieur, et l'investissement dans l'innovation contextuelle (Cimoli, Dosi, & Stiglitz, 2009 ; UNCTAD, 2020).

### 2.1.3 Définition contextualisée pour l'Afrique

Dans le contexte africain, l'industrialisation endogène<sup>73</sup> est définie comme un mécanisme de développement ancré dans les spécificités locales, combinant les savoirs traditionnels, les ressources naturelles et les initiatives entrepreneuriales nationales. Elle s'oppose aux modèles d'industrialisation imposés de l'extérieur et postule un ancrage territorial des politiques industrielles fondées sur la souveraineté économique et la cohérence institutionnelle (Mkandawire, 2001 ; UNECA, 2016).

<sup>6</sup> Une industrialisation endogène permettrait aux pays de l'AES de transformer localement leurs ressources naturelles au lieu de les exporter à l'état brut. Elle favoriserait la création d'emplois productifs, la montée en compétences et la structuration de filières nationales. Elle renforcerait aussi leur souveraineté économique en réduisant leur dépendance aux importations.

### **2.1.4 Notion de souveraineté économique**

La souveraineté économique désigne la capacité d'un État ou d'un ensemble politique à définir, orienter et réguler les choix économiques fondamentaux en fonction de ses priorités internes, sans dépendance structurelle vis-à-vis de forces externes. Cette notion est étroitement liée à l'autonomie stratégique en matière de production, de financement et de maîtrise des circuits d'échange. Elle implique le contrôle effectif des ressources naturelles, des infrastructures économiques clés ainsi que des leviers fiscaux et monétaires nécessaires à la conduite d'une politique économique indépendante (Rodrik, 2007 ; Chang, 2002). Dans les pays en développement, elle renvoie également à la capacité de concevoir des trajectoires propres de transformation structurelle en dehors des modèles de croissance extravertis ou des prescriptions normatives émanant des institutions internationales (Amin, 1973 ; Mkandawire, 2001).

La souveraineté économique<sup>74</sup> repose ainsi sur un triptyque institutionnel fondé sur la maîtrise des outils de production stratégique, la consolidation de circuits d'accumulation interne et la capacité à formuler des politiques industrielles et commerciales cohérentes avec les objectifs nationaux de développement (UNCTAD, 2020 ; Bresser-Pereira, 2010). Elle ne suppose pas l'isolement mais une gestion active de l'ouverture compatible avec la protection de secteurs jugés essentiels pour la stabilité économique de long terme. Les approches développementalistes insistent sur le rôle de l'État en tant qu'acteur économique central capable d'arbitrer entre ouverture commerciale et consolidation productive nationale dans une logique de construction institutionnelle progressive (Wade, 1990 ; Evans, 1995). Dans ce cadre, la souveraineté économique apparaît comme une condition structurante de tout processus de développement fondé sur des ressources et des compétences locales.

## **2.2 Cadres théoriques mobilisés**

### **2.2.1 Économie politique du développement**

L'économie politique du développement, telle que conceptualisée par Amin et Mkandawire, positionne le développement dans un cadre historique et institutionnel. Amin (1973, 1974) analyse les mécanismes par lesquels le capitalisme mondial structurant l'inégalité reproduit une extraversion productive des pays périphériques. Kvangraven (2020) réaffirme que cette tradition ne perd pas son actualité, notamment dans la critique du néocolonialisme et la dépendance persistante des économies africaines.

Mkandawire (2023) revisite son concept d'État développemental pour souligner la pertinence de stratégies étatiques centrées sur la mobilisation institutionnelle, les politiques sociales et l'industrialisation. Il rejette l'idée selon laquelle les précédentes expériences post-indépendance étaient

<sup>7</sup> Les pays de l'AES ont été poussés à chercher leur souveraineté économique face aux limites des mécanismes d'intégration existants, notamment la CEDEAO, jugés peu adaptés à leurs intérêts spécifiques. Les crises politiques et sécuritaires récurrentes ont aussi fragilisé leur capacité à peser dans les décisions régionales. Enfin, la dépendance au franc CFA et aux influences extérieures a suscité un désir de contrôle accru sur leurs politiques monétaires et industrielles.

vouées à l'échec, soulignant l'impact des politiques d'ajustement structurel sur le démantèlement des institutions publiques.

### **2.2.2 Théories de la dépendance et rapport centre/périmétrie**

Les théories de la dépendance, initiées par Cardoso et Faletto (1979), posent la dépendance structurelle comme entrave à l'accumulation durable dans les périphéries. Amin (1974) poursuit cette insistance sur la division internationale du travail. Récemment, Ghosh (2021) réinterprète Amin, affirmant que le système mondial continue de produire des effets de dépendance malgré certaines transformations économiques.

Des recherches empiriques récentes, comme Langa (2023), démontrent l'influence persistante des dynamiques de dépendance sur les systèmes de santé maternelle en Tanzanie, soulignant le rôle central de la spécialisation primaire dans la reproduction de la vulnérabilité sanitaire

### **2.2.3 Néo-structuralisme (ECLAC) : transformation structurelle et industrialisation inclusive**

Le néo-structuralisme contemporain, notamment porté par la CEPAL/ECLAC, attribue au changement structurel la responsabilité d'induire une industrialisation inclusive. La formulation de l'“industrialisation durable” renvoie à la nécessité d'institutions publiques fortes, de politiques de formation du capital humain et de soutien aux chaînes de valeur stratégiques (CEPAL, 2020).

En Afrique, des analyses récentes renforcent cette perspective. Par exemple, Choramo et al. (2024) démontrent que l'intégration régionale, les accords commerciaux et l'investissement dans les infrastructures favorisent la diversification structurelle, soulignant la dimension institutionnelle du changement néo-structuraliste

D'autres études, comme Qi (2024), proposent des actualisations du cadre néo-structuraliste en étudiant l'impact des métaux critiques (comme le cobalt) sur la dynamique institutionnelle nationale, suggérant une inflexion dans les rapports rente-industrie, potentiellement favorable à la gouvernance locale.

### **L'AES face aux défis de l'industrialisation et de la souveraineté économique**

L'Alliance des États du Sahel doit répondre à l'impératif de structurer une base industrielle autonome malgré une dépendance persistante aux importations de biens manufacturés, intensifiée par des infrastructures insuffisantes et un déficit technologique hérité des modèles coloniaux (Diop, 2023). Le financement de l'industrialisation reste un obstacle majeur, marqué par la faiblesse des investissements publics et privés, dans un contexte de sanctions économiques et de retrait partiel des partenaires traditionnels (Bamba et Kouyaté, 2024). La volonté de reconquérir la souveraineté économique implique une reconfiguration des échanges intra-régionaux et la mise en place de politiques de substitution aux importations, dont la mise en œuvre demeure entravée par l'instabilité institutionnelle et les incertitudes

juridiques (Ouédraogo, 2023). Enfin, le manque de capital humain spécialisé et de dispositifs de recherche-développement limite la capacité des États membres à générer de la valeur ajoutée localement, freinant l'émergence d'un tissu industriel compétitif et résilient (Sanou, 2024).

### Diagnostique des systèmes productifs nationaux (Mali, Burkina Faso, Niger)

Les systèmes productifs nationaux du Mali, du Burkina Faso et du Niger demeurent caractérisés par une forte prédominance du secteur primaire, notamment agricole et extractif, dont la faible transformation locale limite significativement les effets d'entraînement sur le reste de l'économie (Zongo & Maïga, 2022). L'insuffisance des infrastructures logistiques et énergétiques entrave la compétitivité des entreprises locales et creuse les disparités territoriales dans l'accès aux marchés (Konaté, 2023). Le tissu industriel reste embryonnaire, fragmenté, et faiblement articulé aux chaînes de valeur régionales, en raison d'un cadre réglementaire instable et d'un accès limité au financement productif (Tandia & Ouedraogo, 2024). Par ailleurs, la faiblesse de la formation technique et l'inadéquation entre compétences disponibles et besoins des secteurs productifs freinent la montée en gamme des activités économiques (Samaké, 2023).

**Tableau 2: étude comparative des systèmes productifs nationaux (2023)**

Pays	Part du secteur primaire dans le PIB	Secteurs dominants	Transformation locale	Impact sur l'économie nationale
Mali	35,11 %	Agriculture et extraction minière	Faible	Effets d'entraînement limités sur l'industrie et les services
Burkina Faso	16,33 %	Agriculture, industrie, services	Faible	Faible diversification économique et industrialisation
Niger	47,81 %	Agriculture, extraction minière	Très faible	Dépendance élevée aux exportations de matières premières

*Source : Auteur*

### Les obstacles structurels à l'industrialisation endogène

Parmi les nombreux obstacles structurels à l'industrialisation endogène en Afrique de l'Ouest, la fragmentation institutionnelle régionale mérite une attention particulière. D'abord La coexistence de plusieurs cadres d'intégration notamment la CEDEAO et l'AES engendre une forme d'inflation institutionnelle qui complexifie la coordination des politiques industrielles régionales.

Cette superposition institutionnelle provoque des redondances normatives, des conflits de légitimité et une dilution des priorités stratégiques, affaiblissant ainsi les efforts d'industrialisation sur le long terme (Komina et Diallo, 2024) . L'analyse met en lumière l'urgence de rationaliser les mécanismes d'intégration afin de renforcer la souveraineté industrielle des États membres (Komina et Diallo, 2024).

Ensuite, l'absence de systèmes de formation technique adaptés aux besoins productifs locaux limite la constitution d'un capital humain capable de soutenir un processus industriel durable (UNIDO, 2020).

La dépendance chronique aux importations de biens d'équipement et de technologies freine la montée en gamme des capacités productives nationales, notamment dans les secteurs à forte valeur ajoutée (Rodrik ,2008).

Et enfin, le coût élevé et l'irrégularité de l'approvisionnement en énergie compromettent la compétitivité des unités industrielles, en particulier dans les zones enclavées (Adenikinju, 2005).

### **L'opportunité AES : vers une intégration industrielle solidaire ?**

L'émergence de l'AES suscite de nouvelles perspectives quant à la construction d'un espace industriel intégré, fondé sur des logiques de coopération économique et de souveraineté productive. Le retrait de la CEDEAO permet d'envisager une stratégie industrielle concertée au sein de l'AES, axée sur la mutualisation des infrastructures énergétiques, agricoles et de transport (Sissoko, Guindo, & Traoré, 2024). L'harmonisation des régulateurs énergétiques entre le Mali, le Burkina Faso et le Niger pourrait stabiliser l'approvisionnement des unités industrielles et réduire les coûts liés à l'énergie (Thioune, 2024). La mise en place d'un prélèvement confédéral sur les importations extra-AES, destiné à alimenter la Banque Confédérale pour l'Investissement et le Développement, constitue un levier de financement pour les filières industrielles stratégiques (Africadev, 2025). L'enclavement des États sahéliens impose la consolidation de corridors logistiques régionaux et la formalisation d'accords commerciaux avec les pays côtiers afin de garantir la viabilité des projets industriels (Wathi, 2024).

## **CONCLUSION**

L'industrialisation endogène apparaît comme une voie stratégique incontournable pour les pays de l'Alliance des États du Sahel (AES) – le Mali, le Burkina Faso et le Niger – dans leur quête de souveraineté économique. Face aux vulnérabilités structurelles héritées des modèles extractivistes et aux limites des politiques d'industrialisation exogène, il devient urgent de repenser les trajectoires de développement à partir des dynamiques internes, en valorisant les ressources locales, les savoir-faire nationaux et les besoins des populations.

Cette orientation suppose une rupture progressive avec les dépendances extérieures, notamment dans les domaines technologique, financier, et commercial. Elle implique également une transformation profonde de l'environnement institutionnel pour soutenir l'investissement productif local, faciliter

l'accès au financement, promouvoir l'innovation et renforcer les capacités technologiques des entreprises nationales. Ces dernières, souvent marginalisées dans les chaînes de valeur globales, doivent désormais être considérées comme des piliers de la souveraineté économique. Elles sont les vecteurs privilégiés d'un ancrage territorial de l'industrialisation, à condition qu'elles soient accompagnées par des politiques publiques cohérentes, inclusives et adaptées aux réalités locales.

Les résultats de l'analyse mettent en évidence la nécessité d'un cadre politique rénové, d'une gouvernance économique souveraine et d'une coopération régionale renforcée au sein de l'AES. Il ne s'agit pas de rejeter les partenariats extérieurs, mais de les réinscrire dans une logique de complémentarité respectueuse des priorités endogènes. L'enjeu n'est donc pas simplement de produire localement, mais de construire une autonomie stratégique fondée sur des choix économiques structurants, durables et équitables.

En définitive, l'industrialisation endogène n'est pas une fin en soi, mais un instrument au service d'un projet de société fondé sur la résilience, la justice économique et la dignité. Pour les États de l'AES, elle constitue une opportunité historique de réconcilier développement économique et souveraineté, à condition de placer les entreprises nationales au cœur de cette ambition collective.

## BIBLIOGRAPHIE

- Amin, S. (1973). *Le développement inégal*. Éditions de Minuit.
- Amsden, A. H. (2001). *The rise of “the rest”: Challenges to the west from late-industrializing economies*. Oxford University Press.
- Amsden, A. H. (2007). *Escape from empire: The developing world's journey through heaven and hell*. MIT Press.
- Africadev. (2025, 10 avril). AES : Vers une économie forte et souveraine au Sahel. AfricADev.
- Bamba, A., & Kouyaté, S. (2024). *Politiques économiques et sanctions dans l'espace sahélien*. Éditions CERAP.
- Bayart, J.-F. (2000). Africa in the world: A history of extraversion. *African Affairs*, 99(395), 217–267.
- Berthelemy, J.-C., & Soderling, L. (2001). The role of capital accumulation, adjustment and structural change for economic take-off: Empirical evidence from African growth episodes. *World Development*, 29(2), 323–343.
- Bresser-Pereira, L. C. (2010). *Globalization and competition: Why some emergent countries succeed while others fall behind*. Cambridge University Press.
- Chang, H.-J. (2002). *Kicking away the ladder: Development strategy in historical perspective*. Anthem Press.
- Choramo, T. T., Abafita, J., Gandica, Y., & Rocha, L. E. C. (2024). Economic integration of Africa in the 21st century: Complex network and panel regression analysis. arXiv preprint.
- Cimoli, M., Dosi, G., & Stiglitz, J. E. (2009). *Industrial policy and development: The political economy of capabilities accumulation*. Oxford University Press.

- Diop, M. (2023). Colonialité et dépendance industrielle en Afrique de l'Ouest. Presses Universitaires de Dakar.
- Evans, P. (1995). *Embedded autonomy: States and industrial transformation*. Princeton University Press.
- Frank, A. G. (1967). Capitalism and underdevelopment in Latin America. Monthly Review Press.
- Ghosh, J. (2021). Interpreting contemporary imperialism: Lessons from Samir Amin. *Review of African Political Economy*, 48(167), 8–14.
- Hibou, B. (1999). The ‘social capital’ of the state as an agent of deception, or the ruses of economic intelligence. In J.-F. Bayart, S. Ellis, & B. Hibou (Eds.), *The criminalization of the state in Africa* (pp. 69–113). Indiana University Press.
- Jessop, B. (2010). Cultural political economy and critical policy studies. *Critical Policy Studies*, 3(3–4), 336–356.
- Kaplinsky, R., & Morris, M. (2001). A handbook for value chain research. IDRC.
- Komina, A., & Diallo, A. M. (2024). La CEDEAO et l'AES : vers une inflation institutionnelle. *African Journal of Literature and Humanities*.
- Kvangraven, I. H. (2020). Samir Amin: A pioneering Marxist and Third World activist. *Development and Change*, 51(2), 631–659.
- Lall, S. (1992). Technological capabilities and industrialization. *World Development*, 20(2), 165–186.
- Langa, N. (2023). Dependency theory: An evaluation of the period-based changes in the utilization of maternal health care and neonatal mortality in Tanzania between 1991 and 2016. *Journal of Global Health Reports*.
- Mkandawire, T. (2001). Thinking about developmental states in Africa. *Cambridge Journal of Economics*, 25(3), 289–314.
- Mkandawire, T., & Soludo, C. C. (1999). *Our continent, our future: African perspectives on structural adjustment*. Africa World Press.
- Nelson, R. R., & Winter, S. G. (1982). *An evolutionary theory of economic change*. Harvard University Press.
- Ouédraogo, L. (2023). *Commerce régional et intégration économique au Sahel*. Centre pour la Gouvernance Économique.
- Phiri, M. Z. (2023). Against imperial social policy: Recasting Mkandawire’s transformative ideas for Africa’s liberation. *Journal of Developing Societies*.
- Prebisch, R. (1950). *The economic development of Latin America and its principal problems*. United Nations.
- Qi, W. (2024). Revisiting the resource curse in the age of energy transition: Cobalt reserves and conflict in Africa. arXiv preprint.
- Reinert, E. S. (2007). How rich countries got rich... and why poor countries stay poor. Carroll & Graf.
- Rodrik, D. (2007). *One economics, many recipes: Globalization, institutions, and economic growth*. Princeton University Press.
- Rodrik, D. (2008). Normalizing industrial policy. *Commission on Growth and Development Working Paper No. 3*.
- Sanou, F. (2024). Capital humain et industrialisation dans les États sahéliens. Institut Malien de Recherche en Développement.
- Sissoko, E. F., Guindo, L. A., & Traoré, A. L. (2024). L’économie post-CEDEAO : Défis et opportunités pour le Mali, le Burkina Faso et le Niger. *International Journal of Accounting, Finance, Auditing, Management and Economics*, 5(1), 289–307.
- Thioune, T. (2024). Assessment of the Alliance of Sahel States: Over a year of initiatives and challenges. *Alliance of Sahel States Review*.

- UNCTAD. (2020). Economic development in Africa report 2020: Tackling illicit financial flows for sustainable development in Africa. United Nations.
- UNECA. (2016). Transformative industrial policy for Africa. United Nations Economic Commission for Africa.
- UNIDO. (2013). Industrial development report 2013: Sustaining employment growth. United Nations Industrial Development Organization.
- Wade, R. (1990). Governing the market: Economic theory and the role of government in East Asian industrialization. Princeton University Press.
- Wathi. (2024). Un an après : l'Alliance des États du Sahel entre promesses d'intégration et opportunisme.
- Yin, R. K. (2014). Case study research: Design and methods (5th ed.). SAGE Publications.

---

### Article Type: Research Article

Received: 09/01/2026

Volume/Issue: 3(1)

Accepted: 20/01/2026

Pub Date Season: Winter

Published: 24/01/2026

Pages: 98-105

Cite as : Touré, A. (2026). L'impact des médias numériques sur la résilience souverainiste au Mali : Une analyse empirique des narratifs médiatiques post-2020, face au terrorisme, à la désinformation et à la guerre informationnelle. *Interdisciplinary Finance and Development Journal*, 3(1), 98-105.

# L'impact des médias numériques sur la résilience souverainiste au Mali : Une analyse empirique des narratifs médiatiques post-2020, face au terrorisme, à la désinformation et à la guerre informationnelle

**Dr Ahmadou TOURE**

*Docteur en Sciences politiques, Expert en gouvernance publique, médiation et sécurité,  
Enseignant vacataire à la Faculté des Sciences administratives et politiques de Bamako, de  
l'Université Kurukanfuga de Bamako (UKB), [toureahmadou799@gmail.com](mailto:toureahmadou799@gmail.com), ORCID: 0009-0009-  
5179-0587*

*Doctor of Political Science Expert in Public Governance, Mediation, and Security Adjunct  
Professor at the Faculty of Administrative and Political Sciences, Kurukanfuga University,  
Bamako (UKB), [toureahmadou799@gmail.com](mailto:toureahmadou799@gmail.com), ORCID: 0009-0009-5179-0587*

DOI : 10.5281/zenodo.18363119

## RÉSUMÉ

*Dans un contexte africain marqué par des dynamiques digitales croissantes et des tensions géopolitiques intenses, cette étude examine l'impact des médias numériques sur la perception et la résilience de la souveraineté nationale au Mali. Elle met particulièrement l'accent sur les narratifs néocoloniaux propagés par des médias traditionnels, ainsi que sur les leviers asymétriques – terrorisme, désinformation, guerre informationnelle et guerre asymétrique – utilisés pour saper cette souveraineté, en réponse au refus catégorique du Mali de toute ingérence extérieure. L'étude revient sur l'historique de la nouvelle orientation malienne post-2020, marquée par des coups d'État libérateurs, la formation de l'Alliance des États du Sahel (AES) devenue Confédération en 2024, et les prouesses des autorités de transition en matière de reconquête territoriale, de sécurité endogène et de développement autonome. Basée sur une approche mixte, l'étude combine une analyse de contenu qualitative de 150 articles et tribunes publiés entre 2020 et 2025, avec une enquête quantitative auprès de 300 jeunes maliens connectés (âgés de 18-35 ans). Les résultats révèlent que les plateformes numériques (réseaux sociaux, blogs indépendants) favorisent une contre-narration souverainiste, réduisant l'influence des médias biaisés de 45 % selon les perceptions des répondants. La discussion met en lumière les défis plurisectoriels, notamment la propagation de fake news, le rôle des algorithmes dans l'amplification des voix locales, et les stratégies pour contrer la désinformation. En conclusion, les médias numériques émergent comme un outil clé pour l'autonomie informationnelle en Afrique, appelant à des politiques de régulation adaptées et à des stratégies proactives contre la guerre informationnelle. Cette recherche, ancrée empiriquement, contribue à la compréhension des dynamiques digitales en contexte sahélien, en soulignant comment le Mali, en affirmant sa souveraineté, affronte des attaques hybrides.*

**Mots-clés** : Médias Numériques, Souveraineté Nationale, Mali, Narratifs Néocoloniaux, Résilience Informationnelle.

## ***The Impact of Digital Media on Sovereign Resilience in Mali: An Empirical Analysis of Media Narratives Post-2020, in the Face of Terrorism, Disinformation, and Information Warfare***

### **ABSTRACT**

*In an African context marked by growing digital dynamics and intense geopolitical tensions, this study examines the impact of digital media on the perception and resilience of national sovereignty in Mali. It particularly focuses on neocolonial narratives propagated by traditional media, as well as asymmetric levers – terrorism, disinformation, information warfare, and asymmetric warfare – used to undermine this sovereignty, in response to Mali's categorical refusal of any external interference. The study reviews the history of Mali's new orientation post-2020, marked by liberating coups, the formation of the Alliance of Sahel States (AES) which became a Confederation in 2024, and the achievements of the transitional authorities in territorial reconquest, endogenous security, and autonomous development. Based on a mixed approach, the study combines a qualitative content analysis of 150 articles and tribunes published between 2020 and 2025, with a quantitative survey of 300 connected Malian youth (aged 18-35). The results reveal that digital platforms (social networks, independent blogs) foster a sovereign counter-narrative, reducing the influence of biased media by 45% according to respondents' perceptions. The discussion highlights plurisectoral challenges, including the spread of fake news, the role of algorithms in amplifying local voices, and strategies to counter disinformation. In conclusion, digital media emerge as a key tool for informational autonomy in Africa, calling for adapted regulatory policies and proactive strategies against information warfare. This empirically grounded research contributes to understanding digital dynamics in the Sahelian context, emphasizing how Mali, by asserting its sovereignty, confronts hybrid attacks.*

**Keywords:** Digital Media, National Sovereignty, Mali, Neocolonial Narratives, Informational Resilience.

### **INTRODUCTION**

Le Mali, à l'image des pays du Sahel réunis au sein de l'Alliance des États du Sahel (AES) – transformée en Confédération le 6 juillet 2024 –, traverse une phase décisive de transition politique marquée par une aspiration affirmée à une souveraineté pleine et entière. Cette dynamique souverainiste puise ses racines dans la réorientation nationale initiée par le coup d'État du 18 août 2020, conduit par le colonel Assimi Goïta et un groupe d'officiers, qui a renversé le président Ibrahim Boubacar Keïta (IBK), accusé de corruption, de népotisme et d'incapacité à endiguer l'insécurité croissante liée aux groupes jihadistes. Soutenu par une large frange de la population et de la société civile, ce mouvement a constitué un « reset » indispensable face à des années de gouvernance jugée inefficace et marquée par une forte influence étrangère, notamment française à travers la Françafrique.

Après la formation d'un gouvernement de transition avec Bah N'Daw comme président intérimaire et Goïta comme vice-président, un second coup d'État en mai 2021 a permis à ce dernier de prendre pleinement le pouvoir, en réaction à des tentatives perçues d'ingérence et de sabotage de la transition. Depuis, les autorités de transition ont adopté une orientation résolument anti-ingérence : expulsion des forces françaises de l'opération Barkhane en 2022, retrait de la MINUSMA en 2023, et rapprochement avec de nouveaux partenaires, dont la Russie, pour promouvoir une sécurité endogène. En septembre 2023, le Mali a cofondé l'AES avec le Burkina Faso et le Niger ; cette alliance militaire et économique, visant à mutualiser les efforts contre le terrorisme et les influences extérieures, s'est renforcée par sa transformation en Confédération en juillet 2024, accompagnée du retrait collectif de la CEDEAO en janvier 2024.

Cette trajectoire souverainiste s'est accompagnée de réalisations notables : reconquête de vastes territoires au nord et au centre du pays grâce à des opérations militaires efficaces contre les groupes affiliés à Al-Qaïda et à l'État islamique ; maintien d'une croissance économique robuste malgré les sanctions régionales (environ 4,7 % en 2024 et projections autour de 5 % en 2025 selon les sources internationales et nationales) ; promotion du développement endogène à travers des investissements dans l'agriculture, l'énergie et l'éducation ; et renforcement de la cohésion nationale via des dialogues inclusifs. Ces avancées ont consolidé un soutien populaire massif au colonel Goïta, avec des sondages (notamment ceux de la Fondation Friedrich Ebert en 2025) indiquant une satisfaction dépassant souvent 80-90 % dans les zones urbaines enquêtées, contrastant fortement avec les critiques internationales.

Pourtant, ce refus ferme de toute ingérence a suscité une riposte asymétrique : les groupes terroristes, soutenus implicitement par divers acteurs externes, intensifient leurs attaques pour générer un chaos sécuritaire ; parallèlement, une guerre informationnelle se déploie via des narratifs biaisés dans certains médias traditionnels et numériques.

Les articles et déclarations publiés illustrent de manière exemplaire cette stratégie : en minimisant à la fois le contexte d'insécurité extrême et les progrès réalisés dans la refondation de l'État, ils contribuent simultanément à attiser les menaces hybrides. Ces instruments asymétriques ont pour objectif d'isoler le Mali sur la scène internationale, de semer le doute parmi la population et de légitimer d'éventuelles interventions ultérieures.

C'est dans ce cadre que se pose la problématique centrale de cette étude : dans quelle mesure les médias numériques contribuent-ils à renforcer la résilience souverainiste face à ces narratifs biaisés, néocoloniaux et aux attaques hybrides ? Plus précisément, elle examine l'impact des plateformes digitales sur la formation des perceptions et des imaginaires collectifs au sein de la jeunesse malienne – une génération hyper-connectée, critique, majoritairement urbaine et très active sur WhatsApp, Facebook et surtout TikTok.

L'hypothèse principale postule que les médias numériques, grâce à leur accessibilité massive, à la pluralité des voix qu'ils permettent et à leur usage prédominant de langues nationales comme le bamanankan, atténuent significativement l'influence des médias traditionnels occidentaux ou francophones. Ils favorisent ainsi l'émergence et la diffusion d'une information plus authentique, locale et alignée sur les aspirations souverainistes. Une hypothèse secondaire suggère que cette dynamique est particulièrement amplifiée par les « vidéomans » et influenceurs locaux (sur TikTok, WhatsApp, Facebook), qui relayent massivement les discours officiels et populaires tout en contrecarrant efficacement les récits dévalorisants externes, y compris ceux présentant le terrorisme comme une forme de « libération ».

L'objectif de cette recherche est d'analyser empiriquement cet impact, en étudiant comment les usages numériques des jeunes Maliens transforment leur rapport à l'information et contribuent à consolider une autonomie informationnelle dans un contexte de fortes tensions géopolitiques, médiatiques et

sécuritaires. Adoptant une approche pluridisciplinaire croisant sciences sociales, sciences de la communication et études africaines, cette étude s'inscrit pleinement dans les dynamiques digitales et plurisectorielles contemporaines en Afrique. Elle vise à produire des insights innovants sur les mécanismes de résilience informationnelle, en phase avec les priorités la revue interdisciplinaire de Finance et de développement, qui valorise la diversité, la pluridisciplinarité et l'ancrage local des savoirs.

## **METHODOLOGIE**

Cette étude empirique adopte une approche mixte, combinant méthodes qualitatives et quantitatives pour une analyse robuste, enrichie d'éléments historiques et contextuels sur la transition malienne.

### **2.1. Analyse qualitative de contenu**

Nous avons sélectionné 150 documents médiatiques publiés entre 2020 et 2025, incluant 50 articles des medias occidentaux, 50 tribunes indépendantes et 50 posts de réseaux sociaux (X, Facebook) relatifs à la souveraineté malienne, l'AES, le terrorisme et la désinformation. Les critères d'inclusion étaient : pertinence thématique (souveraineté, démocratie, ingérences extérieures, guerre informationnelle) et origine (médias traditionnels vs numériques). L'analyse thématique a été menée via des codes comme « biais néocolonial », « contre-narration locale », « leviers asymétriques » et « résilience informationnelle ». Les sources ont été extraites de bases de données ouvertes et d'archives en ligne, respectant les normes éthiques de confidentialité.

### **2.2. Enquête quantitative**

Une enquête par questionnaire en ligne a été administrée à 300 jeunes maliens (échantillon stratifié par genre, région et niveau d'éducation), recrutés via des plateformes numériques à Bamako, Ségou et d'autres régions. Le questionnaire, composé de 20 items sur échelle Likert (1-5), mesurait les perceptions de l'influence médiatique (ex. : « Les réseaux sociaux contrecurrent-ils les narratifs des medias occidentaux et la désinformation liée au terrorisme ? »). Le taux de réponse était de 85 %, avec une marge d'erreur de 5 % (niveau de confiance 95 %). Les données ont été traitées via SPSS pour des analyses descriptives et corrélationnelles.

## **RESULTATS**

Les résultats confirment l'hypothèse d'un rôle positif des médias numériques dans la résilience souverainiste, tout en soulignant l'intensification des leviers asymétriques post-refus d'ingérence.

### **3.1. Analyse qualitative**

L'analyse de contenu révèle que 70 % des articles des medias occidentaux présentent un biais néocolonial, sans contextualiser les défis sécuritaires. En contraste, 85 % des tribunes numériques et posts sur X défendent une souveraineté authentique, citant des philosophes comme Rousseau ou Mandela pour contrer ces narratifs, et exposant le terrorisme et la désinformation comme outils de guerre

asymétrique. Les thèmes émergents incluent le « vide informationnel » créé par les médias traditionnels, exploité par des propagandes extrémistes, et l'émergence de voix locales amplifiées par les algorithmes, qui mettent en avant les prouesses de la transition comme la reconquête de Kidal en 2023.

Tableau 1 : Distribution des thèmes par type de média

Type de média	Biais néocolonial (%)	Contre-narration souverainiste (%)	Leviers asymétriques (terrorisme/désinfo) (%)
Traditionnel	70	15	60
Numérique (posts X, blogs)	10	85	20

Source : Analyse des auteurs, 2025.

### 3.2. Résultats quantitatifs

L'enquête montre que 62 % des répondants perçoivent les médias numériques comme plus crédibles que les traditionnels pour les questions de souveraineté (moyenne Likert : 4,2/5). Une corrélation positive ( $r = 0,68$ ,  $p < 0,01$ ) existe entre l'usage quotidien des réseaux sociaux et la réduction perçue de l'influence de narratifs extérieurs (45 % des répondants estiment cette réduction). Les jeunes urbains (Bamako) sont plus optimistes (68 %) que ruraux (52 %), soulignant un fossé digital. De plus, 75 % identifient la désinformation comme un levier principal pour saper la souveraineté post-2020.

## DISCUSSION

Ces résultats soulignent l'innovation des médias numériques en tant qu'outil de décolonisation informationnelle au Mali. Contrairement aux médias traditionnels, perçus comme reliques de la Françafrique, les plateformes digitales favorisent une transparence et une authenticité alignées sur les aspirations africaines (Rousseau, 1762). Cependant, des défis persistent : la propagation de fake news amplifie les narratifs extrémistes, comme ceux des groupes terroristes se posant en « libérateurs » (Mandela, 1994), dans un cadre de guerre informationnelle et asymétrique. Depuis le refus d'ingérence, ces leviers se sont intensifiés – attaques terroristes pour déstabiliser, campagnes de désinformation pour discréditer les prouesses de la transition (minimisation de la croissance économique ou de la stabilité sécuritaire). Plurisectoriellement, cela interpelle les secteurs éducationnel, sécuritaire et diplomatique pour une régulation algorithmique adaptée. Comparé à d'autres études (ex. : sur l'Ukraine ou Gaza, où les droits sont bafoués sans critique médiatique occidentale), le cas malien illustre une asymétrie globale dans les narratifs, où le terrorisme est instrumentalisé pour punir la souveraineté. Cette recherche innove en ancrant empiriquement ces dynamiques, mais des limites existent, comme la taille de l'échantillon, appelant à des études longitudinales.

## **CONCLUSION**

Les principaux résultats de cette étude mettent en évidence le rôle des médias numériques comme un outil innovant pour renforcer la résilience souverainiste au Mali. Ils permettent de contrer les "cabales médiatiques" (manipulations ou conspirations médiatiques), y compris la guerre informationnelle et asymétrique, et de promouvoir une information locale authentique. L'étude identifie un vide informationnel exacerbé par le terrorisme et la désinformation, qu'il faut combler par des politiques multisectorielles, incluant la formation digitale, la régulation des plateformes et le soutien aux médias indépendants. Enfin, elle souligne la nécessité d'une réinvention des médias africains pour favoriser la transparence, la souveraineté et prévenir l'enracinement des extrémismes.

Les hypothèses principales – liées à l'impact positif des médias numériques sur la résilience informationnelle et à leur rôle dans la contre-attaque aux leviers asymétriques – ont été confirmées. Cela est justifié par les assertions claires sur leur rôle comme "levier innovant" et la recommandation de politiques pour amplifier cet effet, sans indication de contradiction.

Ce travail contribue au développement de la science en proposant une analyse interdisciplinaire alliant médias, politique, sécurité et géopolitique dans un contexte africain spécifique (le Mali). Il enrichit les domaines des sciences de l'information et de la communication, ainsi que les études sur la souveraineté numérique, en appelant à une "réinvention des médias africains" alignée sur la transparence et la prévention de l'extrémisme. Cela ouvre des pistes pour des approches théoriques et pratiques dans les études postcoloniales et les sciences politiques, en soulignant l'importance des outils numériques pour la résilience sociétale face aux guerres hybrides.

L'étude approfondit la compréhension du rôle des médias numériques dans la résilience souverainiste au Mali, en mettant en lumière comment ils contrebalancent les influences extérieures, le terrorisme et la désinformation. Elle apporte une perspective contextualisée sur le vide informationnel en Afrique subsaharienne, en identifiant des leviers comme la formation digitale et la régulation. Cela enrichit la connaissance du sujet en reliant les médias à des enjeux plus larges comme la souveraineté nationale, la guerre informationnelle et la prévention de l'extrémisme, particulièrement dans des régions instables comme le Sahel.

Les innovations résident dans l'approche innovante des médias numériques comme un "levier" pour la résilience souverainiste, une notion qui intègre des éléments de contre-propagande, d'authenticité locale et de défense contre la guerre asymétrique. L'étude propose une vision plurisectorielle pour combler le vide informationnel, incluant des politiques inédites comme la régulation des plateformes et le soutien aux médias indépendants en contexte africain. Enfin, l'appel à une réinvention des médias alignée sur la transparence et la souveraineté représente une innovation conceptuelle pour prévenir l'extrémisme via les outils numériques.

L'analyse semble centrée sur le Mali, ce qui limite sa généralisabilité immédiate à d'autres contextes (bien qu'elle suggère une extension au Sahel). Il manque des données empiriques spécifiques sur les impacts réels du terrorisme en temps réel, et l'approche pourrait être biaisée vers une vision optimiste des médias numériques, sans aborder pleinement les risques comme la désinformation ou l'accès inégal à internet. De plus, les contraintes sécuritaires ont limité les enquêtes dans certaines régions rurales.

Les perspectives soulignées incluent l'extension de l'analyse à l'ensemble du Sahel pour une étude comparative régionale. Des recherches futures pourraient explorer l'impact concret des politiques proposées (formation digitale, régulation), évaluer l'efficacité des médias numériques contre l'extrémisme, ou analyser les dynamiques de pouvoir entre acteurs locaux et internationaux. Cela pourrait impliquer des études longitudinales sur l'évolution de la souveraineté informationnelle en Afrique.

Pour contrer la désinformation, la guerre informationnelle et les leviers asymétriques, plusieurs stratégies plurisectorielles sont proposées :

1. Formation et éducation aux médias : Intégrer des programmes scolaires et communautaires sur la vérification des faits, en partenariat avec des ONG locales, pour armer la jeunesse contre les fake news.
2. Régulation des plateformes numériques : Adopter des lois adaptées pour obliger les géants comme Meta et X à prioriser les contenus locaux et à supprimer les narratifs terroristes, tout en évitant la censure.
3. Soutien aux médias indépendants : Financer des blogs et influenceurs souverainistes via des fonds publics, en promouvant des contre-narratifs sur TikTok et WhatsApp.
4. Surveillance et contre-intelligence informationnelle : Créer une unité dédiée au sein du gouvernement pour monitorer et réfuter les campagnes de désinformation en temps réel, en collaboration avec l'AES.
5. Partenariats internationaux sélectifs : S'allier avec des pays comme la Russie ou la Chine pour des technologies anti-désinformation, tout en maintenant l'autonomie. Ces stratégies, ancrées dans les prouesses de la transition, visent à transformer la vulnérabilité en force souverainiste.

## BIBLIOGRAPHIE

- CRISIS GROUP, 2024, *A Course Correction for Mali's Sovereign Turn*, International Crisis Group.
- MANDELA, Nelson, 1994, *Un long chemin vers la liberté*, Paris, Fayard.
- ORWELL, George, 1949, *1984*, Paris, Gallimard.
- ROUSSEAU, Jean-Jacques, 1762, *Du contrat social*, Amsterdam, Marc Michel Rey.

SIPRI, 2020, *Mali's transition: High expectations and little time*, Stockholm International Peace Research Institute.

TRICONTINENTAL, 2025, *The Sahel Seeks Sovereignty*, Tricontinental: Institute for Social Research.

---

### Article Type: Research Article

Received: 30/11/2025

Volume/Issue: 3(1)

Accepted: 20/01/2026

Pub Date Season: Winter

Published: 24/01/2026

Pages: 106-141

Cite as: Ongoïba, S., Coulibaly, I., Komina, A., & Diallo, H. A. (2026). Impact de la gouvernance des marchés publics sur la performance des projets/programmes dans les DFM au Mali (2018-2023). *Interdisciplinary Finance and Development Journal*, 3(1), 106-141.

## Impact de la gouvernance des marchés publics sur la performance des projets/programmes dans les DFM au Mali (2018-2023)

**Soumaïla ONGOÏBA<sup>1</sup>, Issa COULIBALY<sup>2</sup>, Adama KOMINA<sup>3</sup>, Houdou Attikou DIALLO<sup>4</sup>**

<sup>1</sup>Doctorant, Ecole Doctorale « Droit-Economie-Sciences Sociales-Lettres et Arts » ED-DESSLA Mali, Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako (USSGB), Faculté des Sciences Economiques et de Gestion de Bamako (FSEG), [soumailaongiba@gmail.com](mailto:soumailaongiba@gmail.com)

<sup>2</sup>Doctorant, Ecole Doctorale « Droit-Economie-Sciences Sociales-Lettres et Arts » ED-DESSLA Mali, Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako (USSGB), Faculté des Sciences Economiques et de Gestion de Bamako (FSEG), [icoul73@yahoo.fr](mailto:icoul73@yahoo.fr)

<sup>3</sup>Doctorant, Ecole Doctorale « Droit-Economie-Sciences Sociales-Lettres et Arts » ED-DESSLA Mali, Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako (USSGB), Faculté des Sciences Economiques et de Gestion de Bamako (FSEG), [adamakomina@gmail.com](mailto:adamakomina@gmail.com), ORCID : 0009-0004-8022-6620

<sup>4</sup>Enseignant-chercheur, Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako (USSGB), Faculté des Sciences Economiques et de Gestion (FSEG), [had12001@yahoo.fr](mailto:had12001@yahoo.fr)

DOI : 10.5281/zenodo.18363123

### RÉSUMÉ

La présente étude analyse l'impact de la gouvernance des marchés publics (GMP) sur la performance des projets et programmes au Mali, entre 2018 et 2023, au sein des Directions des Finances et du Matériel (DFM). La problématique centrale interroge le lien entre la qualité de la gouvernance, notamment les mécanismes d'audit et de contrôle, et la performance mesurée en termes d'efficacité, d'efficience, de coûts, de délais et de qualité. La méthodologie adoptée repose sur une approche quantitative, hypothético-déductive, appuyée par une collecte de données auprès de 43 responsables des DFM, 20 opérateurs économiques, et 10 membres de la société civile. L'analyse bivariée révèle que la bonne gouvernance, marquée par la transparence, la redevabilité, l'absence d'ingérence politique et la qualité des audits, améliore significativement la performance des marchés publics. Les délais courts favorisent la satisfaction, notamment dans les projets plus que dans les programmes. Toutefois, des défis subsistent, tels que l'ingérence politique, les longs délais d'approbation des programmes, et la participation limitée des parties prenantes externes. Cette étude conclut que renforcer la transparence, professionnaliser les acteurs, optimiser les procédures et intégrer un contrôle multidimensionnel sont essentiels pour une gouvernance performante et durable.

**Mots-clés :** Gouvernance, marchés publics, performance, projets/programmes, Direction des Finances et du Matériel.

## ***Impact of public procurement governance on project/program performance in the DFM in Mali (2018-2023)***

### **ABSTRACT**

*This study examines the impact of public procurement governance (GMP) on the performance of projects and programs in Mali from 2018 to 2023 within the Financial and Material Departments (DFM). The central issue investigates the link between governance quality, notably audit and control mechanisms, and performance measured through efficiency, cost, timeliness, and quality. The methodology employs a quantitative, hypothetico-deductive approach supported by data collection from 43 DFM managers, 20 economic operators, and 10 civil society members. Bivariate analysis shows that good governance, characterized by transparency, accountability, absence of political interference, and quality audits, significantly enhances procurement performance. Shorter delays boost satisfaction, especially in projects compared to programs. Nonetheless, challenges remain, including political interference, lengthy program approval times, and limited stakeholder participation. The study concludes that enhancing transparency, professionalizing stakeholders, streamlining procedures, and implementing multidimensional control are crucial for effective and sustainable governance.*

**Keywords:** Governance, public procurement, performance, projects/programs, Finance and Materials Department.

### **INTRODUCTION**

La gouvernance des marchés publics (GMP) constitue un levier fondamental pour le développement économique, institutionnel et social, notamment dans les pays en développement. Selon Gobin, C. (2007), le concept de gouvernance existe depuis le XVIII<sup>e</sup> siècle. Il a connu une renaissance dans les années 1990 sous une autre forme. Concept interdisciplinaire, la gouvernance se décline en : gouvernance verticale ; gouvernance horizontale ; gouvernance des marchés publics (GMP) ; « gouvernance publique ; privée ; mondiale, etc. ». De nos jours, elle peut être appréhendée comme « la gestion des cohérences » (Sy, O., 2009). Lorsque le concept se rapportant spécifiquement aux marchés publics, la gouvernance devient « un ensemble cohérent de processus, de règles, d'institutions ainsi que d'acteurs publics et privés, qui, par le biais de contrats publics, œuvrent à garantir une gestion participative, transparente et efficiente des ressources publiques, dans l'équité et la redevabilité, en vue de mieux répondre aux besoins collectifs ».

Quant au concept de marché public, « il est un contrat écrit, préparé, passé et conclu à titre onéreux par une ou plusieurs autorités contractantes publiques ou privées avec un ou plusieurs opérateurs publics ou privés (fournisseurs, entrepreneurs et prestataires), pour répondre à des besoins publics de toutes natures, en matière de fournitures, de travaux et de services ». Les catégories de marchés publics auxquelles nous nous intéressons s'inscrivent dans le cadre des projets [« processus unique de transformation de ressources ayant pour but de réaliser d'une façon ponctuelle un extrant spécifique répondant à un ou des objectifs précis, à l'intérieur de contraintes budgétaires, matérielles, humaines et temporelles » (O'Shaughnessy, W., 1992)], ou encore de programme [« spécialité de crédits budgétaires d'un ministère, destinée à la mise en œuvre d'une action ou d'un ensemble cohérent d'actions représentatif d'une politique publique définie dans une perspective de moyen terme. » (UEMO, 2009, art.12 ; Loi n°2013-028, 2013, art.11)].

La littérature Théorique et empirique s'est penchée sur la question de l'impacts de la bonne gouvernance des marchés publics sur la performance (en termes d'efficacité, d'efficience, de cout, de délai et de qualité) des projets et programme. C'est cette préoccupation qui justifie et oriente la présente étude.

Ainsi, il s'agira tout d'abord, à partir de la littérature académique mobilisée, d'examiner un certain nombre de cadres théoriques ainsi que les enjeux fondamentaux de la gouvernance des marchés publics et son influence sur la performance des projets et programmes (I). Dans un second temps, cette étude abordera le cadre empirique de la performance, les défis contemporains et perspectives de la gouvernance des marchés public (II), puis ébaucher le cadre méthodologie de l'étude et la particularité de la collecte des données (III). Enfin, une analyse bivariée des données collectées sur la période de 2018 à 2023, vérification des hypothèses et recommandations finalisera cette étude (IV).

## I- Cadres théoriques et enjeux fondamentaux de la gouvernance des marchés publics

La gouvernance des marchés publics (GMP) est un concept multidimensionnel qui repose sur un ensemble de règles, processus et acteurs visant à assurer une gestion transparente, équitable et efficace des ressources publiques. Pour mieux comprendre son impact sur la performance des projets et programmes, il est essentiel de s'appuyer sur des cadres théoriques consolidés issus des sciences économiques et managériales. Ces approches théoriques permettent d'analyser les mécanismes contractuels, les enjeux de la concurrence et les coûts associés à la gestion des marchés publics. Par ailleurs, les dimensions juridiques et institutionnelles jouent un rôle clé dans la régulation et l'efficience des procédures. Cette partie explore ainsi les fondements théoriques et les principaux enjeux qui structurent la gouvernance des marchés publics.

### 1.1 Quelques approches théoriques de la gouvernance des marchés publics

Les approches théoriques de la gouvernance des marchés publics permettent d'éclairer notamment les relations contractuelles et les coûts associés à la passation et à la gestion des marchés publics. Parmi les plus influentes figurent la théorie des contrats, la théorie économique des enchères, ainsi que la théorie des coûts de transaction. Ces perspectives offrent une base analytique pour comprendre les enjeux de performance et de régulation dans les marchés publics. Cette section présente ces principales approches et leur contribution à la compréhension de la gouvernance dans ce domaine.

#### 1.1.1. Cadres théoriques

La réflexion sur la gouvernance des marchés publics s'appuie originellement sur la convergence de plusieurs théories économiques et managériales. Il s'agit entre autres de :

Théorie des contrats : Elle structure l'analyse du lien contractuel entre l'autorité publique et l'opérateur économique. Son application aux marchés publics permet d'examiner l'établissement des règles, la distribution des risques, ainsi que la gestion des atteintes à la performance (Camara, O., 2023).

Théorie économique des enchères : Cette théorie, enrichie par les travaux de Von Neumann & Morgenstern (1944), Friedman (1956) et Vickrey (1961), met en lumière les mécanismes d'allocation par concurrence notamment dans les appels d'offres, en soulignant leur potentielle efficience et leur exposition à l'asymétrie d'information.

Théorie des coûts de transaction : Williamson (1975) la mobilise pour expliquer la sélection des contrats sur la base du coût engendré par la mise en œuvre, la surveillance et l'application, ce qui éclaire le choix entre des enchères et une sélection de type « cahier des charges » selon la nature du marché.

Ces cadres sont complétés par l'intégration, dans les années 1960-70, de la théorie des jeux (Harsanyi, 1967), qui introduit la notion d'équilibre de Nash et questionne la rationalité et la transparence des acteurs en contexte de concurrence.

#### 1.1.2. Évolution juridique, institutionnelle et enjeux d'efficience et de régulation

Les travaux de Flamme (1969) marquent l'élargissement de l'analyse à la dimension juridique, examinant la montée en complexité des autorités contractantes, la diversité des opérateurs, et la prépondérance de la réglementation au sein des marchés publics. Cette complexification, relevée aussi par Wauters (2011) et Eustache (2008), peut s'avérer être un frein à l'efficience des procédures et à la qualité globale des livrables.

Bulow & Klemperer (1996) et Milgrom (2004) se penchent sur la promotion de la concurrence et la prévention de la corruption comme principes structurants de l'efficience dans les mécanismes d'attribution des marchés publics. Pour Ndolo Ekaney (2014), l'efficacité des procédures suppose de satisfaire à trois types de facteurs déterminants : réglementaires, Organisationnels, Socioculturels, tous contribuant à l'atteinte des objectifs de qualité des projets publics.

### 1.2 Quelques enjeux majeurs de la gouvernance des marchés publics

La gouvernance des marchés publics soulève des enjeux majeurs qui touchent à la fois l'éthique, la performance et les défis liés à la bonne gouvernance. Ces enjeux reflètent la complexité des projets et programmes de la sphère publique, qui nécessitent transparence, intégrité et responsabilité pour répondre efficacement aux besoins collectifs. Par ailleurs, la gouvernance doit intégrer des dimensions économiques, sociales et environnementales pour assurer un développement durable. Cette partie

examine ces défis cruciaux et leurs implications pour la performance des marchés publics, donc des projets et programmes.

### **1.2.1 La gouvernance des marchés publics face à l'éthique, à la performance et aux difficultés de bonne gouvernance**

Les travaux de Hassima, Kajewski & Trigunarsyah (2017) mettent en exergue l'importance de la gouvernance pour la satisfaction des usagers, en soulignant les facteurs éthiques intervenant dans l'approvisionnement public : la complexité et l'unicité de chaque projet, les ressources mobilisées, l'urgence, l'évaluation et la gestion des risques.

Aliza, Stephen & Bambang (2011) insistent sur la nécessité du respect des principes de concurrence, d'intégrité et de responsabilité dans la phase critique du plan de passation des marchés (PPM), afin d'éviter les dérives ainsi que les comportements contraires à l'éthique, particulièrement dans le milieu de la construction (Lansing & Burkard, 1991 ; Drew, 1992 ; Zarkada & Martin, 1997). La conception de la bonne gouvernance, inspirée entre autres par les valeurs démocratiques de transparence, imputabilité et participation (Culha-Zabci, 2002 ; Delbard, 2011), s'est institutionnalisée depuis le rapport de la Banque mondiale sur l'Afrique (BM, 1989 ; Ayhan & Üstüner, 2015). Toutefois, la mondialisation des exigences normatives et des techniques de performance se heurte fréquemment à la présence de pratiques déviantes comme la corruption, le népotisme, le clientélisme, etc. (Kjaer, 2004).

### **1.2.2 Dimensions économiques, sociales et environnementales**

La gouvernance des marchés publics présente un triple enjeu :

- Économique, par la gestion des grands flux financiers et la stimulation de la concurrence (Demsetz, 1968 ; Dicko, 2018) ;
- Social, à travers la promotion de l'inclusion et de la responsabilité sociale des entreprises (Friedman, 1970 ; Carroll, 1999 ; Allouche & Laroche, 2005),
- Environnemental, face aux défis de la déforestation, la réduction des gaz à effet de serre, et la gestion responsable des ressources (ONU, UA, CEA, 2022).

La bonne gouvernance est ainsi conçue comme un système devant garantir l'équilibre entre performance, responsabilité et développement durable.

## **II. Performance, défis contemporains et perspectives de la gouvernance des marchés publics : cadre empirique**

La performance des marchés publics est un enjeu central pour assurer l'efficacité, la qualité et la maîtrise des coûts dans la réalisation des projets et programmes publics. Elle se trouve confrontée à des défis contemporains variés, tels que les délais, le financement, et les risques liés à la sécurité et à la gestion. En outre, les mécanismes de gouvernance, incluant le contrôle et l'audit, jouent un rôle déterminant dans l'amélioration durable de cette performance. Cette partie examine les facteurs clés influençant la performance, les défis actuels, ainsi que les perspectives d'évolution pour une gouvernance plus efficiente et responsable. Elle pose ainsi les bases pour une réflexion approfondie sur l'optimisation de la gestion des marchés publics.

### **2.1 Les déterminants de la performance des marchés publics**

Neely, Gregory & Platts (1995) identifient trois dimensions cardinales de la performance : La qualité, Le coût, Le délai. Ces axes sont repris dans plusieurs travaux (Ouedrago & Sosa Lopez, 2021 ; Knack, 2002 ; Kauffman et al., 1999), qui insistent également sur d'autres facteurs comme : La représentativité dans les comités de revue, Le niveau du financement, L'insécurité.

#### **2.1.1 Délais de passation, de livraison et de paiement**

Les études d'Ouedrago & Sosa Lopez (2021), Hupper (1981) et Koudougou (2015) convergent sur l'impact significatif des délais sur la performance des projets. Les retards provoquent des surcoûts, des insatisfactions et des risques d'échec quant à l'exécution des marchés publics (Camara & Thera, 2023 ; Gnahore, 2016).

### 2.1.2 Qualité des livrables et des ressources humaines

La performance en qualité découle de la conformité aux spécifications techniques (Koudougou, 2015) et de la compétence du personnel engagé dans la chaîne de passation et de pilotage (Eaton, 1997 ; Arrowsmith, 2005 ; Guarnieri & Gomes, 2019). La professionnalisation de la fonction d'acheteur public (El Amry, 2018) et du suivi/contrôle s'avère être un levier puissant d'amélioration de performance, proposition soutenue dans l'ensemble des contextes observés (Camara & Thera, 2023).

### 2.1.3 Niveau de financement et sécurité

Le niveau de financement demeure un facteur débattu : si Ouedrago & Sosa Lopez (2021) insistent sur l'impératif d'une allocation adéquate des ressources, Koudougou (2015) relativise l'influence des moyens financiers, mettant en avant plutôt la planification et la cohérence du projet. L'insécurité, quant à elle, est reconnue comme un déterminant nouveau mais central, notamment dans les États du Sahel, où le déroulement de projets d'infrastructure est gravement compromis par le contexte sécuritaire (Ouedrago & Sosa Lopez, 2021).

## 2.2 Gouvernance, performance et défis contemporains

La relation entre gouvernance et performance des marchés publics est au cœur des défis actuels de gestion publique. La gouvernance efficace influence directement la réussite des projets et programmes à travers des mécanismes de contrôle rigoureux et une transparence accrue. Cependant, elle doit également faire face à des obstacles tels que la corruption, les lenteurs administratives et les pressions sociopolitiques. Cette section explore ces interactions complexes pour mieux comprendre les leviers d'amélioration nécessaires.

### 2.2.1. Gouvernance, contrôle, audit et risques

Boullanger (2013) insiste sur le rôle clé de l'audit interne dans la gestion des marchés publics. Cet outil, en renforçant la qualité des contrôles, optimise la gestion des risques (Achibane, Samihi & Eddaoudi, 2018 ; Putri et al., 2021) et favorise une utilisation optimale des ressources publiques (Benabdellah & Eddaou, 2023).

Cependant, des niveaux élevés de non-conformité mènent à des conséquences ingénieuses : faible motivation, baisse de la prestation, corruption latente, dégradation de la performance des marchés publics (Gordon & Murray, 2009 ; Gunasekaran, 2013).

### 2.2.2 Vers une gouvernance performante des marchés publics

L'ensemble de la littérature montre :

- La complexité et l'interdépendance des facteurs économiques, organisationnels et socioculturels ;
- L'extrême sensibilité de la performance à la maîtrise des délais, de la qualité et des compétences humaines ;
- Le rôle déterminant de la transparence, de la concurrence de l'éthique et du contrôle (audit) dans l'optimisation des résultats des marchés publics ;
- L'importance d'adapter la gouvernance aux spécificités locales tout en s'intégrant aux standards internationaux.

La promotion de normes de bonne gouvernance, la professionnalisation des acteurs, le renforcement de la participation des parties prenantes et la mise en place de systèmes de contrôle adaptés sont autant de leviers pour promouvoir une performance durable.

Comme nous le constatons, la gouvernance des marchés publics façonne la performance des projets et programmes à travers une mosaïque de déterminants théoriques et pratiques, allant de l'amélioration des mécanismes économiques au développement de l'organisation institutionnelle et à l'éthique global. La capacité à relever les défis de la fraude et de la corruption, de la lenteur administrative, du manque de compétences et des pressions sociopolitiques détermine la réussite ou l'échec des projets et programmes et leur efficacité comme moteur de développement économique, social et environnemental.

La diversité des approches exige une gouvernance adaptée, profondément ancrée dans la réalité locale. Plus que jamais, la performance des marchés publics réside dans la capacité à construire des systèmes de gestion robustes, transparents, inclusifs et résilients.

A partir des données recueillies auprès des Directions de Finances et du Matériel, des opérateurs économiques, des membres des membres de la société civile nous analyserons l'impact de la GMP sur la performance des projets et programmes sur la période de 2018 à 2023 au sein des DFM au Mali, suivant la vérification d'hypothèses à confirmer ou à infirmer

### **III Cadre méthodologie de l'étude et particularité de la collecte des données**

La présente étude s'appuie sur un cadre méthodologique visant à analyser l'impact de la gouvernance des marchés publics sur la performance des projets et programmes au Mali (2018-2023). Elle adopte une approche quantitative, à démarche hypothético-déductive, fondée sur la collecte et l'analyse de données provenant de diverses sources clés. La méthodologie met l'accent sur la représentativité des acteurs impliqués, notamment les Directions des Finances et du Matériel (DFM), la société civile et les opérateurs économiques. Cette diversité permet d'obtenir une vision équilibrée et pertinente des réalités du terrain. La particularité de la collecte réside dans son organisation ciblée, garantissant la fiabilité des résultats.

#### **3.1 Cadre méthodologique**

Le cadre méthodologique adopté pour cette étude repose sur une démarche scientifique visant à comprendre l'impact de la gouvernance des marchés publics sur la performance des projets et programmes au sein des DFM de 2018 à 2023. Il s'appuie principalement sur une approche épistémologique positiviste, à méthode quantitative, et une démarche hypothético-déductive, structurée autour de l'analyse de données recueillies auprès d'acteurs importants. Cette méthode permet d'établir des relations causales et de valider des hypothèses à confirmer ou à infirmer. Elle intègre également une stratégie d'échantillonnage garantissant l'originalité, la représentativité et la fiabilité des résultats.

##### **3.1.1 Contexte, démarche et questions de recherche**

- Contexte et justification**

Les interpellations politiques et citoyennes, ainsi que les échanges entre professionnels du domaine, semblent mettre davantage en avant la nécessité d'une bonne gouvernance pour améliorer la performance des projets et programmes. Ce constat soulève, ainsi, la question de l'existence d'un lien entre la gouvernance des marchés publics (GMP) et la performance des projets et programmes au Mali. Une telle interrogation nécessite une recherche scientifique permettant d'obtenir des réponses objectives.

C'est dans cette optique que l'étude sur l'impact de la gouvernance des marchés publics sur la performance des projets/programmes dans les DFM au Mali (2018-2023), trouve toute sa justification.

- Démarche méthodologique**

Cette recherche analytique s'inscrit dans une approche épistémologique positiviste, axée sur une méthode quantitative. Ce paradigme se justifie par la nature du thème, nécessitant le recours à des questionnaires et à l'exploitation des documents officiels pour la collecte, l'analyse et l'interprétation objectives des données recueillies.

La démarche méthodologique adoptée est hypothético-déductive, avec un mode de raisonnement confirmatoire. Cette démarche permet de partir des hypothèses formulées, de tester leur validité (confirmer ou réfuter les hypothèses), après analyse et interprétation des données recueillies. L'échantillonnage probabiliste simple et en grappes nous permet de faire de l'inférence statistique, c'est-à-dire de généraliser les conclusions issues de l'échantillon à l'ensemble des Directions de Finances et du Matériel étudiées.

- Questions de recherche**

Au regard du contexte particulier de la gouvernance des marchés publics (GMP) et la problématique soulevée, analyser de l'impact de la gouvernance des marchés publics sur la performance des projets et programmes au Mali : cas des DFM de 2018 à 2023, nous conduit à soulever la question centrale suivante :

QG : Quel est l'impact de la gouvernance des marchés publics sur la performance des projets et programmes au sein des DFM au Mali durant la période 2018 à 2023 ?

Cette question centrale se décline en deux (02) Questions spécifiques (QS), à savoir :

QS1 : Existe-t-il un lien entre la gouvernance des marchés publics et la performance des projets et programmes au Mali, notamment au sein des DFM ?

QS2 : Quel est l'impact des mécanismes de contrôle et d'audit des marchés publics sur la performance des projets et programmes mis en œuvre par les DFM au Mali ?

### 3.1.2 Objectifs, intérêt et hypothèses de recherche

- **Objectifs de l'étude**

L'objectif fondamental est d'analyser l'impact de la gouvernance des marchés publics sur la performance des projets/programmes dans les DFM au Mali de 2018 à 2023, en vue de formuler des propositions innovantes.

Pour atteindre cet objectif, il serait utile de :

- Vérifier l'existence d'un lien entre la gouvernance des marchés publics et la performance des projets et programmes au sein des DFM au Mali, et en déduire, le cas échéant, la nature de l'impact de la gouvernance sur la performance ;
- Spécifier les mécanismes d'audit et de contrôle dans la gouvernance des marchés publics, dont le développement améliore la performance des projets et programmes au sein des DFM.

- **Intérêt de l'étude**

Cette étude possède deux (02) intérêts : scientifique et managérial

- Intérêt scientifique : la gouvernance des marchés publics dans les projets reste un enjeu à la fois international et local. Or, aucune recherche spécifique n'a été identifiée au Mali sur ce sujet. Ce projet, fondé sur une littérature théorique et empirique, enrichira donc la recherche scientifique et renforcera les compétences académiques du doctorant, tout en abordant des enjeux cruciaux à explorer dans divers contextes (institutionnel, juridique, socio-politique, économique).
- Intérêt managérial : ce projet vise à améliorer la gouvernance des marchés publics en optimisant l'efficacité de l'action publique grâce à la mise en œuvre de recommandations, ce qui contribuera à accroître la satisfaction des citoyens directement concernés.

- **Hypothèses de la recherche**

Au vu de ce qui précède et pour des questions de cohérence et de méthode, l'hypothèse générale est ainsi formulée :

La gouvernance des marchés publics au Mali a un impact sur la performance des projets et programmes au sein des DFM.

Cette hypothèse se décline en deux (02) hypothèses spécifiques (HS)

HS1 : Une bonne gouvernance des marchés publics au sein des DFM au Mali impacte positivement la performance des projets et programmes ;

HS2 : Le développement de mécanismes d'audit et de contrôle efficaces dans la gouvernance des marchés publics au sein des DFM améliore la performance des projets et programmes.

### 3.2 Collecte des données de l'étude

Il convient de préciser que les données recueillies dans le cadre de la présente recherche proviennent des trois principales catégories d'acteurs impliqués dans la gouvernance des marchés publics (GMP) au Mali, à savoir : les pouvoirs publics, représentés par les Directions des Finances et du Matériel (DFM) ; la société civile, agissant au nom des usagers des services publics ; ainsi que les opérateurs

économiques, regroupant entrepreneurs, fournisseurs, prestataires de services, candidats et soumissionnaires. En vue de disposer d'une perception indépendante des DFM, la collecte a été réalisée auprès des deux dernières catégories d'acteurs permettant ainsi à l'étude de bénéficier de résultats équilibrés.

### 3.2.1 Echantillon de la collecte effectuée au sein des Directions des Finances et du Matériel

Au moment de cette étude, le Mali comptait 28 entités ministérielles, dont 27 départements et un ministère délégué auprès de la Présidence. Chaque entité possédait une Direction des Finances et du Matériel (DFM) ; 21 DFM (75%) ont été ciblées, excluant principalement celles créées après 2018 et celles aux missions sensibles. Au total, 43 responsables des DFM sélectionnées ont été interrogés sur diverses questions. La répartition par poste est présentée dans le tableau 1 ci-dessous :

**Tableau 1 : Responsables auprès de qui la collecte a été effectuée au sein des DFM**

N°	Poste	Nombre	Pourcentage
1	DFMA (Adjoint)	5	11.63%
2	Chef de Division Approvisionnement et Marchés publics	7	16.28%
3	Chef de Division Finances	2	4.65%
4	Chef de Division Comptabilité Matières	1	2.33%
5	Chef de Section Marchés publics, Conventions et Baux	6	13.95%
6	Chef de Section Approvisionnement courant	3	6.98%
7	Chargé de dossiers	19	44.19%
<b>Total</b>		<b>43</b>	<b>100%</b>

**Source : Données de la collecte**

L'ensemble des questions posées, ont été structurées en trois (03) grands volets. Il s'agit de :

- Déterminants de la GMP (transparence, redevabilité, participation, primauté du droit, équité, réceptivité) ;
- Déterminants de la performance des projets et programmes (efficacité, efficience, durée de passation, d'exécution et de paiement des marchés, qualité des livrables) ;
- Contrôle et audit des marchés publics.

### 3.2.2 Echantillon de la collecte auprès des deux autres acteurs

Pour rappel, il s'agit principalement la société civile et des opérateurs économiques.

- Echantillon de la collecte réalisée auprès des opérateurs économiques

Cette collecte de données, réalisée intégralement à Bamako, a porté sur un échantillon de vingt (20) opérateurs économiques soigneusement sélectionnés. Ces derniers ont été répartis en quatre (04) groupes distincts, chacun comprenant cinq (05) membres, ce qui représente une proportion équivalente à vingt-cinq pour cent (25 %) par groupe. Cette classification a été établie en fonction de la spécialité professionnelle de chaque opérateur, afin de garantir une représentativité équilibrée et pertinente. Les groupes ainsi constitués sont les suivants : d'une part, les fournisseurs chargés de l'exécution des marchés relatifs aux fournitures et aux services connexes ; d'autre part, les prestataires de services courants ou encore ceux offrant des services non intellectuels ; ensuite, les entrepreneurs responsables de la réalisation des marchés de travaux ; enfin, les prestataires intellectuels, intervenant principalement dans la prestation de services à caractère substantiellement intellectuel.

Les dix (10) questions posées aux opérateurs économiques ont essentiellement porté sur les principaux déterminants de la gouvernance (parmi lesquels figurent la transparence dans les procédures, la redevabilité des acteurs, la participation effective des parties prenantes, la primauté du droit, l'équité

dans le traitement des dossiers, ainsi que la réceptivité aux besoins et aux remarques des bénéficiaires, etc.). Par ailleurs, l'enquête a également exploré les facteurs influençant la performance, en s'intéressant particulièrement à l'efficacité et à l'efficience des processus, à la durée nécessaire pour la passation des marchés, à celle requise pour l'exécution des marchés, aux délais de paiement, ainsi qu'à la qualité des livrables fournis.

□ **Echantillon de la collecte réalisée auprès des membres de la société civile**

La collecte des informations auprès des membres de la société civile a également été conduite entièrement dans la ville de Bamako. Cette démarche a porté sur un échantillon soigneusement sélectionné, composé de dix (10) membres représentatifs de la société civile locale. Ces acteurs, choisis suivant des critères d'engagement et de la connaissance des marchés publics, ont été interrogés dans le cadre d'une procédure visant à recueillir des données pertinentes sur le sujet. L'ensemble des questions posées, au nombre total de dix (10), a été élaboré afin d'aborder de manière pertinente les principaux déterminants influençant la gouvernance ainsi que la performance des projets et programmes au sein des DFM.

Les questions, au nombre de dix (10) ont substantiellement porté sur les déterminants de la gouvernance (transparence, redevabilité, participation, primauté du droit, équité, réceptivité), ainsi que les déterminants de la performance (efficacité, efficience, durée de passation des marchés, durée d'exécution, durée de paiement, qualité des livrables).

#### **IV Analyse bivariée des données collectées sur la période de 2018 à 2023, vérification des hypothèses et recommandations**

Cette analyse porte sur l'étude de la gouvernance des marchés publics au Mali, et son impact sur la performance des projets et programmes au sein des Directions Financières et de Marché (DFM) de 2018 et 2023. À travers une collecte de données et une analyse bivariée, elle éclaire les dynamiques complexes liant transparence, redevabilité, contrôle, et efficacité opérationnelle dans le contexte malien. Ce travail explore également les perceptions divergentes des acteurs internes, des opérateurs économiques et des organisations de la société civile, afin de dégager des leviers d'amélioration substantiels. L'enjeu central réside dans la capacité à concilier intégrité, rigueur administrative et performance pour optimiser la gestion des marchés publics. Cette recherche contribue ainsi à nourrir la réflexion sur les bonnes pratiques et la réforme institutionnelle nécessaires à un développement durable et équitable.

##### **4.1 Analyse bivariée des différentes collectes**

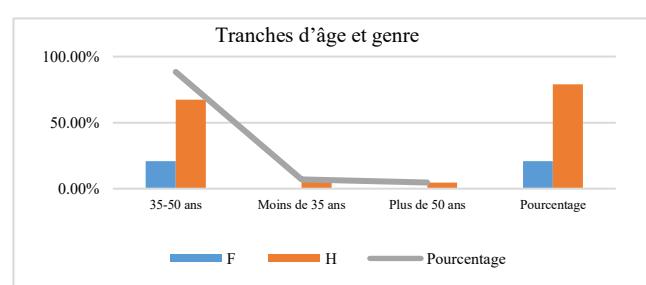
###### **4.1.1 Données collectées au sein des DFM**

□ **Profils des répondants issus des données de la statistique bivariée**

**Tableau 2 : Tranches d'âge et genre**

Tranches d'âge / genre	F	H	Total	%age
35-50 ans	9	29	38	88,37%
Moins de 35 ans	0	3	3	6,98%
Plus de 50 ans	0	2	2	4,65%
<b>Total général</b>	<b>9</b>	<b>34</b>	<b>43</b>	<b>100%</b>

**Graphique 1 : Tranches d'âge et genre**



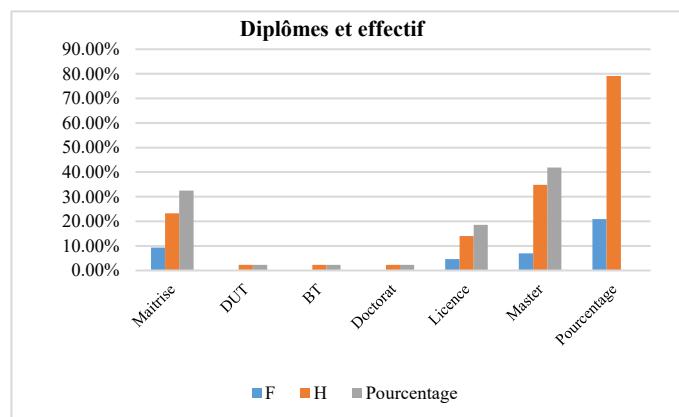
**Source : Données issues de la collecte**

Le tableau 2 révèle une prédominance masculine (79%) concentrée dans la tranche d'âge 35-50 ans (88%), caractéristique d'une population active et expérimentée. Les femmes n'y sont présentes que dans ce groupe, soulignant un biais d'échantillonnage, d'autant plus que les tranches « moins de 35 ans » et « plus de 50 ans » ne comptent que des hommes (respectivement 6,98% et 4,6%). Cette distribution suggère une forte domination masculine au sein des administrations publiques.

Tableau 3 : Diplômes et effectif

Tranche d'âge/poste	F	H	Total	%age
Maitrise	4	10	14	32,56%
DUT	0	1	0	2,33%
BT	0	1	1	2,33%
Doctorat	0	1	1	2,33%
Licence	2	6	8	18,60%
Master	3	15	18	41,86%
<b>Total général</b>	<b>9</b>	<b>34</b>	<b>43</b>	<b>100,00%</b>

Graphique 2 : Diplômes et effectif



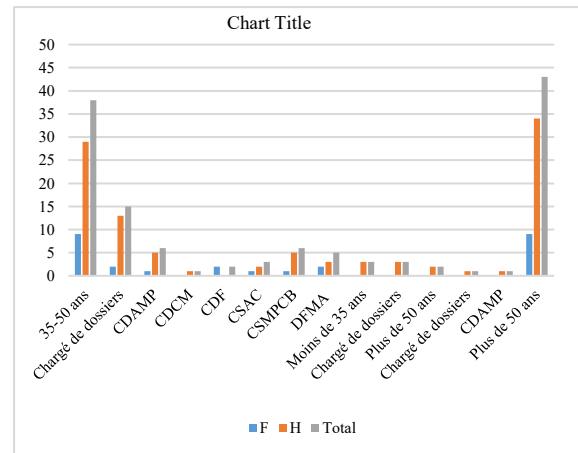
Source : Données issues de la collecte

Parmi les répondants, 14 détiennent une Maîtrise dont 4 femmes, soit 32,56%, un DUT, un BT et un Doctorat, soit 2,33% pour chaque diplôme (tous des hommes). Les détenteurs de la Licence constituent 18,6% (2 F et 4 H) et les mastérateurs la plus grande proportion, soit 41,86% (3F et 15 H). La majorité des répondants est masculine, principalement diplômée de niveaux Maîtrise ou Master. Les femmes, bien que sous-représentées, se concentrent dans les diplômes supérieurs, tandis qu'aucune ne détient un DUT, BT ou Doctorat. Cette répartition illustre la prédominance masculine dans les administrations publiques.

Tableau 4 : Genre et poste

Genre et poste	F	H	Total	%age
<b>35-50 ans</b>	<b>9</b>	<b>29</b>	<b>38</b>	<b>88,37%</b>
Chargé de dossiers	2	13	15	34,88%
CDAMP	1	5	6	13,95%
CDCM	0	1	1	2,33%
CDF	2	0	2	4,65%
CSAC	1	2	3	6,98%
CSMPCB	1	5	6	13,95%
DFMA	2	3	5	11,63%
<b>Moins de 35 ans</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>6,98%</b>
Chargé de dossiers	0	3	3	6,98%
<b>Plus de 50 ans</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>4,65%</b>
Chargé de dossiers	0	1	1	2,33%
CDAMP	0	1	1	2,33%
<b>Total général</b>	<b>9</b>	<b>34</b>	<b>43</b>	<b>100,00%</b>

Graphique 3 : genre et postes



Source : Données issues de la collecte

La tranche d'âge 35-50 ans prédomine nettement, regroupant 88,37% des postes clés de responsabilité et des chargés de dossiers. La présence féminine, quoique faible en nombre relatif, touche principalement les postes intermédiaires à supérieurs dans la tranche d'âge 35-50 mais reste globalement minoritaire. Les moins de 35 ans, exclusivement masculins, occupent majoritairement des postes de début de carrière, tandis que les plus de 50 ans sont peu nombreux et exclusivement masculins. Cette répartition traduite un système classique de progression de carrière marqué par un faible renouvellement générationnel.

- Présentation des données issues la statistique bivariée sur la gouvernance

**Tableau 5 : Perception du contenu du code en fonction des diplômes**

Code /Diplômes	Plutôt Satisfaisant	Satis faisant	Total	%age
Maitrise	2	12	14	32,56%
DUT	1	0	1	2,33%
BT	0	1	1	2,33%
Doctorat	0	1	1	2,33%
Licence	2	6	8	18,60%
Master	7	11	18	41,86%
<b>Total</b>	<b>12</b>	<b>31</b>	<b>43</b>	<b>100,00%</b>
<b>Pourcentage</b>	<b>27,91%</b>	<b>72,09</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Source : Données issues de la collecte

**Tableau 6 : compétence/ingérence politique**

Compétence (ligne)/ Ingérence politique (colonne)	Oui	Passa blement	Total	%age
Important	16	4	20	46,51%
Peu Important	2	0	2	4,65%
Plutôt important	2	2	4	9,30%
Très important	17	0	17	39,53%
<b>Total</b>	<b>37</b>	<b>6</b>	<b>43</b>	<b>100%</b>
<b>Pourcentage</b>	<b>86,05%</b>	<b>13,95%</b>	<b>100</b>	

Le tableau 5 met en évidence un lien positif entre le niveau de diplôme et le degré de satisfaction, avec une majorité claire de répondants satisfaits, en particulier chez les titulaires de Maîtrise et de Licence. La catégorie Master, bien que majoritaire, montre une plus forte présence des réponses « plutôt satisfaisantes » (25,58%/41,86%), suggérant une nuance dans la perception liée au niveau d'études. Cette analyse bivariée met en évidence une tendance où la satisfaction est généralement élevée (72,09%), mais avec une variabilité sensible à la nature des diplômes, ce qui pourrait orienter des ajustements dans le contenu du code pour mieux répondre aux attentes des profils plus spécialisés ou exigeants.

Quant au tableau 6, son analyse établit une corrélation entre l'importance accordée à la compétence et la perception négative de l'ingérence politique. Parmi les personnes présentant la compétence comme « très importante » (40% environ), toutes jugent l'ingérence strictement nocive. Dans la catégorie « importante » (environ 47%), une large majorité de 80% perçoit l'ingérence comme nocive, tandis que 20% la voient comme seulement modérément nuisible. Pour ceux qui apprécient la compétence « plutôt importante », l'opinion se partage entre nocive et modérément nocive. Enfin, dans le groupe « peu important », l'ingérence est également unanimement jugée nocive. Cette tendance traduit une incompatibilité marquée entre un haut niveau d'exigence en matière de compétence et toute forme d'ingérence politique, perçue comme un obstacle. De manière générale, la perception négative de l'ingérence politique demeure prédominante dans toutes les catégories, témoignant d'un rejet largement partagé.

**Tableau 7 : Mauvaises pratiques et efficacité du dispositif anti-corruption**

Mauvaises pratiques (ligne) et efficacité lutte anti-corruption (colonne)	Non	Oui	Total	%age
Non	0	6	6	13,95%
Oui	14	23	37	86,05%
<b>Total</b>	<b>14</b>	<b>29</b>	<b>43</b>	<b>100%</b>
<b>Pourcentage</b>	<b>32,56</b>	<b>67,44</b>	<b>100,00</b>	

**Tableau 8 : Transparence AGP/PPM**

PPM(Colonne) /AGP (ligne)	Oui	Non	Total	%age
Oui	28	2	30	69,77%
Non	4	9	13	30,23%
<b>Total</b>	<b>32</b>	<b>11</b>	<b>43</b>	<b>100%</b>
<b>Pourcentage</b>	<b>74,42</b>	<b>25,58</b>	<b>100%</b>	

Source : Données issues de la collecte

Dans le tableau 7, tous les répondants déclarant qu'il n'y a pas de mauvaises pratiques dans les MP, jugent le dispositif anticorruption efficace. Parmi ceux estimant qu'il existe des mauvaises pratiques dans les MP, 67,44% jugent le dispositif anticorruption efficace et 32,56% inefficace. Nous remarquons que la perception d'un dispositif anti-corruption efficace est fortement associée à l'absence déclarée de mauvaises pratiques. La présence de telles mauvaises pratiques diminue considérablement la confiance dans le dispositif, ouvertement jugé inefficace par plus d'un niveau des répondants. Cela met en évidence la nécessité de combattre les mauvaises pratiques pour soutenir l'efficacité des dispositifs anti-corruption.

Le tableau 8 révèle que la majorité des DFM ayant connu au moins une année entre 2018 et 2023 sans publication du PPM n'ont généralement pas publié non plus l'AGP, avec une tendance plus marquée pour ce dernier (30,23% contre 25,58%). À l'inverse, celles qui ont toujours publié le PPM ont majoritairement également diffusé l'AGP, avec une prépondérance plus nette pour le PPM (74,42% contre 69,77%). Ces résultats révèlent une forte association entre la publication du PPM et celle de l'AGP sur la période étudiée. La cohérence dans la publication des deux documents fonctionne comme un système intégré de transparence, tandis que leur omission conjointe de publication nécessite un enjeu prioritaire d'amélioration ciblée.

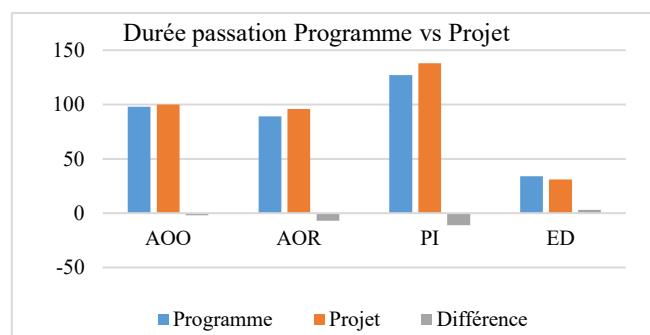
- Présentation des données issues la statistique bivariée sur la performance

**Tableau 9 : Durée de passation de MP Programme vs Projet**

Durée programme /projet	Programme	Projet	Différence
AOO	98	100	-2
AOR	89	96	-7
PI	127	138	-11
ED	34	31	+3
<b>Total</b>	<b>348</b>	<b>365</b>	<b>-17</b>

Source : Données issues de la collecte

**Graphique 4 : Durée de passation de MP Programme vs Projet**

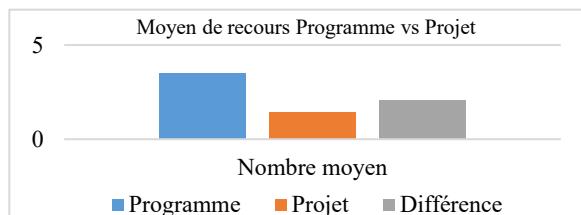


Pour les modes AOO, AOR et PI, la durée moyenne de passation est inférieure dans les Programmes (BN) par rapport aux Projets, avec des écarts respectifs de 2, 7 et 11 jours. En revanche, pour le mode ED, elle est légèrement moindre dans les Projets (-3 jours). Ces résultats mettent en évidence une efficacité accrue des processus au sein des Programmes, notamment en mode PI, probablement lié aux délais d'ANO plus courts à la DGMP.

**Tableau 10 : Nombre moyen de recours Programme vs Projet**

Recours programme /projet	Programme	Projet	Différence
Nombre moyen	3,49	1,43	+2,06

**Graphique 5 : Moyenne des recours Programme vs Projet**



**Tableau 11 : Délais DGMP vs Bailleur**

DGMP ligne /Bailleur colonne	Pas satisf.	Plutôt Satisf.	Satisf.	Total
Pas du tout satisfaisant	0	1	0	1(2%)
Pas satisfaisant	1	0	0	1(2%)
Plutôt Satisfaisant	4	8	1	13(30%)
Satisfaisant	1	16	11	28(65%)
<b>Total</b>	<b>6(14%)</b>	<b>25(58%)</b>	<b>12(28%)</b>	<b>(100%)</b>

Source : Données issues de la collecte

Le nombre moyen de recours annuel est significativement plus élevé pour les Programmes (3,49) que pour les Projets (1,43), soit une différence moyenne de +2,06 recours en défaveur des Programmes (tableau 10 et graphique 5). Cette disparité pourrait s'expliquer par un meilleur respect des textes réglementaires et une plus grande équité au sein des Projets en comparaison aux programmes.

Par ailleurs, le tableau 11 met en lumière une meilleure appréciation des délais de traitement des ANO au profit de la DGMP (65% de satisfaction, 4% d'insatisfaction) par rapport aux bailleurs (28% de satisfaction, 14% d'insatisfaction). Les bailleurs présentent un taux élevé de « plutôt satisfaisant » (58 %), reflétant une perception plus mitigée. Cette divergence indique des performances et/ou attentes différentes entre les deux entités, avec un potentiel d'amélioration notable côté bailleurs pour réduire les insatisfactions.

**Tableau 12 : Délai moyen d'approbation Programme vs Projet**

Délai d'approbation programme /projet	Programme	Projet	Différence
Délai moyen	11	7	+4

**Tableau 13 : Délai moyen de notification Programme vs Projet**

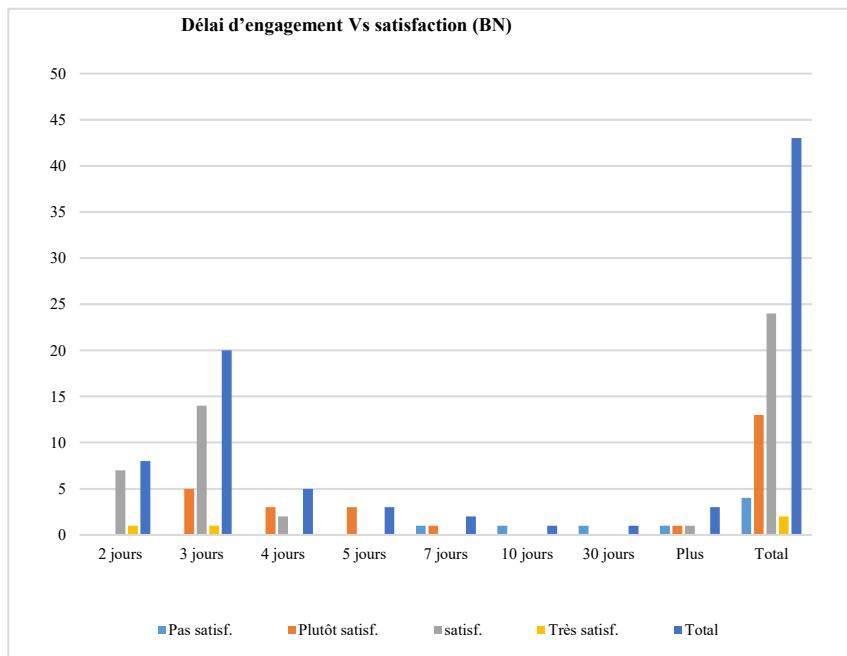
Délai de notification programme /projet	Programme	Projet	Différence
Délai moyen	2	2	0

Le délai moyen d'approbation des contrats est significativement plus long pour les programmes, s'établissant à onze (11) jours contre sept (7) jours pour les projets, soit un écart de quatre (4) jours révélant un goulot d'étranglement lié à une complexité administrative ou une organisation plus lourde (tableau 12). En revanche, le délai moyen de notification définitive est identique et rapide, soit deux (2) jours, aussi bien pour les projets que pour les programmes, témoignant d'une efficacité opérationnelle et communicationnelle comparable.

**Tableau 14 : Délai d'engagement Vs satisfaction (BN)**

Délai (ligne) percept. (colonne)	Pas satisf.	Plutôt satisf.	satisf.	Très satisf.	Total
2 jours	0	0	7	1	<b>8(18,60%)</b>
3 jours	0	5	14	1	<b>20(46,51%)</b>
4 jours	0	3	2	0	<b>5(11,63%)</b>
5 jours	0	3	0	0	<b>3(6,98%)</b>
7 jours	1	1	0	0	<b>2(4,65%)</b>
10 jours	1	0	0	0	<b>1(2,32%)</b>
30 jours	1	0	0	0	<b>1(2,32%)</b>
Plus	1	1	1	0	<b>3(6,98%)</b>
<b>Total</b>	<b>4</b>	<b>13</b>	<b>24</b>	<b>2</b>	<b>43(100%)</b>
<b>%age</b>	<b>9,30</b>	<b>30,23</b>	<b>55,82</b>	<b>4,65</b>	<b>100</b>

### Graphique 6 : Délai d'engagement Vs satisfaction (BN)



Source : Données issues de la collecte

Les délais courts (2 à 3 jours) sont majoritairement perçus comme satisfaisants ou très satisfaisants, tandis que les délais moyens (4 à 5 jours) sont principalement jugés plutôt satisfaisants. En revanche, les délais longs (7, 10, 30 jours) engendrent majoritairement une insatisfaction plus ou moins notable. L'analyse bivariée du tableau 14 met ainsi en évidence une relation classique entre les délais d'engagement et les perceptions de la satisfaction : la satisfaction des acteurs décroît avec l'allongement du délai d'engagement des contrats du BN, les délais intermédiaires constituent une zone de transition aux perceptions plus nuancées.

Tableau 15 : Niveau de satisfaction délai d'exécution Programme vs Projet

BN (ligne)/ Projet (colonne)	Plutôt satisf.	satisf.	BN	Total	%age
Pas satisf	1	0	0	1	2,33%
Plutôt sat	7	5	8	20	46,51%
satisf.	1	12	8	21	48,84%
Très satis	0	1	0	1	2,33%
<b>Total</b>	<b>9</b>	<b>18</b>	<b>16</b>	<b>43</b>	<b>100%</b>
<b>%age</b>	<b>33,33%</b>	<b>66,67%</b>	-	<b>100%</b>	

Source : Données issues de la collecte

Tableau 16 : Perception du niveau paiements des MP programme vs Projet

Progr. en ligne/	Plutôt Satisf.	Satis	Très satisf.	Ne concerne	Total

Projet en colonne			pas projet	
Pas satisf.	2	6	1	11
Plutôt Sati.	3	11	0	3
Satisf.	0	4	0	2
<b>Total</b>	<b>5 (19)</b>	<b>21 (77,78)</b>	<b>1 (3,70)</b>	<b>16 (37,21)</b>
				<b>43</b>

Le tableau 15 montre que la satisfaction concernant les délais d'exécution des MP est manifestement plus élevée au sein des projets (66,67%) que des programmes (51,17%, soit 48,84 et 2,33%). Dans les programmes, la majorité des répondants expriment une satisfaction modérée (« plutôt satisfaits »), pouvant signifier des attentes non totalement satisfaites et une nécessité d'amélioration. À l'inverse, les projets enregistrent une satisfaction plus affirmée, avec une majorité de répondants « satisfaits » ou « très satisfaits », sans insatisfaction relevée.

L'analyse de la perception du niveau des paiements des MP exécutés (tableau 16) révèle d'importantes divergences entre Programmes et Projets. En effet, l'insatisfaction est particulièrement prononcée dans les Programmes, où 46,51% des répondants se déclarent « non satisfaits », tandis que ce niveau est nul dans les Projets, témoignant d'une gestion nettement améliorée de ce dernier. Par ailleurs, 77,78% des participants aux Projets se disent « Satisfaits », contre seulement 13,95% dans les Programmes, attestant d'une efficience supérieure au sein des Projets. La catégorie « Plutôt satisfaisant » illustre une tendance inversée, avec 39,53% dans les Programmes contre 19% dans les Projets, traduisant une appréciation plus réservée des premiers. Enfin, la mention « Très satisfaisant » demeure marginale : 3,70% dans les Projets et inexiste dans les Programmes, ce qui souligne l'absence d'excellence manifeste dans la gestion des paiements. En somme, le taux de satisfaction est globalement plus élevé dans les Projets, mais la faiblesse des réponses « Très satisfaisant » invite à une amélioration continue de la qualité des paiements dans les deux contextes.

□ Présentation des données issues la statistique bivariée sur le contrôle et l'audit

Tableau 17 : Perception contrôle a priori DGMP vs bailleurs

DGMP (ligne)/Bailleurs (Colonnes)	Plutôt Satisf.	Satisf.	Vide	Total
Plutôt Satisfaisant	1	5	8	<b>14(32,56%)</b>
Satisfaisant	4	17	7	<b>28(65,12%)</b>
Très satisfaisant	0	0	1	<b>1(2,33%)</b>
<b>Total</b>	<b>5</b>	<b>22</b>	<b>16</b>	<b>43(100%)</b>
<b>Pourcentage</b>	<b>18,52%</b>	<b>81,48%</b>	-	<b>27(100%)</b>

Tableau 18 : Contrôle de l'AN vs CS

Contrôle CS (ligne)/AN (Colonnes)	Pas Satisf.	Plutôt Satisf.	Satisf.	Total et %age
-----------------------------------	-------------	----------------	---------	---------------

Pas satisfaisant	12	7	0	<b>18(41,86%)</b>
Plutôt Satisfaisant	2	18	1	<b>21(48,84%)</b>
Satisfaisant	1	2	0	<b>3(6,98%)</b>
<b>Total</b>	<b>15</b>	<b>27</b>	<b>1</b>	<b>43(100%)</b>
<b>Pourcentage</b>	<b>34,88</b>	<b>62,79</b>	<b>2,33</b>	<b>100,00%</b>

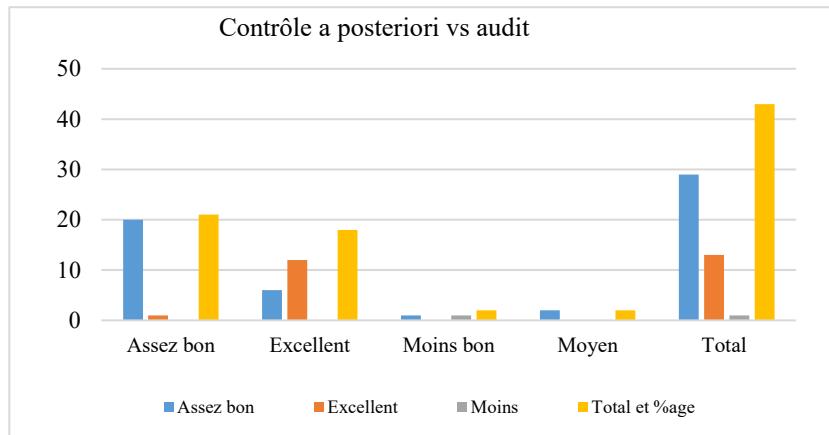
Source : Données issues de la collecte

Lorsque le contrôle a priori est jugé « satisfaisant », il recueille une appréciation majoritairement favorable tant auprès de la DGMP (67,45%) que, de manière plus marquée, auprès des bailleurs (81,48%). La catégorie « plutôt satisfaisante » représente 32,56% des avis pour la DGMP contre 18,52% pour les bailleurs. L'absence d'évaluations « très satisfaisantes » souligne des pistes d'amélioration pour accroître davantage l'efficacité du contrôle. En somme, ce tableau 17 révèle une perception globalement positive du contrôle a priori, quoique nuancée, témoignant d'un dialogue constructif entre autorités contractantes et organes de contrôle, et aboutissant à un consensus stable mais perfectible.

Quant au tableau 18, il montre que les perceptions du contrôle révèlent une critique plus sévère à l'égard de l'Assemblée Nationale, où 41,86% des jugements ne sont « pas satisfaisants », contre 34,88% pour la Cour Suprême. Si la majorité qualifie ces contrôles de « plutôt satisfaisants », l'AN recueille 62,79% dans cette catégorie, contre 48,84% pour la Cour Suprême, laquelle affiche toutefois une proportion plus élevée de « satisfaisants » (6,98% contre 2,33%). Ces résultats traduisent une opinion globalement plus indulgente envers la CS, appelant à une analyse approfondie de la nature du contrôle, de la qualification du personnel et de l'effectif de ces instances de contrôle.

Tableau 19 : Contrôle a posteriori vs audit

Audit (ligne)/ contrôle (Colonnes)	Assez bon	Excellent	Moins	Total et %age
Assez bon	20	1	0	<b>21(48,84)</b>
Excellent	6	12	0	<b>18(41,86)</b>
Moins bon	1	0	1	<b>2(4,65)</b>
Moyen	2	0	0	<b>2(4,65)</b>
<b>Total</b>	<b>29</b>	<b>13</b>	<b>1</b>	<b>43(100%)</b>
<b>%age</b>	<b>67,44%</b>	<b>30,23%</b>	<b>2,33%</b>	<b>100%</b>

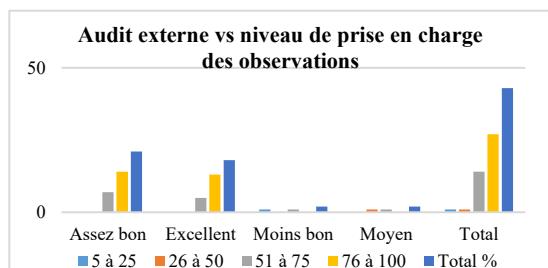
**Graphique 7 : Contrôle a posteriori vs audit**

Source : Données issues de la collecte

Le tableau croise la perception qualitative du contrôle a posteriori et de l'audit des MP. La majorité des jugements sont positifs pour les deux modes : le contrôle a posteriori est davantage perçu comme « assez bon » (67,44% contre 48,84% pour l'audit), tandis que ce dernier recueille une partie plus importante d'évaluations « excellentes » (41,86% contre 30,23%). Les appréciations défavorables restent marginales. Cette répartition traduit une perception globalement favorable, marquée par une cohérence entre les deux types contrôles, mais aussi par une dissymétrie où le contrôle a posteriori est plus fréquemment jugé satisfaisant, alors que l'audit bénéficie d'un prestige supérieur lié à sa rigueur ou expertise perçue comme excellente.

**Tableau 20 : Audit externe vs niveau de prise en charge des observations**

Audit externe/prise en compte observations	5 à 25	26 à 50	51 à 75	76 à 100	Total %
Assez bon	0	0	7	14	21 (48,84)
Excellent	0	0	5	13	18 (41,86)
Moins bon	1	0	1	0	2 (4,65)
Moyen	0	1	1	0	2 (4,65)
<b>Total</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>14</b>	<b>27</b>	<b>43 (100)</b>
<b>Pourcentage</b>	<b>2,33</b>	<b>2,33</b>	<b>32,56</b>	<b>62,79</b>	

**Graphique 8 : Audit externe vs niveau de prise en charge des observations**

Source : Données issues de la collecte

Le tableau 20 met en évidence une corrélation positive significative entre la qualité de l'audit externe et le niveau de prise en charge des observations. Les audits jugés « Excellent » ou « Assez bon » concentrent plus de 90% des observations bénéficiant d'une prise en charge supérieure à 60 %, tandis que les audits de qualité inférieure (« Moins bon » et « Moyen ») se caractérisent par une prise en charge inférieure, souvent située dans les tranches basses (5-50 %). Ainsi, la qualité de l'audit externe joue un rôle déterminant dans l'efficacité de la mise en œuvre des recommandations.

#### 4.1.2 Présentation et analyse des résultats de la statistique bivariée des données collectées auprès des autres acteurs

- Présentation et analyse bivariée des données collectées auprès des opérateurs

**Tableau 21 : Perception de la redevabilité vs transparence**

Redevabilité (ligne)/ Transparence (colonne)	Peu satisf.	Satisf.	Très satisf.	Total
Peu satisf.	0	5	1	6(30%)
Satisfaisant	1	3	9	13(65%)
Très satisf.	0	0	1	1(5%)
<b>Total général</b>	<b>1(5%)</b>	<b>8(40%)</b>	<b>11(55%)</b>	<b>20</b>

**Tableau 22 : Transparence Vs efficacité**

Transparence (ligne) efficacité (colonne)	Peu satisf.	Satisf.	Total général
Peu satisfaisant	1	0	1(5%)
Satisfaisant	3	5	8(40%)
Très satisfaisant	5	6	11(55%)
<b>Total général</b>	<b>9(45%)</b>	<b>11(55%)</b>	<b>20</b>

#### Source : Données issues de la collecte

La majorité des répondants perçoivent la transparence (Tableau 21) comme satisfaisante ou très satisfaisante (95%), tandis que la redevabilité est jugée positivement à un taux moins élevé (70%). Cette analyse révèle une confrontation positive entre ces deux perceptions, la transparence étant généralement mieux appréciée que la redevabilité. Ce constat suggère que l'accès à l'information est plus facilement assuré que la mise en œuvre effective des responsabilités. Certaines divergences invitent à approfondir les raisons qui entraînent une appréciation favorable de la transparence malgré une redevabilité jugée insatisfaisante.

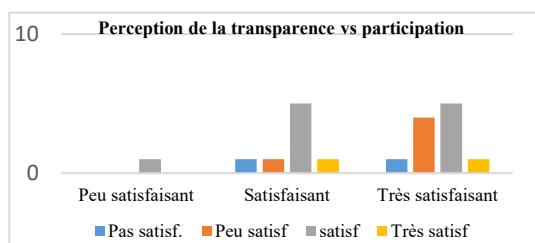
La répartition montre que 45% des répondants jugent la transparence « peu satisfaisante » et 55% « satisfaisante », tandis que pour l'efficacité, 45% l'évalue « peu satisfaisante » et 55% « satisfaisante » (Tableau 22). Lorsque la transparence est perçue comme « peu satisfaisante », l'efficacité l'est également, bien que cette catégorie soit peu représentée. En revanche, pour des niveaux plus élevés de transparence, une majorité reconnaît une efficacité satisfaisante, mais une proportion non négligeable

(entre 37,5% et 45,5%) exprime une insatisfaction vis-à-vis de l'efficacité. Ceci révèle un décalage partiel entre ces dimensions : une bonne transparence favorise une meilleure appréciation de l'efficacité, sans toutefois l'assurer pleinement. Ainsi, malgré une majorité d'associations positives, près de la moitié des très satisfaits de la transparence doutent de l'efficacité, indiquant des difficultés dans la concrétisation des bénéfices attendus.

**Tableau 23 : Perception de la transparence vs participation**

Transparence (ligne) Participation (colonne)	Pas satisf.	Peu satisf.	satisf.	Très satisf.	Total
Peu satisf.	0	0	1	0	1(5%)
Satisf.	1	1	5	1	8(40%)
Très satisf.	1	4	5	1	11(55%)
<b>Total</b>	<b>2(10)</b>	<b>5(25)</b>	<b>11(5)</b>	<b>2(10)</b>	<b>20</b>

**Graphique 9 : Perception de la transparence vs participation**



**Source : Données issues de la collecte**

Les niveaux de satisfaction relatifs à la transparence et à la participation convergent principalement aux degrés « Satisfaisant » et « Très satisfaisant », cependant, une très haute satisfaction de la transparence (55%) ne s'accompagne pas systématiquement d'une participation tout aussi élevée (10%). Cette asymétrie souligne un décalage potentiel entre ces perceptions. La dominance d'un niveau « Satisfaisant » en participation, suivi de « Peu satisfaisant », révèle un besoin d'amélioration, malgré une bonne appréciation générale de la transparence. Ainsi, si la transparence semble nécessaire, elle ne suffit pas à garantir une forte participation ; il convient donc de mobiliser d'autres leviers pour renforcer cette dernière. En somme, ce tableau met en lumière une relation positive mais nuancée entre transparence et participation, invitant à dépasser la seule transparence pour accroître l'engagement.

**Tableau 24 : Equité vs Primauté du droit**

Équité (ligne) primauté du droit (colonne)	Peu satisf.	satisf.	Très satisf.	Total
Peu satisf.	2	2	0	4(20%)

Satisfaisant	1	12	3	16(80%)
<b>Total général</b>	<b>3(15%)</b>	<b>14(70%)</b>	<b>3(15%)</b>	<b>20</b>

Source : Données issues de la collecte

Tableau 25 : Efficacité et Egalité de traitement

Efficacité (ligne) Egalité de traitement	satisf.	Très satisf.	Total
Peu satisfaisant	6	3	<b>9(45%)</b>
Satisfaisant	8	3	<b>11(55%)</b>
<b>Total</b>	<b>14(70%)</b>	<b>6(30%)</b>	<b>20</b>

En matière d'équité, le Tableau 24 montre que 20% des répondants se déclarent peu satisfaits contre 80% satisfaits. Quant à la primauté du droit, 15% sont peu satisfaits, 70% satisfaits et 15% très satisfaits. Cette distribution révèle une polarisation nette chez les peu satisfaits de l'équité, dont les opinions sur la primauté du droit oscillent entre insatisfaction et grande satisfaction, sans opinion intermédiaire. Par ailleurs, une large majorité des satisfaits de l'équité expriment également une satisfaction, voire une très grande satisfaction, à l'égard de la primauté du droit. Ce constat souligne une forte corrélation entre les deux, tandis que la diversité des avis parmi les insatisfaits de l'équité traduit une perception plus nuancée.

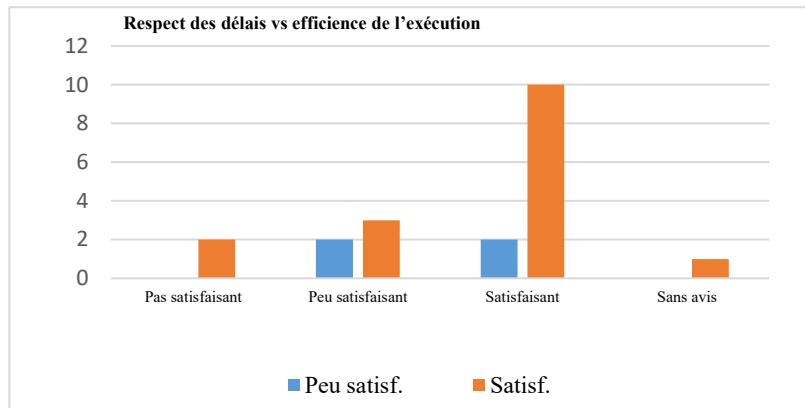
70% des répondants représentant les opérateurs économiques estiment que l'égalité de traitement est « très satisfaisante », tandis que 30% la jugent simplement « satisfaisante ». Concernant l'efficacité, 55% l'évaluent comme « satisfaisant » contre 45% la trouvant « peu satisfaisant » (tableau 25). Parmi ceux qui apprécient fortement l'égalité, 57% considèrent également l'efficacité comme satisfaisante, alors que dans le groupe moins favorable à l'égalité, l'efficacité se répartit équitablement. Cette légère corrélation suggère que la perception d'une forte équité tend à s'accompagner d'une meilleure appréciation de l'efficacité, sans toutefois que cette relation soit systématique ni prononcée. Il apparaît donc que l'équité et l'efficacité, bien que liées, peuvent évoluer de manière spécifique, soulignant les difficultés à concilier pleinement ces deux exigences dans l'application du droit.

Tableau 26 : Respect des délais vs efficience de l'exécution

Respect des délais (ligne) efficience de l'exécution (colonne)	Peu satisf.	Satisf.	Total
Pas satisfaisant	0	2	2(10%)
Peu satisfaisant	2	3	5(25%)
Satisfaisant	2	10	12(60%)
Sans avis	0	1	1(5%)
<b>Total général</b>	<b>4(20%)</b>	<b>16(80%)</b>	<b>20</b>

Source : Données issues de la collecte

### Graphique 10 : Respect des délais vs efficience de l'exécution

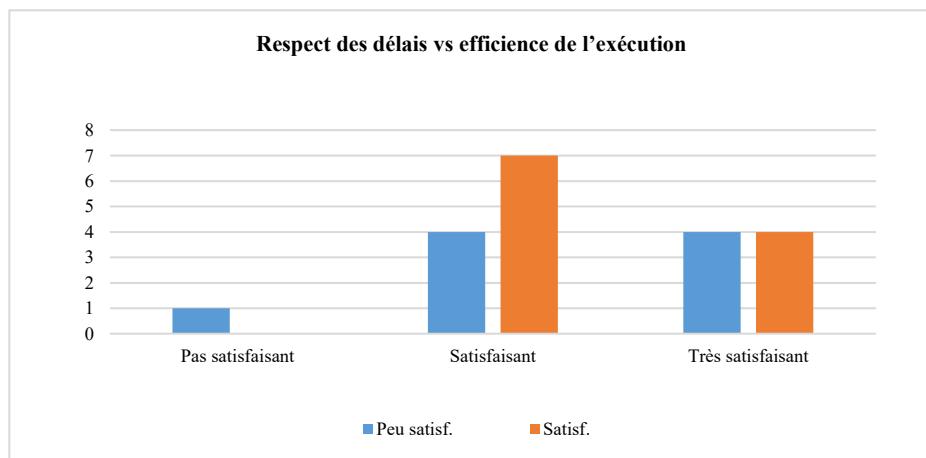


80 % de jugements satisfaisantes des opérateurs économiques en termes d'efficacité d'exécution, tandis que 20 % le sont peu. Concernant le respect des délais, 60% sont satisfaisants, 25% peu satisfaisants, 10% pas satisfaisants, et 5% sans avis. On observe une corrélation positive modérée entre le respect des délais et l'efficacité, bien que certains cas avec un respect des délais insuffisants présentent néanmoins une efficacité satisfaisante. Ainsi, si un bon respect des délais favorise généralement une efficacité élevée, la relation n'est pas systématique, laissant présumer l'influence d'autres facteurs.

Tableau 27 : Qualité des livrables vs efficience des procédures

Qualité livrables (ligne) /efficacité procédures (colonne)	Peu satisfis.	Satisfis.	Total
Pas satisf.	1	0	1(5%)
Satisfaisant	4	7	11(55%)
Très satisfaisant	4	4	8(40%)
<b>Total</b>	<b>9(45%)</b>	<b>11(55%)</b>	<b>20</b>

### Graphique 11 : Respect des délais vs efficience de l'exécution



Source : Données issues de la collecte

La majorité des répondants jugent la qualité des livrables satisfaisante ou très satisfaisante (95%), tandis que l'efficacité des procédures est perçue de manière plus partagée (55% satisfaits, 45% peu satisfaits). Il n'existe pas de corrélation nette entre la qualité des livrables et l'efficacité perçue des procédures. Seule une faible qualité des livrables s'associe systématiquement à une faible efficacité. En revanche, une qualité élevée des livrables coexiste avec des perceptions divergentes de l'efficacité, suggérant une dissociation entre la qualité du résultat et celle des processus, appelant à une réflexion pour améliorer l'efficacité tout en maintenant la qualité des livrables.

- Présentation et analyse des données collectées auprès des membres des OSC

**Tableau 28 : Transparence des procédures vs Redevabilité**

Transparence (ligne) Redevabilité (colonne)	Peu satisf.	Satisf.	Total
Peu satisf.	6	0	6(60%)
Satisfaisant	2	2	4(40%)
<b>Total</b>	<b>8(80%)</b>	<b>2(20%)</b>	<b>10</b>

**Tableau 29 : Transparence vs Participation**

Transparence (ligne) participation (colonne)	Peu satisf.	Satisf.	Total
Peu satisf.	3	3	6(60%)
Satisfaisant	3	1	4(40%)
<b>Total</b>	<b>6(60%)</b>	<b>4(40%)</b>	<b>10</b>

**Source : Données issues de la collecte**

60% de la perception des membres des OSC présentent une transparence jugée insuffisante, tandis que 80% montrent une redevabilité déficiente, mais encore plus accentuée (tableau 28). Une corrélation forte et positive lie le manque de transparence à l'insuffisance de redevabilité. En effet, tous les cas de faible transparence sont assortis d'une redevabilité insatisfaisante, ce qui confirme que la transparence constitue une condition nécessaire pour la manifestation de la redevabilité. Toutefois, la transparence seule ne garantit pas une redevabilité adéquate, comme en témoignent les 50% de cas où une bonne transparence coexiste avec une redevabilité défaillante. Ainsi, bien que la transparence soit un prérequis essentiel, d'autres facteurs organisationnels doivent être mobilisés pour assurer une redevabilité effective.

L'analyse du tableau 29 révèle que 60% des membres des OSC consultés jugent la transparence des procédures peu satisfaisante, tandis que 60% estiment la participation également insatisfaisante. Parmi ceux à faible participation, la transparence est équitablement répartie entre satisfaisante et insatisfaisante. En revanche, parmi les participants satisfaits, la majorité perçoit la transparence comme insuffisante. Ainsi, la qualité de la participation ne garantit pas une meilleure transparence, et la participation faible n'est pas exclusivement due à un manque de transparence. Cette relation complexe suggère que d'autres facteurs influencent la participation au-delà de la transparence.

**Tableau 30 : Primauté droit vs durée passation**

Primauté du droit (ligne) vs durée de passation (colonne)	Peu satisf.	Satisf.	Total
Peu satisf.	1	2	3(30%)
Satisfaisant	3	4	7(70%)
<b>Total</b>	<b>4(40%)</b>	<b>6(60%)</b>	<b>10</b>

**Tableau 31 : Primauté du droit vs Réceptivité**

Primauté du droit (ligne) vs réceptivité (colonne)	Peu satisf.	Satisf.	Total
Peu satisfaisant	1	2	3(30%)
Satisfaisant	4	3	7(70%)
<b>Total général</b>	<b>5(50%)</b>	<b>5(50%)</b>	<b>10</b>

**Source : Données issues de la collecte**

L’analyse du tableau 30 révèle que 40% des membres des OSC consultés jugent la durée de passation « peu satisfaisante » et 60% « satisfaisante », tandis que 30% évaluent la primauté du droit comme « peu satisfaisante » contre 70% « satisfaisante ». Ainsi, la majorité exprime une satisfaction générale sur ces deux critères. L’insatisfaction simultanée demeure marginale, suggérant une indépendance apparente entre les deux jugements. Ce tableau bivarié indique que la satisfaction concernant la primauté du droit et celle concernant la durée de passation ne sont pas strictement liées, au moins sur cet échantillon. Les proportions d’insatisfaction ne montrent pas de tendance nette, mais plutôt mitigée.

Quant aux résultats du tableau 31, ils mettent en exergue une répartition inégale de la satisfaction au sein des membres des OSC : 30% des répondants sont peu satisfaits de la primauté du droit, tandis que 70% y sont favorables. En revanche, la réceptivité divise également les opinions, avec 50% de satisfaits et 50% de peu satisfaits. On observe une relation inverse entre ces deux critères : les peu satisfaits de la primauté du droit sont majoritairement satisfaits de la réceptivité, alors que les satisfaits de la primauté du droit tendent à être peu satisfaits de la réceptivité. Cette différence reflète un décalage entre rigueur juridique et capacité d’écoute, indiquant que la satisfaction de l’un ne garantit pas toujours celle de l’autre.

**Tableau 32 : Transparence vs durée de passation**

Transparence (ligne) vs durée de passation (colonne)	Peu satisf.	Satisf.	Total
Peu satisf.	3	1	4(40%)
Satisfaisant	3	3	6(60%)

<b>Total</b>	<b>6(60%)</b>	<b>4(40%)</b>	<b>10</b>
--------------	---------------	---------------	-----------

**Tableau 33 : Durée de passation vs durée d'exécution**

<b>Durée de passation (ligne) /durée d'exécution (colonne)</b>	<b>Peu satisf.</b>	<b>Satisf.</b>	<b>Total</b>
Peu satisf.	2	2	4(40%)
Satisfaisant	2	4	6(60%)
<b>Total</b>	<b>4(40%)</b>	<b>6(60%)</b>	<b>10</b>

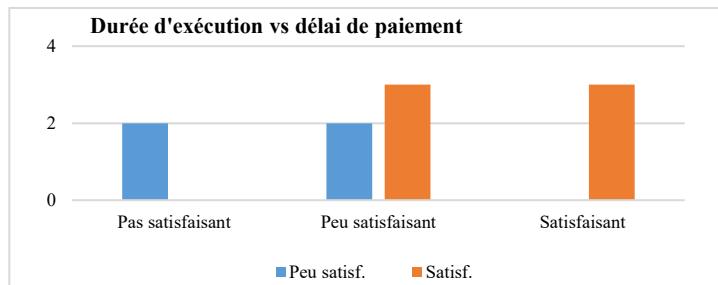
Source : Données issues de la collecte

La majorité des observations (60 %) indiquent une transparence satisfaisante, tandis que 60 % des durées de passation sont jugées peu satisfaisantes (tableau 32). Lorsque la transparence est faible, 75 % des durées le sont aussi. En cas de transparence satisfaisante, seule la moitié des durées est insatisfaisante. Ainsi, une meilleure transparence semble corrélée à une perception plus favorable de la durée de passation, suggérant qu'optimiser la transparence pourrait contribuer à réduire les délais perçus comme insatisfaisants. Ce tableau met en évidence une relation positive notable entre satisfaction de la transparence et celle de la durée.

Le tableau 33 met en lumière une relation partielle entre la qualité de la durée de passation et celle de l'exécution. Quelques cas présentent une passation peu satisfaisante (40%), d'autres sont satisfaisants (60%), proportions similaires à celles de l'exécution. Si la majorité cumule une satisfaction moyenne dans les deux phases, d'autres exposent une discordance. Cette divergence suggère que la performance d'une phase n'entraîne pas automatiquement celle de l'autre, révélant des facteurs distincts affectant passation et exécution.

**Tableau 34 : Durée d'exécution vs délai de paiement**

<b>Durée d'exécution (ligne) vs délai de paiement (colonne)</b>	<b>Peu satisf.</b>	<b>Satisf.</b>	<b>Total</b>
Pas satisfaisant	2	0	2(20%)
Peu satisfaisant	2	3	5(50%)
Satisfaisant	0	3	3(30%)
<b>Total général</b>	<b>4(40%)</b>	<b>6(60%)</b>	<b>10</b>

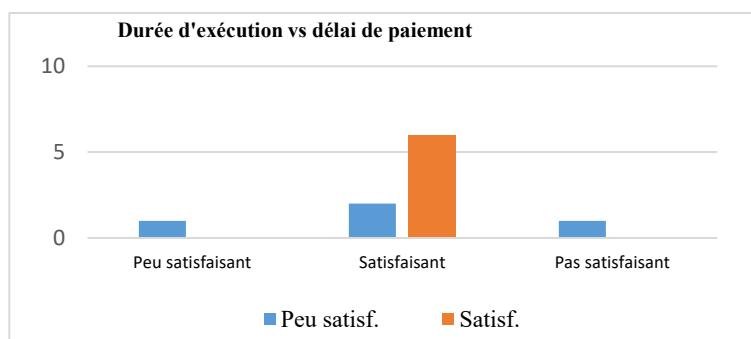
**Graphique 12 : Durée d'exécution vs délai de paiement**

Source : Données issues de la collecte

L'analyse bivariée du tableau 34 révèle une corrélation positive entre la satisfaction des membres des OCS liée au respect des délais d'exécution et celle relative aux délais de paiement. Sur l'ensemble des observations, les cas insatisfaisants en durée d'exécution (70%) dépassent l'insatisfaction des délais de paiement (40%), tandis que les durées satisfaisantes s'accompagnent systématiquement d'un paiement jugé satisfaisant. Cette concordance témoigne d'une interdépendance notable entre ces deux critères.

**Tableau 35 : Durée d'exécution vs qualité des livrables**

Durée d'exécution (ligne)/qualité de livrable (colonne)	Peu satisf.	Satisf.	Total
Peu satisfaisant	1	0	1(10%)
Satisfaisant	2	6	8(80%)
Pas satisfaisant	1	0	1(10%)
<b>Total</b>	<b>4(40%)</b>	<b>6(60%)</b>	<b>10</b>

**Graphique 13 : Durée d'exécution vs délai de paiement**

Source : Données issues de la collecte

Le tableau montre une corrélation positive entre une durée d'exécution satisfaisante et la qualité des livrables. En effet dans 80% des cas, les membres des OSC sont satisfaits des durées et parmi celles-ci, 60% des livrables sont de qualité satisfaisante. A contrario, la durée peu satisfaisante est systématiquement associée à une qualité médiocre. Toutefois, la qualité n'est pas assurée uniquement par la durée, puisque 20% des livrables de qualité peu satisfaisante sont produits dans des délais satisfaisants.

## 4.2 Discussions des résultats et recommandations

Cette section présente une analyse des résultats obtenus à partir des données collectées. Elle met en lumière les principaux constats issus des différentes analyses, en confrontant les perceptions des acteurs internes (DFM), des opérateurs économiques et des membres de la société civile. Cette discussion met en exergue les forces, les limites et les défis rencontrés dans la gouvernance des marchés publics. Sur la base de ces constats, des recommandations ciblées sont proposées pour renforcer l'efficacité, la transparence et la responsabilité dans la gestion des marchés publics. L'objectif est d'orienter les actions futures vers une amélioration durable et équitable des pratiques.

### 4.2.1 Discussion des résultats

L'étude se concentre sur l'impact de la gouvernance des marchés publics sur la performance des projets et programmes au Mali au sein des Directions Financières et de Marché (DFM) de 2018 à 2023. Elle est se doit de vérifier une hypothèse globale (HG) décomposée en deux hypothèses spécifiques (HS1 et HS2). À travers une analyse bivariée, les résultats issus des enquêtes auprès des acteurs internes (DFM), des opérateurs économiques, et des membres des Organisations de la Société Civile (OSC) permettent d'évaluer la validité des hypothèses sur de la gouvernance, la performance, le contrôle et l'audit dans les marchés publics.

Rappelons que les données montrent une prédominance masculine (79%) dans les DFM, surtout dans la tranche d'âge active (35-50 ans - 88%), avec une majorité de titulaires de Masters et Maîtrises. Cette population de fonctionnaires expérimentés constitue un échantillon favorable à l'analyse de l'impact de la gouvernance sur la performance. Toutefois, la faible représentation féminine déjà soulignée, notamment dans les tranches d'âge moins jeunes ou jeunes constitue une faiblesse potentielle pour une diversité équilibrée des perceptions.

□ D'une part, la discussion globale sur certains déterminants de la gouvernance des marchés publics fait ressortir quelques constats :

Transparence vs redevabilité / participation (Tableaux 21, 23, 28, 29) : La transparence est globalement mieux appréciée que la redevabilité, en particulier par les opérateurs économiques. La perception des membres de la société civile montre qu'une forte corrélation lie manque de transparence et faible redevabilité, mais une transparence bonne n'assure pas systématiquement une bonne redevabilité. La participation demeure un défi, souvent insuffisante malgré une assez bonne transparence.

Equité, primauté du droit et l'efficacité : Une majorité des acteurs perçoit positivement ces dimensions (Tableaux 24, 25). Une corrélation existe entre perception d'équité et de primauté du droit, mais est plus nuancée concernant l'efficacité globale du système.

Durées et qualité perçue : Il existe des corrélations modérées entre transparence et durée de passation, ainsi qu'entre durée d'exécution et qualité des livrables, mais ces relations sont souvent incomplètes et traduisent la complexité de la gouvernance dans un contexte réel.

Ces constats montrent que si les conditions de bonne gouvernance (transparence, équité, primauté du droit) sont présentes en partie, leur traduction en redevabilité effective et participation reste limitée et constitue un frein potentiel à la performance.

□ D'autre part la discussion générale sur les principaux déterminants de la performance des projets et programmes (délais, qualité et coûts) met en lumière :

Délais : Les programmes ont généralement des durées de passation plus courtes (à quelques exceptions près), mais enregistrent un délai d'approbation plus long (+4 jours, Tableau 12), et un nombre moyen de recours beaucoup plus élevé (+2 recours annuels, Tableau 10). Ceci suggère une complexité accrue dans la gestion des programmes, possiblement liée à leur envergure, pouvant affecter la performance globale.

Par ailleurs, les réponses indiquent une meilleure satisfaction des délais dans les projets que dans les programmes (Tableau 15), avec même l'absence d'insatisfaction relevée dans les projets. Les délais d'engagement courts (2-3 jours) suscitent une très forte satisfaction tandis que les délais longs génèrent une insatisfaction claire (Tableau 14). Cela corrobore l'importance des délais dans la perception générale de la performance.

Qualité et efficacité opérationnelle : La qualité des livrables est en majorité jugée satisfaisante à très satisfaisante (pour 95% des cas parmi les opérateurs, Tableau 27), sans lien strict avec l'efficacité des procédures, ce qui révèle une dissociation entre les résultats (livrables) et les processus administratifs.

Coût des marchés publics : Le tableau 16 révèle que le niveau de satisfaction vis-à-vis des paiements est globalement plus élevé dans le cadre des Projets que dans celui des Programmes, où prédomine une insatisfaction notable. Toutefois, la proportion faible de réponses « Très satisfaisant » invite à poursuivre les efforts d'amélioration afin d'optimiser la qualité de la gestion des paiements.

La performance mesurée à travers les délais, la qualité des livrables, et le coût des marchés issus de projets et programmes est partiellement affectée par la gouvernance des marchés. Les programmes, plus complexes, génèrent plus de recours et délai, ce qui peut peser sur leur performance. Cette complexité doit être considérée pour améliorer la gouvernance adaptée à chaque type d'intervention.

Ceci nous conduit à la vérification des hypothèses formulées.

Vérification de l'hypothèse générale (HG)

L'hypothèse globale (HG) postule que la gouvernance des marchés publics au Mali a un impact la performance des projets et programmes au sein des DFM.

Les résultats recueillis sont globalement cohérents avec cette hypothèse générale. En effet, tels que le présent travail s'appuie sur la théorie des contrats qui structure l'analyse des relations entre l'autorité publique et les opérateurs économiques (Camara, 2023), la gouvernance, comprise ici comme un ensemble multidimensionnel de règles et pratiques (transparence, redevabilité, respect des règles, lutte contre la corruption, absence d'ingérence politique), apparaît clairement liée à la performance des marchés publics (délais, coûts, qualité). De plus, cette observation rejette l'importance soulignée par la littérature de la théorie économique des enchères pour garantir une allocation efficiente par la concurrence dans les appels d'offres (Von Neumann & Morgenstern, 1944 ; Vickrey, 1961).

- Du côté de la gouvernance :

Transparence : La publication concordante du Plan de passation des marchés (PPM) et de l'Avis général de passation (AGP) dans une large majorité de DFM (74% pour PPM et 70% pour AGP) souligne une dynamique positive de transparence, considérée comme un pilier fondamental de la bonne gouvernance des marchés publics. Cela illustre l'importance de la transparence pour limiter les coûts de transaction liés à l'exécution des contrats, comme l'indique la théorie des coûts de transaction (Williamson, 1975).

Redevabilité et lutte contre les mauvaises pratiques : La perception d'efficacité relative des dispositifs anti-corruption et la présence modérée de mauvaises pratiques est nette. La confiance dans ces dispositifs est cruciale et sa corrélation avec la performance traduit le niveau des résultats obtenus. Ces résultats corroborent les travaux qui insistent sur le rôle de la lutte contre la corruption pour assurer l'efficience et la qualité des marchés publics (Bulow & Klemperer, 1996 ; Milgrom, 2004).

Ingérence politique : Son rejet quasi unanime par les acteurs indique que son existence est perçue comme un frein à la compétence et donc à la performance effective. Ce constat rejette l'importance du respect des principes d'intégrité et d'éthique dans la gouvernance, souligné par Hassima, Kajewski & Trigunarsyah (2017).

Niveaux d'éducation et satisfaction : La forte proportion de cadres diplômés (près de 75% avec une Maîtrise ou un Master) qui évaluent le contenu de la réglementation comme globalement positive mais mitigée par les nuances dans les niveaux d'études (plus les diplômes sont élevés, plus certaines réserves apparaissent). Cela suggère que les profils plus spécialisés identifient des limites dans le cadre réglementaire, point à améliorer pour optimiser la gouvernance. Une base de ressources humaines qualifiées est un moteur potentiel d'une gouvernance efficace. La professionnalisation des acteurs s'inscrit pleinement dans les préconisations pour améliorer la performance (El Amry, 2018).

- Du côté de la performance, on constate :

Des délais globalement plus courts dans les programmes pour certaines étapes, mais plus longs pour d'autres (par exemple, le délai d'approbation est plus long pour les programmes), ce qui suggère une complexité organisationnelle plus prononcée au sein des administrations publiques. Ce constat rejette

l'analyse de la littérature sur l'impact important des délais sur la réussite des projets (Ouedrago & Sosa Lopez, 2021).

La qualité des livrables et le respect global des délais sont corrélés positivement, renforçant l'idée que la gouvernance influence de façon tangible la performance. Cette performance multidimensionnelle suit les trois axes identifiés par Neely, Gregory & Platts (1995) : qualité, coût, délai.

Les coûts des MP se traduisent par un taux de satisfaction demeurant globalement supérieur au sein des Projets, ce qui traduit une bonne performance. Toutefois la faible proportion d'un niveau de satisfaction très élevé incite à poursuivre une amélioration constante de la qualité des paiements surtout au sein des programmes. Ces observations s'inscrivent dans la perspective d'une gouvernance dynamique et adaptative nécessaire pour faire face aux enjeux micro et macro-économiques des marchés publics (Dicko, 2018).

En somme, les multiples relations statistiques montrent que la gouvernance, en tant que cadre normatif et pratique, influence la performance des projets et programmes au sein des DFM, ce qui confirme l'hypothèse générale HG.

Hypothèse spécifique 1 (HS1)

L'hypothèse spécifique HS1 postule qu'une bonne gouvernance des marchés publics améliore positivement la performance des projets et programmes.

Cette hypothèse s'appuie notamment sur les déterminants de la gouvernance, notamment la qualité des dispositifs de transparence, de redevabilité, de respect de la réglementation, formation, de lutte anti-corruption, et de perceptions de compétence vs ingérence politique, pour apprécier celles de la performance (qualité, délai et coûts).

Ingérence politique vs compétence : La théorie des jeux et des cadres éthiques souligne l'importance que la présence des influences extérieures est préjudiciable à la prise de décision (Harsanyi, 1967 ; Culha-Zabci, 2002). Une forte majorité (86%) considère l'ingérence politique comme nuisible, surtout chez ceux qui valorisent la compétence au plus haut degré (Tableau 6). Ce rejet quasi unanime confirme que la gouvernance souffre des interférences politiques, impactant négativement la qualité des décisions et donc potentiellement la performance des marchés publics.

Transparence et lutte anti-corruption : Le lien évident entre absence de mauvaises pratiques et efficacité perçue de la lutte anti-corruption (Tableau 7) et la forte association entre publication des documents PPM (Plan de Passation des Marchés) et AGP (Avis Général de Passation) (Tableau 8) montrent que la transparence est bien un pilier crucial pour une gouvernance saine. Cette transparence joue un rôle intégrateur nécessaire à la confiance des acteurs et au bon déroulement des procédures. La transparence est un pilier fondamental dans les théories économiques des enchères (Von Neumann & Morgenstern, 1944 ; Friedman, 1956) et dans la théorie des contrats, car elle réduit l'asymétrie d'information et permet un meilleur alignement des intérêts entre les parties prenantes.

Redevabilité et lutte contre la corruption : Dans le cadre de la théorie des coûts de transaction (Williamson, 1975), la redevabilité permet de réduire les risques associés à la mise en œuvre des contrats, en favorisant un contrôle éthique et organisationnel renforcé. L'efficacité perçue du dispositif anti-corruption est meilleure lorsqu'on déclare moins de mauvaises pratiques. Cela confirme l'importance d'un cadre éthique relativement acceptable dans la bonne gouvernance des marchés publics au Mali. La lutte contre la corruption est donc un déterminant majeur de la performance, notamment en termes de qualité des livrables et respect des délais.

Respect des délais et qualité des livrables : L'analyse bivariée montre une corrélation claire entre délais courts (passation, engagement, exécution) et meilleure satisfaction. La performance en délai influe directement sur la satisfaction perçue. Cette relation souligne l'impact des pratiques de gouvernance sur l'efficacité opérationnelle des MP, quoique les résultats n'établissent pas clairement que le respect des délais abouti à une meilleure qualité de livrable. Ce déterminant est directement lié aux dimensions de performance identifiées par Neely, Gregory & Platts (1995) (qualité, coût, délai), ainsi qu'à la gestion opérationnelle fondée sur la professionnalisation et la planification rigoureuse (Camara & Thera, 2023 ; Ouedrago & Sosa Lopez, 2021)

Les résultats obtenus auprès des différents acteurs (DFM, société civile et opérateurs) convergent vers une même conclusion : la bonne gouvernance, fondée sur la transparence, la redevabilité, le respect des procédures, et l'absence d'ingérence, améliore la performance des projets et programmes. La correction des interférences politiques apparaît en revanche comme un enjeu clé encore non résolu, qui pourrait freiner l'optimisation de la performance. L'hypothèse HS1 est donc globalement confirmée, avec la nuance que toute avancée dans la gouvernance doit impérativement réduire l'ingérence politique.

□ Hypothèse spécifique 2 (HS2)

L'hypothèse HS2 avance que des mécanismes d'audit et contrôle efficaces améliorent la performance des projets et programmes.

Les résultats qui concernant le contrôle et l'audit réalisés par la Direction Générale des Marchés Publics et des Délégations de Service Public (DGMP-DSP), les bailleurs, les OSC et les parlementaires apportent un éclairage important :

Perception du contrôle a priori : La qualité du contrôle a priori par la DGMP-DSP et les bailleurs est bien notée (Tableau 17), confirmant une bonne évaluation des procédures préalables. Par ailleurs, le jugement est favorable tant à la DGMP qu'aux bailleurs, avec un léger écart. Ce constat est rassurant sur la qualité des contrôles préalables et leur rôle dans la prévention des risques, donc un levier d'amélioration de la performance. Ce résultat illustre le rôle structurant du contrôle préventif dans la chaîne contractuelle décrite dans la théorie des contrats (Camara, 2023), qui valorise la mise en place de règles rigoureuses et une supervision en amont pour limiter les risques d'échec.

Perception du contrôle a posteriori : Toutefois, les contrôles par l'Assemblée Nationale présentent un taux plus élevé d'insatisfaction (Tableau 18), indiquant une possible faiblesse ou rigidité institutionnelle dans le contrôle législatif. Le contrôle de la Cour Suprême est perçu globalement plus satisfaisant que celui de l'Assemblée Nationale, ce qui pourrait pointer la nécessité d'améliorer les mécanismes de contrôle parlementaire du secteur. Cette variabilité reflète l'importance soulignée dans les travaux d'Eustache (2008) et Wauters (2011), qui montrent que le cadre institutionnel et la souplesse des organes de contrôle influent fortement sur leur efficience, condition essentielle pour une bonne gouvernance et la performance des marchés.

Contrôle a posteriori et audit : La plupart des répondants jugent le contrôle a posteriori assez bon (67,44%) et l'audit excellent à très bon (72%, Tableau 19). Ce niveau de qualité perçu bénéficie d'une influence positive sur la prise en compte des observations issues des audits (Tableau 20), avec une très forte proportion d'intégration des recommandations des audits bien intégrées quand la qualité est élevée. La complémentarité des deux contrôles est perçue positivement, chacun contribuant à un maillage efficace de gouvernance des marchés. L'audit jouit d'un prestige supérieur, soulignant son importance stratégique. Ce constat met en lumière les arguments développés par Boullanger (2013), qui considère l'audit interne comme un levier central pour la maîtrise des risques, la motivation des acteurs, et l'optimisation des ressources. De même, la complémentarité entre contrôle a priori et a posteriori rejoint les recommandations théoriques de la gouvernance performante, qui prônent un système de contrôle multidimensionnel et intégré.

En gros, l'efficacité des mécanismes d'audit et de contrôle apparaît clairement comme un levier majeur de la performance des opérations liées aux marchés publics. L'hypothèse HS2 est donc confirmée par les données, surtout en lien avec la qualité des audits externes et le suivi rigoureux des recommandations. Ceci corrobore la littérature récente insistant sur la complexité des facteurs organisationnels et institutionnels dans la réussite des marchés publics (Ndolo Ekaney, 2014 ; Putri et al., 2021), et souligne l'importance d'adapter ces mécanismes aux spécificités locales tout en respectant les standards internationaux de bonne gouvernance.

Tableau 36 : Synthèse et vérification globale des hypothèses

Hypothèse	Résultats	Vérification
<b>HG : Gouvernance impacte la performance</b>	La transparence, la redevabilité, le respect des règles, la lutte contre la corruption, la perception positive, le rejet des ingérences politiques ont	Confirmée

	montré qu'ils ont un lien avec les différents délais, le coût des marchés et la qualité des livrables	
<b>HS1 : Bonne gouvernance au sein des DFM impacte positivement la performance des projets et programmes</b>	Une meilleure qualité de transparence, de redevabilité, de respect des règles, de lutte contre la corruption, de perception positive, de rejet des ingérences politiques ont démontré un lien positif avec les différents délais, le coût des marchés et la qualité des livrables	Confirmée
<b>HS2 : Mécanismes d'audit et contrôle efficaces améliorent la performance</b>	Audit efficace lié à meilleure prise en compte des observations	Confirmée

Les résultats confirment que la gouvernance des marchés publics au Mali joue un rôle clé dans la performance des projets et programmes. La gouvernance renforcée par la transparence et la qualité du contrôle/audit améliore la gestion des marchés et les perceptions des acteurs. Cependant, plusieurs défis subsistent, notamment l'ingérence politique, les délais d'approbation longs pour les programmes, et la faible participation des acteurs externes malgré une bonne transparence.

#### 4.2.2 Recommandations et limites

Recommandations :

Au regard des résultats de cette étude sur l'impact de la gouvernance des marchés publics sur la performance des projets et programmes au Mali de 2018 à 2023 au sein des Directions des Finances et du Matériel (DFM), plusieurs recommandations pertinentes peuvent être formulées afin de consolider et d'optimiser la gestion des marchés publics, tout en renforçant l'efficacité, la transparence et la responsabilité.

Premièrement, il est impératif de renforcer les mécanismes de transparence. La publication systématique et régulière de l'Avis Général de Passation (AGP) doit être institutionnalisée dans toutes les DFM afin d'assurer une information accessible, complète et cohérente aux parties prenantes. Cette mesure dont l'inobservation doit être un facteur bloquant le lancement de tout marché, permettra de réduire significativement les asymétries d'information, facteur clé selon la théorie économique des enchères, et d'accroître la confiance des opérateurs économiques et autres acteurs concernés.

Deuxièmement, la redevabilité doit être confortée à travers une amélioration des dispositifs anti-corruption et des pratiques éthiques. La mise en place d'un cadre rigoureux combinant contrôle interne renforcé au sein de chaque DFM, audit externe et sanctions ciblées permettra de lutter efficacement contre les mauvaises pratiques telles que la corruption, le clientélisme et l'ingérence politique, éléments identifiés comme freins majeurs à la performance. Le rejet quasi unanime de l'ingérence politique exige par ailleurs une vigilance accrue et la promotion d'une gouvernance fondée sur la compétence et l'intégrité, conformément aux principes éthiques.

Troisièmement, la professionnalisation des acteurs des marchés publics doit être une priorité. La montée en compétences par la formation continue et l'appui technique spécialisé renforcera la capacité des gestionnaires à respecter les règles, maîtriser les procédures et gérer efficacement les délais et la qualité des livrables. Une attention particulière devra être accordée à l'équilibre des genres et au renouvellement générationnel afin d'assurer une diversité de perspectives et d'expériences enrichissantes.

Quatrièmement, l'optimisation des délais de passation, d'exécution et de paiement doit être engagée par une simplification des procédures administratives tout en garantissant un contrôle rigoureux. Les écarts observés entre projets et programmes en termes de durée et satisfaction des délais doivent être étudiés pour adapter les processus aux réalités et exigences spécifiques de chaque type d'intervention. Le respect strict des délais courts améliore notamment la satisfaction et la performance générale.

Cinquièmement, l'amélioration de la participation des parties prenantes externes, notamment la société civile, est essentielle. La participation démocratique et inclusive doit être encouragée pour favoriser une meilleure représentativité, renforcer la transparence et assurer une prise en compte effective des besoins et des contraintes exprimés par les usagers.

Enfin, il convient d'instaurer un système intégré et multidimensionnel de contrôle associant contrôle a priori, contrôle a posteriori et audits externes de haute qualité. Une meilleure prise en charge des observations issues des audits, conjuguée à une coordination efficace entre les organes de contrôle institutionnels, renforcera la performance des marchés publics. Ce système doit être souple et adapté aux spécificités locales tout en respectant les standards internationaux reconnus de bonne gouvernance.

En somme, une politique de gouvernance des marchés publics articulée autour de la transparence accrue, de la lutte contre la corruption, de la professionnalisation des acteurs, de la simplification des procédures, de la participation démocratique, et d'un contrôle intégré rigoureux constitue la clé pour améliorer significativement la performance des projets et programmes au Mali dans un cadre durable, équitable et efficace.

**Limites de l'étude**

Cette étude, bien que rigoureusement conduite, présente certaines limites potentielles. Il s'agit de :

- la prédominance masculine parmi les répondants, concentrée dans une tranche d'âge spécifique, qui peut engendrer un biais de représentativité et limiter la diversité des perceptions ;
- la collecte principalement centrée sur la capitale Bamako pourrait restreindre la généralisation des résultats à l'ensemble du territoire national où les contextes varient. Cependant, cette limite peut être nuancée du fait qu'il n'y a pas de DFM ailleurs qu'à Bamako ;
- la méthode quantitative, bien qu'objective, peut ne pas saisir pleinement les dimensions qualitatives et culturelles influençant la gouvernance et la performance des marchés publics ;
- la dépendance aux déclarations des acteurs implique un risque de biais de déclaration ou de perception, notamment sur des sujets sensibles comme la corruption et l'ingérence politique ;
- la complexité et l'interdépendance des facteurs étudiés rendent difficile l'isolation stricte de l'impact de chaque variable sur la performance.

Au regard de tout ce qui précède, deux principales pistes de recherche peuvent être envisagées à partir de cette étude. Il s'agit de :

**Pistes de réflexion futures**

D'abord l'« Étude qualitative approfondie sur les facteurs socio-culturels et institutionnels influençant la gouvernance des marchés publics au Mali » : Cette piste viserait à explorer les dimensions non quantifiables, notamment les pratiques culturelles, les perceptions sociales, les jeux de pouvoir et les résistances institutionnelles qui peuvent affecter la transparence, la redevabilité et la participation. Une telle approche permettrait de mieux comprendre les déclencheurs et les freins à une gouvernance optimale, complétant ainsi la démarche quantitative réalisée.

Ensuite, l'« Analyse comparative de la gouvernance et de la performance des marchés publics entre le District de Bamako et autres régions administratives du Mali » : Cette recherche chercherait à identifier les différences et spécificités dans la gestion des marchés publics entre le District et les autres régions, notamment en tenant compte des contextes sécuritaires, économiques et administratifs distincts. Elle pourrait contribuer à proposer des politiques de gouvernance adaptées à la diversité territoriale et à renforcer la pertinence des recommandations au niveau local.

## **CONCLUSION**

Au terme de cette étude portant sur l'impact de la gouvernance des marchés publics sur la performance des projets et programmes dans les Directions des Finances et du Matériel (DFM) au Mali de 2018 et 2023, les conclusions suivantes se dégagent.

Il ressort clairement que la gouvernance constitue un levier déterminant influant significativement la performance des marchés publics. La qualité des mécanismes de gouvernance, articulée autour des principes fondamentaux de transparence, de redevabilité, du respect rigoureux des règles, et de lutte contre la corruption, favorise incontestablement l'efficacité, l'efficience, la maîtrise des coûts et le respect des délais dans l'exécution des projets et programmes. La publication régulière et cohérente des documents clés tels que le Plan de Passation des Marchés (PPM) et l'Avis Général de Passation (AGP), témoigne d'une dynamique positive de transparence, essentielle pour limiter les asymétries d'information et instaurer la confiance entre les parties prenantes.

Par ailleurs, la lutte contre les mauvaises pratiques, notamment la corruption et l'ingérence politique, demeure un défi majeur. L'étude révèle un rejet quasi unanime de l'ingérence politique, perçue comme un frein majeur à la compétence, à l'intégrité des décisions et donc à la performance globale des marchés publics, et celle des projets et programmes. Cette situation souligne l'impérieuse nécessité de renforcer les dispositifs de contrôle interne et externe ainsi que les audits de qualité, dont l'efficacité est confirmée comme un facteur clé d'amélioration continue des processus, notamment de la performance.

La professionnalisation des acteurs impliqués, conjuguée à une meilleure formation et à une gestion plus équilibrée des ressources humaines, notamment en matière d'équilibre générationnel et de genre, apparaît également comme un facteur essentiel pour optimiser la gestion des marchés publics, garantir la qualité des livrables et assurer une gestion rigoureuse des différents délais.

Bien que la transparence soit globalement appréciée, la participation effective des parties prenantes, notamment de la société civile, reste insuffisante, ce qui constitue un frein à une gouvernance inclusive et démocratique. La mise en place de mécanismes favorisant une participation plus large et active est indispensable pour renforcer la représentativité et garantir une meilleure prise en compte des besoins collectifs.

Globalement, l'étude démontre que la performance des marchés publics au Mali dépend étroitement d'une gouvernance intégrée, équilibrée et dynamique, alliant transparence, rigueur éthique, professionnalisme, participation inclusive et contrôle rigoureux. La consolidation de ces piliers constitue la condition sine qua non pour assurer une gestion durable, efficace et équitable des projets et programmes, en phase avec les objectifs de développement économique, social et environnemental du pays.

## **BIBLIOGRAPHIE**

- Achibane M., Samihi Y. & Eddaoudi F. (2018). Les méthodes et les risques liés à l'audit interne des marchés publics au Maroc, RMGE, 4(9), pp. 109-136.
- Aliza, A. H., Stephen, K. & Bambang, T., (2011). The importance of Project Governance Framework in Project Procurement Planning, The Twelfth East Asia-Pacific Conference on Structural Engineering and Construction, pp.1929-1937.
- Archie Carroll, A. B., (1999). Corporate Social Responsibility: Evolution of a Definitional Construct, Business Society, 38, pp.268-295.
- Arrowsmith, S., (2005). The Law of Public and Utilities Procurement, 2e édition, Sweet et Maxwell, Londres.
- Ayhan, B. & üstüner Y., (2015). La gouvernance dans les marchés publics : La réforme du système turc des marchés publics, Revue internationale des Sciences administratives, 3(81), pp.680-701.
- Benabdellah, Z. & Eddaou, M., (2023). L'impact de l'audit interne sur la qualité des marchés publics au sein des administrations publiques au Maroc, Application de la modélisation d'équations structurelles, Revue AME, 5(2), pp.42-63.
- Boulenger, S. & Joanis, M., (2015). Analyse économique des marchés publics dans l'industrie de la construction au Quebec, Rapport de projet de Cirano, 122 pages.

- BVG (2023). Vérification financière de la gestion des marchés de construction de réhabilitation et de contrôle des routes du ministère des transports et des infrastructures de 2015 à 2020. BVG, 2023, 247 pages.
- BVG (2023). Vérification de la performance de la gestion du projet formation professionnelle, insertion et appui à l'entrepreneuriat des jeunes ruraux de 2018 à 2021, BVG, 80 pages.
- BVG (2023). Vérification financière de la gestion du fonds national d'appui à l'agriculture Ministère du développement rural de 2019 à 2023, BVG, 2023, 99 pages.
- BVG (2022). Evaluation du Programme décennal de Développement de la Formation professionnelle pour l'Emploi (PRODEFPE), 1ère phase : programme triennal 2015-2017. BVG, 2023, 84 pages.
- Camara, O., (2023). Analyse de la contribution des procédures des passations des marchés publics à la performance de la gestion des projets des BTP à Bamako, Option : Comptabilité, Contrôle, Audit, IPU, Bamako, 234 pages.
- Camara, O. & Thera, S. (2023). Les procédures des passations des marchés publics au Mali : la non-maîtrise des procédures et le manque de transparence. *Revue Française d'Economie et de Gestion*, 4(8), pp. 276-294.
- Culha-Zabci, F., (2002). La nouvelle stratégie de la Banque mondiale pour le marché mondial : la gouvernance, *Dergi Park Akademik*, pp.151-179.
- Delbard, O., (2011). Dictionnaire environnement et développement durable, Hors Collection, n°12768.
- Demsetz, H., (1968). Le coût de la transaction, *Le journal trimestriel d'économie*, 82(1), pp.33-53.
- Dicko, A., (2018). Droit des marchés publics au Mali, cadre harmonisé des marchés publics au sein de l'espace UEMOA, Procédures de passation des marchés des bailleurs de fonds, L'Harmattan-Mali, Bamako, 485 pages.
- Directive n°01/2009/CM/UEMO portant Code de transparence dans la gestion des Finances publiques
- El Amry, A. (2018). L'impact de la professionnalisation des acheteurs publics sur l'efficacité de la commande publique : cas des sous ordonnateurs au Maroc, *Revue CCA*, pp.90-104.
- Friedman, L., (1956). A competitive bidding strategy, *Operations research*, Vol.4, pp.104-112.
- Gnahore, M., (2016). La gestion des marchés publics en Côte d'Ivoire : contraintes juridiques et réalités sociologiques, Université de Strasbourg, ENA, France, 125 pages.
- Gobin, C., (2007). Gouvernance, *Quaderni* n°63, pp. 54-57.
- Hassima, A., Kajewskib, S. & Trigunarsyahc, B., (2017). Facteurs affectant la gouvernance des projets dans la prise de décision éthique pour l'approvisionnement en projets du secteur public - Une étude Delphi, *Journal des Sciences Administratives*, 14(1), 16 pages.
- Kjaer, A. M., (2004). Les vieux balais peuvent aussi balayer ! Un aperçu des dirigeants et des réformes du secteur public en Ouganda, en Tanzanie et au Kenya, *Presse de l'Université de Cambridge*, 42(3), pp.389-413.
- Koudougou, L., (2015). Les déterminants de la performance des projets et programmes de développement au Burkina Faso, 40 pages.
- Ndolo. E., (2014). Etude exploratoire de l'impact des déterminants de la passation des marchés publics sur la qualité des projets d'infrastructures routières au Cameroun, Université du Québec, Sciences économiques et Administratives, 151 pages.
- Neely, A., Gregory, M., & Platts, K., (1995). "Performance measurement system design, A literature review and research agenda", 15(4), pp. 80-116.
- O'Shaughnessy, W., (1992). La faisabilité de projet : une démarche vers l'efficience et l'efficacité, Editions SMG, 214 pages.
- Ouedrago, A. & Sosa Lopez, A., (2021). Les déterminants de la performance des projets et programmes de développement au Burkina Faso, 25(1), pp.300-313.

- Von, N. J. & Morgenstern O., (1944). Theory of Games and Economic Behavior, Princeton University Press, 1ère édition.
- Wauters, K., (2011). La complexification du droit des contrats et marchés publics, Overheidsopdrachten & Overeenkomsten, pp.147-150.
- Williamson, O., (1975). Markets and Hierarchies: Analysis and Antitrust Implications. New York : The Free Press, pp.5-216.
- Zarkada, A. & Martin, S., (1997). Facteurs affectant la prise de décision marketing à contenu éthique : appels d'offres collusives sur le marché des contrats de construction, ANZMEC, Conférence des éducateurs en marketing d'Australie et de Nouvelle.

---

### Article Type: Research Article

Received: 13/12/2025

Volume/Issue: 3(1)

Accepted: 20/01/2026

Pub Date Season: Winter

Published: 24/01/2026

Pages: 142-176

Cite as : Cissé, M. B., Diallo, A. M., & Nimaga, P. A. (2026). Financement de la santé au Mali : Défis et perspectives en 2023. *Interdisciplinary Finance and Development Journal*, 3(1), 142-176.

## Financement de la santé au Mali : Défis et perspectives en 2023

**Dr Mohamed dit Babily CISSE<sup>1</sup>, DIALLO Abdoulaye Mohamed<sup>2</sup>, Papa AMARA NIMAGA<sup>3</sup>**

<sup>1</sup>Doctorant, Ecole Doctorale « Droit-Economie-Sciences Sociales-Lettres et Arts » ED-DESSLA Mali, Faculté des Sciences Economiques et de Gestion de Bamako (FSEG), Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako (USSGB), Médecin chargé de programme à la Cellule de Planification et de Statistique du Ministère de la Santé et du Développement Social,  
[mohamedbabily@yahoo.fr](mailto:mohamedbabily@yahoo.fr)

<sup>2</sup>Doctorant, Ecole Doctorale « Droit-Economie-Sciences Sociales-Lettres et Arts » ED-DESSLA Mali, Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako (USSGB), Faculté des sciences économique et de gestion (FSEG), [dialloba41@gmail.com](mailto:dialloba41@gmail.com), ORCID: 0009-0009-0141-0822

<sup>3</sup>Enseignant chercheur Ecole Normale d'Enseignement Technique et Professionnel (ENETP), Campus universitaire de Kabala - Mali. Laboratoire de recherche en Sciences de l'Administration et de Gestion des Entreprises (LARSAGE) de l'ENETP, [nimaga\\_amara@yahoo.fr](mailto:nimaga_amara@yahoo.fr)

DOI : 10.5281/zenodo.18363134

### RÉSUMÉ

*Dans le cadre d'un système de santé publique fragile au Mali, l'enjeu du remboursement des frais hospitaliers s'avère essentiel pour garantir la pérennité financière des structures de santé. Le développement économique du Mali est étroitement lié à la performance de son système de santé, dans un contexte marqué par des défis structurels et conjoncturels. Cette étude examine l'impact du financement de la santé assortie d'une analyse des défis et perspectives pour l'année 2023. L'étude, qui allie une méthode hybride intégrant des données empiriques recueillies sur le terrain et des recherches documentaires, met en exergue les facteurs structurels et conjoncturels du financement du système de santé malien. Elle examine également ses répercussions directes et indirectes sur la qualité des soins, l'affluence des patients et les revenus générés par les services médicaux. Les résultats révèlent que le financement contribue significativement à la baisse du recouvrement des coûts, en compromettant la continuité et la performance des services rendus.*

**Mots-clés :** Conjoncturel ; Fragile ; Perennite ; Sante ; Structurels

### ***Health financing in Mali: Challenges and prospects in 2023***

### **ABSTRACT**

*Given Mali's fragile public health system, the issue of hospital cost reimbursement is crucial to ensuring the financial sustainability of healthcare facilities. Mali's economic development is closely linked to the performance of its health system, in a context marked by structural and cyclical challenges. This study examines the impact of health financing, accompanied by an analysis of the challenges and prospects for 2023. The study, which combines a hybrid method integrating empirical data collected in the field and documentary research,*

*highlights the structural and cyclical factors affecting the financing of the Malian health system. It also examines its direct and indirect repercussions on the quality of care, patient numbers, and the revenue generated by medical services. The results reveal that financing contributes significantly to the decline in cost recovery, compromising the continuity and performance of the services provided.*

**Keywords:** Cyclical; Fragile; Sustainability; Health; Structural

## INTRODUCTION

Dans de nombreux pays d'Afrique subsaharienne, les établissements publics hospitaliers font face à un double défi : assurer l'accessibilité et la qualité des soins pour les populations tout en garantissant leur viabilité financière. Au Mali, ce paradoxe est accentué par un contexte de crise multidimensionnelle (sécuritaire, économique, sanitaire) qui fragilise davantage les performances du système de santé. Dans cette dynamique, la question du recouvrement des coûts hospitaliers devient une exigence stratégique dans les politiques publiques de santé, notamment avec l'adoption du recouvrement partiel des coûts à travers les actes médicaux, les consultations, les examens et les hospitalisations (OMS, 2010 ; Kadio et al., 2021).

Cependant, l'efficacité du recouvrement repose largement sur la présence, la disponibilité et la performance du personnel médico-soignant, principal acteur dans la prestation des services hospitaliers. Or, l'absentéisme du personnel qu'il soit motivé par des causes individuelles, organisationnelles ou structurelles constitue une entrave majeure à la continuité des soins, à la satisfaction des usagers et à la capacité de l'hôpital à mobiliser des recettes propres (Bakibinga-Gaswaga et al., 2020). Ce phénomène, parfois banalisé, engendre une sous-utilisation des plateaux techniques, des retards dans la prise en charge des patients, et dans certains cas, le report ou l'abandon des soins, avec pour corollaire une baisse significative des revenus attendus.

Dans le contexte spécifique de l'Hôpital du Mali, établissement de référence en zone urbaine, les effets de l'absentéisme sur la dynamique financière méritent une attention particulière. En effet, cet hôpital cumule à la fois une forte fréquentation, des exigences de qualité, mais aussi une contrainte budgétaire qui le rend vulnérable aux défaillances organisationnelles internes. Il apparaît dès lors nécessaire d'analyser les mécanismes par lesquels l'absentéisme du personnel soignant affecte le niveau de recouvrement des coûts, et d'identifier les leviers d'action pour une meilleure gestion des ressources humaines hospitalières.

### Présentation générale du Mali

Pays sahélien, situé au centre de l'Afrique de l'ouest, le Mali est un pays continental. D'une superficie de 1.241.238 km<sup>2</sup>, le pays partage ses frontières avec sept pays : l'Algérie au nord ; la Mauritanie au nord-ouest ; le Sénégal à l'ouest ; la Guinée au sud-ouest ; la Côte d'Ivoire au sud ; le Burkina au sud-est ; le Niger à l'est. Le Mali est divisé en trois grandes zones climatiques du sud au nord : la zone soudanienne et soudano-guinéenne (25% de la superficie), la zone sahélienne (50% du territoire) et le désert saharien (25% de la superficie). La pluviométrie annuelle diminue du sud au nord allant de 1300 mm en zone soudano-guinéenne à moins de 200 mm en zone sahélienne. En plus de l'absence de façade maritime, il y a l'enclavement intérieur lié à la faiblesse des infrastructures de communication. Le relief est peu accidenté. Le pays est arrosé par deux grands fleuves (Niger et Sénégal) et leurs affluents. La population du Mali en 2023 est estimée à 23 133 372 habitants. Le taux d'accroissement annuel moyen de la population malienne a été estimé à 3,3% selon le RGPH de 2022. Les femmes représentent 49,7% de la population contre 50,3% pour les hommes (RGPH 2022).

#### - Découpage administratif

Le Mali a opté en 1993 pour une politique de décentralisation et depuis 2012 pour une décentralisation plus poussée en créant de nouvelles circonscriptions administratives (*loi n°2012-017 du 02 mars 2012 portant création de circonscriptions administratives en République du Mali*). Il compte aujourd'hui 20 régions administratives dont le District de Bamako (la capitale), 159 cercles, et 815 communes. Les Collectivités Territoriales (CT) ont comme mission, la conception, la programmation et la mise en œuvre des actions de développement économique, social et culturel d'intérêt régional ou local.

### ❖ Indicateurs socioéconomiques

Ce tableau présente l'évolution des principaux indicateurs macroéconomiques du Mali sur une décennie (2013-2023).

**Tableau 1 : Evolution des indicateurs socioéconomiques de 2013 à 2023**

Indicateurs économiques	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Taux de croissance réelle du PIB	2,3	7,1	6,2	5,8	5,4	4,7	5,1	-1,2	3,1	3,73	4,9
dont secteur primaire	-3,4	10,1	6,4	7,5	5	5,2	5,2	-4,3	2,4	5,37	5,4
dont secteur secondaire	-0,4	8,1	-0,4	0,3	6,6	8,4	5,4	-0,1	0,3	0,83	1,3
dont secteur tertiaire	7,3	5,4	6,9	6,8	5,4	3,1	4,8	1,6	5,3	4,98	7,2
Taux d'inflation	-0,6	0,9	1,5	-1,8	1,8	1,8	-3,0	0,5	3,9	9,80	2,1
Taux d'investissement global (en % du PIB)	17,1	17,9	18,4	19,3	20,3	18,4	22,6	17,2	21,3	20,29	20,3
Taux de pression fiscale (en % du PIB)	12,3	12,6	14	14,9	15,2	11,8	16,8	14,20	14,2	13,6	15,0
Taux de couverture (exportations/importations)	92	84,5	85,1	83	76,1	86	68,8	82,1	73,6	73,08	70,7
Taux d'endettement extérieur et intérieur public (en % du PIB)	26,4	27,4	30,7	36	36	37,3	40,55	47,30	51,6	53,1	51,15

**Source :** INSTAT "Comptes économiques du Mali" (2023). IHPC pour l'inflation et le TOFE de la DNTCP pour le taux de pression fiscale.

### ❖ Niveau de la pauvreté

L'incidence (taux) de la pauvreté c'est-à-dire la proportion de la population malienne qui n'arrive pas à dépenser 291 426 FCFA par an nécessaire pour satisfaire ses besoins de base, est estimée à 43,9 % en 2023 contre 45,5 % en 2022. La pauvreté est largement répandue en milieu rural, près de la moitié de la population d'entre eux sont pauvres (51,7 %). Les ménages dirigés par les hommes contiennent plus de pauvres que ceux dirigés par les femmes (44,7 % contre 28,3 %).

L'effort d'investissement nécessaire pour éradiquer la pauvreté, mesurée par sa profondeur, autrement dit le déficit collectif moyen des dépenses des pauvres par rapport à la ligne de pauvreté pour l'ensemble de la population est estimé à 862,90 milliards de FCFA.

Selon le rapport annuel EMOP 2023, l'essentiel des dépenses des ménages va dans l'alimentation (66,3 %) et dans le logement, (10,2%).

### Présentation du système de santé

La politique sectorielle de santé du Mali a été bâtie sur une structure pyramidale avec un plan d'offre de soins et d'administration.

Le secteur public compte six (6) hôpitaux de 3<sup>ème</sup> référence : Gabriel Touré, Point G, IOTA, CNOS, l'Hôpital du Mali et l'Hôpital de Dermatologie de Bamako (HDB). Les hôpitaux de 2<sup>ème</sup> référence sont au nombre de huit (8) : l'hôpital Fousseyni DAOU de Kayes, l'hôpital de Sikasso, l'hôpital Nianankoro FOMBA de Ségou, l'hôpital Sominé DOLO de Mopti, l'hôpital de Tombouctou, l'hôpital Hangadoumbo Moulaye TOURE de Gao, l'hôpital Bocar SALL de Kati (Région de Koulikoro) et la Clinique Périnatale Mohammed VI de Bamako. À ceux-ci, s'ajoutent certains hôpitaux privés.

En dessous des hôpitaux de deuxième et troisième référence, se situent les CSRÉf (hôpitaux de district) au nombre de 62 fonctionnels, qui assurent aussi bien les fonctions de soins de santé ambulatoires et hospitaliers ainsi que l'administration du système de santé. Ils servent d'intermédiaire entre les Centres de Santé Communautaires (CSCom) au nombre de 1 632 offrant uniquement les soins de santé en ambulatoire et les hôpitaux de deuxième référence.

Les CSCom sont créés et gérés au niveau communautaire par les Associations de Santé Communautaire (ASACO). Pour rapprocher d'avantage les prestations de services de santé communautaires aux populations, une initiative de mise en place des sites d'Agent de Santé Communautaire (ASC) a commencé en 2009. En 2023, le pays en dénombre 8 270 répartis par région comme suit : Kayes (904), Koulikoro (1553), Sikasso (1137), Ségou (2037), Mopti (1770), Tombouctou (274), Gao (299), Kidal (50), Taoudenni (24), Ménaka (49) et le District de Bamako (173) selon l'annuaire SNISS 2023.

Les Directions Régionales de la Santé (DRS) sont les démembrements de la Direction Générale de la Santé et de l'Hygiène Publique (DGSHP) et servent de structures d'appui aux districts sanitaires pour la mise en œuvre de la politique de santé au niveau opérationnel.

À chaque niveau de l'offre de soins de santé, le recouvrement des coûts est mis en place pour les actes, les médicaments et tous les autres produits nécessaires pour les traitements en dehors des gratuités légales.

L'offre du service public est complétée par les structures privées (à but lucratif ou non), parapublics et confessionnelles.

Le secteur public est approvisionné principalement par la Pharmacie Populaire du Mali (PPM) basée à Bamako. La PPM fournit des médicaments génériques à tous les niveaux du secteur public de la santé via les magasins régionaux et les Dépôts Répartiteurs des Districts (DRC).

Les besoins en médicaments, vaccins et consommables sont exprimés du niveau le plus bas au niveau supérieur du système de santé (CSCom, CSRÉf, Magasins régionaux et PPM).

Le secteur privé participe également à l'approvisionnement en médicaments, consommables et réactifs.

### Situation des gratuités

#### Paludisme

La gratuité en matière de lutte contre le paludisme s'est poursuivie en 2023 et a couvert les établissements de santé publics et parapublics ainsi que le niveau communautaire à travers les Soins Essentiels dans la Communauté (SEC). Elle a concerné les combinaisons thérapeutiques à base d'Artémisinine (CTA) l'Artésunate injectable pour le traitement du paludisme grave chez les enfants de moins de 5 ans et les femmes enceintes. Les Tests de Diagnostic Rapide (TDR) la Sulfadoxine - Pyriméthamine (SP) pour le Traitement Préventif Intermittent (TPI) et les MILD. Elle a également concerné la combinaison Sulfadoxine Pyriméthamine +Amodiaquine (SP/AQ) dans le cadre de la campagne CPS.

Selon l'Enquête Démographique et de Santé du Mali (EDSM VII) réalisée en 2022-2023, 89% des ménages disposent d'au moins une moustiquaire imprégnée d'insecticide à longue durée, (50 %) possèdent au moins une MII pour deux personnes qui ont passé la nuit avant l'interview dans le ménage, Dans l'ensemble, 67 % des enfants de moins de 5 ans ont dormi sous une MII la nuit avant l'interview dans tous les ménages. Le pourcentage des enfants de moins de 5 ans dans le ménage possédant au moins une MII ayant dormi sous cette MII la nuit avant l'interview est de 73 %.

Parmi les femmes enceintes de 15-49 ans, 69 % d'entre elles ont dormi sous une MII la nuit avant l'interview. Dans les ménages possédant au moins une MII, ce pourcentage atteint 75 %.

#### VIH et Sida

Selon Rapport annuel 2023 du CSLS-TBH, sur 1 153 041 personnes dépistées (contacts des PV VIH, populations clés et populations générale), 20 372 cas ont été positifs, soit un taux de séropositivité de 1,18%.

En 2023, le pays disposait de 83 CDT, 1 465 sites PTME et 403 sites de prise en charge VIH. Les sites de PTME et prise en charge du VIH sont passés respectivement de 1 356 en 2022 à 1465 en 2023, de 203 à 403 en 2023. Le nombre de CDT est resté stationnaire à 83 depuis 2019 [Rapport annuel CSLS-TBH 2023].

En 2023, 628 596 femmes enceintes ont été dépistées au VIH sur 715 849 nouvelles inscriptions à la CPN. Parmi celles-ci, 1 398 ont été dépistées séropositives soit 0,2%.

Sur 1 398 femmes enceintes séropositives, 1 243 ont bénéficié de la trithérapie antirétrovirale soit un taux de 88,91%. Le taux de mise sous ARV des femmes enceintes le plus élevé a été enregistré à Mopti, Gao et Ménaka (100%) et le plus faible à Kidal et Taoudenni (0%).

#### Tuberculose

Au total, 8 266 cas de tuberculose toutes formes confondues ont été notifiés au Mali en 2023 contre 7 897 en 2022. Le taux de détection est estimé à 73% en 2023 contre 70% en 2022 avec une augmentation de 3%. Ce taux est supérieur à l'objectif de l'OMS qui est de 70% [Rapport annuel CSLS-TBH 2023].

Aussi, le taux de succès au traitement a augmenté entre 2022 et 2023, de 82% à 85% pour un objectif de 85% [Rapport annuel CSLS-TBH 2023]. Cela pourrait s'expliquer par le recours précoce aux soins et l'amélioration dans la recherche des malades en abandon de traitement.

Les produits et intrants sont achetés par l'État et ses partenaires et leur distribution est assurée par la Pharmacie Populaire du Mali (PPM).

### Césarienne

La gratuité de la césarienne est effective dans toutes les structures publiques de prise en charge des urgences obstétricales. Cependant, il existe des problèmes liés à l'incomplétude des kits césariennes et l'insuffisance de ressources allouées pour l'achat de ces kits.

### Vaccination

L'Etat a mis en place un programme pour la vaccination contre certaines maladies prioritaires évitables par la vaccination. Les services de vaccination ont réalisé une faible contreperformance entre 2022 et 2023 sur la couverture vaccinale en PENTA3, passant de 96,5 % à 96,2%, l'objectif national fixé est atteint (95%). Le coût d'achat des vaccins en 2023 était de 3,509 milliards de FCFA.

### Évolution des indicateurs de couverture

Le tableau ci-dessous donne l'évolution des indicateurs de couverture de 2019 à 2023.

**Tableau 2 : Évolution des indicateurs de couverture**

Indicateurs	2 019	2 020	2021	2022	2023
Nombre de CSCom fonctionnels	1 404	1 479	1 534	1 605	1 632
PMA < 5 Km (%)	58	57,9	58,4	58,6	58,17
PMA < 15 Km (%)	88	88	88,2	88,91	88,88
Fréquentation (Nouveau contact/Habitant/An)	0,44	0,42	0,45	0,47	0,46
Consultations Prénatales (% CPN4)	27	24,4	27.63	30.5	35.39
Taux d'Accouchement Assisté (%)	56,48	55,13	62	59	65,96
Penta3 <12mois (%)	97,12	89,81	97,5	96,5	96,2
Taux d'utilisation des services PF	13,8	12,7	12,9	13	12,97
Taux de césarienne %	3,12	3,06	3,5	3,60	3,71

*Source : SLIS 2023*

Le taux d'utilisation des services de planification familiale (PF) est resté stationnaire entre 2022 et 2023 à 13%.

Le taux de consultation prénatale (CPN4) a évolué progressivement entre 2020 et 2023 passant de 24,4 à 35.39%.

Le taux de consultations curatives est passé de 0,47 « Nouveau Contact/habitant/an » en 2022 à 0,46 en 2023. Cette légère diminution serait due à une insuffisance dans la couverture géographique sanitaire.

## Financement du système de santé

Le système de santé au Mali est financé par différents acteurs disposant chacun des mécanismes à travers lesquels les fonds sont mobilisés.

Il s'agit de :

- **État**

Les différents mécanismes à travers lesquels les fonds du budget d'État sont mobilisés pour financer la santé sont :

- budget alloué au Ministère de la Santé et du Développement Social ;
- budget alloué aux autres Ministères et Institutions de l'Etat dans le volet « Fonction Santé ».

- **Partenaires extérieurs**

Pour le financement de la santé, les fonds des partenaires extérieurs sont mobilisés à travers quatre mécanismes à savoir :

- les procédures du Budget d'État ;
- les appuis directs aux services des départements ;
- le financement des ONG et autres organisations de la société civile ;
- L'assistance technique.

- **Collectivités territoriales**

La contribution des collectivités territoriales au financement de la santé dans le cadre de la décentralisation va dans la réalisation d'infrastructures au niveau périphérique telle que la construction de CSCCom et dans la prise en charge des salaires de certains agents. L'essentiel des fonds de la réalisation d'infrastructures proviennent du budget d'État à travers la Direction Nationale des Collectivités Territoriales et l'ANICT.

- **Assurances et Mutuelles**

Du côté des Institutions de Sécurité Sociale, la mutualisation des ressources pour la santé est constituée par les assurances maladies dont les principaux prestataires sont la Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CANAM), l'Agence Nationale d'Assistance Médicale (ANAM), les mutuelles de santé et les compagnies d'assurances privées.

En 2023, l'assurance maladie était gérée par des dispositifs différents, créés pour des cibles particulières, et sans véritable articulation : l'ANAM gère le régime d'assistance médicale (RAMED) pour les indigents, la CANAM gère l'assurance maladie obligatoire (AMO) pour le secteur formel et les mutuelles de santé sont attendues pour couvrir le secteur informel. L'INPS et la CMSS sont des Organismes Gestionnaires Délégues (OGD) de la CANAM.

- **Ménages**

Ils participent au financement de la santé à travers les paiements directs (avec ou sans partage de coûts) et à travers les mécanismes assurantiels (assurances commerciales, mutuelles, AMO).

- **Entreprises**

Elles contribuent au financement de la santé à travers la prise en charge totale ou partielle des dépenses de santé de leurs employés.

## MÉTHODOLOGIE ET SOURCES DE DONNÉES

### Définitions des concepts du SHA 2011

- **Délimitation des soins de santé :** les activités de soins de santé comprennent l'ensemble des activités exercées par des institutions ou des individus qui mettent leurs connaissances et leur maîtrise des techniques médicales, paramédicales et infirmières au service des objectifs ci-après :
  - promouvoir la santé et prévenir les maladies ;
  - guérir les maladies et réduire la mortalité prématuée ;
  - prendre soin des malades chroniques requérant des soins infirmiers ;
  - prendre soin des personnes atteintes de déficiences, d'incapacités ou de handicaps requérant de soins infirmiers ;
  - concevoir et mettre en œuvre des actions de la santé publique ;
  - concevoir et gérer des programmes sanitaires, des mécanismes d'assurance maladie et d'autres mécanismes de financement.
- **Dépenses de santé :** Les dépenses de santé sont constituées des dépenses liées aux activités dont le but essentiel est de restaurer, d'améliorer et d'entretenir la santé d'une nation et des individus sur une année. Cette définition s'applique indépendamment de la nature de l'institution qui fournit les soins ou qui finance l'activité de santé.
- **Dépenses courantes de santé :** Elles sont constituées des dépenses de santé effectuées pour l'achat des biens et services dont la durée de vie n'excède pas l'année. En d'autres termes, ce sont des dépenses de fonctionnement.
- **Formation de capital :** Ce sont des dépenses d'investissement (dépenses d'infrastructures, d'équipements, de recherche et de formation de longue durée).
- **Biens médicaux dispensés :** Ce sont les médicaments, les consommables et les dispositifs médicaux (les lunettes, les prothèses pour l'orthopédie, les appareils pour handicapés et autres petits matériels consommés en dehors de l'hospitalisation).
- **Paiement direct des ménages :** Les paiements directs sont les dépenses effectuées par les ménages en contrepartie d'une prestation de service de santé dans une formation sanitaire, en médecine traditionnelle ou en automédication. Les cotisations des ménages pour le compte d'un mécanisme de partage de risque maladie (mutuelle de santé ou assurance maladie) sont exclues de ce champ.
- **Régimes de financement :** Les régimes de financement de la santé sont des composantes structurales des systèmes de financement de la santé ; ce sont les principaux types de dispositifs de financement par lesquels les services de santé sont achetés et obtenus par les populations (ex : Paiement direct par les ménages, financement par les tiers payants).
- **Recettes des régimes de financement :** Une recette est l'augmentation des fonds d'un régime de financement de la santé, au moyen de mécanismes de contribution spécifiques. Les catégories de la classification sont des types de transactions particulières au moyen desquelles les régimes de financement obtiennent leurs recettes.
- **Agents de financement :** Les agents de financement sont des unités institutionnelles qui gèrent un ou plusieurs régimes de financement. Elle peut ainsi recevoir des revenus, payer (ou acquérir) des services au nom d'un (ou de plusieurs) système(s) de financement, et être impliquée dans la gestion et la réglementation du financement de la santé.

- **Prestataires de soins de santé** : Ensemble des organisations et acteurs qui fournissent des biens et services médicaux y compris des structures de l'administration de la santé et les ONG exerçant des activités de prévention.
- **Prestataires primaires** : Prestataires dont l'activité principale consiste en l'offre des biens et services de santé (cliniques, hôpitaux, centres de santé, pharmacies, ...).
- **Prestataires secondaires** : Prestataires offrant, en plus de leurs activités principales, des services de santé (supermarchés avec des rayons des produits pharmaceutiques, services de santé des prisons, etc.).
- **Facteurs de prestation** : Les facteurs de prestation sont les biens et services sanitaires ou non, utilisés par les différents prestataires pour fournir les services de soins de santé. En d'autres termes ce sont les intrants que les prestataires utilisent pour fournir les services de santé.
- **Fonctions de soins de santé** : Ce sont les biens et services fournis par les prestataires de soins de santé. Ces fonctions englobent toutes les activités visant à promouvoir la santé, prévenir et guérir les malades ainsi que la fourniture des soins palliatifs.
- **Unités Institutionnelles du financement de la santé** : Ce sont des unités qui fournissent des revenus aux régimes de financement.

### Utilité des comptes de la santé

Les comptes de la santé fournissent une description exhaustive des flux financiers au sein du système de santé. Ils indiquent l'origine des ressources et la façon dont elles sont utilisées. Ils contribuent par ailleurs à évaluer l'efficacité des politiques publiques en faveur de la santé et leurs impacts dans le temps. En bref, ils offrent une vision globale et détaillée du financement et de la consommation de soins.

Les comptes de la santé permettent aux décideurs d'évaluer les flux et l'utilisation des ressources et de corriger les déséquilibres du financement du système de santé. Ils permettent de répondre aux questions telles que celles énumérées ci-dessous :

- Comment les ressources sont-elles mobilisées et gérées pour le système de santé ? Les comptes de la santé aident à fournir la base qui permet d'évaluer si les ressources financières mises à la disposition du système de santé sont adéquates, et de concevoir des stratégies qui permettent d'augmenter ces ressources ;
- Qui paye pour les soins de santé et combien est dépensé ? Les CS permettent de savoir quels sont les acteurs qui financent les soins de santé et dans quelle mesure la charge financière correspond à leurs moyens, de comprendre quel type de protection financière est en vigueur et d'évaluer l'équité de la distribution de la charge financière ;
- Qui fournit les biens et les services et avec quelles ressources ? Les réponses à ces questions décrivent la répartition des dépenses par différents types de prestataires et selon les facteurs de production utilisés dans le système. Ce sont des dimensions de planification économique et d'analyse d'efficience économique, toutes deux essentielles dans la prise de décision ;
- Comment les fonds sont-ils répartis entre les différents services, interventions et activités produits par le système de santé ? Les comptes de la santé indiquent ce qui est produit et ce qui est dépensé pour ces différents produits. L'allocation des ressources aux fonctions de santé est un bon moyen de mesurer les priorités d'un système de santé. Cela permet de déterminer si oui ou non les ressources sont allouées suivant les priorités du système de santé ;

- Qui bénéficie des dépenses en santé ? On peut répondre à cette question en observant différentes dimensions telles que les catégories de revenus, les groupes d'âge/sexe, les zones géographiques, l'état ou les conditions de santé, ou encore les types d'interventions fournies.

Les comptes de la santé se concentrent spécifiquement sur la dimension financière du système de santé, et les données disponibles dans les CS concernent les dépenses en santé. L'existence d'information sur le financement de la santé peut contribuer à l'amélioration de la performance du système. Les données financières fournissent un apport essentiel pour renforcer les politiques visant à améliorer le fonctionnement du système de santé. Elles contribuent également à mesurer les facteurs qui expliquent les résultats du système et si ces résultats sont réalisés efficacement ou non. Les CS permettent aussi de distribuer équitablement la lourde charge financière des soins de santé (particulièrement en réduisant leur effet néfaste sur les pauvres).

C'est pourquoi depuis quelques années, les pays en développement, s'inspirant de l'expérience des pays développés en la matière, se sont lancés dans le processus d'élaboration des CS.

Le présent exercice portant sur l'année 2023 a été réalisé dans le système des comptes de la santé (SHA, 2011) qui sont :

- l'Outil de Production des Comptes de la Santé (HAPT) ;
- l'Outil d'Analyse des Comptes de la Santé (HAAT).

### **Processus d'élaboration des comptes de la santé**

L'élaboration des comptes de 2023 du Mali s'est déroulée en 4 étapes :

- la formation des enquêteurs ;
- la collecte des données ;
- le traitement et l'analyse des données ;
- la rédaction du rapport.

En plus de la CPS/SS-DS-PF, d'autres structures, notamment l'INSP, l'INSTAT et la DFM du Ministère de la Santé et du Développement Social ont participé à l'élaboration de cette édition 2023 des CS.

### **COLLECTE DES DONNÉES ET MÉTHODES**

La collecte a concerné deux types de données : les données primaires et les données secondaires. Pour la collecte des données primaires, le questionnaire de chaque entité a été généré. Sur la base de ces questionnaires, les enquêteurs ont été formés et envoyés sur le terrain. Cette collecte a couvert toutes les régions du Mali, sauf celles du Nord (Tombouctou, Gao, Kidal, Ménaka et Taoudenni).

Les unités de sondage sont les Organisations Non Gouvernementales (ONG), les Entreprises, les Compagnies d'assurance et les bailleurs de fonds du système de santé.

Pour les ONG, la méthodologie prévoyait d'enquêter en exhaustivité celles qui sont répertoriées dans la base de données de l'INSTAT. Dans l'ensemble, nous avons enquêté et obtenu les données de trente-quatre (34) ONG.

Pour les entreprises, l'équipe a utilisé le répertoire de l'Institut National de la Statistique (INSTAT) actualisé afin de tirer un échantillonnage dans cette base de données. Ainsi au total, 348 entreprises ont été enquêtées et ont toutes fourni des données sur les dépenses de santé.

En ce qui concerne les compagnies d'assurances commerciales, six (6) ont été enquêtées et ont fourni des données sur les dépenses de santé.

Il faut préciser que l'enquête n'a pas permis d'obtenir les données des bailleurs de fonds, de certaines ONG et grandes entreprises. Cependant, les données concernant les bailleurs de fonds et les ONG ont puis être recueillies à partir des rapports financiers 2023 des structures de Santé.

La collecte des données secondaires a consisté à l'exploitation des rapports financiers 2023 des structures de santé, de la situation d'exécution du budget (fonction santé) des Départements Ministériels fournis par la Direction Générale du Budget, des rapports d'Enquête Modulaire et Permanente auprès des ménages (EMOP) et les fichiers de prestation des assurés de la CANAM. Ainsi, les données ont été obtenues pour trente-quatre (153) ONG, trente-trois (33) bailleurs de fonds et une (01) assurance sociale. En ce qui concerne les départements ministériels, hormis le Ministère de la Santé et du Développement Social, tous les autres ont été regroupés dans « autres ministères ».

L'estimation des dépenses des ménages a été faite à travers l'Enquête Modulaire et Permanente auprès des ménages (EMOP). L'EMOP est une enquête par sondage stratifiée à deux degrés et à allocation proportionnelle au premier degré. C'est une enquête trimestrielle qui inclut le module Santé à chaque passage notamment les dépenses de santé des ménages.

Dans ce dispositif, un échantillon de 8 350 ménages a été enquêté dont 8 332 ménages ont déclaré leurs dépenses de santé avec un taux de réponse de 99,8%. L'ensemble des régions et le District de Bamako ont constitué les domaines d'étude.

Pour éviter tout double emploi, l'équipe a considéré la source qu'elle a estimé la plus exhaustive et a exclu les dépenses des autres sources. Pour les ménages, les dépenses de recouvrement des coûts au niveau des structures ont été exclues au profit de l'estimation faite à partir de l'enquête EMOP.

### **Élaboration des clés de répartition**

Pour répartir les dépenses transversales entre les sous classes, l'utilisation des clés de répartition a été nécessaire. Ces clés ont été élaborées à partir des données des annuaires statistiques du SNISS, du SLIS, des enquêtes EDSM et EMOP ainsi que les rapports d'activités de certains programmes et sur avis d'experts.

### **Difficultés rencontrées et limites de l'étude**

Au cours de ce processus d'élaboration, l'équipe a rencontré entre autres les difficultés suivantes :

- la non disponibilité des données de certaines grandes entreprises notamment PMU Mali, Bramali et les sociétés minières ;
- le peu d'intérêt pour certaines structures para publiques et pour certains partenaires techniques et financiers à fournir les informations ;
- la non exhaustivité des données au niveau de certaines structures comme les compagnies assurances ;
- la non prise en compte des données relatives aux évacuations sanitaires à l'extérieur dans les outils de collecte ;
- les difficultés de localisation de certaines entités ;
- les rendez-vous non honorés ou hors délai ;
- la difficulté de rencontrer le bon répondant ;
- l'insuffisance du nombre de jour de l'enquête.

## RÉSULTATS DES COMPTES DE LA SANTÉ (CS) 2023

### Analyse des résultats des comptes de la santé par type de dépenses

La Dépense Totale de Santé (DTS) englobe toutes les dépenses portant sur des activités dont l'objectif principal est de restaurer, d'améliorer et d'entretenir la santé de la population et des individus pendant une période déterminée.

Les Comptes de la Santé (CS) selon le SHA 2011, permettent de déterminer deux agrégats de la dépense de santé qui sont :

- **la dépense courante de santé (DCS)** : couvrant toutes les dépenses en santé qui relèvent de la délimitation fonctionnelle (hormis la formation de capital) ;
- **la formation de capital ou les dépenses d'investissement (HK)** : regroupant toutes les dépenses d'investissement y compris la formation et la recherche.

La somme de ces deux grands agrégats constitue la Dépense Totale de Santé (DTS) comme présentée dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 3 :** Récapitulatif de la dépense totale de santé en 2023 (en million de francs CFA)

Indicateur	Montant	Pourcentage
Dépense courante de santé	489 915,32	91,76
Formation de capital ou Dépenses d'investissement en santé	43 971,56	8,24
<b>Dépense Totale de Santé</b>	<b>533 886,88</b>	<b>100</b>

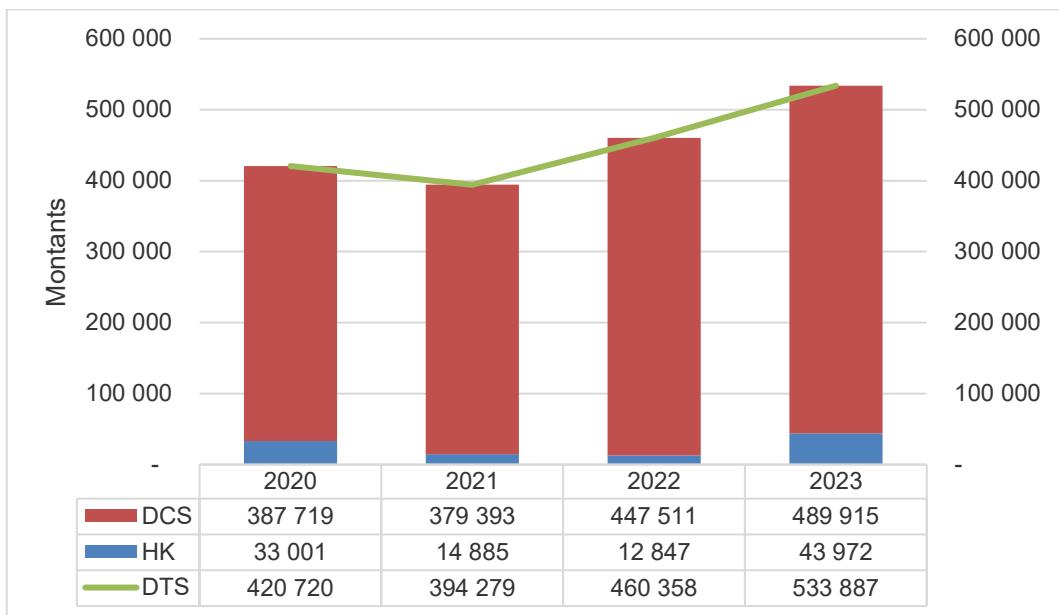
La dépense totale de santé au Mali est estimée en 2023 à **533,887** milliards de FCFA contre 460,358 milliards en 2022. Cette hausse serait due en partie à l'amélioration de la collecte des données, à l'augmentation de l'offre et l'utilisation des services de santé.

Cette dépense totale est constituée à 91,76% des dépenses courantes contre 8,24% de dépenses d'investissement avec une augmentation de 6% des dépenses d'investissement entre 2022 et 2023.

### Evolution des dépenses totales de santé de 2020 à 2023

Après une diminution des DTS de 2020 à 2021, nous constatons une augmentation considérable entre 2021 et 2023. Cependant, les dépenses d'investissement, après une baisse entre 2020 et 2022 ont connu une nette augmentation en 2023 comme illustre le graphique ci-dessous.

Le graphique suivant illustre l'évolution des dépenses totales de santé entre 2020 et 2023.



**Graphique 1 :** Evolution des dépenses totales de santé de 2020 à 2023

#### Analyse de la dimension financement de la santé

##### ❖ Analyse des dépenses de santé par régime de financement

Les régimes de financement sont les principaux dispositifs de financement par lesquels les populations obtiennent des services de santé. Le tableau ci-après récapitule les dépenses de santé par régime de financement.

**Tableau 4 :** Dépenses par Régimes de financement des soins de Santé en 2023

Régimes de financement des soins de Santé	Montant (en millions de FCFA)	Pourcentage
<b>Régimes de l'administration publique et régimes contributifs obligatoires de financement de la santé</b>	<b>202 698,54</b>	<b>41,37</b>
Régimes de l'administration publique	134 068,27	66,14
<i>Régimes de l'administration centrale</i>	<i>134 068,27</i>	
Régimes contributifs obligatoires de financement de la santé	68 630,27	33,86
<i>Régimes d'assurance maladie sociale</i>	<i>68 630,27</i>	
<b>Régimes volontaires de paiement privé des soins de santé</b>	<b>55 830,27</b>	<b>11,40</b>
Régimes d'assurance maladie facultative	19 506,14	34,94
<i>Régimes d'assurance maladie primaire /substitutifs</i>	<i>19 506,14</i>	
<b>Systèmes de financement des ISBLSM (y compris les agences de développement)</b>	<b>36 324,13</b>	<b>65,06</b>

<b>Régimes de financement des ISBLSM (à l'exception du HF.2.2.2)</b>	36 324,13	
<b>Paiement direct des ménages</b>	<b>231 386,51</b>	<b>47,23</b>
<b>Paiement direct sans partage de coûts</b>	231 386,51	
<b>Total</b>	489 915,32	100

Comme en 2022, les paiements directs des ménages constituent le financement le plus élevé 2023 avec 47,23% de l'ensemble des dépenses courantes. Cette part a connu une baisse par rapport à 2022 où elle occupait 51,55% des dépenses courantes. Cette baisse pourrait être expliquée en partie par une augmentation de la couverture assurancielle et les efforts consentis en faveur des régimes de l'administration publique.

Les régimes de l'administration publique et régimes contributifs obligatoires de financement de la santé constituent le second poste de dépense en 2023 avec 41,37% contre 39,04% en 2022. L'essentiel des fonds mobilisés par ces régimes est imputable au régime de l'administration publique avec 66,14%.

En conclusion, le tableau 4 révèle un système de santé inéquitable et semble être assez fragmenté, où la charge financière pèse surtout sur les patients. Une réforme vers une protection sociale universelle est cruciale.

#### ❖ Analyse des dépenses de santé par recette des régimes de financement

Le tableau suivant récapitule les dépenses courantes de santé par recette des régimes en 2023.

**Tableau 5 :** Répartition des dépenses par recettes des régimes de financement (en million de francs CFA)

Recettes des régimes de financement des soins de santé	Montant	Pourcentage
Transferts issus des revenus nationaux de l'administration publique (alloués à la santé)	104 736,77	21,38
Transferts d'origine étrangère distribués par l'administration publique	29 331,49	5,99
Autres Transferts d'origine étrangère distribués par l'administration publique	29 331,49	
Cotisations d'assurance sociale	68 630,27	14,01
Cotisations d'assurance sociale venant des employés	28 138,41	41,00
Cotisations d'assurance sociale venant des employeurs	40 491,86	59,00
<b>Prépaiement volontaire</b>	<b>19 506,14</b>	<b>3,98</b>
Prépaiement volontaire venant des individus/des ménages	3 048,22	19,58

Prépaiement volontaire venant des employeurs	16 457,92	80,42
<b>Autres revenus nationaux n.c.a.</b>	<b>267 710,10</b>	<b>54,64</b>
Autres revenus venant des ménages n.c.a.	231 386,51	86,43
Autres revenus venant des ISBLSM n.c.a.	36 297,66	13,56
<b>Autres revenus nationaux non spécifiés (n.c.a.)</b>	<b>25,93</b>	<b>0,01</b>
<b>Transferts directs étrangers</b>	<b>0,55</b>	<b>0,00</b>
Transferts financiers directs étrangers	0,55	
<b>TOTAL</b>	<b>489 915,32</b>	<b>100</b>

Ce tableau montre qu'en 2023, les autres revenus nationaux constituent le premier poste de dépense avec 267,710 milliards de FCFA, soit 54,64% des dépenses courantes de santé. Cette part est essentiellement imputable aux autres revenus venant des ménages qui en occupent 86,43%. En seconde position viennent les transferts issus des revenus nationaux de l'administration publique avec 21,38% des dépenses courantes. Les prépaiements volontaires occupent 3,98% des dépenses courantes de santé en 2023.

En 2023, le système de santé du Mali est peu protecteur et inéquitable, avec une charge financière excessive sur les ménages. Une réforme vers une couverture sanitaire universelle (augmentation des fonds publics et de l'assurance sociale) est indispensable afin d'éviter les dépenses catastrophiques.

#### ❖ Analyse des dépenses courantes de santé par unité institutionnelle fournissant les fonds

Le tableau ci-après recapitule les dépenses par unité institutionnelle fournissant les fonds.

**Tableau 6 :** Dépenses de santé par unité institutionnelle en 2023 (en million de FCFA)

Unités institutionnelles fournissant des revenus aux régimes de financement	Montant	Pourcentage
Administration publique	126 484,06	25,82
Entreprises	38 250,71	7,81
Ménages	259 524,93	52,97
ISBLSM	15 916,14	3,25
Reste du monde	49 739,48	10,15
<b>TOTAL</b>	<b>489 915,32</b>	<b>100</b>

En 2023, l'essentiel des dépenses courantes de santé effectué a été fourni par les ménages, soit 52,97% du total. Les fonds fournis par les ménages ont connu une augmentation entre 2022 et 2023, passant de

252,778 milliards à 259,524 milliards. Le deuxième poste le plus important est fourni par l'administration publique avec 126,484 milliards soit 25,82% des dépenses courantes.

A l'analyse du graphique ci-dessous, on note une diminution de la proportion des dépenses au niveau de l'Administration Publique entre 2022 et 2023 par rapport aux dépenses courantes. Nous constatons une légère diminution de la proportion des dépenses de santé des Ménages entre 2022 et 2023.

On constate un financement majoritairement supporté par les ménages et l'administration publique malgré une augmentation de la proportion des dépenses de santé des Entreprises et du Reste du Monde entre 2022 et 2023. Une analyse complémentaire sur l'évolution temporelle et les spécificités des régimes serait utile pour affiner les recommandations.

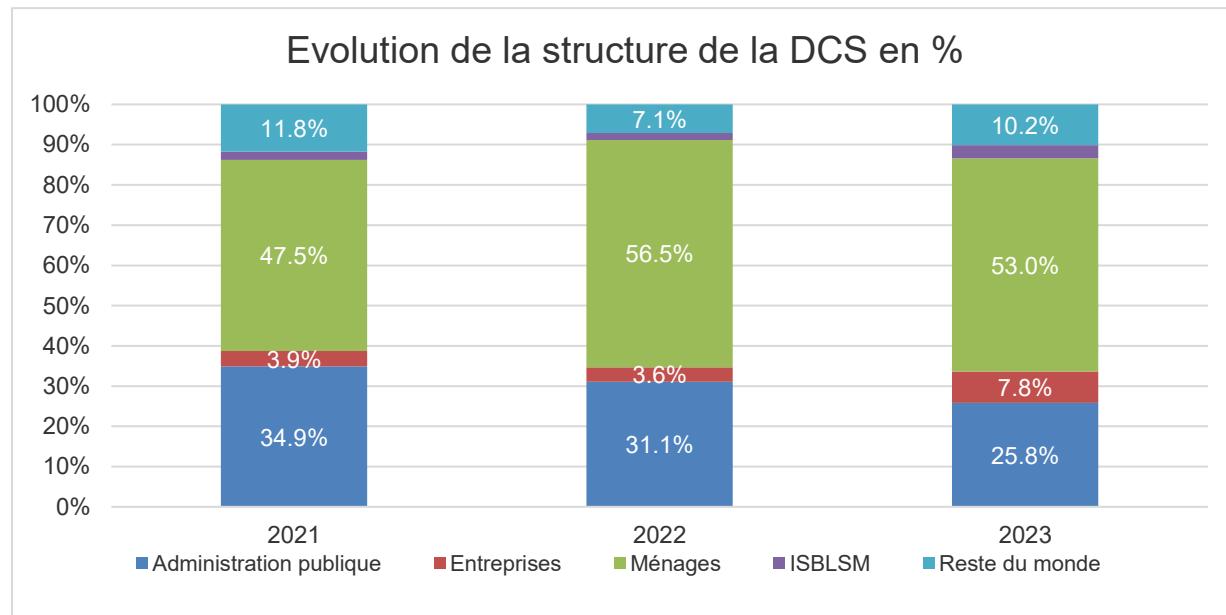
La contribution des entreprises dans les dépenses de santé en 2023, s'élève à environ 38,250 milliards de francs CFA contre 16,157 milliards en 2022 soit une hausse significative de plus de 137%.

Les dépenses de santé de l'assurance maladie en 2023 s'élève à 68,630 milliards de francs CFA soit 14,00% des dépenses courantes de santé contre 61,536 milliards de francs CFA en 2022.

Le paiement direct des ménages en 2023 s'élève à 231,386 milliards de francs CFA dans les dépenses de santé contre 230,711 milliards de francs CFA en 2022.

Les ONG ont participé aux dépenses de santé à hauteur de 15,916 milliards en 2023 contre 29,120 milliards en 2022. On constate une diminution significative des dépenses courantes de santé des ONG entre 2023 due certainement au retrait de certains PTF.

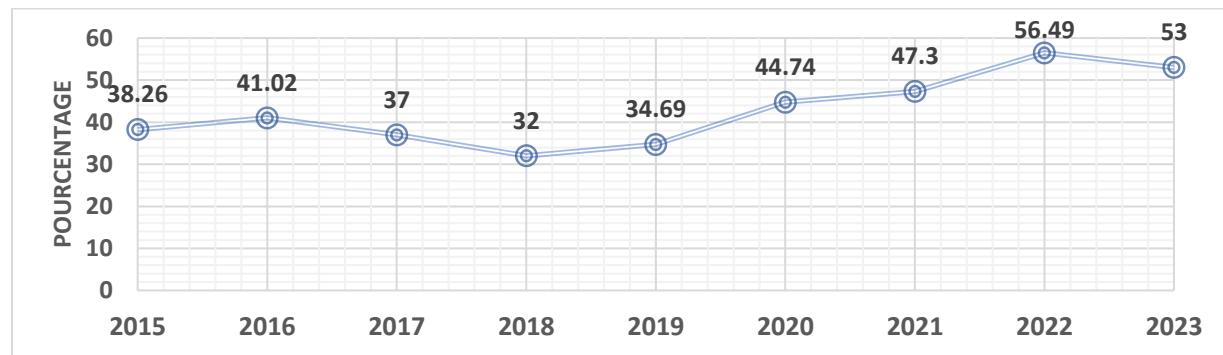
Le graphique suivant illustre l'évolution et la répartition par unité institutionnelle des dépenses courantes de santé de 2021 à 2023.



**Graphique 2 : Evolution et répartition des dépenses courante de santé par unité institutionnelle de 2021 à 2023**

❖ **Evolution de la part des ménages de 2015 à 2023**

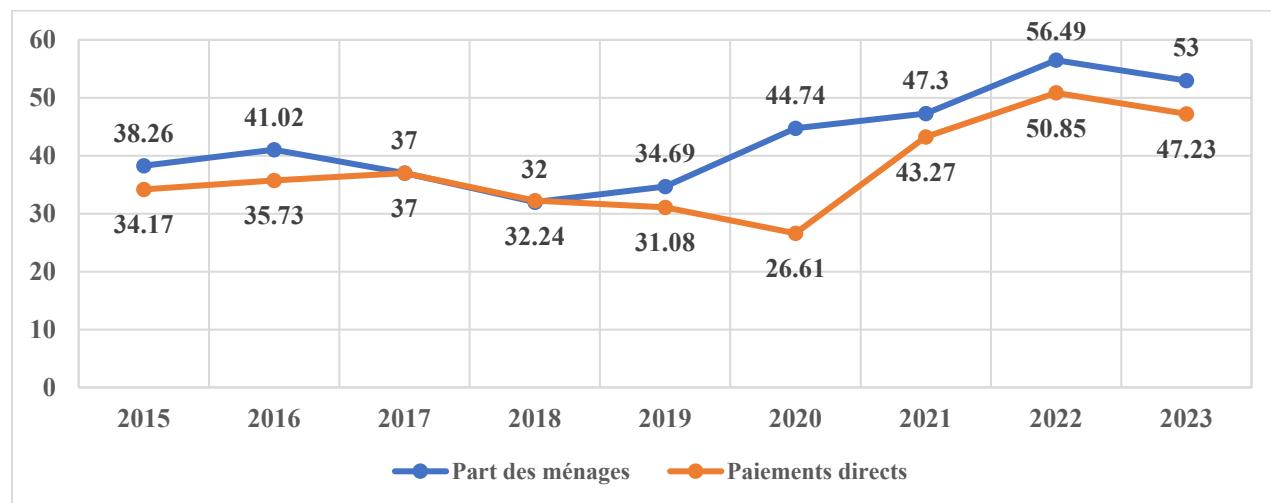
Après une légère augmentation en 2016, la part des ménages a connu une baisse progressive jusqu'en 2018. A partir de 2019, elle a progressivement augmenté jusqu'en 2022 avant de fléchir en 2023.



**Graphique 3 :** Evolution de la part des ménages dans les dépenses courantes de santé entre 2015 et 2023

#### ❖ Evolution des paiements directs de 2015 à 2023

Les paiements directs ont évolué parallèlement aux dépenses des ménages entre 2015 et 2016 puis de 2021 à 2023. Par ailleurs, les deux dépenses ont évolué ensemble de 2017 à 2018 avant de constater une baisse considérable des paiements directs en 2020 qui pourrait s'expliquer par les différents efforts en faveur de la protection sociale (RAMED ou les gratuités ciblées), les fonds de soutien aux ménages pour réduire l'impact de COVID 19.



**Graphique 4:** Evolution des paiements directs dans les dépenses de santé des ménages 2015 et 2023

#### ❖ Analyse du financement de la santé par le reste du monde

Le tableau suivant donne la structure du financement de la santé par le reste du monde en 2023.

**Tableau 7 : Financement de la santé par le reste du monde en 2023 (en million de Francs CFA)**

Bailleurs	Montant	Pourcentage
<b>Bailleurs bilatéraux</b>	<b>17 155,81</b>	<b>34,49</b>
Canada	1 054,04	6,14
France	149,04	0,87
Allemagne	10,00	0,06
Pays-Bas	2 332,31	13,59
Espagne	328,29	1,91
Etats-Unis (USAID)	13 282,13	77,42
<b>Bailleurs multilatéraux</b>	<b>32 583,68</b>	<b>65,51</b>
Institutions de l'UE	1 747,32	5,36
GAVI	171,22	0,53
Fonds mondial	19 860,55	60,95
Banque Mondiale (IDA + BIRD)	357,19	1,10
Banque Islamique pour le Développement (BID/IDB)	29,93	0,09
ONUSIDA	55,84	0,17
PNUD	72,37	0,22
UNFPA	1 490,47	4,57
UNICEF	6 427,35	19,73
PAM	627,95	1,93
OMS	1 686,96	5,18
FAO	18,25	0,06
MINUSMA	2,07	0,01
UNHCR	21,60	0,07
ONU Femmes	2,59	0,01
OCHA	12,03	0,04
<b>Total</b>	<b>49 739,48</b>	<b>100,00</b>

En 2023, les bailleurs multilatéraux ont fourni 65,51% des fonds du Reste du Monde affectés au secteur de la santé. Parmi ces bailleurs, le Fonds Mondial occupe la première place avec 60,95 %, suivi de l'UNICEF avec 19,73%. Les bailleurs bilatéraux ont fourni 34,49% de l'ensemble du financement du Reste du Monde avec 77,42% imputable aux Etats-Unis (USAID) et 13,59% au Pays-Bas.

Ce tableau révèle une forte concentration des financements autour de quelques acteurs majeurs (USAID, UNICEF, Fonds mondial). Une stratégie de diversification et une meilleure coordination entre bailleurs pourraient renforcer la résilience du système de financement. En 2023, on note une tendance à la baisse des apports des différents partenaires en général excepté l'USAID.

#### ❖ Analyse des dépenses de santé par agent de financement

**Tableau 8 :** Répartition des dépenses courantes de santé par agent de financement en 2023 (en million de Francs CFA)

Agents de financement	Montant	Pourcentage
<b>Administrations publiques</b>	<b>202 698,54</b>	<b>41,37</b>
Administration centrale	202 698,54	
<i>Ministère de la Santé et du Développement Social</i>	<i>128 964,07</i>	<i>63,62</i>
<i>Autres ministères et unités des services publics (appartenant à l'administration centrale)</i>	<i>5 104,19</i>	<i>2,52</i>
<i>Agence de sécurité sociale</i>	<i>68 630,27</i>	<i>33,86</i>
Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CANAM)	68 630,27	
<b>Sociétés d'assurance</b>	<b>6 298,31</b>	<b>1,29</b>
Sociétés d'assurances commerciales	6 298,31	
<b>Sociétés (hors sociétés d'assurances) (part de HF.RI.1.2)</b>	<b>13 207,83036</b>	<b>2,70</b>
<b>Sociétés (hors prestataires de services de santé)</b>	<b>13 207,83</b>	
<b>Institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM)</b>	<b>36 324,13</b>	<b>7,41</b>
<b>Ménages</b>	<b>231 386,51</b>	<b>47,23</b>
<b>Total</b>	<b>489 915,32</b>	<b>100</b>

En 2023, plus de 88% du financement de la santé reposaient principalement sur deux piliers à savoir :  
- les ménages (47,23%), ce qui peut poser des problèmes d'équité et de résilience ;  
- l'administration publique (41,37%), avec une forte centralisation sur le ministère de la Santé et la CANAM.

Comme perspective d'amélioration, il serait nécessaire de :

- Réduire la charge des ménages en développant le régime d'assurance maladie universelle ;
- Diversifier les sources de financement (secteur privé, coopérations internationales) ;

- Intégrer les financements innovants dans le financement de la santé,
- Optimiser la gouvernance pour une meilleure répartition des fonds publics.

### Analyse de la dimension prestation des dépenses de santé

#### ❖ Analyse des dépenses courantes de santé par prestataire

Le tableau suivant illustre la répartition des dépenses de santé par prestataire

**Tableau 9 : Répartition des dépenses par prestataires de soins (en million de francs CFA)**

Prestataires de soins de santé	Montant	Pourcentage
<b>Hôpitaux</b>	<b>90 492,70</b>	<b>18,47</b>
Hôpitaux généraux	85 264,66	94,22
Centre Hospitalier Universitaire (CHU)	14 278,76	16,75
Centre Hospitalier Régional (CHR)	19 151,51	22,46
Hopital de District (CSRéf)	33 372,27	39,14
Cliniques	18 462,12	21,65
Hôpitaux spécialisés (autres que les hôpitaux de santé mentale)	5 228,04	5,78
<b>Prestataires de soins de santé ambulatoire</b>	<b>224 961,83</b>	<b>45,92</b>
Cabinets médicaux	<b>13 463,19</b>	<b>5,98</b>
Cabinets des médecins généralistes	13 463,19	
Cabinet dentaire	462,77	<b>0,21</b>
Autres praticiens de soins de santé	38 641,55	<b>17,18</b>
Tradithérapeute	38 641,55	
Centres de soins ambulatoires	170 808,76	<b>75,93</b>
Centre de Santé Communautaire (CSCom)	167 509,28	98,07
Dispensaire de garnison militaire	108,49	0,06
Centres de soins ambulatoires non-spécialisés	1 388,32	0,81
Tous autres centres ambulatoires	1 802,67	1,06
Prestataires de soins de santé ambulatoire non spécifiés (n.c.a.)	1 585,56	<b>0,70</b>
<b>Prestataires de services auxiliaires</b>	<b>10 127,80</b>	<b>2,07</b>

Prestataires de soins de santé	Montant	Pourcentage
Laboratoires Médicaux et de diagnostique	10 127,80	100,00
Laboratoires publics	4 923,46	48,61
Laboratoires privés	5 174,85	51,10
Autres Laboratoires Médicaux et de diagnostique	29,48	0,29
<b>Détaillants et autres prestataires de biens médicaux</b>	<b>61 971,03</b>	<b>12,65</b>
Pharmacies	61 408,78	99,09
Détaillants et autres fournisseurs de biens médicaux durables et d'appareils médicaux	562,24	0,91
<b>Prestataires de soins préventifs</b>	<b>41 664,64</b>	<b>8,50</b>
Prestataires de soins préventifs publics	33 186,44	79,65
Prestataires de soins préventifs privé	4 561,26	10,95
Autres Prestataires de soins préventifs	3 916,94	9,40
<b>Prestataires de services administratifs et de financement du système de soins de santé</b>	<b>60 697,33</b>	<b>12,39</b>
Agences étatiques de l'administration de la santé	48 276,54	79,54
Agences gestionnaires des ressources humaines	155,17	0,32
Agences de planification sanitaire	480,46	1,00
Agences centrales de mise en œuvre des politiques sanitaires	11 131,80	23,06
Autres Agences étatiques de l'administration de la santé	36 509,11	75,62
Agences d'assurance maladie sociale	177,68	0,29
Agences gestionnaires des ressources financières	12 186,54	20,08
Agence de recherche en santé publique	52,57	0,09
Autres agences administratives	4,00	0,01
<b>Total</b>	<b>489 915,32</b>	<b>100,00</b>

Ce tableau montre que les prestataires de soins de santé ambulatoire ont occupé le plus important poste de dépenses en 2023 avec 45,92% dont 98% ont été effectuées dans les Centres de Santé Communautaires (CSCom). Les prestataires de soins hospitaliers ont occupé le deuxième poste de dépenses avec 18,47%, suivi par les prestataires de services administratifs et de financement du système de soins de santé avec 12,39%.

### ❖ Analyse des dépenses de santé par facteur de prestation

Le tableau ci-dessous illustre la répartition des dépenses de santé par facteur de prestation.

**Tableau 10 : Répartition des dépenses par facteurs de prestation de soins de santé**

Facteurs de prestation de soins de santé	Montant	Pourcentage
<b>Rémunération des employés</b>	<b>82 614,39</b>	<b>16,86</b>
Traitements et salaires	67 535,50	81,75
Cotisations sociales	304,73242	0,37
Tous autres coûts relatifs aux employés	14774,15499	17,88
<b>Rémunération des professionnels particuliers</b>	<b>167,74</b>	<b>0,03</b>
<b>Equipements et services utilisés</b>	<b>391 900,74</b>	<b>79,99</b>
Services de soins de santé	270 988,34	69,15
<i>Service de laboratoire et d'imagerie</i>	6 325,64	2,33
<i>Autres services de soins de santé (n.c.a.)</i>	264 662,70	97,67
Biens de santé	89 186,90	22,76
<i>Produits pharmaceutiques</i>	74 024,10	83,00
<i>ARV</i>	3138,80096	4,24
<i>Anti-tuberculeux</i>	81,94	0,11
<i>Anti-paludiques</i>	1 955,25	2,64
<i>Vaccins</i>	3 509,24	4,74
<i>Contraceptifs</i>	5 107,01	6,90
<i>Autres produits pharmaceutiques (n.c.a.)</i>	60 231,86	81,37
<i>Autres produits de santé</i>	15 162,81	17,00
<b>MII</b>	<b>9004,92338</b>	<b>59,39</b>
Produits insecticides et vaporisateurs	28,382	0,19
Matériels de diagnostic	1586,735	10,46
Autres produits de santé et produits non spécifiés (n.c.a.)	4542,76499	29,96
Services non sanitaires	19 063,30	4,86

Facteurs de prestation de soins de santé	Montant	Pourcentage
<i>Training / Formation</i>	8 308,79	43,59
<i>Assistance technique</i>	14,15	0,07
<i>Transport et conservation des vaccins</i>	791,76	4,15
<i>Transport de médicaments et consommables</i>	1 235,06	6,48
<i>Autres services non sanitaires (n.c.a.)</i>	8 713,55	45,71
Biens non sanitaire	11 686,60	2,98
<i>Carburant et Lubrifiant</i>	7 918,84	67,76
<i>Autres Biens non sanitaire</i>	3 767,77	32,24
Autres équipements et services utilisés (n.c.a.)	975,59	0,25
<b>Consommation du capital fixe</b>	<b>42,09</b>	<b>0,01</b>
<b>Autres rubriques de dépenses en ressources (entrées)</b>	<b>15 190,36</b>	<b>3,10</b>
Autres rubriques de dépenses	15 190,36	
<b>TOTAL</b>	<b>489 915,32</b>	<b>100</b>

En 2023, les équipements et services utilisés ont consommé presque 80% des dépenses courantes dont 97,67% pour les services de soins de santé et 22,76 % pour les biens de santé. Le deuxième poste le plus important des facteurs de prestation revient aux rémunérations des employés avec 16,86% dont plus de 81% sont imputables aux traitements et salaires.

#### Analyse de la dimension consommation

##### ❖ Analyse des dépenses de santé par fonction sanitaire

**Tableau 11** : Répartition des dépenses par fonction de soins de santé (en million de Francs CFA)

Fonctions des soins de santé	Montant en million de F CFA	Pourcentage
<b>Soins curatifs</b>	<b>234 946,51</b>	<b>47,96</b>
<b>Soins curatifs hospitaliers</b>	<b>37 212,92</b>	<b>15,84</b>
<b>Soins curatifs hospitaliers généraux</b>	<b>29 698,31</b>	<b>79,81</b>
<b>Soins curatifs hospitaliers spécialisés</b>	<b>7 514,61</b>	<b>20,19</b>
<b>Soins curatifs ambulatoires</b>	<b>197 733,59</b>	<b>84,16</b>
<b>Soins curatifs ambulatoires généraux</b>	<b>195 840,93</b>	<b>99,04</b>

<b>Fonctions des soins de santé</b>	<b>Montant en million de F CFA</b>	<b>Pourcentage</b>
<i>Soins curatifs ambulatoires dentaires</i>	462,77	0,23
<i>Soins curatifs ambulatoires spécialisés</i>	40,16	0,02
<i>Soins curatifs ambulatoires non spécifiés (n.c.a.)</i>	1 389,74	0,70
<b>Soins de réadaptation</b>	<b>1 164,68</b>	<b>0,24</b>
<b>Soins de réadaptation en mode ambulatoire</b>	<b>1 164,68</b>	
<b>Services auxiliaires (non-spécifié par fonction)</b>	<b>8 965,96</b>	<b>1,83</b>
<b>Services de laboratoire d'analyses médicales</b>	<b>8 965,96</b>	
<b>Biens médicaux (non-spécifiés par fonction)</b>	<b>60 228,28</b>	<b>12,29</b>
<b>Produits pharmaceutiques et autres biens médicaux non durables</b>	<b>59 666,03</b>	<b>99,07</b>
<b>Appareils thérapeutiques et autres biens médicaux</b>	<b>562,24</b>	<b>0,93</b>
<b>Soins préventifs</b>	<b>152 851,07</b>	<b>31,20</b>
<b>Programmes d'information, d'éducation et de conseil (IEC)</b>	<b>7 112,45</b>	<b>4,65</b>
<b>Programmes IEC relatifs à la nutrition</b>	<b>531,68</b>	<b>0,55</b>
<b>Autres programmes, et programmes non spécifiés, d'IEC</b>	<b>6 580,77</b>	<b>98,93</b>
<b>Surveillance épidémiologique et programmes de lutte contre le risque et la maladie</b>	<b>54 153,88</b>	<b>35,43</b>
<b>Planification &amp; Gestion</b>	<b>50 233,69</b>	
<b>Supervision &amp; Evaluation (S&amp;E)</b>	<b>940,29</b>	
<b>Interventions</b>	<b>2 979,91</b>	<b>0,14</b>
<b>Promotion et distribution de préservatifs</b>	<b>2 948,12</b>	<b>0,31</b>
<b>Campagne de Chimio prévention du Paludisme Saisonnier</b>	<b>31,781</b>	<b>0,29</b>
<b>Programmes de préparation contre les catastrophes et réponse d'urgence</b>	<b>6,01</b>	<b>0,00</b>

Fonctions des soins de santé	Montant en million de F CFA	Pourcentage
Soins préventifs non spécifiés (n.c.a.)	91578,73	59,91
Gouvernance, administration du système de santé et des financements	31 758,82	6,48
Gouvernance et administration du système de santé	25 527,85	87,17
<i>Planification &amp; Gestion</i>	15 960,11	62,52
<i>Supervision &amp; Evaluation (S&amp;E)</i>	204,146	0,80
<i>Gestion des achats et des stocks</i>	58,12	0,23
<i>Autres gouvernance et administration du système de santé (n.c.a.)</i>	9 305,47	36,45
Administration du financement de la santé	6 230,97	12,33
<b>TOTAL</b>	<b>489 915,32</b>	<b>100</b>

Ce tableau montre qu'en 2023, les soins curatifs occupent le premier poste de dépenses avec 47,96% de l'ensemble des dépenses courantes dont 84,16% sont imputables aux soins curatifs ambulatoires contre 15,84 pour les soins curatifs hospitaliers. Le deuxième poste le plus important revient aux soins préventifs avec 31,20%. Les dépenses de la gouvernance, l'administration du système de santé et des financements occupent 6,48% de l'ensemble des dépenses courantes.

On constate une forte orientation des dépenses de santé vers les soins curatifs, avec des dépenses préventives et de gouvernance relativement faible.

#### ❖ Analyse des dépenses de santé par maladies /affections

**Tableau 12 :** Répartition des dépenses courantes de santé par maladies/affection (en million de Francs CFA)

Classification des maladies / affections	Montant	Pourcentage
Maladies infectieuses et parasitaires	237 773,35	48,53
VIH/SIDA et autres Maladies Sexuellement Transmissibles (MSTs)	8 828,53	3,71
VIH/SIDA et maladies opportunistes	8 771,44	99,35
VIH/SIDA	8 771,44	
VIH/SIDA et autres MSTs non spécifiées	57,09	0,65

Classification des maladies / affections	Montant	Pourcentage
Tuberculose	4 619,93	1,94
Tuberculose pulmonaire	4 619,93	
Tuberculose sensible aux médicaments de première ligne	4 572,69	98,98
Tuberculose multirésistante (TB-MR)	47,25	1,02
Paludisme	157 644,35	66,30
Infections des voies respiratoires	38 241,23	16,08
Maladies diarrhéiques	7 003,02	2,95
Maladies tropicales négligées	1 469,54	0,62
Filariose lymphatique	86,60	5,89
Dracunculose	234,15	15,93
Schistosomiases	64,00	4,36
Onchocercose	102,29	6,96
Trachome	5,41	0,37
Autres Maladies tropicales négligées	977,09	66,49
Maladies évitables par la vaccination	8 032,83	3,38
Campagne de vaccination	2 245,79	27,96
Vaccination de routine	5 787,04	72,04
Urgences de Santé Publique de Portée Internationale (USPPI)	5 952,83	2,50
Maladie à Coronavirus 2019 (COVID-19)	5 952,83	
Autres maladies, et maladies non spécifiées, infectieuses et parasitaires (n.c.a.)	5 981,09	2,52
<b>Santé de la reproduction</b>	<b>12 162,05</b>	<b>2,48</b>
Affections maternelles	1 873,53	15,40
Prise en charge de la Césarienne	1 458,67	77,86
Fistule obstétricale	54,60	2,91
Autres Affections maternelles	360,26	19,23
Affections périnatales	1 334,57	10,97

Classification des maladies / affections	Montant	Pourcentage
Prise en charge d'une contraception (planning familial)	6 429,86	52,87
Affections néonatales	245,41	2,02
Affections liés à la santé de la reproduction non spécifiées (n.c.a.)	2 278,69	18,74
<b>Carences nutritionnelles</b>	<b>4 996,08</b>	<b>1,02</b>
<b>Maladies non transmissibles</b>	<b>96 211,33</b>	<b>19,64</b>
Tumeurs	325,72	0,34
Cancer du col de l'utérus	4,34	1,33
Cancer du sein	1,58	0,49
Autres Tumeurs	319,80	98,18
Maladies endocriniennes et métaboliques	8 545,78	8,88
Diabète	8 545,78	
Maladies cardiovasculaires	8 888,06	9,24
Hypertension artérielle	8 888,06	
Troubles mentaux et du comportement, et affections neurologiques	135,09	0,14
Troubles mentaux (psychiatriques)	64,62	47,84
Troubles du comportement	38,79	28,72
Troubles mentaux, troubles du comportement et affections neurologiques non spécifiés (n.c.a.)	31,67	23,45
Maladies de l'appareil digestif	23 284,37	24,20
Maladies de l'appareil urogénital	1 477,62	1,54
Troubles des organes des sens	16 497,91	17,15
Troubles de la vision et maladies de l'œil	4 232,98	25,66
Cataracte	125,95	2,98
Autres Troubles de la vision et maladies de l'œil	4 107,03	97,02
Affections de la peau	3 560,00	21,58
Autres Troubles des organes des sens	8 704,93	52,76
Maladies bucco-dentaires	13 138,18	13,66
Drépanocytose	485,90	0,51

Classification des maladies / affections	Montant	Pourcentage
Autres maladies, et maladies non spécifiées, non transmissibles (n.c.a)	23 432,70	24,36
<b>Traumatismes</b>	<b>28 717,52</b>	<b>5,86</b>
Traumatismes (VBG)	785,01	2,73
Autres Traumatismes	27 932,51	97,27
<b>Autres maladies/affections et maladies/affections non spécifiées (n.c.a.)</b>	<b>110 055,00</b>	<b>22,46</b>
<b>TOTAL</b>	<b>489 915,32</b>	<b>100</b>

Le tableau ci-dessus montre que les dépenses liées aux maladies infectieuses et parasitaires représentent le plus grand poste de dépense avec 48,53% dont 66,30% sont imputable à la lutte contre le paludisme, 12,03% aux infections respiratoires et 10,35% aux maladies évitables par la vaccination.

#### ❖ Analyse des dépenses de santé par région et structures centrales

Le tableau ci-dessous fait ressortir la répartition des dépenses courantes par région et le niveau central.

**Tableau 13 :** Répartition des dépenses courantes de santé par région et structures centrales (en million de Francs CFA)

Régions et structure centrale	Montant	Pourcentage
<b>Dépenses par région</b>	<b>404 739,29</b>	<b>82,61</b>
Kayes	50 464,04	12,47
Koulikoro	48 217,02	11,91
Sikasso	51 914,57	12,83
Ségou	49 346,66	12,19
Mopti	48 570,46	12,00
Tombouctou	20 517,76	5,07
Gao	12 319,37	3,04
Kidal	3 243,72	0,80
Taoudéni	1 236,67	0,31
Ménaka	3 721,64	0,92

Régions et structure centrale	Montant	Pourcentage
District de Bamako	115 187,38	28,46
<b>Structures Centrales</b>	<b>85 176,03</b>	<b>17,39</b>
<b>TOTAL</b>	<b>489 915,32</b>	<b>100</b>

La répartition des dépenses courantes de santé par régions et structures centrales en 2023, montre que les régions ont consommé la plus importante part avec 82,61% contre 17,39% pour les structures centrales.

Parmi les régions, c'est le District de Bamako qui a enregistré la plus grosse part des dépenses courantes effectuées avec 28,46%, suivie de Sikasso, Kayes, Ségou et Mopti avec respectivement 12,83%, 12,47%, 12,19% et 12,00%. Celle de Taoudéni ferme la marche avec 0,31%.

#### ❖ Analyse des dépenses de santé par tranches d'âge

**Tableau 14 :** Répartition des dépenses de santé en fonction des Tranches d'âge (Million de F CFA)

Tranches d'âge	Montant	Pourcentage
< 5 ans	114 667,75	23,41
5-14 ans	100 657,40	20,55
15-49 ans	137 027,46	27,97
50 ans et plus	137 562,72	28,08
<b>TOTAL</b>	<b>489 915,32</b>	<b>100</b>

La répartition des dépenses de santé par tranche d'âge en 2023, montre que celles effectuées pour la tranche d'âge des 50 ans et plus prédominent avec 28,08%. Cela serait dû à une augmentation des maladies chroniques (diabète, HTA, troubles des organes de sens) pour cette tranche d'âge. Le deuxième poste revient à la tranche d'âge de 15-49 ans (correspondant à la tranche d'âge des femmes en âge de procréation) avec 27,97% des dépenses courantes de santé. Le troisième poste de dépenses est occupé par la tranche d'âge des moins de 5 ans. Cela pourrait s'expliquer par les programmes spécifiques orientés vers cette tranche d'âge notamment le paludisme, la vaccination et la nutrition.

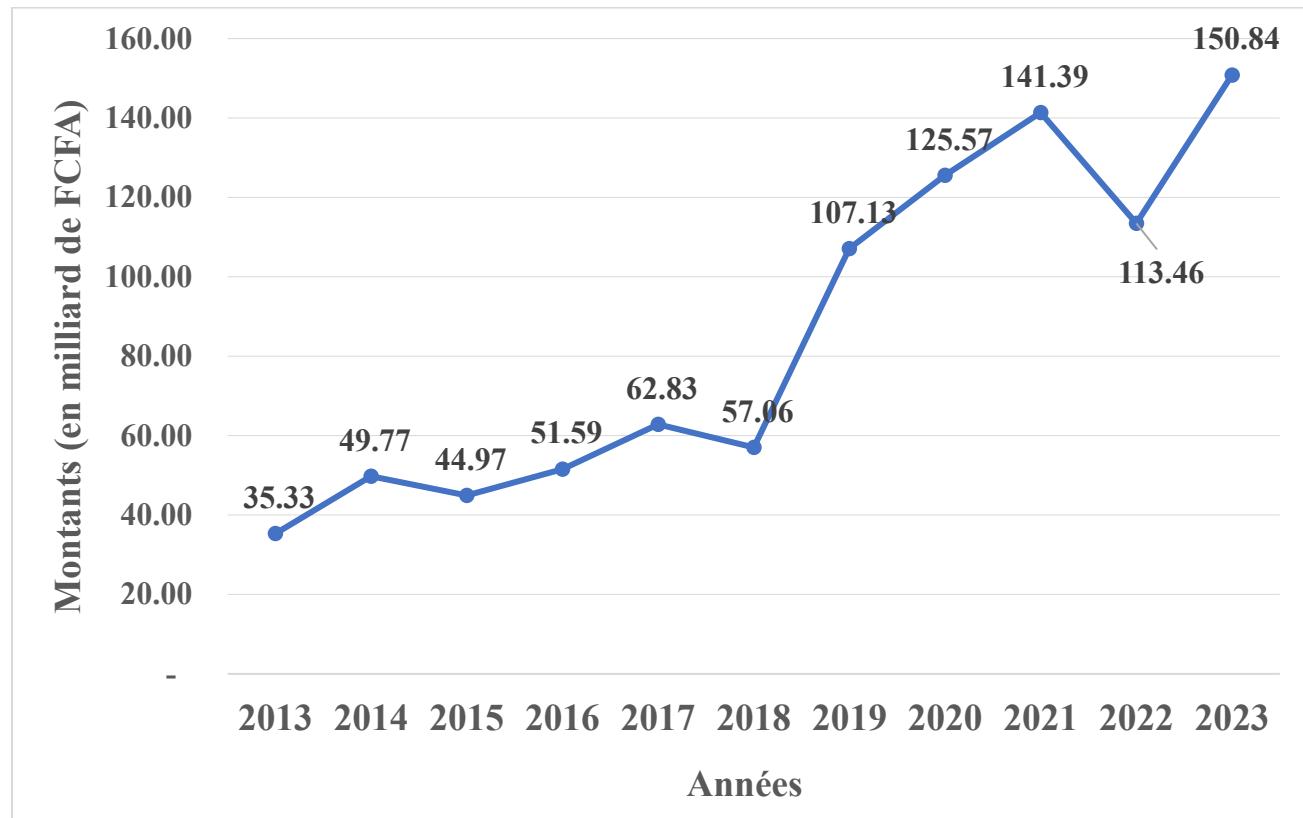
#### Analyse sectorielle des dépenses de santé 2023

Les dépenses publiques de santé ont globalement augmenté au cours des dernières années en raison de l'amélioration de l'environnement macroéconomique et de la priorité accordée au secteur de la santé.

Par contre, elles ont (dépenses fonction santé<sup>75</sup>) augmenté entre 2022 et 2023 passant de 113,46 milliards à 150,84 milliards. Cette augmentation pourrait s'expliquer par l'engagement des autorités en faveur de l'amélioration de l'état de santé de la population.

<sup>75</sup> La fonction santé regroupe les budgets santé alloués par l'Etat au Ministère de la santé et ceux des autres Ministères

Le graphique ci-dessous illustre l'évolution du Budget alloué au Ministère de la Santé et du Développement Social de 2013 à 2023.



**Graphique 5 :** Evolution du Budget alloué au MSDS de 2013 à 2023

**Tableau 15 :** Evolution du budget d'État alloué à la fonction santé et au Ministère de la Santé (Unité de F CFA)

Années	Budget d'État	Ministère de la Santé	Fonction Santé	Ratios Charges Régulières Santé
2009	1 154 813 824 000	53 506 411 000	90 503 138 000	11,27
2010	1 276 294 430 000	57 849 307 000	96 794 094 000	11,64
2011	1 423 744 885 000	74 965 007 000	120 078 239 000	12,08
2012	988 605 521 000	29 015 791 000	72 979 278 000	11,37
2013	1 482 575 026 000	35 328 791 000	84 634 562 000	12,07
2014	1 559 440 392 000	49 766 631 000	105 757 813 000	12,04
2015	1 785 452 446 000	44 973 213 000	106 091 759 000	12,11
2016	2 058 003 019 000	51 591 050 000	123 319 226 000	ND
2017	2 270 647 113 000	62 832 167 000	140 725 562 000	ND

Années	Budget d'État	Ministère de la Santé	Fonction Santé	Ratios Charges Récurrentes Santé
2018	2 330 778 938 000	57 058 989 000	124 489 595 000	ND
2019	2 390 289 461 000	107 133 911 000	114 277 253 000	ND
2020	2 145 627 000 000	125 574 126 000	179 767 455 000	ND
2021	2 155 161 000 000	141 394 101 000	150 519 196 000	ND
2022	2 647 028 000 000	113 463 115 881	152 710 000 000	ND
2023	2 895 903 000 000	150 837 387 000	163 659 000 000	ND

Source : DGB

Ce tableau montre un effort accru pour la santé, mais insuffisant au regard des engagements internationaux en matière de santé notamment celui des Chefs d'Etat de l'Union Africaine tenu à Abuja en 2001 à allouer 15% du budget d'État à la santé.

Tendances générales (2010-2023) :

- On note une augmentation globale du budget de l'État au fil des années :

Hausse globale : 1 276 294 430 000 (2010) → 2 895 903 000 000 (2023), malgré une baisse en 2012 (crise politico-sécuritaire).

- Budget du Ministère de la Santé :

Il a été multiplié par ~2,61 entre 2010 (57 849 307 000) et 2023 (150 837 387 000) avec un pic en 2020 (125 574), probablement pour la réponse à la pandémie à COVID 19.

Depuis 2016, le Ratios Charges Récurrentes Santé n'est pas calculé par la Direction Générale du Budget.

On note également une bonne performance d'exécution, mais une dépendance accrue aux recouvrements des coûts. Une diversification des financements et un renforcement des capacités locales sont nécessaires pour une gestion durable, efficace, efficiente et équitable du système de santé.

**Tableau 16 :** Exécution du budget du Ministère de la Santé et du Développement Social au titre de l'année 2022 - 2023 (en millier de franc)

Budget prévu		Montant reçu		Dépenses exécutées		Taux d'exécution	
1		2		3		(3/2) *100	
2 022	2 023	2 022	2 023	2 022	2 023	2 022	2 023
118 444 050	126 287 795	92 715 945	99 477 110	91 328 686	97 752 704	99	98

246 365 327	305 040 749	273 312 894	517 336 387	266 203 824	490 568 346	97	95
1 061 495	1 189 173	459 436	673 523	459 084	671 321	100	100
24 695 853	30 299 852	6 535 302	10 646 832	6 535 302	10 646 832	100	100
102 292 475	159 910 565	35 709 755	64 726 790	34 971 388	63 499 475	98	98
<b>492 861 200</b>	<b>622 728 134</b>	<b>410 506 672</b>	<b>692 860 642</b>	<b>401 271 624</b>	<b>663 138 678</b>	<b>98</b>	<b>96</b>

**Source : Documents du Comité de Suivi 2023 et du Comité Technique 2024 de la DFM/MSDS**

En 2023, les dépenses exécutées par le Ministère de la Santé et du Développement Social se chiffrent à 663,139 milliards pour une prévision de 622,728 milliards de francs CFA et une mobilisation de 692,861 milliards, soit un taux de mobilisation de plus de 100% et un taux d'exécution de 96,00%. Cette forte mobilisation est due aux recouvrements des coûts qui a atteint les 170% par le fait de l'apport des institutions de sécurité sociale.

Le recouvrement des coûts est donc le principal contributeur de la santé avec environ 74,88% selon les données de la Direction des Finances et du Matériel du Ministère de la Santé et du Développement social.

La contribution des autres Ministères aux dépenses de santé en 2023 s'élève à 5,104 milliards de francs CFA contre 3,790 milliards en 2022 soit une hausse de 35%. Ces dépenses proviennent essentiellement des allocations de la « fonction santé ». Cette augmentation serait due à une hausse des allocations faites aux services de santé de l'armée.

**Tableau 17 : Indicateurs de comparaison internationale de l'UEMOA (en million de F CFA)**

Indicateurs	Valeur en 2023
PIB (en millions de FCFA)	14 614 360
Population (en millions)	23,133
Dépenses courantes de santé (en millions de FCFA)	489 915,32
Dépenses d'investissement de santé (en millions de FCFA)	43 971,56
Dépenses totales de santé (en millions de FCFA)	533 886,88
Dépenses des ménages (en millions de FCFA)	259 524,93
Dépenses publiques de santé (en millions de FCFA)	202 698,54
Dépenses de soins curatifs (en millions de FCFA)	234 946,51

Indicateurs	Valeur en 2023
Dépenses de soins préventifs (en millions de FCFA)	152 851,07
Dépenses de médicaments (en millions de FCFA)	74 024,10
Dépenses courantes de santé par habitant (en FCFA)	21 177,85
Dépenses totales de santé par habitant (en FCFA)	23 079,02
Dépenses de santé en % du PIB	3,65
Dépenses de santé des ménages en % des dépenses totales de santé	48,61
Dépenses de soins préventifs en % des dépenses totales de Santé	28,63
Dépenses du reste du monde en % des dépenses totales de santé	9,32
Dépenses de santé des ménages par paiement direct en % des dépenses de santé des ménages	89,16
Dépenses de soins curatifs en % des dépenses totales de santé	44,01
Dépenses de médicaments en % des dépenses totales de santé	13,87
Dépenses d'administration générale en santé en % des dépenses totales de santé	37,97
Ratio formation de capital sur les dépenses totales de santé	8,24
Dépenses courantes de santé en % des dépenses totales de santé	91,76

En 2023, le PIB du Mali était de 14 614 milliards FCFA avec une population de 23,13 millions.

Les dépenses totales de santé s'élevaient à 533 886,88 millions FCFA soit 3,65% du PIB, est en dessous des 5% recommandés par l'OMS pour les pays à revenu faible.

Dans les dépenses totales de santé en 2023, 91,76% ont été consacré aux dépenses courantes soit 489,915 milliards contre 43,97 milliards pour les dépenses d'investissement, soit 8,24%.

#### Dépenses de formation brute de capital

- ❖ **Analyse des dépenses de formation brute de capital par rubrique d'investissement (en million de F CFA)**

**Tableau 18** : Répartition des dépenses de formation brute de capital par rubrique d'investissement (en million de F CFA)

Dépenses de capital	Montant	Pourcentage
<b>Formation brute de capital</b>	<b>42 541,80</b>	<b>96,75</b>

Formation brute de capital fixe	42 537,00	99,99
<b>Infrastructure</b>	40 270,64	94,67
<b>Machines et équipements</b>	2 242,37	5,27
<b>Produits de la propriété intellectuelle</b>	23,99	0,06
Formation brute de capital non spécifiée (n.c.a.)	4,80	0,01
<b>Recherche et développement en santé</b>	<b>1413,73875</b>	<b>3,22</b>
<b>Education et formation du personnel de santé</b>	<b>16,02</b>	<b>0,04</b>
<b>Total</b>	<b>43 971,56</b>	<b>100</b>

Les dépenses en investissement de la santé en 2023 s'élèvent à 43,97 milliards de francs CFA soit 8,24% des dépenses totales de santé contre 12,847 milliards en 2022. Elles se répartissent entre la formation brute du capital pour 42,541 milliards, les recherches et développement en santé avec 1,414 milliard de Francs CFA.

## CONCLUSION

En 2023, les dépenses totales de santé sont estimées à 533,887 milliards dont 489,915 milliards (91,76%) pour les dépenses courantes et 43,972 milliards (8,24%) pour les dépenses en capital.

Les paiements directs des ménages ont diminué entre 2022 et 2023 passant de 56,49% à 47,23%. Malgré cette baisse, les paiements directs restent supérieurs des normes de l'OMS (inférieur à 30%). Cette situation dénote une insuffisance de la couverture des ménages par les mécanismes assuranciels.

Les fonds nationaux ont constitué l'essentiel du financement du système de santé, avec 89,85% des dépenses courantes de santé contre 10,15% pour les fonds étrangers. La part des dépenses courantes de santé supportée par le paiement direct des ménages en 2023 reste toujours élevée et pouvant exposer les ménages aux dépenses catastrophiques et les maintenir dans la pauvreté. La contribution de l'Assurance Maladie Obligatoire (AMO) au financement de la santé (dépenses courantes) est de 14,01% en 2023 contre 13,75% en 2022.

Les produits pharmaceutiques occupent 15,11% des dépenses courantes de santé. Dans les dépenses de paiement direct des ménages, les produits pharmaceutiques occupent 1,60%.

Il est à noter qu'en 2023, plus de la moitié des dépenses courantes de santé a été consacrées dans les soins curatifs soit 47,96% contre 31,20% pour les soins préventifs.

L'essentiel du financement de la lutte contre le paludisme en 2023 a été supporté par les fonds nationaux, soit 84,75% dont 66,51% provient des Ménages. Cet effort serait dû à une insuffisance dans la mise en œuvre des gratuités pour certaines cibles notamment les enfants de moins de cinq ans et les femmes enceintes dans le cadre de la lutte contre le paludisme.

Les dépenses de lutte contre le VIH/SIDA sont subventionnées par les transferts internes et allocations à hauteur de 41,95% et les transferts d'origine étrangère distribués par l'administration publique avec 38,64%.

Les dépenses de santé de la reproduction ont presque doublé entre 2022 et 2023 passant de 6,491 milliards à 12,162 milliards, soit 5,671 milliards de plus soit une augmentation de 87,38%.

Les dépenses consacrées à la lutte contre la maladie à COVID-19 ont légèrement augmenté entre 2022 et 2023 passant de 4,740 milliards à 5,953 milliards, soit une hausse de 1,213 milliards.

## BIBLIOGRAPHIE

Bakibinga-Gaswaga, E., et al. (2020). *Health worker absenteeism in Africa: an observational study of impact and policy implications*. BMC Health Services Research, 20, 1115

Cellule de Planification et de Statistique du Secteur Santé, Développement Social et Promotion de la Famille (CPS/SSDSPF), annuaires statistiques 2021 et 2022 du Système National d'Information Sanitaire Sociale (SNISS) ;

Cellule de Planification et de Statistique du Secteur Santé, Développement Social et Promotion de la Famille (CPS/SSDSPF), Institut National de la Statistique (INSTAT/MPATP), INFO-STAT et ICF International, 2018. *Enquête Démographique et de Santé au Mali 2018*. Rockville, Maryland, USA : CPS, INSTAT, INFO-STAT et ICF International ;

Cellule de Planification et de Statistique (CPS/SSDSPF), Institut National de la Statistique (INSTAT/MPATP), INFO-STAT et ICF International, 2012-2013. *Enquête Démographique et de Santé au Mali 2012-2013*. Rockville, Maryland, USA : CPS, INSTAT, INFO-STAT et ICF International ;

Direction Générale de la Santé et de l'Hygiène Publique (DGSHP), Annuaires statistiques 2021 et 2022 du Système Local d'Information Sanitaire (SLIS) ;

Institut National de la Statistique (INSTAT/MPP), Enquête modulaire et permanente auprès des ménages (EMOP), Rapports annuels 2022 ;

Kadio, K., Koné, Y., & Sanogo, D. (2021). *Le financement des hôpitaux publics en Afrique de l'Ouest : Enjeux et perspectives du recouvrement des coûts*. Revue Africaine de Santé Publique, 12(3), 47-56.

Organisation Mondiale de la Santé (OMS), Système des Comptes de la Santé (SHA), 2011, version abrégée, juin 2012.

Organisation Mondiale de la Santé (OMS). (2010). Financement des systèmes de santé : le chemin vers la couverture universelle. Rapport mondial sur la santé 2010. Genève.